
LISE DROLET-MICHAUD
SOLANGE BERGERON

Et du fleuve jusqu'à la fin des terres...

1702 — 2002

Saint-Antoine-de-Tilly



300^e

La Plume d'Oie
ÉDITION

Solange Bergeron
Lise Drolet-Michaud

Et du fleuve jusqu'à la fin des terres !

1702 — 2002

Saint-Antoine-de-Tilly

La Plume d'Oie
ÉDITION

© Le Comité du Tricentenaire de Saint-Antoine-de-Tilly

Tous droits de reproduction réservés

ISBN : 2-89539-081-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Cette publication est dirigée par :

La Plume d'Oie

ÉDITION – CONCEPT

199, des Pionniers Ouest

Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

Téléphone et télécopieur : 418-246-3643

Courriel : laplume@globetrotter.net

Site Internet : www.laplumedoie.com

Avertissement

Les mots « habitant » et « colon » n'ont rien de péjoratif. Ils désignent les résidants du pays, les Canadiens. Cette appellation remonte aux premiers temps de la colonie, comme le mentionne Narcisse-Eutrope Dionne dans son ouvrage *Le parler populaire des Canadiens français*. Du temps de Champlain, il y avait deux espèces d'immigrants : les véritables ou les sérieux, c'est-à-dire les habitants qui étaient restés attachés au sol, puis les hivernants qui ne faisaient qu'hiverner en Nouvelle-France et qui retournaient dans leur pays d'origine à la première occasion. Ces mots seront utilisés pour justement désigner ces pionniers et pionnières qui ont contribué à la création et au développement de Saint-Antoine-de-Tilly.

En ce qui concerne les extraits de vieux documents, certains ont été transcrits avec leurs fautes et leurs différentes graphies, alors que d'autres ont été présentés dans la langue d'aujourd'hui dans le but d'en faciliter la lecture.

Dans certains passages, le genre masculin désigne aussi le féminin.

Préface

Après avoir consacré plusieurs années à planifier le tricentenaire, nous sommes très heureux de vous présenter cet ouvrage qui, il n'y a pas si longtemps, nous paraissait un projet gigantesque et irréalisable. Lorsqu'une équipe s'efforce de réussir, tout peut devenir possible. Voilà donc le résultat de cette ténacité.

Pour retracer l'historique de notre paroisse, un milieu de vie riche de trois cents ans d'événements, il a fallu faire preuve de patience, de motivation et de compétence. Ajoutez le caractère bénévole de tout ce travail et le professionnalisme qui transpire de cet ouvrage rassemblant documentation et tradition orale, et vous comprendrez mon admiration pour madame Lise Drolet-Michaud. Nous pouvons donc vous présenter aujourd'hui l'histoire unique de notre « chez-nous », une monographie qui a été rendue possible grâce à une femme dynamique et convaincue.

Je veux également souligner l'excellent travail de madame Solange Bergeron, qui, moyennant une minime rétribution, a également consenti un nombre incalculable d'heures de bénévolat pour permettre la réalisation de ce petit chef-d'œuvre local. En lisant « votre histoire », vous découvrirez des récits inédits qui reflètent bien la volonté de ces femmes décidées à nous faire revivre les précieuses années qui ont été déterminantes pour notre patrimoine.

Les auteures ont été admirablement secondées par un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui les ont aidées à concrétiser ce grand rêve historique qui nous animait tous depuis quelques années. Associer l'expérience et la jeunesse, l'écart des générations et les savoirs différents mais complémentaires des personnes impliquées, voilà la recette infaillible pour réussir semblable exploit.

Cet ouvrage arrive à point dans l'évolution de notre village. Il servira à la création d'une société historique locale qui veillera à protéger adéquatement tous les documents d'archives, sonores, iconographiques et autres qui retracent l'histoire de notre paroisse.

Nous remercions la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, qui, grâce à la collaboration de son maire, monsieur Alonzo Le Blanc, a assumé une partie des frais de recherches de cette monographie. Nous sommes également redevables à monsieur Jean-Paul Gagnon, car c'est grâce à son implication que nous avons pu obtenir la généreuse contribution de la Fondation J. Armand Bombardier, une contribution qui a assuré la production complète de l'ouvrage. Sans ce support financier vivifiant, arrivé au bon moment, il aurait été difficile de poursuivre notre objectif de publier un ouvrage représentatif et accessible à tous.

Bravo et merci à tous ces généreux partenaires qui ont permis la réalisation de cette monographie. Bonne lecture à toutes et à tous !

Robert Linteau

Robert Linteau, président

Corporation du tricentenaire de Saint-Antoine-de-Tilly

Mot du maïze

Chers concitoyens, concitoyennes,

Lecteurs et lectrices,

Au nom du conseil municipal et de la population de Saint-Antoine-de-Tilly, il me fait plaisir de saluer la publication de ce livre qui raconte la longue histoire de notre paroisse et de notre municipalité.

Saint-Antoine-de-Tilly, c'est trois cents ans de navigation, de vie fluviale, de commerce et d'échanges de toutes sortes. Trois cents ans de vie paroissiale, de naissances, de mariages, de décès et de funérailles. Trois cents ans d'agriculture, de semences, de récoltes et de vente des produits de la ferme. Trois cents ans de vie familiale, de voisinage, de solidarité dans les tempêtes, de corvées et de sympathie dans les moments d'épreuve.

Trois siècles de bâtiments à construire et à conserver, d'incendies malheureux et de reconstruction, de départs, d'extinction ou de survivance de familles anciennes, d'arrivée et d'implantation de nouveaux résidents et résidentes.

Trois siècles de célébration du temps des Fêtes, de plaisirs au fleuve durant l'été, de pêche, de natation, de pique-niques sur la plage ou dans les champs.

C'est un siècle de tourisme et de villégiature, de visites chez nous des gens de la ville, et réciproquement, de nos fréquentes visites en ville.

Du côté civil, c'est cent cinquante ans de régime seigneurial. Et, depuis 1845, cent cinquante-sept ans de vie municipale, d'élections de maires, de conseillers et de conseillères. De ges-

tion en équipe et de décisions à prendre pour le bien commun de tous les citoyens et citoyennes.

Au nom des membres du conseil municipal, qui sont mesdames Nicole Champagne, France Lemelin, Lise Petit, messieurs Michel Cauchon, Paul-Yvon Dumais, André Saint-Jean et moi-même, je veux rendre hommage à tous les anciens maires, à tous les conseillers et conseillères qui nous ont précédé(e)s et qui ont contribué de quelque façon à conserver et à développer Saint-Antoine-de-Tilly.

J'exprime notre reconnaissance au maire sortant, monsieur Alonzo Le Blanc, qui a participé personnellement à l'incorporation du comité du tricentenaire et à ses réunions mensuelles, ainsi qu'aux autres membres du conseil précédent qui ont permis à la municipalité de soutenir financièrement la préparation des fêtes du tricentenaire.

J'offre nos cordiales félicitations aux généreux bénévoles qui depuis le début ont cru au grand projet du tricentenaire, au comité organisateur et à son président dynamique, monsieur Robert Linteau, à l'équipe de rédaction du remarquable volume que vous avez entre les mains.

Je remercie les généreux commanditaires, sociétés et individus, qui ont contribué par des dons substantiels à ces fêtes et à cette publication.

Je remercie d'avance tous les bénévoles pour leur dévouement et leur implication humaine au cours de l'année 2002 qui marquera une étape importante de notre vie collective.

Heureuses retrouvailles, joyeux tricentenaire et bonne lecture!

Robert A. Boucher

Robert A. Boucher, maire

Propos d'Alonzo Le Blanc

Raconter les trois cents ans d'histoire de Saint-Antoine-de-Tilly n'est pas une mince aventure. Vous dire le nombre de démarches, de consultations, d'appels que j'ai faits à des collègues, à des professionnels de l'histoire pour dénicher la perle rare, la personne à la fois compétente, intéressée et disponible pour entreprendre une telle recherche occuperait ici un espace trop précieux.

Lorsque le comité du tricentenaire a choisi de ne pas faire un simple et superficiel album consacré aux photos des familles, mais de produire une véritable monographie, le projet a pris une dimension plus profonde. Une **monographie**, c'est l'étude complète et détaillée d'un sujet précis que l'on se propose d'épuiser ou dont on veut faire un compte rendu le plus complet possible. Une telle tâche s'avère difficile, comparable à celle d'un géologue qui étudie les couches successives de matériaux accumulés dans l'écorce terrestre. Depuis trois siècles, beaucoup de personnes, de familles, d'institutions et d'événements se sont succédé à Saint-Antoine-de-Tilly.

Alors que les spécialistes se défilaient les uns après les autres, notre attention s'est portée sur notre propre communauté. N'y avait-il pas à Saint-Antoine-de-Tilly des personnes compétentes, disponibles et suffisamment motivées pour entreprendre une telle recherche?

Déjà, le mercredi 15 mars 1995, lors d'une première réunion convoquée par le maire Jean-Luc Dehours en vue de la préparation du tricentenaire, réunion exploratoire, regroupant une dizaine de personnes et dont Paul Brunet et moi-même avons fait le compte rendu, madame Lise Drolet-Michaud était présente, vivement intéressée et prête à recueillir sur notre localité des données nombreuses et pertinentes. Son ardeur ne s'est jamais démentie. Une conversation avec madame Solange

Bergeron, en 1999, me révèle l'existence d'une motivation et des qualités de chercheuse, présentes ou potentielles, chez cette jeune professionnelle issue d'une famille depuis longtemps enracinée à Saint-Antoine-de-Tilly.

La première rencontre des deux auteures à l'automne 1999 fut sans doute semblable à celle de deux rivières, de deux courants distincts, issus de sources et de terroirs sociaux divergents. Elles sont de générations différentes, de formations différentes. Madame Drolet-Michaud est ethnologue et détient un baccalauréat en histoire ; elle a contribué comme chargée de recherche adjointe à de nombreuses études universitaires, habituellement en ethnologie. Madame Bergeron, détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en littérature française ainsi que d'un certificat en pédagogie, était sur le point de s'inscrire au doctorat en lettres ; elle poursuit en ce moment une carrière d'enseignante dans un cégep. Elles ont dû se parler, reconnaître leurs différences, établir leurs responsabilités respectives et les modalités de leur collaboration.

Imaginez la masse de documents qu'il leur a fallu consulter, les enquêtes auprès des personnes âgées, leur mise en perspective historique, le choix constant et douloureux à faire entre les données essentielles qu'il fallait conserver et les autres aspects hélas négligeables, à cause de l'objectif poursuivi et du cadre strictement délimité à l'intérieur duquel se situait leur démarche. Chacun des sujets abordés ici en survol aurait pu faire l'objet d'une recherche en lui-même. Que l'on songe simplement à toute la question de la vie fluviale et maritime ! Sans délaissier la perspective d'une certaine rigueur historique, cet ouvrage s'inscrit d'abord dans une volonté d'information communautaire, comme travail de vulgarisation destiné à des lecteurs de culture moyenne. D'autres personnes-ressources, qu'on nomme plus loin, ont soutenu et accompagné les deux auteures dans cette longue et patiente entreprise de recherche et d'écriture.

Commencée il y a seulement un an et demi, cette fructueuse collaboration a donné l'ouvrage que vous tenez dans vos mains en ce moment. L'ancien universitaire et lecteur de thèse que je

suis ne portera pas ici de jugement critique sur la valeur académique, historique ou formelle de la démarche des auteures. Leur texte m'apparaît comme un défrichage élémentaire, un premier déblaiement de données dans une matière à la fois vaste et vierge. Des spécialistes et certains concitoyens pourront y déceler des lacunes, des erreurs, de sérieux oublis ou des silences. Celui ou celle qui n'entreprend rien ne fait jamais d'erreur, mais toute sa vie en est une. Sans les silences, il n'y aurait pas de rythme, il n'y aurait pas de musique. N'empêchons pas la musique, s'il vous plaît !

Après une lecture préalable, et considérant la brève durée de leur recherche et des délais de production, j'estime que les auteures ont su mettre à jour de nombreuses données inédites, qui serviront désormais de référence fondamentale pour toute recherche subséquente sur Saint-Antoine-de-Tilly. Bien sûr, il y aura d'autres œuvres inspirées par une si longue histoire !

Les circonstances veulent que la première mouture de ce livre se termine en même temps que s'achève mon mandat de maire. En tant que maire sortant et l'un des initiateurs de ce projet, je salue ici avec fierté l'immense travail accompli par mesdames Bergeron et Drolet-Michaud, ainsi que par leurs collaboratrices et collaborateurs à toutes les étapes de cette entreprise. En cela, je remercie et salue cordialement monsieur Robert Linteau, président de la Corporation du tricentenaire, son épouse Lise McCabe-Linteau, secrétaire du comité, et les autres membres de la Corporation, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer depuis trois ans.

Je vous invite à parcourir allègrement cette monographie qui, paraissant en juin 2002, s'inscrit dans la durée et dans une permanence historique qui est celle de l'écriture.

Alonzo Le Blanc

Alonzo Le Blanc, Ph. D., maire sortant,
Saint-Antoine-de-Tilly, 1^{er} novembre 2001

Remerciements

Rédiger un volume sur l'histoire de son village, qui soit à la fois un hommage à ses ancêtres et un héritage à transmettre aux générations futures, constitue un travail de grande envergure. L'histoire de Saint-Antoine-de-Tilly, la nôtre, est riche à plusieurs points de vue et nous avons voulu la reconstituer le plus fidèlement possible, à partir des faits et événements qui l'ont façonné quotidiennement. La réalisation de ce projet colossal n'aurait certes pas été possible sans le précieux concours d'un grand nombre de personnes.

Tout d'abord, nous adressons des remerciements particuliers aux nombreux informateurs qui nous ont ouvert chaleureusement leur porte et ont accepté de partager leurs souvenirs. Leurs témoignages ont constitué un apport essentiel à la compréhension de la réalité quotidienne d'autrefois et nous désirons les remercier pour leur enthousiasme et leur disponibilité. Nos remerciements vont aussi aux nombreux hommes du fleuve, avec qui nous avons eu le plaisir de converser. Forts d'une grande expérience de vie, ils ont su nous communiquer l'amour de leur métier et la vitalité du fleuve qui les habite toujours.

Nous avons aussi vivement apprécié la collaboration de monsieur Alonzo Le Blanc, pour ses qualités de traducteur en langue latine, et de monsieur Gérard Goyer, qui nous a facilité l'accès aux Archives de folklore de l'Université Laval. Messieurs Le Blanc et Goyer ont également accepté de relire cet ouvrage et de nous faire part de leurs suggestions et commentaires, une démarche des plus constructives.

Nous tenons à remercier de façon spéciale les collaboratrices et collaborateurs suivants, qui, chacun à leur manière, nous ont été d'un précieux support : mesdames Julie Joli-Cœur-Méthé, Marie-Lise Gingras-Ouellet, Claire Bergeron, Denise Genest-Caron, Denise Houde-Degrâce, Clémence Lacroix-Aubin, Marie-Paule Lambert-Gingras, messieurs Guy Méthé, René Ber-

geron, Claude Bergeron, Michel Bergeron, Jean Bergeron, Léon Aubin et Guy Gingras.

Un grand merci à madame Lucie Brunet-Genest et au personnel de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Nous avons grandement apprécié leur aide à l'étape des recherches, leur patience et leur grande amabilité chaque fois que nous avons eu recours à leur service.

Nous voulons manifester notre profonde reconnaissance à la Corporation des fêtes du tricentenaire de Saint-Antoine-de-Tilly et à son président, monsieur Robert Linteau, qui nous a facilité la tâche en nous accordant sa confiance. Grand merci également à la Fondation Bombardier, car c'est grâce à sa contribution exceptionnelle que cet ouvrage a vu le jour.

Beaucoup d'autres personnes ont participé à la réalisation de ce livre et nous regrettons de ne pouvoir les nommer toutes. Nous tenons à exprimer nos remerciements à tous les gens de Saint-Antoine-de-Tilly qui se sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans ce vaste projet et qui nous ont aidées à enrichir nos recherches de base tout au long de la rédaction de cet ouvrage.

Enfin, nous remercions sincèrement nos conjoints, nos familles, nos amis et amies ainsi que le personnel du cégep de La Pocatière pour leur patience, leurs encouragements et leur compréhension tout au long de la dernière année.

C'est grâce à l'appui de toutes ces personnes que cet ouvrage peut aujourd'hui se retrouver entre vos mains.

Les auteures

Lise Drolet-Michaud

Solange Bergeron

Lise Drolet-Michaud

Solange Bergeron

Avant-propos

La rédaction de ce volume n'est pas l'objet du hasard. Dans le contexte actuel, il est opportun de se rappeler les faits et gestes de ces pionniers qui se sont lancés dans une entreprise hasardeuse et qui se sont installés sur des terres inhabitées pour construire notre localité. Il est important aussi de se rappeler ces bâtisseurs qui ont assuré la continuité de cette aventure depuis la fondation de Saint-Antoine-de-Tilly jusqu'à nos jours.

Survoler trois cents ans d'histoire, du fleuve jusqu'aux terres, n'est pas une mince tâche. Malheureusement, les événements du passé ne sont pas toujours répertoriés et la mémoire ne peut tout retenir ni tout emmagasiner ; elle sélectionne par choix, mais aussi par obligation. Par conséquent, plusieurs renseignements se sont perdus. C'est pourquoi nous n'avons pas la prétention d'avoir rédigé une monographie complète. Nous l'avons élaborée avec beaucoup d'humilité, avec le peu de temps dont nous disposions, conscientes que tout n'y est pas raconté... Il est donc possible que l'histoire de certains personnages ou certains faits soient tombés dans l'oubli... ou n'aient pu se rendre jusqu'à nos oreilles attentives.

Nous avons voulu, avec les ressources écrites et orales mises à notre disposition, rédiger une monographie à la fois chronologique et thématique dans une perspective historique et ethnologique. Nous avons choisi de traiter des sujets qui représentent les différentes époques depuis l'arrivée des colonisateurs et les principaux secteurs de l'activité humaine. Devant le défi de reconstruire le passé, nous en appelons à la modestie ; nous n'avons d'ambition que celle de répondre aux questionnements de ceux et de celles qui ont du respect et de l'amour pour Saint-Antoine-de-Tilly, sa géographie, sa grande et sa petite histoire.

Pour mener à bien ce travail, nous avons eu recours à l'enquête orale auprès de trente et un informateurs, hommes et femmes résidants ou originaires de Saint-Antoine-de-Tilly. Les personnes ont été rencontrées en moyenne deux fois chacune et les

entrevues ont duré d'une heure trente à trois heures. Leurs propos ont été enregistrés sur ruban magnétique. Notre démarche d'enquête repose sur l'expérience des informateurs ainsi que sur les événements dont ils ont été les acteurs ou les témoins. Nous avons puisé à même ces mémoires vivantes, ces réservoirs des valeurs traditionnelles. Leurs témoignages, tel un retour aux sources, nous ont permis de reconstituer les modes de vie de nos ancêtres au siècle dernier.

La littérature sur Saint-Antoine-de-Tilly n'est pas abondante ni exhaustive. Deux études font exception. Il s'agit de la thèse de Julie Noël de Tilly et de l'étude d'Hélène de Carufel. Ces deux ouvrages sont souvent cités dans notre travail. On comprendra qu'il était indispensable de dépouiller et de consulter de nombreuses études spécialisées, des archives publiques et privées, des documents anciens, des catalogues de ventes, des livres de comptes et de factures, des comptes rendus de quelques sociétés, des journaux d'époque ainsi que des cartes géographiques anciennes. Toutes ces pièces et tous ces témoignages, garants d'une époque, d'un événement, d'une situation, nous ont été utiles pour découvrir le cadre de vie où les anciens ont laissé le meilleur d'eux-mêmes. Il en est de même des lettres et des manuscrits personnels que nous avons consultés et qui nous ont fait comprendre une mentalité et des attitudes sociales quelque peu différentes des nôtres.

Des photographies et des cartes postales datant d'une époque antérieure ont également constitué une mine de renseignements pour la reconstitution du Saint-Antoine d'hier. Ces documents nous font connaître la vie quotidienne et l'environnement des gens de Saint-Antoine-de-Tilly, un pan d'histoire s'échelonnant entre la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Par ailleurs, nous tenons à rappeler que toutes les photographies apparaissant dans cet ouvrage datent de 1850 à nos jours, le procédé de la photographie n'ayant été rendu possible qu'à la fin des années 1840. Ces images ne sont présentées que pour évoquer, suggérer et comprendre un passé éloigné.

Plusieurs de nos informations sont inédites et basées sur des faits authentiques. Tous ces renseignements sont narrés de manière simple afin d'en rendre la lecture agréable, et le lecteur trouvera toujours en annexes ou à la fin des chapitres des renseignements supplémentaires, de nombreuses références ainsi que les sources des différentes informations mentionnées.

Cet ouvrage se veut un hommage aux premiers défricheurs, qui ont fait preuve de courage, de ténacité, ont témoigné de leur foi en la vie et l'avenir, et à tous les autres bâtisseurs qui les ont suivis. Grâce à eux, la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est née, a grandi et continue de progresser. Il nous appartient maintenant de conserver l'héritage culturel et patrimonial qu'ils nous ont légué, tout en gardant le regard tourné vers le futur. Puissent nos petits-enfants se rappeler, eux aussi, le courage, la ténacité et l'amour de leurs ancêtres pour ce magnifique coin de pays qu'est Saint-Antoine-de-Tilly.

Connaître et comprendre le passé ne peut que nous aider à comprendre le présent, à mieux percevoir notre identité collective, et à lever le voile sur certains traits de notre personnalité, sur ce que nous sommes...

Introduction

Saint-Antoine-de-Tilly : 300 ans d'histoire !
« *Et a flumine usque ad terminos terrae !* »
(« *Et du fleuve jusqu'à la fin des terres !* »)¹.

Saint-Antoine-de-Tilly est bien situé, entre le fleuve et des terres cultivables. Voilà trois siècles, les caractères physiques particuliers de la région avaient attiré les premiers colons en quête de terres vierges à défricher. Encore aujourd'hui, le charme irrésistible de ce village séduit les nombreux touristes qui le visitent. Chaque année, des centaines d'estivants passent les vacances d'été sur ses plages et de plus en plus de gens qui travaillent dans les villes voisines s'installent à demeure sur son territoire. Les éléments naturels, le fleuve, les falaises, les plaines, les forêts et les ruisseaux, embellissent les paysages que l'on retrouve dans cette municipalité ; des champs de céréales qui s'étendent jusqu'à l'orée du bois, de longs pâturages dans lesquels se prélassent différents animaux, des points de vue magnifiques sur le fleuve et sur les Laurentides... Les habitants, tout au long des siècles, ont contribué avec amour, fierté et fort labeur à façonner et à améliorer ce visage de leur territoire au point d'en faire, aujourd'hui, un des plus beaux villages du Québec ; un village passionnant qui mérite que l'on prenne le temps de s'y intéresser.

La période qui nous intéresse est celle qui débute en 1702, avec la naissance de la seigneurie de Tilly qui deviendra plus tard Saint-

1 Le 14 mars 1995, le conseil municipal donne à la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly un blason d'origine représentant les armes de la Maison Legardeur et qui se décrit comme suit : « D'azur au lion d'argent tenant une croix latine recroisée d'or, accompagné en pointe de trois fasces ondées d'argent. » Le conseil adopte aussi la devise suivante, tirée du verset 8 du Psaume 72, à la suite de celle du Canada : « Et du fleuve jusqu'à la fin des terres ».

Antoine-de-Tilly, et s'étend jusqu'en 2002, année qui marque le tricentenaire. C'est aussi en 1702 que furent ouverts les registres de la paroisse.

Nous parcourons donc dans ce volume trois cents ans de la grande et de la petite histoire de Saint-Antoine-de-Tilly.

Ce travail ethno-historique s'articule autour de plusieurs thèmes qui, pris individuellement, auraient pu chacun faire l'objet d'un travail de recherche. Nous nous sommes plutôt efforcées de présenter Saint-Antoine-de-Tilly sous de multiples facettes.

Le volume débute avec la présentation de Saint-Antoine-de-Tilly sous son aspect géomorphologique, le passage des Amérindiens et l'arrivée des premiers colons français qui ont dû composer avec un climat fort différent de leur pays d'origine, la France. Ces premières familles se sont établies dans la seigneurie appelée de Villieu et se sont lancées dans une grande aventure : fonder une nouvelle colonie sur une terre complètement vierge. L'époque française, qui fait l'objet du premier chapitre, met l'accent sur l'établissement des colons, les seigneurs qui se sont succédé ainsi que sur leurs réalisations. Tous ces gens ont adopté rapidement un mode de vie en harmonie avec les conditions géographiques et climatiques de leur nouveau milieu (la tenue vestimentaire, l'habitation, le chauffage, l'alimentation, etc.). Un peu plus tard, ils devront vivre un changement de régime qui apportera plusieurs bouleversements dans leurs habitudes de vie.

Nous verrons donc, dans les deuxième et troisième chapitres, que la Conquête de 1759 par les Anglais a eu des répercussions importantes sur ces habitants et qu'après 1850, avec l'abolition de la tenure seigneuriale et le début de la révolution industrielle, beaucoup de pratiques culturelles de cette société traditionnelle disparaîtront, alors que d'autres évolueront.

Dans la deuxième partie du volume, la partie ethnologique, le chapitre quatre décrira diverses activités propres à l'environnement saisonnier de ces habitants tout en les reliant à leur contexte sociohistorique : l'éducation, les travaux domestiques, les faits et gestes quotidiens, le travail agricole, la vie familiale, la santé, les rites et les fêtes. Cette partie du volume donne un aperçu de la vie quotidienne de nos ancêtres sur une période de trois cents ans.

Le chapitre cinq traitera de la vie maritime. Le sixième abordera les différents métiers des anciens et tout ce qui concerne la vie économique de Saint-Antoine-de-Tilly.

Dans le dernier chapitre, nous traiterons plus particulièrement de la vie municipale et paroissiale de ces habitants au XX^e siècle ainsi que des différents événements, heureux et malheureux, qui ont marqué la mémoire de nos grands-parents. En conclusion, nous aborderons le développement de Saint-Antoine-de-Tilly, les réalisations des dix dernières années et les orientations futures.



Collection Émilio Lambert

Saint-Antoine-de-Tilly *sous le Régime français*

*Saint-Antoine-de-Tilly a assisté à
la naissance d'un continent,
d'une culture et d'une nation...*

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, MUNICIPALITÉ DU BORD DE L'EAU

Saint-Antoine-de-Tilly occupe un site géographique exceptionnel. Sur le plan de la géologie structurale, ce village était situé sur une bande couvrant la limite entre la zone des roches plissées de la chaîne des Appalaches, au sud-est, et celle des formations subhorizontales de la plate-forme du Saint-Laurent, au nord-ouest. Cette structure, qu'on peut observer à marée basse à l'extrémité de la Pointe-Aubin, est peu visible en surface parce qu'elle affecte des roches très ductiles et que sa trace est sous-fluviale sur la majorité de son parcours qui s'étend jusqu'à Terre-Neuve.

À Saint-Antoine-de-Tilly, les terres ont une faible altitude, de 30,5 à 45,7 mètres (100 à 150 pieds), et sont légèrement inclinées vers le fleuve. La topographie des lieux révèle des plages, des falaises et un cran rocheux — cette partie de roc émergeant des terres se trouve dans le chemin Bois-Clair. On y retrouve également une pente importante à l'endroit appelé Les Fonds. En fait, ce sont les escarpements que l'on retrouve le long des berges et qui sont produits par le lit actuel du fleuve et le plateau environnant. Leur caractère récent est souligné par leur talus souvent dénudés et sujets à des éboulements. Selon Marc van de Walle, il s'agit d'un trait distinctif du paysage de la région de Québec.

Le soubassement rocheux de la région de Saint-Antoine-de-Tilly est formé de schistes argileux, appelés localement tuf gris ou rouge, qui alternent avec des bancs de grès d'épaisseurs très variées¹. Ces ro-

ches, peu résistantes à l'érosion, s'enfoncent dans le sol, sauf le long des cours d'eau encaissés ou sur les battures. Les seuls reliefs attribuables aux formations rocheuses sont les crêtes allongées associées aux couches de grès localement plus épaisses, comme le rocher visible sur la route 132, à l'entrée du village de Saint-Nicolas.

C'est sa situation à proximité du fleuve Saint-Laurent qui a donné à Saint-Antoine-de-Tilly son visage actuel. Pendant la majorité de la période quaternaire, selon Marc van de Walle, un glacier continental de plus de deux kilomètres d'épaisseur (Inlandsis), semblable à ceux du Groenland ou de l'Antarctique, couvrait les deux tiers de l'Amérique du Nord, tout comme le Nord de l'Europe.

Le Saint-Laurent, pour maintenir son équilibre, a érodé son lit jusqu'au niveau de l'océan qui, lui, a continué de s'abaisser par rapport au niveau de la terre ferme. La partie des Fonds se situerait donc tout près de ce niveau².

Quant aux affluents, ils proviendraient du creusement rapide du fleuve : [Ils] coulent dans des gorges étroites, en aval, pour passer par l'intermédiaire de chutes et de rapides à des cours d'eau étalés et tranquilles en amont sur le plateau de l'arrière-pays. D'après l'importance des débits, les ruptures de pente sont plus ou moins éloignées du fleuve³.

À Saint-Antoine-de-Tilly, les ruisseaux Rondeau, Méthot et Bourret, qui sont situés à moins d'un kilomètre du fleuve, illustrent bien ce phénomène.

Lorsque les pionniers arrivèrent dans la seigneurie qui allait devenir Saint-Antoine-de-Tilly, on pouvait apercevoir au Troisième Rang un lac d'un peu moins de trois kilomètres (deux milles) de longueur. Ce lac, appelé Legardeur, s'étendait depuis le Troisième Rang jusqu'à celui de la Prairie-Grillée, au nord-est vers le rang Terre Rouge, et au sud-ouest vers la Grosse Rivière à la Tortue (rivière Bourret). Si ce cours d'eau existait encore, la route reliant actuellement Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Apollinaire passerait à peu près en son centre. À cause du défrichement du sol et du déboisement, l'eau s'est retirée et il a été complètement asséché. On peut aisément imaginer le seigneur allant pêcher sur ce lac. Encore au XX^e siècle, les cultivateurs trouvaient des coquillages sur les lieux au printemps et déterraient des troncs d'arbres que la gelée faisait remonter à la surface de la terre.

On peut apprécier la situation de Saint-Antoine sous l'angle des avantages naturels qui caractérisent le lieu : ses forêts, ses terres, son

fleuve. En général, les terres de Saint-Antoine sont cultivables et fertiles lorsqu'elles sont bien drainées. « Dans les fiefs Choret et Maranda, ainsi qu'à Saint-Antoine-de-Tilly, les rendements sont bons à condition de bien égoutter les champs⁴. » Les terres bordant le fleuve sont surtout constituées d'argile et de glaise massive. Les cultures se trouvant sur les terres près du fleuve sont avantagées, car elles profitent d'un microclimat. En effet, elles reçoivent toujours plus tard les premières gelées, et la fonte de la neige se fait plus rapidement, puisque ces terres bénéficient des vapeurs chaudes provenant du fleuve⁵. Dans les rangs, situés plus au sud, on retrouve une terre additionnée d'éléments calcaires et de silice. La municipalité de Saint-Antoine est aussi privilégiée par les liens qu'elle entretient avec le fleuve. Des exigences économiques et stratégiques ont présidé à son implantation en bordure du fleuve et à son développement, ce qui lui procure d'ailleurs un avantage certain sur les terres de l'arrière-pays.

L'ARRIVÉE DES EXPLORATEURS

Au XVI^e siècle, à l'arrivée des grands explorateurs tels Cartier et Champlain, la forêt était omniprésente. Par conséquent, le vaste territoire qui allait devenir Saint-Antoine-de-Tilly n'était qu'une grande surface couverte de forêt, embrassant lacs et rivières et s'étendant du fleuve jusqu'à l'arrière-pays. Lors de son troisième voyage en 1541, Jacques Cartier mentionnait que près du fleuve se trouvaient des arbres qui comptaient parmi les plus beaux et les plus majestueux du monde. Il signalait la présence de pins, de thuyas, de chênes, d'érables, de cèdres, de bouleaux et de quelques autres essences⁶.

Présence amérindienne aux environs de Saint-Antoine

Le pays n'était pas couvert que de forêt. Il y avait bel et bien de la vie humaine en Amérique longtemps avant l'arrivée des explorateurs. Plusieurs nations amérindiennes circulaient sur ce grand territoire que constituaient le Canada et les États-Unis à cette époque. À Saint-Antoine-de-Tilly, la présence amérindienne n'était pas tellement visible ; les Amérindiens ne faisaient que passer, sans vraiment s'y installer. Avant l'arrivée des Européens, des groupes appartenant à deux familles linguistiques avaient déjà fréquenté les lieux. Installés près du fleuve, les Iroquois vivaient essentiellement de l'horticulture tandis que les Algon-

quins tiraient leur subsistance de la chasse et de la cueillette. Les Iroquois occupaient les terres entre le lac Ontario et la rivière Richelieu, alors que les Abénaquis, une nation algonquine, vivaient sur les terres situées entre le Richelieu et la rivière Chaudière. Cet espace était appelé « le côté du sud ». À ce sujet, Bacqueville de la Potherie mentionne : « Le côté du Sud habité par les Abenaguis est un beau païs⁷. » Et il semble que le territoire entre la rivière Chaudière et la Gaspésie était occupé par les Etchemins.

Les différentes nations étaient constamment en guerre entre elles et l'arrivée des Français ne mit pas fin à leurs conflits, au contraire ! Comme le soulignent Alain Parent et Michel Allard, les guerres ne constituaient plus des guerres traditionnelles au cours desquelles on se contentait de faire quelques prisonniers, il s'agissait plutôt de conflits économiques dont le moteur était l'accès au commerce avec les Européens⁸. Les Iroquois devinrent les alliés des Anglais, et les Algonquins — y compris les Abénaquis — s'associèrent aux Français. Entre 1642 et 1666, les guerres iroquoises étaient très meurtrières⁹; plus de deux cent quatre-vingt-dix personnes furent tuées ou capturées, ce qui correspondait à plus de dix pour cent de la population.

Les personnes capturées étaient torturées. Les femmes étaient soumises aux mêmes traitements que les hommes, puisqu'elles participaient à la défense et étaient considérées par les Iroquois comme des soldats. Micheline DUMONT et autres, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, p. 33. La majorité de ces massacres avaient lieu plutôt dans les régions de Trois-Rivières et de Montréal. En 1689, Lachine connut une véritable nuit d'horreur. Environ 1500 Iroquois y débarquèrent discrètement et égorgèrent d'abord les hommes, puis mirent le feu aux maisons dont les portes ne s'ouvraient pas. Ils éventrèrent les femmes enceintes pour leur enlever leur bébé et contraignirent des mères à rôtir leurs enfants.

Dictionnaire national des Canadiens français, tome III, Ottawa, Institut Drouin, 1979, p. 1764 et 1765.

Même si les guerres étaient concentrées dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières, certains Iroquois se rendirent jusqu'à Tadoussac¹⁰. Elles durèrent longtemps, ces luttes armées, au moins jusqu'en 1701, année où fut conclue la Grande Paix de Montréal.

Il est facile d'imaginer que les colons, craignant les fréquentes attaques des guerriers iroquois, avaient très peur de s'aventurer loin de leur

maison et étaient toujours sur leurs gardes. Le laboureur travaillait au champ avec le fusil en bandoulière pendant que sa femme surveillait les lieux. On ignore si les colons établis dans la seigneurie de Tilly à la fin du XVII^e siècle connurent ces horreurs. Cela est possible. Il faut dire cependant que la situation géographique de la seigneurie de Tilly pouvait peut-être décourager les éventuels agresseurs.

En effet, Saint-Antoine-de-Tilly n'était pas très éloigné de la mission Saint-François-de-Sales située au Sault de la Chaudière¹¹, à un peu moins de trois kilomètres (deux milles) de l'embouchure¹² de cette rivière. Cette mission, fondée en 1683 dans la seigneurie de Lauzon et habitée par des Abénaquis, servait de frontière entre les envahisseurs et les colons, constituant par le fait même une protection contre d'éventuels ennemis¹³. Le père de Charlevoix écrivait même que cette nation docile, douce et convertie au christianisme servait de zone tampon entre les Français et les Anglais, une barrière que les ennemis n'avaient jamais réussi à franchir¹⁴.

En fait, les Français donnaient aux Abénaquis des vivres, des hardes, de la poudre et du plomb ; en échange, ceux-ci devaient défendre la Nouvelle-France contre les Iroquois et les Anglais. On constate également qu'ils servaient de liens entre les Français et les Anglais, car Honorius Provost mentionne, dans *Chaudière-Kennebec*, que les Abénaquis apportaient parfois des lettres des Anglais. Cette nation provenait du Maine¹⁵ et avait, à partir de 1676, remonté jusqu'ici pour éviter une persécution sanglante de la part des colonies anglaises. C'est une nation que l'on disait très fidèle¹⁶ au royaume de France¹⁷. Les Abénaquis semblaient détester les Anglais ; à la suite d'une série d'événements, ils disaient que ces derniers les avaient trompés¹⁸. La mission déménagea à Bécancour en 1700. En 1857, les Abénaquis non métissés étaient très rares ; ils avaient tous des ancêtres blancs et, avec le temps, la langue et certains usages nationaux disparurent.

De la présence amérindienne à Saint-Antoine-de-Tilly on ne peut se faire qu'une image partielle. Même si cette population n'était pas tellement visible, les registres de la paroisse révèlent que quelques Abénaquis s'étaient installés dans la seigneurie de Tilly. Ainsi, en 1720, un Abénaquis fut baptisé sous le nom d'André Jean et, en 1827, un autre enfant né de « parents sauvages » fut baptisé Joseph. On y retrouve aussi des sépultures d'Abénaquis : en 1720, celle de Feinte-Coq ; en 1743, celle de Joseph-Marie, fille d'un Abénaquis¹⁹.

NAISSANCE D'UNE SEIGNEURIE

Dès la venue de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec en 1608, quelques seigneuries furent concédées. Mais ce n'est qu'avec la fondation de la Compagnie des Cent-Associés, instituée par le cardinal de Richelieu en 1627, que le système seigneurial fut vraiment implanté. En 1663, la société fut remplacée par la Compagnie des Indes occidentales, que Colbert, alors ministre du roi, avait lui-même mise sur pied. Il fallut toutefois attendre la venue de l'intendant Jean Talon, en 1665, pour voir un réel développement dans le nouveau pays. À partir de 1676, les concessions de terres étaient effectuées par le gouverneur et l'intendant, avec l'approbation du roi. C'est juste un peu avant cette période que quarante-six seigneuries furent concédées, dont vingt-quatre à des anciens officiers du régiment de Carignan²⁰, la première troupe régulière envoyée en Nouvelle-France en 1665²¹.

Le 29 octobre 1672²², une seigneurie fut concédée par Jean Talon « à Claude-Sébastien Le Bassier de Villieu de Daudeville, écuyer, lieutenant de la compagnie de Berthier²³ au régiment de Carignan-Salières.

« Cette concession s'étendait depuis les bornes de la Seigneurie de Lauzon, en remontant la rive sud du Saint-Laurent, jusqu'à la petite rivière Talloy, dite de Villieu, icelle comprise, sur une lieue²⁴ et demie de profondeur²⁵. » La seigneurie de Villieu était l'une des plus anciennes de la région. Elle fut concédée en même temps que la seigneurie de Bonsecours, fief aussi appelé Pointe-aux-Bouleaux, et celle de Lotbinière²⁶.

Ce premier seigneur noble²⁷, qui s'engagea à l'âge de quinze ans dans l'armée française²⁸, était né à Turin, en Piémont, vers 1633. À cette époque, il n'était pas rare de voir des terres données à des militaires en échange de leurs bons et loyaux services. Il n'était pas rare non plus de voir des militaires éprouver de la difficulté à s'établir en sol canadien en tant qu'agriculteur et défricheur. Le sieur de Villieu ne semblait pas du tout intéressé à travailler sur sa seigneurie. Comme il habitait à Québec, il se fit construire seulement une petite maison de pieux dans la seigneurie et entreprit quelques défrichements. Il faut avouer qu'il était fort occupé par sa vie militaire.

Le seigneur de Villieu faisait partie de ces militaires de la Nouvelle-France que l'on pouvait qualifier de héros ; le régiment auquel il appartenait avait combattu contre les Turcs vers 1664 et ses actions militaires en Nouvelle-France avaient été très nombreuses et périlleuses²⁹. Entre-

temps, il avait tout de même fait construire une petite chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue. Il décéda probablement un peu avant 1692⁰. Encore à cette époque, il faut se représenter tout le territoire recouvert de forêt à partir d'environ un kilomètre du rivage. En 1674, six chefs de famille travaillaient au défrichement des terres :

- Lafaye : présenté comme voisin de Grégoire, en amont de ce dernier ;
- Pierre Rivau : propriétaire d'une terre de trois arpents de front et de trente arpents de profondeur, concédée par dame Villieu à Mathurin Grégoire, qui la vendit le 17 septembre 1674 à Pierre Rivau, entre Lafaye, en amont, et Marcot, en aval. Également propriétaire d'une terre de trois arpents de front et de trente arpents de profondeur, que René Juin vendit le 11 août 1674 à Mathurin Grégoire près de Delahaye. Grégoire la revendit le 17 septembre 1674 à Pierre Rivau, près de Nicolas Marcot ;
- Nicolas Marcot : présenté comme voisin de Grégoire, en aval de ce dernier ;
- Nicolas Delahaye : propriétaire d'une terre de trois arpents de front et de trente arpents de profondeur, concédée le 17 novembre 1673 à Nicolas Delahaye, entre Grégoire et Lambert. Il était encore présenté comme voisin de Grégoire en 1674 ;
- Pierre Lambert : propriétaire d'une terre de trois arpents de front et de trente arpents de profondeur, concédée le 17 novembre 1673 à Pierre Lambert, entre Delahaye et une terre concédée. On peut voir la terre concédée par Villieu à ce Lambert dans un acte notarié datant du 4 novembre 1672.
- Charles Guilbault : présenté en 1672 comme voisin de la terre de Boucher, dans la seigneurie de Lauson. Elle était encore à lui en 1674¹.

La croissance était lente, car quinze personnes seulement habitaient la seigneurie en 1681. Notons que certains habitants quittèrent la seigneurie, comme on peut le constater avec cette nouvelle liste :

- Adrien Hayot : âgé de 41 ans, veuf de Madeleine Guyon. Il était père de quatre enfants : Charles, Adrien, Louis et François. Né à Québec en 1638, il fut le premier Canadien à vivre à Villieu. Marié en 1661, à Madeleine Guyon, il décéda en 1713. Il possédait un fusil et six arpents en valeur ;
- Nicholas Delahaye : âgé de 41 ans, né en France en 1640. Il donna sa terre en janvier 1689 à François Dubois et alla se retirer sur une autre

- terre, à Lotbinière, pour y mourir semble-t-il. Il avait quatre arpents en valeur ;
- Pierre Lambert : âgé de 31 ans, marié à Marie Lenormand. Il était père d'un enfant prénommé Pierre. Né près de Rouen vers 1646, il décéda en 1728. Il avait quatre arpents en valeur ;
 - Benoît Boucher : âgé de 35 ans. Il avait un fusil et dix arpents en valeur ;
 - Pierre Bourgoïn : âgé de 42 ans, marié à Catherine Basset. Il était père de trois enfants : Marie, Claude et Pierre. Il avait une vache et quatre arpents en valeur³².

En 1683, d'après un extrait du *Plan général des missions du Canada*, on dénombrait quatre familles à Villieu pour un total de dix personnes³³. La même année, un curé desservait en alternance Neuville, la Pointe-aux-Écureuils³⁴ et Villieu. Comme le sieur de Villieu ne s'était pas occupé de ses obligations et qu'on y avait remarqué une diminution de cinq personnes³⁵, le 4 juillet 1683, il se fit enlever sa seigneurie par monsieur Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, et monsieur de Meulles, l'intendant. Ceux-ci la donnèrent à François Ruette d'Auteuil, écuyer et conseiller du Roi, onze jours plus tard. En 1685, monsieur de Meulles reçut une lettre d'un ministre de France concernant le fief et la seigneurie de monsieur de Villieu. Cette lettre était datée du 15 mai 1685 :

M. le Ministre, Le sieur de Villieu prétend que M. de la Barre a donné sa terre de ce nom au procureur général de Québec, ainsy que vous verrez par la requeste cy jointe avec les pièces que je vous envoie afin que vous les examiniez et me fassiez savoir votre advis sur ce qu'elle contient³⁶.

Il semble que le seigneur Claude-Sébastien de Villieu ait réussi à faire annuler cet acte de donation, car il légua à ses deux fils, Pierre et Sébastien, quelques années avant sa mort, sa seigneurie et les biens qu'il possédait en Nouvelle-France. D'ailleurs, cette cession est mentionnée dans l'acte de vente de la seigneurie de Villieu à Pierre-Noël Legardeur de Tilly. Pierre de Villieu céda tous ses droits à son frère Sébastien le 9 février 1699.

De plus, probablement parce que Claude-Sébastien de Villieu avait peur de se faire enlever encore une fois sa seigneurie, le 24 juillet 1691, devant le notaire Gilles Rageot, il loua sa maison et ses animaux, moyennant la moitié des grains et des « escrois », pour trois ans et deux mois,

soit du 1^{er} août 1691 au 1^{er} octobre 1694, à Mathurin Robert dit Saint-Amand « demeurant à Neuville ».

Mathurin Robert dit Saint-Amand était arrivé à Québec le 30 juin 1687 comme soldat de la compagnie du capitaine de Merville du détachement des troupes de la Marine de France. Il a probablement rencontré Villieu en octobre 1690 lorsqu'il faisait partie d'une troupe de soldats sous les ordres de Louis de Buade, comte de Frontenac, face à l'amiral William Phipps de Boston. Il avait passé un contrat de mariage le 24 juillet 1691 devant Gilles Rageot, notaire, avec Élisabeth Marcotte, fille de Nicolas Marcotte, un résident de Villieu. On peut voir que le seigneur de Villieu est un des signataires de ce contrat de mariage. Il avait loué la terre du manoir seigneurial avec une maison et une grange « à y être montée ». Cette terre était bornée d'un côté par Benoît Boucher et de l'autre par des terres non concédées. Informations données par Hermann SAINT-AMANT et recueillies aux Archives nationales du Québec (notaire Gilles Rageot, numéros 4304 et 4305).

Il semble que ce n'était pas la première fois qu'il agissait ainsi, car, d'après Marcel Trudel, en plus de vouloir se faire construire une maison, il avait déjà loué son domaine dix-neuf ans plus tôt : « [...] on sait qu'il avait tout de même passé un marché [le] 13 janv. 1672 pour s'y faire construire une maison et qu'il avait mis à bail son habitation [le] 4 nov. 1672 [...] »³⁷.

Sébastien Duchesne

LA VIE DES PREMIERS COLONS

Au début de la colonisation, très peu de femmes se trouvaient en Nouvelle-France. La population se composait surtout de marins, de marchands, d'engagés, de soldats, d'interprètes ainsi que d'Amérindiens. Les femmes devaient apprendre à travailler comme les hommes, à manier le mousquet et à participer aux corvées, comme on peut le lire dans *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* :

Quand chaque famille s'installe dans sa " maison ", les tâches habituellement réservées aux hommes sont accomplies sans distinction de sexe : défricher, brûler, piocher, construire, récolter, écorcher des peaux, calfeutrer³⁸.

La vie ne devait pas être facile et des conflits pouvaient même survenir entre voisins. À preuve, Pierre Lambert et Nicolas Delahaye s'engagèrent dans une escarmouche qui se termina par des coups. En septembre 1679, Lambert fut interrogé pour cette « mésentente » à la suite d'une plainte de Delahaye. Les blessures devaient être sérieuses, car un chirurgien avait dû examiner ce dernier. Pour cette bagarre, Pierre Lambert se retrouva devant la chambre criminelle. Ce n'est qu'au mois de janvier de l'année suivante, en 1680, que l'histoire connut son dénouement ; les deux hommes s'étaient entendus et les poursuites contre Lambert furent abandonnées³⁹.

Pendant toute cette période, il semble que l'on vivait très pauvrement. On ne se permettait que quelques folies pour l'habillement, et d'après les propos tenus par le gouverneur Frontenac, dans une lettre, les habitants n'avaient pas de lit. La plupart dormaient sur la paille, cette pièce de mobilier étant considérée comme un objet de luxe.

Par ailleurs, les Iroquois constituaient une menace constante tout comme les nombreuses maladies qui ravageaient les nouveaux colons, dont la rougeole et la fièvre pourprée en 1687 et en 1688⁴⁰.

Malgré ces dures réalités, on peut imaginer le Canadien comme un être indépendant, courageux, débrouillard, travailleur, poli, fier, sociable et gai, alors que la Canadienne était jolie, mais vieillissait prématurément, dit-on, à cause des lourdes charges de travail.

En 1698, on dénombrait cent trente-six personnes dans la seigneurie de Villieu, dont soixante-dix-sept hommes et cinquante-neuf femmes. Le missionnaire M. de Saint-Claude desservait la mission de Villieu à cette époque. Comme il n'y avait pas encore d'église, tout ce qui concernait les offices religieux se déroulait chez Pierre Lambert, qui habitait à l'endroit aujourd'hui appelé la Pointe-Aubin.

Un deuxième seigneur de Villieu

Le deuxième seigneur de la seigneurie de Villieu, Sébastien de Villieu⁴¹, était capitaine d'un détachement de la marine

Les dates et les lieux de sa naissance et de son décès sont inconnus. Il s'était marié à Québec, le 9 avril 1692, à Judith de La Vallière, fille de Michel. Ils eurent un fils, nommé Sébastien, qui naquit le 1er janvier 1693 et mourut à La Rochelle, sur le navire *La Paix*, le 27 juillet 1715.

Étienne TAILLEMITE, « Claude-Sébastien de Villieu » et « Sébastien de Villieu » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

Comme son père, il semblait très actif militairement en Acadie. Le père de Charlevoix mentionne qu'entre 1690 et 1694 il aurait été à la tête d'environ 200 Abénaquis afin de livrer bataille aux Anglais sur le territoire qui correspond de nos jours à celui de l'État du New Hampshire.

En effet, en 1690, il reçut l'ordre de se rendre au cap Tourmente, à la rencontre de l'amiral Phipps qui tentait un débarquement. Le 28 mars 1693, M. de Villieu était promu lieutenant et capitaine d'une compagnie, probablement en Acadie. L'année suivante, en mai 1694, on le retrouve à la tête d'un corps expéditionnaire dans la région de Pentagouet (Penobscot) où il surprit des Anglais (104 furent tués, 27 furent capturés et 60 de leurs fermes furent ruinées). On constate facilement que ceux-ci étaient dangereux et fatigants : le seigneur de Villieu voyageait parfois sans nourriture et pendant de longues périodes. Jugé « plus propre que d'autres à la guerre de campagne avec les Sauvages », il se distingua avec Bomoseen à la tête de partis d'Abénaquis lors de l'attaque d'Oyster River (Durham, N. H.) en juillet 1694. Frontenac demanda pour lui une récompense et le chargea de commander au fort de Naxouat (*Nashwaak*) sur la rivière Saint-Jean. En août 1696, Villieu participa, avec Jean-Vincent D'Abbadie de Saint-Castin, aux opérations victorieuses menées par Pierre Le Moynes d'Iberville contre le fort de Pemaquid. De retour de cette attaque, il fut fait prisonnier par le capitaine Hathorne, le passeport qu'il avait obtenu des Anglais étant expiré. D'ailleurs, selon une lettre du comte de Frontenac adressée au ministre en 1697, il était encore aux mains du commandant de Boston. Il fut libéré sur les instances de Frontenac. Et dans une autre lettre rédigée en 1698, on peut lire que le gouverneur Frontenac déplorait les mauvais traitements qu'avaient eu à subir le capitaine de Villieu ainsi que d'autres Français ; Villieu avait réussi à expédier une missive à Frontenac en utilisant son sang, faute d'encre... Il passa en France en mai 1698, puis revint en Acadie où il exerça le commandement de la colonie par intérim, de juillet 1700 à décembre 1701, après la mort de Villebon. Nommé major de l'Acadie le 1er février 1702, puis de nouveau commandant par intérim le 1er mars, il reçut une gratification de 1 000 livres. Atteint d'asthme, il reçut son congé définitif le 1^{er} mai 1704 et resta quelque temps dans le pays, puisqu'il en reçut encore le commandement par intérim le 30 août 1705. Villieu rentra en France peu après.

Étienne TAILLEMITE, « Claude-Sébastien de Villieu » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

Le 4 juin 1704, il fut mis à la retraite, avec une pension de 600 livres et obtint pour son fils, Sébastien, le grade de garde de la marine⁴². Antérieurement, dans deux lettres adressées au ministre, l'une datée du

29 septembre 1700 et l'autre du 25 novembre 1703, il avait mentionné qu'il avait servi depuis 1674 et qu'il avait fait campagne en Flandre, en Allemagne, en Catalogne et en Roussillon pendant quinze ans avant de venir au Canada. Nommé garde-marine à Rochefort le 16 mars 1687, il avait participé en 1690 à la défense de Québec.

En 1700, dans une lettre adressée à son beau-père, Michel Leneuf de La Vallière, il avait mentionné la mort de Villebon et indiqué qu'il devait vendre absolument sa seigneurie de Villieu, car il avait besoin d'argent⁴³.

Compte tenu de tous ces voyages, il est facile de comprendre que le seigneur de Villieu ne se soit pas beaucoup préoccupé de sa seigneurie. Sa vie active et aventureuse l'en avait toujours éloigné. Ce personnage s'illustra en Nouvelle-France non pas en tant que défricheur et colonisateur mais plutôt en tant que soldat et courageux guerrier travaillant à l'expansion du territoire.

Peu de temps avant sa mort, probablement survenue en 1706, le deuxième seigneur de Villieu vendit sa seigneurie. Daté du 31 août 1700⁴⁴, l'acte de vente fut consenti par Michel Leneuf, écuyer, seigneur de la Vallière de Beaubassin, major pour le Roy, porteur du pouvoir Littoral de Sébastien de Villieu — lui-même écuyer, commandant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, entretenue par Sa majesté à l'Acadie, et seigneur — à Pierre-Noël Legardeur de Tilly, lieutenant dans les troupes de la marine⁴⁵. À partir de cette vente, la seigneurie de Tilly, qui participera à la naissance d'une région et d'un pays, vit le jour.

LE SYSTÈME SEIGNEURIAL

La plupart du temps, les terres étaient divisées sur un plan rectangulaire. Jusqu'en 1760, les divisions étaient créées en rang. On commençait par concéder les terres avec un accès à une rivière ou au fleuve, puis on s'éloignait en créant un nouveau rang. On faisait en sorte que le plus petit côté de ce rectangle débouche sur un cours d'eau. On nommait ces rangs en fonction de certaines de leurs caractéristiques : un accident géographique, un fait social, une légende locale ou simplement à cause de la beauté d'un vallon. Par exemple, parmi ces endroits, on retrouvait le rang Terre Rouge, en raison de la couleur rougeâtre du sol à cet endroit ; le chemin Bois-Clair, ainsi nommé parce que la forêt n'y était pas très dense ; Les Fonds, un nom qui évoquait les escarpements

le long des berges ; la Pointe-Aubin, en souvenir des familles Aubin qui y vivaient, mais qui était aussi appelée la Pointe-aux-Pins ; le Haut-de-la-Paroisse et le Bas-de-la-Paroisse, des désignations populaires à l'époque ; le chemin des Plaines, une appellation évoquant le fait que c'était la seule essence de bois à y pousser⁴⁶ ; Pincourt, ainsi désigné parce que le pin, à cet endroit, n'y était pas très long ; la route à Croteau, en l'honneur de Victorien Croteau ; la côte des Phares, qui rappelait la présence des phares dans le monde de la navigation ; la rivière Bourret, ainsi nommée en l'honneur du premier meunier connu, François-Xavier Bourret ; la rivière Méthot, à la mémoire de Victor Méthot.

En ce qui concerne la transmission du patrimoine seigneurial, c'est le droit d'aînesse qui prévalait. Le seigneur devait commencer par bâtir une église et un moulin banal. Il incarnait plus qu'un dirigeant ; il était un peu comme un guide, un arbitre et même un ami pour ses censitaires. Pour être près de ses colons, il avait intérêt à résider sur sa seigneurie. De plus, il avait le droit de former un tribunal et de le présider comme juge. Ce tribunal disposait des crimes commis sur la seigneurie, excepté le meurtre et la trahison. Après la Conquête, ce droit fut enlevé.

Le seigneur avait aussi quelques obligations envers la Couronne. Il devait participer à une cérémonie qui se déroulait à la résidence de l'intendant, le représentant du roi, au cours de laquelle, en plaçant un genou sur le sol, la tête nue, sans épée ni éperons, il devait déclarer qu'il venait porter foi et hommage à son souverain, à titre de propriétaire d'un fief — ce dernier terme désignant toute terre soumise au contrat féodal. Par la suite, il devait prêter serment en proclamant qu'il servirait bien et fidèlement son roi. Il devait aussi fournir un aveu et dénombrement, sorte de rapport qui contenait une description du fief — manoir, moulin, domaine réservé — ainsi que des indications sur les cens, les rentes et autres redevances.

Il est à noter que le titre de seigneur n'était pas un titre de noblesse. On portait le nom de seigneur lorsqu'on était propriétaire d'une seigneurie, mais on pouvait être aussi bien un simple marchand qu'un noble⁴⁷.

De son côté, le censitaire avait des obligations peu lourdes au départ ; il devait payer les cens et les rentes ainsi que les lods et ventes, ces droits de mutation qui étaient payables lorsque le censitaire vendait sa terre. Dans ce cas, il devait donner la douzième partie du prix de vente au seigneur⁴⁸.

On peut constater ces obligations dans un extrait d'un acte de concession entre Léon Noël de Tilly et Joseph Côté, un cultivateur de Saint-Apollinaire. « Laquelle dite terre lui est accordée aux charges, clauses conditions, réserves et restrictions suivantes savoir de payer aux dits seigneurs sus-nommés et à leurs successeurs ou [représentants] ou à toutes autres personnes par eux autorisées à l'avenir, au principal manoir de la dite seigneurie ou autres lieux qui leur plaira indiquer le onzième jour de novembre de chaque année [...] de tenir feu et lieu sur la dite terre et de bâtir une maison habitable et logeable [...] de défricher et de mettre en valeur la terre [...] de porter les grains qu'il recueillera sur icelle à moudre au moulin banal de la dite seigneurie et à tous autres moulins appartenant aux dits seigneurs[...] » Acte notarié numéro 1255, propriété de M. Roland ARSENAULT.

Si, sous le Régime français, les cens et rentes étaient généralement peu élevés, ils tendirent à augmenter au XIX^e siècle. Précisons que le taux des cens et rentes restait fixe une fois qu'il avait été défini par un contrat. Ainsi, une terre concédée au XVII^e siècle portait encore les mêmes droits au XIX^e siècle. Pour le seigneur, cela représentait un manque à gagner, que plusieurs cherchèrent à combler par des pratiques plus ou moins conformes au droit seigneurial⁴⁹, comme la traite des fourrures ou encore la vente d'alcool. Et, contrairement au paysan de France, le censitaire canadien n'avait pas de taxes à payer à la Couronne.

Chaque année de novembre, à la Saint-Martin, un crieur annonçait à la porte de l'église que le seigneur serait chez lui le onze de ce mois pour recevoir les cens et les rentes de ses censitaires. Ces redevances étaient souvent payées en chapons ou en minots de grain. Le censitaire avait l'obligation de faire moudre son grain au moulin du seigneur et de lui remettre un sac de farine sur quatorze, dans le but de payer ce service. Il devait aussi habiter sur sa terre sinon celle-ci pouvait lui être confisquée. Quelques habitants de Saint-Antoine, dont Louis Durant et Nicolas Huyot dit Saint-Laurent, avaient reçu des avertissements à ce sujet. De plus, les censitaires devaient faire partie de la milice. Plus précisément, à partir de 1669, le colon français devait servir en tant que soldat si l'occasion se présentait :

Tous les hommes en état de porter les armes, âgés de 16 à 60 ans, doivent faire partie de la compagnie de milice de leur paroisse et participer à ses activités, ce qui représente entre le cinquième et le quart de la population totale de la colonie. Seuls les religieux et les seigneurs

sont exemptés de ce service, encore que ces derniers soient presque tous officiers dans les troupes régulières ou dans la milice⁵⁰.

Malgré ces obligations et ces misères, bon nombre de Français subissaient une traversée qui durait de deux à trois mois, dans l'intention de s'établir en Nouvelle-France. Précisons qu'à l'époque les paysans français étaient surchargés de taxes et qu'il était très difficile de survivre en France. D'un autre côté, ces traversées s'avéraient pénibles parce que la nourriture était rationnée, les familles souvent déchirées et le voyage long. On pouvait aussi être malade et subir de terribles tempêtes ou encore être attaqué par des ennemis, comme en faisait part Marie de l'Incarnation :

[...] le vaisseau était tellement agité durant tout ce temps qu'il nous était impossible de nous tenir debout ni de faire le moindre pas sans être appuyées, ni même assises sans nous tenir à quelque chose, ou bien nous nous trouvions sur-le-champ roulées à l'autre bout de la chambre⁵¹.

Les premiers colons étaient donc, en majorité, des paysans pauvres alors que les seigneurs étaient des nobles, des bourgeois. La plupart étaient commerçants, fonctionnaires, rentiers ou patrons ou encore gens de métiers, comme les artisans et les militaires. Il est intéressant de constater que plusieurs personnes savaient signer leur nom. Tous les gens d'église en étaient capables alors que quatre-vingt-dix-huit pour cent de la noblesse, quatre-vingts pour cent de la bourgeoisie et cinquante-cinq pour cent des petites gens pouvaient écrire leur nom et, le cas échéant, apposer leur signature sur un document.

DES NOBLES EN NOUVELLE-FRANCE... ET À SAINT-ANTOINE !

Dans les débuts de la colonie, un peu plus de trois pour cent de la population était noble. Fait à souligner, la noblesse ne se transmettait que par l'homme :

Si une fille noble épouse un roturier, elle ne perd pas sa noblesse, mais ses enfants seront roturiers, alors que si le père noble est marié à une roturière, les enfants héritent quand même de la noblesse⁵².

Dans la région, à Lotbinière, Louis-Théandre Chartier de Lotbinière appartenait à une famille noble depuis le XV^e siècle. On retrouvait aussi des nobles à Saint-Antoine : Claude-Sébastien de Villieu appartenait à

une noblesse plutôt récente, tandis que Pierre-Noël Legardeur de Tilly, le premier seigneur à avoir véritablement occupé la seigneurie, était issu d'une famille noble depuis le XVI^e siècle. Ses enfants le furent donc aussi.

Les Legardeur

À leur arrivée, le 11 juin 1636⁵³, les Legardeur venaient ouvertement tenter de faire fortune, puisqu'il était très difficile en France, à cette époque, d'améliorer sa condition à cause du petit nombre de personnes qui avait accès au pouvoir et à la richesse. *Les Relations des Jésuites* font mention de l'arrivée de cette famille : « Entre les familles qui sont venues de nouveau, celles de M. de Repentigny [Legardeur de Repentigny] et de M. de la Poterie, braves Gentilshommes, tiennent le premier rang⁵⁴. » La famille Legardeur avait pris place sur un bateau, le plus grand contingent depuis la fondation de la colonie, selon Émile Salone, commandé par le capitaine dieppois Savinien Courpon de La Tour. Elle venait de Thury, en Normandie, et comprenait une douzaine de membres lors de la traversée. Il semble que la famille Legardeur⁵⁵ avait une bonne réputation et était très estimée.

Il existe en Normandie une commune appelée Tilly, localisée sur la rive est de la Seine, à quelque quatre-vingts kilomètres en aval de Paris. On retrouve également les régions de Tilly-la-Campagne et Tilly-sur-Seules et, au Québec, un canton à proximité du Labrador qui porte le nom de Tilly. Déjà le nom Tilly était présent en 1066, selon M. L. d'Armagnac, puisqu'il désignait une maison chevaleresque. A. Dauzot fait remonter son origine à l'époque gallo-romaine et N. E. Dionne définit Tilly en disant que le mot vient de Tille, planche de tilleul, une rôtissoire.

Réjean BROUSSEAU, « Le toponyme Saint-Antoine-de-Tilly et la plaque armoriée de 172 », *Le Glaneur de Lotbinière*, vol. 1, n° 3 (automne 1983), p. 5 à 7.

Charles Legardeur⁵⁶, le père de Pierre-Noël Legardeur de Tilly, arriva donc en Nouvelle-France avec sa famille en 1636, à l'âge de vingt-deux ans. Il était capable de signer son nom. À son arrivée, il semble que la famille ait résidé à Québec⁵⁷ avant de s'établir ailleurs selon les seigneuries qui lui auraient été concédées. En 1645, Charles commandait un navire, le *Notre-Dame*, qui faisait la navette entre Québec et la métropole. En 1648, il fut nommé gouverneur des Trois-Rivières et le demeura jusqu'en 1650. La même année, il épousa, à Québec, Geneviève Juchereau de Maur, fille de Jean et de Marie Langlois, qui lui donna quinze enfants.

Charles Legardeur était le second fils de Catherine de Cordé, décédée le 7 juillet 1657 et inhumée à la basilique de Québec, et de René Legardeur de Tilly, né à Thury-Harcourt autour de 1614. Après la mort de son mari, Catherine de Cordé avait décidé de venir s'établir en Nouvelle-France avec sa famille, par suite d'une invitation de la Compagnie des Cent-Associés. Faisaient partie du voyage : Pierre et sa femme ; Marie Favery et trois enfants ; Charles ; Marguerite et son époux, Jacques LeNeuf de la Potherie ; leur fille et certains membres de la famille LeNeuf de la Potherie. Charles était marin et navigateur, tout comme son frère, Pierre Legardeur de Repentigny.

En 1650, il s'associa à d'autres personnes, entre autres Bissot et Godefroy pour la chasse des loups marins à Tadoussac. Il fut promu seigneur en 1652. L'année suivante, il était élu député par les habitants de la côte Saint-Michel, ce qui lui permit de voter sur le choix du syndic de Québec⁵⁸. Entre-temps, Charles Legardeur de Tilly avait continué de s'adonner au commerce des fourrures, puisque, en 1662, il s'associait avec d'autres hommes pour louer la traite de Tadoussac pour deux ans⁵⁹. Rien d'étonnant à cela, car le commerce de la fourrure faisait partie de la vie des pionniers de l'Amérique de Nord et était pour ainsi dire la profession de la majorité des résidents dans la colonie.

En avril 1663, le Conseil souverain de la Nouvelle-France fut établi par un édit de Louis XIV. Cette disposition législative allait permettre de connaître toutes les causes civiles et criminelles et de les juger. Le 18 septembre suivant, cinq conseillers siégeaient à ce conseil, dont Charles Legardeur de Tilly. Ce dernier était toujours conseiller en 1666 et en 1670. D'ailleurs, en 1666, il habitait Québec, comme le démontre le recensement de cette même année. À cette époque, il avait un peu plus de cinquante ans et sa femme Geneviève, trente-trois. Le couple avait dix enfants âgés de deux mois à dix-sept ans ; parmi ceux-ci, Pierre-Noël de Tilly, qui deviendra plus tard le seigneur de Tilly. Le couple avait aussi quatre engagés, dont un domestique et un tireur de pierre⁶⁰. Autour de 1668, Charles Legardeur de Tilly reçut une gratification de 800 livres parce qu'il était père de dix enfants. En 1675, on le nomma membre à vie du Conseil souverain. Il y siégea pendant vingt-six ans. Le 24 mai 1689, un de ses quinze enfants, Pierre-Noël Legardeur de Tilly lui succéda au Conseil souverain⁶¹.

Charles Legardeur de Tilly vécut très pauvrement et eut de la difficulté à faire vivre ses enfants. Frontenac écrivit à son sujet qu'il avait été ruiné par les Iroquois qui l'avaient pillé durant les guerres. De plus,

une lettre de Denonville et de Champigny au ministre, datée du 6 novembre 1687, nous apprend que Charles Legardeur de Tilly vivait dans la misère :

Il y a le bonhomme Tilly qui est de nos conseillers et gentilhomme qui a quinze enfants... il lui faut donner du bled présentement pour vivre. Ses enfants sont fort bien élevés et ont le cœur noble. Sa femme et sa fille labourent la terre tous les jours⁶².

En 1688, on le recommandait à Seignelay comme un homme « fort pauvre et fort vieux⁶³. » Il décéda à Québec le 10 novembre 1695 et fut inhumé dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu, au même endroit que sa femme.

LE SEIGNEUR PIERRE-NOËL LEGARDEUR DE TILLY

Pierre-Noël Legardeur de Tilly naquit le 24 décembre 1652, à Sillery, au Canada. Il eut une carrière brillante dans l'armée. En 1688, il faisait partie de la Compagnie franche de la Marine où il fut enseigne des troupes de la marine, lieutenant réformé un an plus tard, lieutenant en pied en 1692, garde de la marine en 1694, lieutenant en 1700. Il obtint le grade de capitaine ainsi que la charge d'une compagnie en 1710. Dès 1701, il semble qu'il était, selon Callière, « un bon officier ». Mais une carrière militaire, ce n'était pas très payant à l'époque⁶⁴.

Pour réussir à faire un peu d'argent, Pierre-Noël Legardeur de Tilly aurait tenté sa chance, illégalement, dans la traite des fourrures. Comme il se fit prendre « pour avoir esté en traite dans les habitations sauvages Et dans la profondeur des bois », il fut condamné à payer 2 000 livres en 1679, selon Denis Lévesque.

Avant d'acheter le fief Villieu, il possédait un fief près de la rivière Richelieu, où il avait épousé Marguerite Volant, en 1675, fille de Volant de Saint-Claude et de François Radisson, de qui il eut deux filles.

Devenu veuf, il épousa, le 24 novembre 1680, à Boucherville, Marie-Madeleine Boucher, fille du célèbre Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et gouverneur des Trois-Rivières, et de Jeanne Crevier. Marie-Madeleine décéda le 6 février 1739, à Montréal. Le couple eut treize enfants, qui vécurent dans la misère après la mort de leur père.

Voici les noms des enfants de Pierre-Noël Legardeur de Tilly et de Madeleine Boucher : Pierre, baptisé le 20 août 1681 à Boucherville ; Jeanne, baptisée le 16 avril 1683 à Repentigny, inhumée le 19 mars 1691 à Québec ;

Madeleine-Angélique, baptisée le 29 juin 1684 à Boucherville, mariée à Pierre-Aubert de Gaspé le 11 octobre 1711 à Beauport, inhumée le 17 juin 1753 à Québec ; Marie-Charlotte, baptisée le 25 août 1686 à Boucherville ; Nicolas, écuyer, sieur de Tilly, baptisé le 4 décembre 1688 à Boucherville ; Claude, baptisé le 19 avril 1691 à Boucherville ; Charles-Augustin, sieur de Montarville, baptisé le 16 mai 1692 à Québec, inhumé le 29 mars 1731 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Louis, sieur de Montarville, baptisé en 1694 ; Marie-Charlotte, baptisée le 9 juillet 1695 à Québec, mariée à Jean-Baptiste Fafard de la Framboise le 23 octobre 1730 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Catherine-Delphine, baptisée le 12 mars 1697 à Québec, mariée à Antoine Salvaye le 29 octobre 1736 à Québec ; Marie-Charlotte, baptisée le 4 mai 1698 à Québec, inhumée le 6 août 1776 à l'Hôpital général de Montréal ; Marie-Anne, baptisée le 18 septembre, inhumée le 28 octobre 1699 à la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; Geneviève.

La vie de Pierre Boucher fut tellement étonnante que l'on doit en parler. Né en France en 1622, il arriva au Canada vers 1635. Après avoir pris part à une expédition avec les jésuites chez les Hurons, il devint interprète officiel. En 1649, il épousa une jeune Huronne, dite « Marie Crestien ». Elle mourut la même année, de même que leur fils, Jacques. En 1652, il se remaria avec Jeanne Crevier. Il devint gouverneur des Trois-Rivières et reçut ses lettres de noblesse en 1661. Il obtint plusieurs fiefs et prit part à plusieurs batailles contre les Iroquois pour défendre le territoire. Il alla aussi rencontrer le roi Louis XIV, en personne, pour tenter d'obtenir du secours pour la colonie, ce qui montre l'intérêt de Louis XIV pour les affaires concernant la Nouvelle-France, car Pierre Boucher était le fils d'un fermier. On peut également le voir comme le premier écrivain canadien, puisqu'il a écrit *Histoire naturelle et véritable*, un ouvrage dédié à Colbert. Il décéda le 19 avril 1717, à l'âge de 95 ans, en laissant un testament tendre et touchant, comprenant un mot pour chacun de ses enfants. Voici ce qu'il écrivit à sa fille Madeleine :

Je dis adieu à ma fille Legardeur, à son mary et à tous ses enfants auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aye bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme et engagez M. Legardeur de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que Bienheureux sont les pacifiques. La vie est courte, l'éternité bien longue puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu, en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre état⁶⁵.

NAISSANCE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

En 1690, Pierre-Noël Legardeur de Tilly⁶⁶ accompagna le gouverneur Frontenac dans une attaque contre les Anglais⁶⁷. En 1700, c'est en tant qu'écuyer et capitaine d'une compagnie du détachement de la marine canadienne qu'il acheta la seigneurie appartenant à Villieu pour 3 000 livres, dont la somme de 2 000 livres payée argent comptant et 1 000 livres à payer dans la prochaine année.

C'est la raison pour laquelle on retrouve le mot « Tilly » dans le nom de la paroisse. Le nom Saint-Antoine-de-Tilly unit l'église au seigneur, ce qui démontre l'importance de l'Église et de l'État au début du XVIII^e siècle.

Pierre-Noël Legardeur vint s'installer dans sa seigneurie dès qu'il l'eut achetée. Jusqu'en 1709, il aurait été le seul seigneur entre Lévis et Lotbinière à s'installer parmi ses censitaires⁶⁸. Lorsqu'il vint habiter à Tilly, il se garda une terre d'à peu près trente-six arpents. En 1702, il construisit un manoir et, tout près, une chapelle. Bâtie en bois, sur la grève, elle était probablement à quelques kilomètres de l'église actuelle, près du manoir⁶⁹. Elle fut dédiée à saint Antoine de Padoue. Le premier missionnaire à Tilly fut le récollet Honoré Hurette.

Il n'est pas étonnant que Hurette ait choisi de nommer cette chapelle en l'honneur de ce saint, puisqu'il était un récollet. Saint Antoine de Padoue, un franciscain, aurait vécu de 1195 à 1231. Il fut un prédicateur très célèbre au Moyen Âge. Il devint le patron des marins, des naufragés et des prisonniers. À partir du XVII^e siècle, on l'invoqua pour retrouver des objets, recouvrer la santé et obtenir la réalisation d'un vœu. Certains gestes surnaturels lui furent attribués comme celui d'avoir tenu l'Enfant Jésus dans ses bras, geste à partir duquel on l'a souvent représenté.

À partir de ce moment, la seigneurie se développa à un bon rythme, puisque que le seigneur s'occupa de la défricher et de construire quelques bâtiments. Dès 1702, on pouvait y célébrer les services religieux. On ouvrit aussi les registres, ce qui correspondait à la fondation canonique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly. De 1702 à 1736, la population de Saint-Antoine fut desservie par des missionnaires. Sur la carte de Gédéon de Catalogne, datant de 1709, on peut voir que trente et une terres sont concédées dans la seigneurie de Legardeur (Tilly) aux personnes suivantes (en ordre, à partir de la seigneurie de Lauzon jusqu'au fief Maranda) :

- | | |
|-------------------------------|---|
| – Beaudoin ; | – F. Ayot ; |
| – P. Dumay ; | – L. Proto ; |
| – J. St-Laurent ; | – L. Rognon ; |
| – A. St-Laurent ; | – J. Lamontagne ; |
| – (illisible) ; | – N. Proto ; |
| – F. Rondeau ; | – F. Goulet ; |
| – Rondeau ; | – Lafranchise ; |
| – J. Costé ; | – J. Nolin ; |
| – Louis Costé et P. Lambert ; | – Laniel ; |
| – Et. Grenier et Lambert ; | – J. Baron ; |
| – Boucher et (illisible) ; | – Domaine de M ^r Legardeur ; |
| – Ant. Martel ; | – P. Lafrance ; |
| – J. Bergeron ; | – J. Grenon ; |
| – P. Martel ; | – Ch. Rouso ; |
| – Veuve Ayot ; | – And. Bergeron ; |
| | – J. Bergeron. |

On y dénombre également dix concessions sur le fief Maranda (en ordre, à partir de la seigneurie Tilly jusqu’au fief Choret) :

- Proto ;
- La veuve Bissot ;
- J. Proto ;
- Ch. Proto ;
- P. Dumay ;
- Houde-Desruisseaux ;
- Cl. Houde ;
- Jaq. Houde ;
- Jaq. Bourguignon ;
- le domaine de Maranda.

En 1712, la population avait augmenté considérablement ; il était temps de construire une nouvelle église parce que l’ancienne chapelle était éloignée des nouvelles habitations et était devenue trop petite. Alors, le 30 juin 1712 ⁷⁰, le seigneur et son épouse donnèrent à perpétuité à la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly :

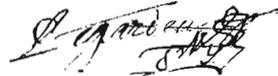
[...] un arpent de terre de front, au bord du fleuve Saint-Laurent, jusqu’à la profondeur de la seigneurie pour la construction de cette église ; ce terrain était borné au nord-est par la terre de Desrosiers, cordonnier, et au sud-ouest par celle de Jacques Baron⁷¹.

Une église n'y sera construite qu'en 1721, un retard peut-être causé par la mort du seigneur, le principal donateur, ou par le peu de fortune des habitants comme le souligne Pierre-Georges Roy. Mais aussi parce que l'intendant Michel Bégon avait demandé aux marguilliers de Saint-Antoine de convoquer une assemblée des habitants afin de décider s'il ne valait pas mieux réparer l'ancienne église au lieu d'en construire une nouvelle⁷².

HONNEUR ET DEVOIR

À l'époque, des sentiments comme l'honneur et le devoir étaient primordiaux. Être fidèle à son roi et à sa famille était un sentiment tout à fait naturel chez les personnes qui avaient de l'honneur. Il existait donc un certain attachement et même une certaine tendresse entre les membres d'une famille malgré le fait que certains d'entre eux devaient aller s'établir loin du nid familial et que les communications étaient très difficiles. Certains passages des lettres que le seigneur Legardeur avait adressées à son frère Lamothe-Tilly permettent de comprendre que les liens familiaux étaient tissés serrés en dépit de la distance. Ainsi, dans une lettre datée du 14 novembre 1709, on peut lire qu'il regrette de ne pas avoir de nouvelles de ses fils, qui se sont établis à Saint-Domingue (depuis plus d'un an !). Dans une autre lettre datée du 7 novembre 1712 et toujours adressée à son frère, il raconte qu'il a perdu une fille, lui aussi.

Après la perte de ma fille très chère et de mon fils, rien ne me touche. Je suis endurci aux peines d'esprit présentement. La perte de mes deux chers enfants m'est tout à fait rude et j'ai peine de m'en consoler. Votre nièce de Gaspé est fort grosse. Elle est dans une [telle] affliction d'avoir perdu sa chère sœur que je crains pour son accouchement. Ils viennent hiverner avec nous cet hiver. Ma femme ne se consolera pas si facilement, si elle ne l'avait pas avec elle⁷³.



LES DE GASPÉ : UNE AUTRE FAMILLE IMPORTANTE

Lors de son mariage avec Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly, le 12 octobre 1711, pour lequel il avait reçu une dispense, sieur Pierre-Aubert de Gaspé, un nom qui deviendra célèbre, reçut de son beau-père, Pierre-Noël Legardeur de Tilly, une terre située près de son domaine, qui mesurait six arpents de front sur quarante de profondeur. Le 16 oc-

tobre 1747, Madeleine-Angélique Legardeur de Gaspé et son fils Ignace-Philippe vendirent cette terre à Pierre Lambert fils.

Marie-Angélique était la cousine de la première femme de Pierre-Aubert de Gaspé. Et, normalement, dans un cas semblable, le mariage était impossible sans l'obtention d'une dispense. Pierre-Aubert de Gaspé se rendit en France pour l'obtenir. Avant de partir, il signa une convention avec le père de la fiancée, dans laquelle il assurait une certaine somme d'argent à Marie-Angélique s'il devait mourir lors de son voyage. En échange, s'il devait obtenir la dispense, Pierre-Noël Legardeur lui promit qu'il pourrait épouser sa fille.

Jacques CASTONGUAY, *La seigneurie de Philippe Aubert de Gaspé*, p. 28.

Des paroissiens de Saint-Antoine ont aussi déjà reçu des dispenses. Le 17 juillet 1904, il y avait une promesse de mariage entre Georges Garneau, fils majeur de Damase Garneau et de Georgiana Noël de Tilly, d'une part, et Alice Breton, fille mineure de Romuald Breton et de Céline Garneau, d'autre part, aussi de cette paroisse. Les futurs époux obtinrent une dispense du quatrième degré de parenté de consanguinité.

Pierre Aubert de Gaspé, né vers 1676 à Laroche, en France, était le fils de Charles-Aubert de la Chesnaye, un célèbre commerçant, et de Marie-Louise Juchereau de la Ferté. Il fut inhumé le 22 mars 1731 dans l'église de Saint-Antoine-de-Tilly, après cinq jours de maladie. Il avait épousé, une première fois, le 19 décembre 1699 à Québec, Catherine Juchereau de Saint-Denis. Cette dernière décéda en 1703 et fut inhumée à l'Hôtel-Dieu de Québec. De son second mariage avec Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly naquirent sept enfants, dont l'un s'illustra dans toutes les guerres de la Conquête, particulièrement celle de Carillon, où il fut cité par Montcalm au lendemain de la déroute des troupes britanniques au fort Carillon. Il s'agit d'Ignace-Philippe de Gaspé, né le 5 avril 1714 et mort le 26 janvier 1787, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli. Son mérite fut également reconnu par Ramezay, Noyelles de Fleurimont et le roi, qui le nomma chevalier de Saint-Louis le 24 mars 1761. L'Ordre militaire de Saint-Louis fut fondé par Louis XIV, le 5 avril 1693, et cessa d'exister en 1830. Devenir chevalier de cet ordre constituait une grande fierté. Pour y être accepté, il fallait être officier dans les troupes de terre ou de mer et professer la foi catholique apostolique et romaine. Les roturiers comme les nobles pouvaient espérer recevoir ce prix. D'ailleurs, plusieurs membres de la famille Legardeur avaient été reçus chevaliers, dont le neveu de Pierre-Noël Legardeur de Tilly, Jean-Baptiste Legardeur de Tilly, fils de Jean-Baptiste Legardeur de la Mothe-Tilly, ainsi que son petit-fils Philippe-Ignace Aubert de Gaspé, fils de Madeleine-

Angélique Legardeur de Tilly. Même si cette récompense n'était pas héréditaire, elle honorait toute la famille de celui qui la recevait. La récompense était constituée « d'une croix dorée, émaillée, suspendue à un ruban rouge vif » portée à la boutonnière, vers le haut de la poitrine. À l'automne de 1760, après la capitulation de Montréal, Aubert de Gaspé trouva refuge auprès de ses censitaires de Port-Joli. Son manoir ayant été brûlé par l'envahisseur l'automne précédent, il fut contraint de s'établir temporairement dans ce qui restait du moulin seigneurial de la rivière Trois-Saumons. Il était le grand-père de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, l'auteur célèbre du roman *Les Anciens Canadiens*. Ignace-Philippe de Gaspé avait épousé, le 30 juin 1745, Marie-Anne Coulon-de-Villiers. Elle était la sœur du célèbre Villiers de Jumonville qui fut « assassiné » en 1754 sous les ordres de Georges Washington, au fort Nécessité. Jacques CASTONGUAY, « Ignace-Philippe Aubert de Gaspé » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

Pierre-Aubert de Gaspé avait eu des difficultés avec ses censitaires de Port-Joli, car il n'habitait pas les lieux. Il en était de même pour son épouse qui fut la seigneuresse de Port-Joli jusqu'en 1753, année où elle décéda. Selon Jacques Castonguay, elle était trop occupée avec sa seigneurie de Saint-Antoine après le décès de sa mère :

[...] elle s'intéressa tout de même à son fief de Port-Joli. Elle chercha, entre autres choses, à hâter le parachèvement du chemin du Roi le long du fleuve ; elle continua à concéder des terres et ouvrit même, plus au sud, le deuxième rang ⁷⁴.

Comme ses ancêtres, elle vivait modestement, car elle recevait peu d'argent de ses censitaires. Et, comme son mari, elle eut des problèmes avec eux. Le fief de Gaspé, que possédait Madeleine-Angélique et qui allait devenir plus tard Saint-Apollinaire, fut vendu après la Conquête par un parent, Ignace Aubert de la Chesnaye, à un négociant new-yorkais, William Brown. Vers 1820, c'est un homme d'affaires, Moses Hart, qui était propriétaire de cette seigneurie⁷⁵.

LE MANOIR DES LEGARDEUR ET LE MOULIN BANAL

Le manoir avait été construit, semble-t-il, sur la terre que cette famille avait défrichée à « environ neuf à dix arpents du côté ouest de l'église actuelle »⁷⁶, sur la plage, aux pieds de la falaise. Il fut abandonné vers 1750.

Il aurait abrité Pierre-Noël Legardeur de Tilly de 1700 à 1720 ; ses héritiers, de 1720 à 1748 ; et Philippe Noël, de 1748 à 1760. Au début du XX^e siècle, il semble qu'il était encore possible de voir les ruines de cette habitation, dont le solage en pierre. Ce terrain avait appartenu à Gabriel Tanguay, puis à Edmond Taschereau. William Kirby en fait une description dans son roman intitulé *Le Chien d'or*. Comme il s'agit d'une fiction romanesque, la description n'est peut-être pas tout à fait exacte. Laissons tout de même ce romancier, traduit par Pamphile Le May ⁷⁷, nous entretenir de ce manoir :

C'était une grande bâtisse en pierre, de forme irrégulière avec des fenêtres profondément enfoncées dans les murs et garnies de cadres grossièrement sculptés. À chaque coin s'élevait une tourelle percée de meurtrières, et crénelée de manière à faire un feu d'enfilade de tous les côtés sur les ennemis qui se présenteraient. Dans l'entrée se trouvait une tablette de pierre où le ciseau avait sculpté les armoiries de la famille de Tilly, avec la date de la construction et une invocation au saint patron de la maison. [...] Un ruisseau murmurait tout auprès, en précipitant ses ondes d'argent⁷⁸.

Ce manoir fort simple rappelle que les nobles ne vivaient pas dans le luxe comme c'était le cas en France. Cependant, les constructions en pierre étaient utilisées par les privilégiés de l'époque, ce qui sera différent au XVIII^e siècle⁷⁹.

Selon la coutume, la chapelle devait être située près du manoir, sur le domaine du seigneur, et à proximité des principales habitations. Le premier enfant à y être baptisé fut André Bergeron en 1702.



Emplacement du premier manoir sur la grève à Saint-Antoine-de-Tilly

Collection *Histoire de la seigneurie de Tilly* de Julie Noël de Tilly

Ce jourd’huy sixième de janvier de l’an mille sept cent deux jay confairé les sacrement de baptême sur l’enfant d’andré bergeron et de marie grenon. Il fut nommé andré il a eu pour parain jacques bergeron et pour maraine agnès grenon, il était né le premier jour de la même année et fait à Tilly le même jour et année que d’huy. F. honoré hurette récollet mission⁸⁰.

Le 6 janvier 1702, on assistait à la première sépulture dans le cimetière de Tilly, celle de Marie-Charlotte Roignon, âgée de deux mois. Le premier mariage eut lieu en 1703.

Après deux bans de mariage publiez en la messe paroissiale et la dispense du 3^e obtenu de Monsieur des mezerets, vicaire gen. ne s’estant pas trouvé aucun empêchements jay donné la bénédiction nuptiale en la chapelle de St-Antoine de Pade à charles roignon et à marie charlotte huot ce 2 juillet 1703 en présence de plusieurs témoins. F. Félix Réc. Miss-re de Lotbinière et de Tilly, paroisse St-Antoine⁸¹.

Tout porte à croire qu’il n’y avait pas de chapelle à l’extrémité est de la paroisse — aujourd’hui la Pointe-Aubin —, puisque le missionnaire récollet Félix Cappes célébra un mariage chez Pierre Lambert le 2 juillet 1712.

Quant au moulin banal⁸², il aurait été bâti sur le terrain de Jacques Croteau, à deux arpents de l’embouchure de la petite rivière Tilly (rivière Méthot), au sud du chemin du Roi. En fait, un édit royal en date du 4 juin 1686 obligeait les seigneurs à construire un moulin appelé moulin banal. Celui-ci avait 10,1 mètres (36 pieds) de longueur et 6,1 mètres (20 pieds) de largeur et il était construit en pierre. En 1688, on ne dénombrait que deux moulins à farine dans la région, dont un à Villieu, qui servit jusqu’en 1795.

Plus tard, comme il tombait en ruine, Jean-Baptiste Noël en construisit un autre près de la Grosse Rivière à la Tortue (rivière Bourret), sur le fief Maranda. Ce moulin servit jusqu’en 1882⁸³. La plupart des moulins étaient construits en pierre. Tous les censitaires s’y rendaient pour faire moudre leur grain.

Agrandissement de la seigneurie et mort du seigneur

Quelques années plus tard, le seigneur agrandit son territoire en achetant, le 21 août 1714, de Robert Chorest et de son épouse, Marguerite Lerouge, les trois quarts du fief Bonsecours. Pour la somme de 3000 livres, il obtint cinquante-cinq arpents et demi de terre de front sur deux lieues de profondeur. Avant le 25 avril 1701, ce fief avait appar-

tenu à Marie Mainville, veuve de Mathieu Amyot de Villeneuve. Curieusement, aucun colon ne s'était établi dans ce nouveau fief entre 1700 et 1720, alors que le seigneur avait pourtant concédé plusieurs terrains.

Après une longue maladie, Pierre-Noël Legardeur de Tilly décéda le 10 août 1720, dans sa résidence de Québec, sur la rue Saint-Louis. Il fut inhumé dans la vieille chapelle construite en 1702 dans sa seigneurie :

L'an mil sept cent vingt, le 13 aoust, j'ay soussigné, prestre recollet certifie avoir inhumé dans l'église paroissiale de St-Antoine-de Pade, Sieur Pierre Noel Legardeur, Capitaine de compagnie du détachement de marine, Seigneur de la dite paroisse et coste de Tilly, sous son banc cy-coste de l'épistre, après une longue maladie qu'il est décédé en la ville de Québec, après avoir reçus tous les sacrements, il fut porté à la paroisse de la ville et là transporté à la paroisse de sa Seigneurie les dits jour et an que dessus auprès de plusieurs de sa famille où il fut déposé avec les cérémonies ordinaires de l'église, le service sollene chanté par le Rv. P. Hyacinte la place et moy assistant en foy de quoy jay signer. Aubert de gaspé, fr. Juconde Drué, miss. de la dite paroisse⁸⁴.

Les héritiers Legardeur

Après la mort de Pierre-Noël Legardeur, la seigneurie fut administrée par plusieurs acquéreurs. De 1720 à 1748, ce furent ses héritiers légitimes qui en assumèrent la gestion, sous la responsabilité de son épouse, Madeleine Boucher. En vertu du règlement qui déterminait le district et l'étendue de chacune des paroisses, le 20 septembre 1721, les limites de la paroisse de Saint-Antoine furent établies par Vaudreuil, alors gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, ainsi que par monseigneur de Saint-Vallier, évêque de Québec, et l'intendant Bégon. Cette décision fut confirmée par un arrêt du Conseil d'État du Roi, le 3 mars 1722.

L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine de Pade située en la dite seigneurie (de Tilly) sera de trois lieues et un quart, savoir : quatre arpents de front que contient le fief de la dame Beaudoin, et une lieue et trente-huit arpents de front que contient le reste de la seigneurie de Tilly, le tout faisant une lieue et demie de front à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la Côte de Lauzon, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief Maranda ; trois quarts de lieu de front que contient le dit fief Maranda en remontant

jusqu'au fief de Bonsecours, et une lieue et demie de front que contient le dit fief de Bonsecours, en remontant jusqu'au fief de Sainte-Croix, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes⁸⁵.

Le 26 juillet de la même année, on entreprit la construction d'une église qui fut terminée au cours de l'automne. Cette construction en pierre, qui se trouvait à environ trente pieds au nord de l'église actuelle, servit jusqu'en 1788. Les seigneurs de Tilly donnèrent aussi à la fabrique un arpent et demi en superficie de plus pour la construction d'un presbytère, en échange de quoi le seigneur, son épouse et leurs enfants seraient enterrés dans l'église, aux frais de la fabrique, ou auraient droit à un service chanté s'ils mouraient hors de la paroisse. En plus, deux messes basses de requiem devaient être célébrées chaque année⁸⁶. Et il fallut attendre 1722 pour que la seigneurie pût assurer la subsistance d'un curé.

Par ailleurs, le 20 juillet 1723, la veuve de Pierre-Noël Legardeur de Tilly se rendit devant Michel Bégon, au château Saint-Louis, pour rendre foi et hommage pour elle et au nom de ses enfants, comme il se devait, puisqu'ils étaient propriétaires du fief Tilly. Elle mentionna alors être propriétaire du fief Bonsecours⁸⁷ et déclara le prix de la transaction, précisant que cette somme provenait d'une vente que son mari avait effectuée pour une terre de trois arpents de front sur deux lieues de profondeur appartenant au sieur Perrot dit Desroches à Boucherville. Il s'agissait d'une terre qu'elle avait reçue en héritage de son père, Pierre Boucher. Elle déclara être propriétaire de la moitié de la seigneurie de Tilly parce qu'elle et son mari étaient mariés sous le régime de la communauté. Elle indiqua aussi que son petit-fils, Pierre, le fils unique de feu Pierre Legardeur, était le seul héritier de son père dans la moitié de la moitié et que les sept autres enfants étaient héritiers dans l'autre moitié de la même moitié.

Le 22 juillet 1723, la seigneurie comptait un domaine de neuf arpents de front sur toute la profondeur, une maison, une grange, une étable, une écurie, une boulangerie, quarante-cinq arpents de terre de labour et vingt-cinq de prairie.

Plusieurs chefs de famille, environ quarante-deux, pour un total d'environ deux cents personnes, étaient établis à Saint-Antoine, dont plusieurs d'origine normande, comme les Lambert et les Bourgoin, ce qui fait de Saint-Antoine-de-Tilly un lieu rappelant le souvenir des premiers Normands⁸⁸. Ces chefs de famille possédaient des terres concédées ayant

un accès au fleuve. En effet, leurs noms semblent correspondre à ceux des terres concédées à partir de la seigneurie de Lauzon jusqu'à celle de Maranda. On retrouvait aussi quelques colons sur le fief Bonsecours, aux limites nord-est du fief Maranda.

Dame veuve Beudoin (3 arpents de front) ; Dumay ; Joseph Saint-Laurent (2 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Louis Durand (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; François Rondeau (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Jacques Côté (6 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Joseph Côté (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; André Daigle (7 arpents de front, 1 maison, 1 étable, 1 grange) ; Pierre Lambert père (6 arpents de front, 1 maison, 1 étable, 1 grange) ; Pierre Lambert fils (4 arpents de front, 1 poule, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Jacques Genest (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Pierre Godin (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Paul Martel (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Jean Grenon (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; les enfants mineurs d'Amyot ou d'Ayot (3 arpents de front, 1 maison, 1 étable, 1 grange) ; Louis Croteau (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Lamontagne ; Nicolas Croteau (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; veuve Roberge (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Pierre Lafranchise (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Robin ; Laniel ; Jacques Baron père (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Jacques Baron fils (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; le seigneur Pierre de Gaspé (6 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Pierre Dumas (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; le domaine des Legardeur (9 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Jean-Baptiste Lafrance (4 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; Grenier ; Charles Rouseau (3 arpents de front, 1 maison, 1 grange, 1 étable) ; André Bergeron (7 arpents de front) ; Jean Bergeron (7 arpents de front, 1 maison, 1 étable, 1 grange) ; Jacques Croteau (1 arpent de front).

Il y avait aussi un second rang où des terres n'avaient pas été concédées : Pierre Lambert fils ; André Bergeron fils ; Charles Lenormand ; Jacques Baron fils ; Jacques Bourgoïn ; Louis Croteau ; Paul Martel ; Étienne Marchand ; Bernard Croteau ; François Deslauriers ; Jean Houde ; Claude Houde.

Le 12 août 1724, à la demande de Madeleine Boucher-Legardeur, on procéda à l'inventaire des biens de la succession de son époux⁸⁹, ce qui mit en évidence que la famille avait plus de dettes que d'avoirs et peu de richesses. Elle recevait annuellement 1 960 livres en revenus, de

la part des censitaires. Malgré cette somme, elle n'arrivait pas à vivre convenablement. Les Legardeur possédaient des biens d'une valeur de 4 076 livres et devaient presque le double, leurs dettes s'élevant à 7 854 livres. Comment pouvaient-ils continuer à agrandir leur domaine, contracter de nouvelles dettes et vivre de la seigneurie ? Voici ce que nous indique Roland Legendre à ce sujet : « Ces constatations prouvent bien l'importance de la terre et surtout l'importance d'un titre de noblesse, puisque toutes les dettes, à cette époque, étaient gagées sur ces deux titres de propriétaire et de seigneur⁹⁰. » Ils avaient tout de même une vieille tapisserie, qui était un objet de luxe, car seuls les officiers, les marchands et les seigneurs avaient le moyen et le goût de s'en procurer⁹¹. Cet inventaire révèle aussi que la famille possédait quelques ustensiles pour la cuisine, mais que ceux-ci étaient en usage depuis longtemps. On retrouvait, entre autres choses, des marmites, une poêle à frire, une tourtière, une chaponnière, une lèchefrite, une passoire, une casserole et une écuelle d'argent avec sa fourchette et six cuillères. On y retrouvait aussi des nappes et des serviettes.

À cette époque, la diversité, la qualité et la quantité des ustensiles démontraient l'aisance matérielle de ses propriétaires⁹². Certains censitaires pouvaient même posséder autant d'ustensiles que leur seigneur, car ces habitants de la Nouvelle-France possédaient des pièces d'argenterie, ce qui ne se voyait guère en France. On peut donc constater encore une fois, par la faible quantité d'ustensiles qu'ils possédaient, que les Legardeur vivaient pauvrement.

Le 15 septembre 1727, le fief Bonsecours était annexé à la paroisse de Sainte-Croix, à l'exception des terres des trois premiers habitants, qui restèrent dans la paroisse de Saint-Antoine⁹³.

Le 15 novembre 1730, le corps de Pierre-Noël Legardeur fut exhumé et transporté dans la nouvelle église :

L'an mil sept cent trente, le quinzième jour du mois de novembre, nous avons transporté dans la nouvelle Église le corps de Messire Pierre-Noël Legardeur, Seigneur de Tilly, Capitaine d'une Co Franche de la marine et l'avons inhumé sous son ban et ce en présence de tous les habitants. Resche ptre⁹⁴.

En 1731, afin d'agrandir le territoire de la famille (et ses revenus !), Madeleine Boucher demanda un autre fief. Quelques années plus tard, ses filles Charlotte et Madeleine-Angélique reçurent respectivement Belle-Plaine et Gaspé. Cependant, ces deux fiefs qui prolongeaient la

seigneurie de Tilly ne furent pas tellement rentables à court terme ; à preuve, en 1760, on y voyait rarement des censitaires, et ce, parce que les voies de communication étaient presque inexistantes⁹⁵.

En 1738, Charlotte Legardeur, fille de Pierre-Noël Legardeur, seigneur de Tilly, désirait agrandir son territoire. Elle adressa, le 26 mars de cette même année, une requête à Charles, marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la Nouvelle-France, et à Gilles Hocquart, chevalier et conseiller du Roi. Elle voulait soixante-quatorze arpents de front — des arpents non concédés, vers le haut des terres, au sud du fleuve — qui se trouvaient entre sa concession et la seigneurie de Sainte-Croix. Qui plus est, elle tenait, par-devant, aux fiefs Bonsecours et Amyot et, par-derrière, aux terres non concédées sur une lieue et soixante arpents de profondeur.

Ce surplus lui fut assigné avec la concession qui lui fut faite le 4 janvier 1737. Toutes ces terres formaient une seule seigneurie appelée Belle-Plaine ou Des-Plaines. Charlotte Legardeur administra sa seigneurie jusqu'au 8 juin 1778. Cette année-là, J. Gaspard Chaussegros de Léry, le célèbre ingénieur du roi, s'en porta acquéreur. Cette transaction n'est pas très étonnante, puisqu'il avait épousé Marie-Renée, la fille de René Legardeur de Beauvais, un parent des Legardeur de Saint-Antoine.

QUI ÉTAIENT LES PREMIERS COLONS ?

Au début de la colonisation, plusieurs hommes arrivèrent en Nouvelle-France afin de peupler le nouveau pays.

Autour de 1710, les coureurs des bois, des aventuriers, étaient pourchassés comme des criminels. À cette époque, on trouvait d'ailleurs des coureurs des bois dans toutes les couches de la société : fils d'habitants, de marchands, d'officiers et même de seigneurs et de nobles, comme les fils de Charles Legardeur de Tilly, en raison de leur grande pauvreté⁹⁶. En 1716, en plus de la peine du fouet, les galères s'ajoutèrent comme punition aux hommes qui restaient dans les bois⁹⁷. On les accusait de corrompre les Amérindiens et de séduire les Amérindiennes. Ils étaient très nombreux au début de la Nouvelle-France ; déjà, dans les années 1680, on en comptait environ huit cents⁹⁸.

Pour peupler plus rapidement la colonie, on avait imaginé un système qui permettrait d'envoyer principalement des hommes engagés par contrat en Nouvelle-France. Ces hommes pouvaient aider les fa-

milles à développer leur terre. En plus de leur voyage payé par le roi, les engagés ou les domestiques obtenaient quelques hardes. Leur « maître » devait rembourser ces frais au roi. C'est la raison pour laquelle l'engagé ne pouvait pas quitter son maître. « Il était lié par une dette à laquelle il devait faire honneur⁹⁹. » Pendant son contrat, l'engagé ne pouvait faire la traite des fourrures ni se marier. Il gagnait environ 75 livres par année, somme de laquelle il devait déduire certains frais, comme ceux de la nourriture, des vêtements et du logement. Il devait suivre un apprentissage d'une durée de trente-six mois avant de pouvoir devenir habitant ou revenir en France. Plusieurs de nos ancêtres arrivèrent en Nouvelle-France de cette façon.

Les habitants engageaient aussi des soldats. Pendant l'hiver, leur service militaire étant réduit, on leur demandait d'aider les habitants, ce qui donna lieu à quelques unions.

D'autres propriétaires avaient des esclaves. Cet état d'asservissement ne fut permis que de 1709 à 1833 en Nouvelle-France. On retrouvait parfois des Amérindiens parmi ces gens. Même si l'esclave et le maître se témoignaient une affection réciproque, aucun esclave ne fut la propriété des seigneurs de Saint-Antoine.

La Nouvelle-France recevait aussi des jeunes garçons pour leur faire expier leurs frasques ou leur libertinage ainsi que des criminels. Mais ces hommes que l'on appelait des criminels avaient souvent commis des délits mineurs comme celui d'avoir chassé sur les terres du roi.

LE DÉPART DES LEGARDEUR

La noblesse elle-même se rendait parfois coupable d'actes criminels. C'est ainsi que la famille Legardeur fut impliquée dans un scandale en janvier 1748 lorsque, à la suite d'une querelle, le lieutenant Pierre Legardeur de Repentigny tua le négociant Nicolas-Jacques Jacquin Philibert d'un coup d'épée. L'affaire aurait eu lieu à Québec, à la suite d'un duel¹⁰⁰. Condamné à mort, il prit la fuite pour éviter un procès criminel, après avoir indemnisé la veuve. Celle-ci lui pardonna son crime et il fut gracié par le roi à la demande de ses amis. Par la suite, il fut transféré à l'île Royale et termina sa carrière en Inde¹⁰¹. Cet événement servit d'intrigue au roman *Chien d'or* de Kirby, publié en 1878.

Une fois de plus, la seigneurie de Tilly changea de main le 23 août 1748. Plusieurs cohéritiers étaient impliqués dans la transaction : Angé-

lique Legardeur, veuve de Pierre-Aubert de Gaspé ; Charlotte Legardeur ; Ignace-Aubert de Gaspé ; Jean-Baptiste Fafard dit Laframboise ; sa femme, Marie-Charlotte Legardeur ; Nicolas, sieur de Tilly ; Louis-Marie Legardeur ; Antoine Salvaye, sieur de Trémont ; sa femme, Catherine Legardeur. Ils vendirent¹⁰² la seigneurie de Tilly et, par la même occasion, la seigneurie de Bonsecours à Philippe Noël, un résident de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans¹⁰³.

En 1750, les héritiers de Pierre-Noël Legardeur avaient vendu toute l'étendue de leur domaine de neuf arpents de terre de front sur quarante de profondeur :

Le 25 juillet 1748, les héritiers ont aussi vendu à Pierre Croteau 3 arpents de terre de front sur 40 de profondeur, détachés du domaine ; bornant, au nord-est, la terre de Nicolas Croteau et, au sud-ouest, le reste du domaine¹⁰⁴.

En 1748, François Rognon avait acquis trois arpents de terre, détachés du domaine, bornant au nord-est la terre de Pierre Croteau et au sud-ouest le reste du domaine. Comme la famille Legardeur avait vendu toutes ses terres, elle ne devait plus demeurer à Saint-Antoine. Vers 1760-1763, la plupart des membres de cette famille retournèrent en France, imitant ainsi plusieurs nobles et seigneurs qui avaient fait de même après la Conquête anglaise.

LES NOËL DEVIENNENT LES NOËL DE TILLY

De 1748 à 1760, la seigneurie fut sous la gouverne de Philippe Noël, officier de milice et écuyer. En date du 23 août 1748, Philippe acheta les fiefs et seigneurie de Villieu (Tilly et Bonsecours). Celui-ci faisait partie de la famille de François Noël, fils de Pierre et d'Élisabeth Augustin, qui fut le premier de cette lignée à venir s'établir en Nouvelle-France. François Noël venait de Chiré-les-Bois, village de la commune de Vernon, près de Poitiers. Il y serait né en 1644 et aurait épousé, à Québec, le 22 octobre 1669, Nicole Legrand, fille de Nicolas et d'Anne Duplessis, une fille du roi.

Il est intéressant de signaler que Nicole Legrand, née à Saint-Sulpice de Paris en 1648, était une fille du roi. Ces filles étaient des personnes pauvres ou aisées, orphelines ou veuves, âgées de 12 à 45 ans, qui décidaient de venir faire leur vie au Canada. Leur passage ainsi que le trousseau des filles pauvres étaient payés par le roi. Chaque contingent était dirigé par une femme. Selon certaines sources, une fois qu'elles arrivaient au port de

Québec, environ soixante-dix pour cent d'entre elles demeuraient à Québec, douze pour cent se rendaient à Trois-Rivières et dix-huit pour cent prenaient la route de Montréal. Lors de son mariage, Nicole apporta des biens estimés à 400 livres et un don de 50 livres provenant du roi.

Elle se serait liée d'amitié avec d'autres filles du roi, puisqu'elle assista à d'autres contrats de mariage. Et elle est de nouveau citée dans un acte de Becquet, en date du 26 février 1673 :

[...] François Noël et sa femme firent réparation d'honneur à Jeanne Bardé, épouse de Jean Poulin, qu'ils avaient accusé d'être une femme de mauvaise vie. [...] lesquels de leur bon gré et volonté sans aucune force ny contrainte, ont reconnue et confessé qu'il y a ce jourd'huy huit jours que fausement et malicusement sans aucune cause ny subject auroient dit que Jeanne Bardé femme de Jean Poulin habitante de lad. Isle leur proche voisin, estoit une putain et qu'ils l'avaient trouvé couchée avec un garçon ce qu'ils ont reconnue et reconnoissent [...] être faux et supposé. Et que malicusement ils ont accusé lad. Bardé dud. Crime, la reconnoissent et son mari pour gens de bien et d'honneur et sans aucun reproche.

Silvio DUMAS, *Les Filles du roi*, p. 278-279.

Il faut dire qu'à l'époque la réputation et l'honneur étaient plus importants que tout et on pouvait s'attendre à des poursuites judiciaires si on proférait des injures sans fondement (ou sans preuve !).

PHILIPPE NOËL, SEIGNEUR DE TILLY

Quelques années plus tard, François Noël était installé à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, où ses plus jeunes enfants furent baptisés. Le couple eut sept enfants, dont Philippe, le futur seigneur de Tilly, né le 28 décembre 1670, à Sainte-Famille. Ce dernier épousa Marie Rondeau, à Saint-Pierre, le 5 novembre 1692. Ils eurent douze enfants.

Ursule, baptisée le 28 septembre 1693 à Saint-Pierre, mariée à Adrien Leclerc le 16 novembre 1722 à Saint-Pierre, inhumée le 6 octobre 1743 à Saint-Pierre ; Angélique, baptisée le 15 février 1695 à Saint-Pierre, mariée à François Gosselin le 25 novembre 1720 à Saint-Pierre ; Marie-Anne, baptisée le 8 décembre 1697 à Saint-Pierre, mariée à Pierre Niel le 27 novembre 1724 à Saint-Pierre ; Pierre, baptisé le 29 avril, inhumé le 1er juillet 1699 à Saint-Pierre ; Ignace, baptisé le 7 juillet 1700 à Saint-Pierre, marié à Marie Crépeau en 1722 ; Marie-Madeleine, baptisée le 29 avril 1703 à Saint-Pierre ; Philippe, qui deviendra le nouveau seigneur de la seigneurie de Tilly en

1748 ; Marie, baptisée le 11 avril 1707 à Saint-Pierre ; Jean-Baptiste, baptisé le 16 janvier 1709 à Saint-Pierre ; Françoise, baptisée le 9 mars 1711 à Saint-Pierre ; Marie-Thérèse, baptisée le 11 août 1712, inhumée le 18 à Saint-Pierre ; Pierre, baptisé le 5 mars 1714, inhumé le 17 janvier 1715 à Saint-Pierre.

Lors de l'acquisition de la seigneurie, Philippe Noël fut le premier de sa lignée à porter le titre de seigneur de Tilly. Né à Saint-Pierre le 15 mars 1705, il y épousa Geneviève Leclerc, fille de Jean-Charles, le 15 novembre 1729. Ils eurent treize enfants.

Geneviève-Marie, baptisée le 12 août 1730 à Saint-Pierre, inhumée le 29 novembre 1745 à Saint-Jean ; Jean-Baptiste, successeur des droits seigneuriaux ; Philippe, baptisé le 13 mars 1734 à Saint-Pierre, marié à Agathe Aubin le 10 février 1755 à Saint-Pierre, inhumé le 20 décembre 1810 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Louis, baptisé le 12 juillet 1735 à Saint-Pierre, marié à Marguerite Paradis le 20 novembre 1758 à Saint-Pierre ; Marie-Thècle, baptisée le 23 septembre 1737 à Saint-Pierre, mariée à Étienne-Pasque Paquet le 18 octobre 1756 à Saint-Pierre ; Marie-Josephte, baptisée le 24 septembre 1739 à Saint-Pierre, mariée à Jean Ferland le 26 janvier 1761 à Saint-Pierre ; François-J.-Marie, baptisé le 19 février 1742 à Saint-Pierre, marié à Élisabeth Fiset à Saint-Pierre ; Joseph, baptisé le 3 mai 1744 à Saint-Pierre, inhumé le 26 février 1749 à Saint-Pierre ; Pierre, baptisé le 15 septembre 1746 à Saint-Pierre, inhumé le 4 mars 1749 à Saint-Pierre ; Marie-Geneviève, baptisée le 7 mars 1749 à Saint-Pierre, mariée à Louis Aubin le 7 juillet 1767 à Saint-Pierre, inhumée le 3 octobre 1815 à Saint-Pierre ; Antoine, baptisé le 1er janvier 1751 à Saint-Pierre, marié à Agnès Goulet le 20 février 1775 à Saint-Pierre, inhumé le 24 septembre 1825 aux Trois-Rivières ; Marie-Victoire, baptisée le 4 juillet 1753 à Saint-Pierre, mariée à Pierre Poulin le 5 octobre 1772 à Saint-Pierre ; Thérèse, baptisée le 30 avril 1756 à Saint-Pierre, mariée à Charles Roberge le 25 août 1775 à Saint-Pierre.

Dès l'acquisition de la seigneurie, cet officier de milice fit tout son possible pour améliorer sa petite colonie seigneuriale. Il concéda plusieurs terres à des hommes qui lui semblaient braves, honnêtes et bons travailleurs. En peu de temps, plusieurs concessions furent enregistrées. Malgré le fait qu'il résidait à l'île d'Orléans, il se rendait fréquemment dans sa seigneurie pour concéder les terres et déterminer les bornes.

Comme tous les seigneurs¹⁰⁵, Philippe Noël recevait ses censitaires dans une salle du manoir préparée pour l'occasion, où il réglait leurs querelles. Il rendait justice à qui le méritait et condamnait les coupables en leur imposant une amende ou autres châtiments prévus par les lois en vigueur à cette époque.

Comme les seigneurs qui l'avaient précédé, il remplit ses obligations en se rendant auprès du gouverneur pour lui rendre foi et hommage avec la promesse de lui fournir avant quarante jours son aveu et dénombrement. En fait foi le texte suivant :

Aujourd'hui, vingt huit juin mil sept cent quarante neuf, avant midy, en présence et en la compagnie des Notaires Royaux en la prévosté de Québec, y résidents soussignés, Philippe Noel, habitant à l'isle et comté Saint-Laurent, paroisse Saint-Pierre, s'est transporté au château Saint-Louis et à la principale porte et entrée du dit château; où étant, ayant le dit Noel frappé à porte, est à l'instant venu un domestique de haut et puissant Seigneur Monseigneur Roland Michel Marquis de la Galissonnière, chevalier de l'ordre royale et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de sa Majesté et Commandant Général pour le Roy en Toute la Nouvelle-France, [...] Et Mondit Seigneur le Marquis de la Galissonnière étant survenu, le dit Philippe Noel, en devoir de Vassal, sans épée ni éperons, tête nue et un genouil en terre, lui a dit qu'il lui faisait foi et hommage et qu'il le suppliait de l'y recevoir à cause de sa terre et seigneurie de Tilly et Bonsecours, relevant en plein fief, foy et hommage de sa Majesté, lequel fief de Tilly et Bonsecours appartient au dit Philippe Noel, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dame Angélique Legardeur Veuve Gaspé Mlle Charlotte Legardeur et Sieur de Gaspé, tant en leurs noms, que comme fondés de procuration de leurs autres cohéritiers, par contrat passé devant Mes Barolet et Panet notaires royaux le vingt-trois aoust dernier; la laquelle foy et hommage, Monseigneur Le Marquis de la Galissonnière au nom du Roy a reçu le dit Philippe Noel, à la charge de fournir son aveu et dénombrement dans le tems de la coutume; Reconnaissant Mont dit-seigneur le Marquis de la Galissonnière que le dit Philippe Noel a payé les droits qu'il devait à sa majesté à cause de ladite acquisition suivant la quittance du directeur du Domaine du Roy; Dont et de ce que dessus le dit Philippe Noel a demandé acte aux Notaires soussignés, qui lui ont octroyé, pour lui servir et valoir ce que de raison; fait et passé à la principale porte et entrée dudit Château, les jours et an susdits, et mondit Seigneur Le Marquis de la Galissonnière signé et le dit Philippe Noel vassal avec nous dits Notaires soussignés, ainsi qu'il est porte à la minute des présentes demeurée en l'étude de Mtre Panet Notaire. La Galissonnière, Barolet, Panet N. P¹⁰⁶.

DES JOURS SOMBRES À L'HORIZON...

En 1755, et même en 1757, une épidémie de petite vérole — appelée aussi *picote* — éclata au Canada et causa de grands ravages. Au cours des mêmes années, les Canadiens furent encore menacés, cette fois non pas seulement par une maladie mais par les Anglais. Ces derniers se rapprochaient de Québec. Par conséquent, les colons en âge de porter les armes et le seigneur lui-même s'engagèrent dans le service militaire. À partir de ce moment, il devint difficile de développer la seigneurie.

*Annexe 1***Acte de concession d'un fief à de Villieu par Jean Talon,
intendant de la Nouvelle-France, le 29 octobre 1672**

Jean Talon, conseiller du roi, en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pais de la France septentrionale.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.

Sa majesté ayant de tous tems recherché avec soins et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Église, les moyens de pousser dans les pais les plus inconnus, par la propagation de la foi et la publication de l'Évangile, la gloire de Dieu avec le nom chrétien, fin première et principale de l'establisement de la colonie française en Canada, et par accessoires, de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en ait eu de plus dures que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, et de la soutenir et défendre avec vigueur contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait estre esposés dans la suites des tems, fait passer en ce pais bon ombre de ses fields sujets, officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres, dont la plupart se conforment aux grands et pieux desseins de Sa Majesté voulant se lier aux pais en y formant des terres et seigneuries d'une estendue proportionnée à leur force et le sieur de Villieu, lieutenant de la compagnie de Berthier, nous ayant requis de luy en départir ;

Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à sa Majesté en différents endroits tant dans l'Ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de sa Majesté, et en vue de ceux qu'il tesmoigne vouloir encore rendre cy-après ;

Nous en vertu du pouvoir à nous par elle donné, avons accordé, donné, et concédé, donnons, accordons et concédons au dit sieur de Villieu l'estendue des terres qui se trouveront sur le fleuve Saint-Laurent depuis les bornes de celle de M. de Lauzon jusqu'à la petite rivière Taloy, dite de Villieu, icelle comprise sur une lieue et demye de profondeur, pour en jouir de la dire terre en fief et seigneurie, luy ses hoirs et ayants cause, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur de Villieu ses hoirs et ayants cause, seront tenus de porter au Château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et

redevances accoutumées, et au désir de la coutume de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision en attendant qu'il en soit ordonné par sa Majesté, et que les appellations du Juge qui sera estably au dit lieu ressortiront par devant [...] à la charge qu'il continuera de tenir et faire tenir par ses tenanciers feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera ou aura accordé, et qu'à faute de faire, il rentrera de plein droit en possession des terres ; que le dit sieur de Villieu conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la dite seigneurie ; qu'il donnera incessamment avis au roy ou à la compagnie royale des Indes, des mines, minières ou minéraux, si aucuns s'y trouvent à la charge d'y laisser les chemins et passages nécessaires ; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelle.

En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires.

À Québec, le vingt-neuvième octobre mil-sis-cent soixante-douze.

Talon, Varnier et (plus bas) par Monseigneur¹⁰⁷.

*Annexe 2***Acte de vente de Michel Leneuf, pour le sieur Sébastien de Villieu, à Noël Legardeur de Tilly du fief et seigneurie de Villieu, le 31 août 1700**

Pardevant le Notaire Royal, en la prévosté de Québec soussigné y résident et témoins cy bas nommés fut présent Michel Leneuf Écuyer Seigneur de la Valière de Beaubassin major pour le roy au gouvernement de Lisle de Montréal de présent en cette ville au nom et comme porteur du pouvoir littéral de Claude Sébastien de Villieu Écuyer Seigneur du dit lieu Capitaine commandant une compagnie des Troupes du détachement de la marine, entretenue par sa Majesté à lacadie datté au fort Saint-Jean du 19 juillet dernier cy-jointe lequel de son gré et Volonté a vendu, ceddé, quitté, délaissé et transporté par ses présentes dès maintenant et à toujours et promet en son nom garantir de tous troubles, dettes, hypotèques, dons, Douaires, et autres empeschements généralement quelconques ; et à cette fin promet faire approuver et agréer ces présentes au dit Sieur de Villieu et à Dame Julie Leneuf, son épouse, et les faire obliger conjointement et solidairement à la garantie de la dite Vente et en raporter acte en bonne et due forme incessamment, à Pierre Noel Legardeur escuyer Lieutenant des dites troupes demeurant en cette ville à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant causes alavenir ; c'est à scavoir : La Terre, fief, justice, et Seigneurie de Villieu seize sur le fleuve Saint-Laurent du costé du sud, joignant du costé du nord est aux bornes de la Seigneurie de Lauzon, d'autres costé à celle des Représentants le Sieur Duquet avec cens, rentes, et autres droits dépendants de la dite Seigneurie mesme les arrâges des Cens et Rentes, et autres Droits dus par Tenanciers des Terres d'ycelles jusqu'à ce jour sans aucune chose de ces circonstances et dépendances, en Réserver ny Retenir; le dit fief, Terre et Seigneurie au dit Sieur de Villieu appartenant partie pour luy estre eschue par la mort de Sieur et Dame de Villieu ses père et mère, et l'autre partie, comme estant aux droits ceddez de Pierre de Villieu, écuyer son frère : pour de la dite terre, fief et Seigneurie justice et dépendances, jouir faire et disposer par le dit Sieur Legardeur ses hoirs et ayant causes en toute propriété à perpétuité en vertu des présentes : cette vente, cession et transport ainsi faite à la charge de porter la Foy et hommage au Château Saint-Louis de Québec, et des autres droits et devoirs desquelles la dite Seigneurie est chargée envers icelui, suivant le contract ou titre de concession d'ycelle, lequel titre et autres pièces le dit Sieur acquéreur a payé ce jourd'huy au dit Sieur de la Valière la somme de deux mille Livres ainsi que le dit Sieur de Valière, l'a reconnu et l'enquitte et

décharge et promet l'en tenir quitte et déchargé envers le dit Sieur de Villieu de tous autres; et les mille livres restant, le dit Sieur acquéreur les promet payer au dit Sieur Vendeur ou au dit Sieur de Villieu ou au porteur de leur ordre ou de l'un d'eux d'huy en un an prochain : Laquelle somme de deux mille Livres payée comptant le dit Sieur Legardeur a déclaré être et provenir du paiement, à lui fait, par Messieurs du Séminaire en cette ville de Québec pour raison de la vente que le dit Sieur Legardeur leur a fait d'une terre Seize à la grande allée par contrat passé par Mtre François Genaple Notaire royal en cette Prévosté en date du [...]

Au moyen de quoy le dit Sieur de la Valière au dit nom cède transporte tous et tels droits, etc, s'en demettant, etc, et consent, etc., Car ainsy, etc., Renonçant, etc., fait et passé au dit Québec en la maison où fait présentement sa demeure le dit Sieur de la Valière, après-midy le trente-unième Aoust mil sept cent, en présence du Sieur Pierre Huquet et Dem Dupont conseiller au conseil Souverain, témoins demeurants au dit Québec qui ont avec les susdites parties et Notaire signé, ainsi signé à la minute des présentes, M. Leneuf de la Valière, Legardeur, du pont, P. Huquet, et Chamballon Nore.

Et advenant le vingt quatrième jour de Novembre mil sept cent deux avant midy pardevant le notaire Royal en la prévosté de Québec, susdite et sousigné et témoins cy bas nommés fut présent Mtre Claude de Bermain Escuyer Seigneur de Lamartinière Conseiller au Conseil Souverain de ce pays et garde des sceaux d'iceluy au nom et comme porteur du pouvoir sous Seing privé non datté de Michel Leneuf Escuyer Seigneur de la Valière et de Baeaubassin Major pour le Roy de la ville, de Ville Marie et Isles de Montréal et lieux dépendants du gouvernement de la dite isle procureur de Claude Sébastien de Villieu, Chevalier, Seigneur des aubinelles cy devant Capitaine d'une Compagnie des troupes du détachement de la marine entretenue par sa Majesté En lacadie présentement major du dit lieu de lacadie et de Dame Judic Leneuf son Épouse, par acte de ratification de la vente cy dessus passée par Jean crisothome Leppinot Notaire Raoyal au dit lieu de lacadie en datte du 20 avril dernier, l'expédition duquel acte de ratification portant pouvoir, et le dit pouvoir sous Seing privé demeurant joint à ces présentes. Ce requérant, le dit Sieur Legardeur acquéreur dénommé par le Susdit Contrat poury avoir accours, en cas de bezoin et en estre par le dit Notaire deslivré des expéditions à qui il appartiendra, lequel dit Sieur delamartinière au dit nom a reconnu avoir eu et reçu du dit Sieur Legardeur à ce présent et acceptant la somme de trois mille livres monnoye de ce pays prix de l'acquisition mentionné audit contract en les sommes suivantes ; scavoir en celle de mil soixante trois livres dix sols monnoye de France faisant argent de ce pays quatorze cens dis huit Livres par une lettre

décharge dattée du 9 novembre dernier, tirée par le Sieur Nicolas Perault marchand de cette ville alordre du Sieur Bruno sur le Sieur Charles Bailly marchand de la Chasteigneray en poitou payable dans tous le mois de may de l'année prochaine et endossée par le dit Sieur Bruno alordre du dit Sieur Legardeur du même jour qu'il a endossée alordre du dit Sieur delamartinière ; celle de trois cent soixante quinze Livres, mesme monnoye de France faisant de ce pays cinq cens Livres, par une autre lettre décharge tirée par le Sieur Duplessis agent général de la Compagnie de la colonie de ce pays alordre de monsieur d'Auteuil procureur Général au dit Conseil Souverain sur les Directeurs et Commissionnaires de la dite compagnie chez les Sieurs Bouelet l'ainné que quinquimperia aparis en date du 30 8tre aussy dernier, aussi endossé par le dit Sieur D'Auteuil alordre du dit Sieur Legardeur et par le dit Sieur Legardeur à celui du dit Sieur Delamartinière, celle de cent vingt Livres argent du pays pour pareille Somme que le dit Sieur Legardeur a payée alaquit du dit Sieur de Villieu au Sieur Dumesny Capitaine d'une Compagnie des dittes troupes de la Marine entretenue en ce pays par l'ordre Verbal que le dit Sieur Legardeur a dit en avoir eu du dit Sieur de la Vallière, de la quelle somme le dit Sieur Dumesny lui aourny quittance en datte du treize du dit mois d'octobre dernier laquelle il a mise es'mains du dit Sieur Delamartinière ainsy que le dit Sieur Delamartinière la reconnu, celle de trois cens Livres que le dit Sieur D'Auteuil s'est chargé de faire payer en France alaquit du dit Sieur LeGardeur ainsy que le si Sieur Legardeur l'a déclarée par les mains du Sieur D'Herville en celle du Sieur de la manière marchand à larochele comissionnaire et faisant les affaires du dit Sieur de Villieu au dit Lieu de Larochele, et celle de Six cens Soixante deux Livres mesme monnoye de ce pays (ainsy que celle de Trois cent Livres cydessus) que le dit Sieur legardeur a ainsy déclaré avoir mandé au dit Sieur de Villieu entre les mains du dit Sieur de la Manière ; desquelles cinq sommes cy dessus faisant l'entier paiement de la ditte somme de trois mille Livres, le dit Sieur de lamartinière au dit nom Quitte et décharge le dit Sieur Legardeur à condition toutes fois qui celui, Sieur Legardeur est et demeurera garant des sommes cy dessus spécifiées en cas qu'elles ne soient pas payées et acquittées à leur échéance ; déclarant aussy le dit sieur Legardeur que les sommes de trois cent Livres et de six cent soixante deux Livres à recevoir, du dit sieur d'Herville, doivent être payé au mesme tems que les dittes lettres d'Échanges et que la somme de huit cens Livres à luy ainsy payés par le dit Sieur D'Auteuil est pour demeurer quitte par iceluy Sieur D'Auteuil vers luy et Sieur legardeur de pareille somme qu'il luy devait pour le prix de la Vente d'un emplacement et maison seize en cette haute ville Rue Saint-Louis proche et joignant l'emplacement et maison du dit Sieur D'Auteuil qu'il luy a faite par contract passé par La

Cetière Notaire Royal en cette prévosté en date du [...] laquelle somme de huit cens Livres le dit Sieur d'Auteil demeure pareillement quitte et déchargé vers le dit Sieur legardeur au susdit cas qu'elle soit payée en France, comme aussy reconnaît le dit sieur legardeur qu'encore bien qu'il parasse par le dit contract de Vente qu'il ait payé à es'mains du dit Sieur de la Vallière la somme de deux mille Livres le même jour que le dit contract fut passé et qu'il en ait quittance par le dit contract, que la Vérité néanmoins, est qu'il n'a point payé la dit somme de deux mille Livres et qu'il ne fait aucun autre payement pour le prix de la dite Vente que les sommes mentionnées en la présente quittance, au moyen de laquelle quittance le dit Sieur de lamartinière a présentement remis es'mains du dit Sieur legardeur le titre primitif en papier contenant la propriété de la dite Terre et Seigneurie de Villieu accordé par Mr Talon cy devant Intendant en ce pays au Sieur de Villieu Lieutenant de la Compagnie de Berthier en date du 29 octobre 1672 signé Talon et plus bas par mon dit seigneur Varnier et scellé en cire d'Espagne Rouge, une grosse de contract de Vente en papier fait par Messire Pierre de Villieu Chevalier seigneur des Aubinelles au Dit Sieur Claude Sébastien de Villieu son frère de tous les droits successifs, immobiliers qui luy sont eschues par la mort de ses père et mère, situées tant à Beaunois St Colombin Vicelle Vigne en les provinces de Poitou et Bretagne qu'en ce pays de Canada passé par Bagart Nore. Royal à larochelle en datte du 9 février 1699, une autre contract d'acquisition fait par les dits Sieurs de Villieu, et la dite Dame Leneuf son épouse, de Pierre Maisonnat seigneur de majais en remplacement de la dite Terre et Seigneurie de Villieu passé par le dit Loppenot Nore, au dit lieu de lacadie le 31^e jour d'avril 1701, lequel contract avec le dit Titre de Concession le dit Sieur Legardeur a aussy mis es'mains du dit Nore, pour être et demeurer joingt à ces présentes et lui en être pareillement délivré des expéditions, une expédition d'arrest du Conseil d'esta du Roy en papier portant Confirmations de plusieurs concessions faites par Messieurs de la Barreet Demeulle cy devant gouverneur et intendant en ce dit pays en datte du quinze avril 1684 et Lettre datache registrée au dit Conseil Souverain le 5 Xbre, de la même année mil six cent quatre vingt quatre, et outre ce dix sept pièces d'écritures consistant en sept grosses de contract de concession faittes à divers particuliers le surplus étant des exploits et procédures inutiles, toutes lesquelles pièces cy-dessus le dit Sr. Legardeur a prix et reçu et enquitte et décharge le dit Sieur de la martinière, le dit Sieur de la Vallière et les dits Sieurs et Dame de Villieu, fait, et passé en l'étude du nore, en présence des dits Pierre françois fromage, marchand et de Pierre Hugué, commis témoins demeurant au dit Québec qui ont avec les dits sieurs de lamartinière, Legardeur et notaire,

signés, ainsi signé à la minute des présentes : Legardeur, huguet, de Bennen, huguet, fromage et Chamballen nore. [...]

Et advenant le vingt cinquième jour d'octobre mil sept cent six après midy, par devant le nore Royal en la prévosté de Québec susdites et soussigné et témoins cy-bas nommés, fut présent Joseph amiot Seigneur de Vincelotte procureur substitué du dit Sieur de la Vallière de nommé par le contract de Vente et Quittance, des autres parts par procuration passé par le nottaire soussigné en datte du trois novembre mil sept cens trois qui demeure cy jointe pour y avoir recours, lequel de son bon gré a Reconnu avoir eu et reçue dès l'an dernier du dit Sieur legardeur acquéreur aussy dénommé la somme de trois mil livres pour le prix de la vente mentionnée au dit contract à la place du payement de pareil somme mentionnée en la ditte quittance aussy des autres parts dont le payement avec la présente quittance ne font qu'un seul et même payement de laquelle somme de trois mil livres y compris celle de cent vingts livres que le sit Sieur legardeur a payé à M. Dumesny par l'ordre du dit Sieur de la Vallière mentionnée en la dite quittance cy devant, le dit Sieur de Vincelotte ès dits noms quitte et décharge le dit sieur legardeur et promet l'en tenir quitte et déchargé vers le dit Sieur de Villieu vendeur aussy y dénommé duquel à cette fin il promet raporter et fournir acte confirmatif de la présente quittance l'année prochaine. Fait et passé au dit Québec en l'estude du dit notaire en présence des Sieurs Estienne Mirambeau marchand et Denys Rageot praticien témoins demeurants au dit Québec quy ont avec le dit Sieur de Vincelotte et le dit Sieur Legardeur et notaires signés, ainsi à la minute des présentes : Vincelotte, D. Rageot, Legardeur, Mirambeau, Ls. Chambellon, Notaire¹⁰⁸.

Annexe 3

Acte de donation d'un terrain à la Fabrique de Saint-Antoine-de-Pade, pour la construction d'une église, le 30 juin 1712

Par devant le notaire, depuis le saout de la chaudière, jusques aux limites de la juresdiction des trois rivières nord et sud résidant en notre Dame de bon secours, paroisse de Sainte Croix, soussignés et de témoins cy après nommez et signez fut présent en la personne le sieur pierre noel Legardeur escuyer seigneur de tilly capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays et de Dame Madeleine boucher sa femme bien et dument auhortozée de son dit sieur mary pour l'effet des présentes ont reconnu et confessé reconaisse et confesse avoir donné quitté et ceddé, et donne quitte et cedde et délaisse et transporte de tout dès maintenant et à toujours apperpuisté à louis crothos habitant demeurant en la diste seigneurie de tilly marguier en charge de l'esglize de st-Antoine de tilly à ce présent acceptant preneur pour luy et pour les successeurs quy entreront dans la diste charge de marguier de la diste Eglise de St-Antoine de pade ou ayant cauze un arpent de terre de front de sur la profondeur que la Seigneurie peut avoir, seize, en la diste Seigneurie de sur le fleuve St-Laurent joingant d'un costé au nordaist deroziers le cordonnier et l'autre costé au Sorouaist jacques baron d'un bout le dit fleuve et l'aubout la fin de la profondeur de la diste Seigneurie aux charges et conditions suivantes acavoir les dits donateurs et leurs enfants ceront enterré dans lesglise aux frais de la diste Esglize quy sera bastie sur le dit arpent et que cy lon trouve appropos que la dsite Eglise fut bastie aielleurs la diste Donaison cera nulle et en cas que les dit Donateurs Mourusse aielleurs que dans la diste seingnerrie les dits marguiers quy seront en charge seront obligé de faire dire un service cytost quy seauront leurs decédé et en oûtre ceront encorre chargez de faire dire après leurs trépas apperpuisté tous les ans annuelleme deux basse messe de requiem ly aura une quy ce dira en deux mois et les dits donateurs prie le curé et Missionnaire quy cera dans le temps de leurs trépas davertir au prone les assistant qui y seront davertir le jour quy dira la diste messe et les y convier dy assister. Et cera pris sur le dit arpent, un arpent et demy en superficie pour Messire pierre le picard très digne prestre et missionnaire en la diste mission à ce présent acceptant tant pour luy que pour les autres missionnaires quy viendront à l'avenir en la diste paroisse de St-Antoine de pade le dit arpent et demy en superficie sera donné à l'endroit ou il cera trouvé le plurs appropos par le dit Messire curé et les dit donateur et les dit marguiers pour la baptisse du presbitaire et le dit Messire curé lequel prendra du bois pour son chauffage et pour la baptisse du dit presbitaire seullment sur la concession accordé à la diste Esglize tant qu'il y en aura et

tout de suiste autant que faire ce pourra afin que l'esglize puisse profiter du fond de cette Donaison faiste pour les cauzes susdites parce que tel est leur intention et pour faire insinnuer ces présentes au greffe des insinnuations partout ailleurs ou il appartiendra les distes parties ont fait et constitué pour leur procureur spécial et général le porteur et donnant pouvoir promettant et obligeant et renonçant et fait et passé avant midy au lieu seigneurial de la diste seigneurie ce trente iesme jour de juin mil sept cent douze présence de pierre morrisset et de jean choret habitants demeurant au dit lieu de bon secours tesmoins quy ont signé avec le dit Donateur et notraire signé à la minuste des présentes le dit louis crothos marguier a déclaré ne scavoir escrire ny signé de ce enquis suivant lordonnance ainsy signé « Legardeur », « Madeleine bouché », « jean choret », « pierre morrisset ». De horné, N. P.¹⁰⁹

*Annexe 4***Inventaire des biens de Feu Pierre-Noël Legardeur de Tilly, le 12 août 1724**

L'an mil sept cent vingt quatre après mydy, ce douzième jour d'août, à la réquisition de Dame Madeleine Boucher veuve de feu Sieur pierre noel Legardeur en son vivant, Ecuyer seigneur de Tilly, cappitaine d'une compagnie du détachement de la Marinne en ce pays et tutrice des enfants mineurs quy sont nez entre elle et le dit défunt Sieur Legardeur, par acte expédié de mon Sieur Lieutenant Général civil, et amiral, au siège de la prévosté de québec du vingt huitième jour de juin dernier et du Sieur pierre aubert Ecuyer Seigneur, du Port Joly, beau frère des dits mineurs, et encore leur subrogé tuteur, par le même acte datté cy dessus, tous habille, les dits mineurs de se dire & porter héritiers en la succession du dit défunt Legardeur leur père, et à la conservation des droits des dits mineurs, des dites parties es-dit noms, et de tous autres qu'il appartiendra, a été par le nottaire, royal résidam en Notre Dame de Bonsecours, paroisse de St-Anthoinne de pade, soussigné et de temoings ci-après nommés et signés, fait bon et loyal Inventaire et description de tous et chacuns, des biens meubles et immeubles, linge et harde, argem monnayés, non monnayé, renseignement de terre et autre chose, demeuré après le décès du dit défunt, Sieur Legardeur, trouvés en la maison ou il faisait sa demeure, montré et enseigné par la dite Dame boucher veuve, après serment par elle fait et presté par le dit nottaire, de montrer et d'enseigner tous et chacuns des dits biens meubles, sans en cacher ny détourné aucune chose, se sous mettant, où il se trouvera le contraire, aux peines de droit qui lui ont esté exprimé et donné à entendre par les dit nottaire, yceux biens prisé et estimé par le Sieur Laurent guyot Ignace Bouché, après es-mains par eux faits et greffé aux dits notaires et Jacques genest et pierre dugué, habitant et laboureur demeurant au dit lieu de tilly, et les batimen et moullin estimé par les Sieurs pierre godin et andre Bergeron arpanteurs, demeuram au dit lieu de Tilly, qui ont estimé le tout en leur âme et conciance et à leur juste valleur eût égard aux temps présents et aux sommes deniers selon ainsy qu'ils ont fait en présence de thémoing soussigné quy ont avec la dite Dame boucher et le Sieur de gaspé et le dit godin et Genet et dugué et notaire Jean baptiste choret. « boucher Legardeur », « Aubert de Gaspé », « Jacque genest », « Jacque baron », « Jean Guyot », « pierre godin » « De Horné, notaire ».

EFFETS MOBILIERS

ITEM	Livres	Sols
Deux pelles à feu	2	10
Une petite marmite avec son couvert	6	0

Autre marmite avec son couvert	8	0
Une poelle à frire	1	5
Une tourtière	15	0
Une chapponnaire de cuivre rouge	10	0
Une vieille léchefrite	2	0
Une méchante chaudière	4	0
Une anclume avec le marteau	3	0
Une vieille pleine	1	0
Un égoux	3	10
Une méchante glace	1	0
Un tas de feraille	3	0
Une armoire dans lequel on trouve quatre vieilles cruches	3	0
Deux sceaux à feu	2	0
Trois chandelliers de cuivre	6	0
Quatre bouteilles	4	0
Trois autres bouteilles à col	2	0
Un globe de cristal	1	0
Une corne à poudre	10	0
Deux livres de savon de France	1	40
Huit livres de savon du pays à six sols la livre	0	6
Dans un cabinet s'est trouvé seize livres savon du pays à huit sols la livre	0	8
Un gril à dix branches	6	0
Une vieille armoire	1	10
Une passoire	4	0
Une casserole	3	0
Une paire de tenailles avec le marteau	1	10
Une méchante vrille	1	10
Une méchante lanterne	5	0
Une bougie	2	0
Une commode	1	0
Deux haches	10	0
Une vieille broche arondy	1	
Il s'est trouvé dans une cabane une couverte de poil, avec une autre méchante, deux oreillers, une peau de loup	10	0
Il est trouvé dans la cave du logis 200 lbs de lard estimé à quatre denier la livre et à la demy barique dans quoy c'est trouvé le dit lard	1	2
Et dans le grenier c'est trouver 1 000 livres de bardeaux	2	10

Une écuelle d'argent avec son couvert et un globe d'argent avec sa fourchette et six cuiller pesan le tous trois livres	3	0
Deux peaux de veaux	1	0
Deux peaux de mouton	0	10
Deux rouais	2	0
Un moule à chandelle	1	0
Et dans la salle c'est trouvé un petit poelle de brique avec la plaque et le tuyau et la porte	10	0
Neuf chaises empaillés	2	5
Une vieille armoire deux battam	9	0
Trois cadres	10	0
Une vieille tapisserie	4	0
Une table ronde	1	1
Un pot de fayence bleu	15	0
Un pot de terre et une verre de cristal	1	0
Un vieux buffet	2	0
Dans un cabinet du logis c'est trouver une couchette, une paillasse, un lit de plume couvert de toile, deux draps et une couverture verte et une autre méchante	50	0
Un petit buffet	2	0
Une table ronde	10	0
Un encrier	0	10
Et dans la grande chambre c'est trouver un coffre	0	18
Dans lequel c'est trouver une dz, et demie de serviettes et une nappe de chambre	10	0
Trois doz de serviettes de toile du pays ensemble	14	12
Trois nappes	2	5
Et autre doz et demi et quatre nappes ensemble	9	12
Trois nappes d'une aune et demi de toile de chanvre	11	0
Autre deux doz et demi de serviettes	24	0
Cinq paires de drap de toile de chanvre de dix aunes chaque paire	75	0
Autre paire de drap de toile de chanvre	0	19
Un drap de toile du pays	3	10
Deux paires de drap	16	0
Trois de chanvre	6	0
Une paille à feu	1	10
Douze chaises de paille	10	0
Un fauteuil	9	0

Quatre cartes	10	0
Six globes et les couples	3	0
Un verre de cristal	1	10
Deux miroirs	5	0
Une couchette de pin à pied tourné et une pailleasse et un lit de plume, une couverture de normandie, une courte pointe d'indienne avec le traversain	60	0
Une table avec deux tiroirs de merisiers	18	0
Un tapis rouge	4	0
Une tapisserie	15	0
An les bestiaux c'est trouvé une paire de bœufs âgé de neuf ans poil noir	90	0
Un veau long poil noir	25	0
Autre rouge	20	0
Une tare de deux ans	15	0
Six grands cochons estimé à trente livres chacun	30	0
Huit petits cochons ensemble	10	0
Deux veaux de l'année	8	0
Un cheval vieux avec un vieux attelage	25	0
Une charrette avec ces crete	15	0
Une charrue	25	0
Une cariole	3	0
Une paire de trait	1	0
Un petit marteau (avec son sillon)	3	0
Six moutons, trois vieux	3	10
Trois autres petits moutons	2	0
Autre cave dans lequel il ces trouvé dix flocons	8	0
Autre cave ou il s'est trouvé cinq tinettes	6	0

Dettes actives

Item	Livres	Sols
La somme de trois mille livres en contrat de construction	3 000	
La somme de mil six cent dix-neuf livres et huit sols deux demies à la [...] de feu monsieur Dupont	1619	8
La somme de onze cent vingt-cinq livres à Monsieur Duclos de Batiscan	1125	0
La somme de quatre cent cinquante livres dues à Monsieur Pudemont	450	0
La somme de cinq cent livres à M. de la Gorgeandière	500	0

La somme de neuf cent livres due à Madame Lemay	900	0
La somme de cent cinquante livres à Monsieur Garolle	150	0
La somme de cent livres à Angélique Franquellin	100	0

adevenant, l'onzième du dit mois de juillet à procédé aux susdites vacations à la réquisition de la dite dame tutrice en présence du Sieur Gaspé subrogé tuteur au dit mineur en présence du dit arbitre et témoins.

Les papiers et enseignements de terre

Premièrement : Un contrat de mariage entre le dit feu Pierre Legardeur et sa dite Dame passé devant Jacque Bourdon nottaire du bourg de Boucherville en datte du vingt quatre de novembre en mil six cent quatre vingt suivant son contenu.

Cotté et paraphé, inventorié A

Un titre accordé à Monsieur de Villieu, par M. de la Barre gouverneur Général, de la Seigneurie de Villieu contenant la largeur qui se trouve entre la Seigneurie de Lauzon et celle de Duquet en deux lieues de profondeur en datte du vingt-cinq juillet 1683, suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié B

Autre titre accordé à M. de Villieu par M. Tallon intendant en datte du vingt neuf octobre mil six cent soixante douze suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié C

Contrat d'acquisition fait par le dit Sieur Legardeur de la Seigneurie de Villieu quy luy a été faite par M. de la Vallière passé par devant Mtre Chamballon nottaire en date du trente et un aout mil sept-cent suivant son contenu,

Cotté et paraphé Inventorié D

Titre concédé par M. Talon cy-devant Intendant dans ce pays au sieur villeneuve en datte du trente octobre mil six cent quatre vingt douze suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié E

Autre titre de concession accordé au dit sieur Amiot de Villeneuve par sa Majesté donné à Versailles le premier mai mil six cent quatre vingt huit, suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié F

Contrat de vente par la veuve Villeneuve à Robert Choret de la Seigneurie de Bonsecours passé devant Rageot Nottaire Royal en datte du cinq avril mil sept cent un suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié G

Contrat de vente fait par le sieur Robert Choret au défunt sieur Legardeur de cinquante cinq arpents de front sur deux lieux de profondeur au fief de Bonsecours, suivant son contenu.

Cotté et paraphé Inventorié H

Autre contrat de vente faite par Ethienne Amiot au Sieur Pierre Noel Legardeur passé devant la Cettière notaire Royal en date du neuf octobre mil sept cent dix neuf, suivant son contenu.

Cotte et paraphé Inventorié I

A la dite Seigneurie c'est trouvé un moulin à farine de vingt cinq pieds de long sur vingt de largeur fait à poteaux entouré de pieux et couvert de planches avec les moullanges et tous les mouvements à ferrure, estimé à 800 livres.

Item	Livres	Sols
Et une chaussée avec les dalles comprises	300	0
Avec autre chenalles cinq marteaux à moullanges	9	0
Une aisse	4	0
Une vieille masse	3	0
Une pince	9	0
Une meule de scie	3	0
Une tranche	0	15
Un cable pour lever la meule	45	0
Un demy minot	1	0
Une monture	0	5
Vingt-cinq planches	6	0
Un battiment de trente pieds de long sur vingt de large fait de pièces rondes couver de planches embouffetés de planche d'en bas fait	300	0
Et sur le domaine, c'est trouvé une vieille grange de trente six pieds de long sur vingt de largeur, douze pieds carrés, moitié pièces rondes, moitié équarie, estimé à quatre-vingt-neuf livres	89	0
Un fourny	45	0
La maison consistant à trente six pieds de long sur vingt de large, couverte de larges planches haut et bas embouffeté, une cheminée de pierre au milieu et aussi, une autre de pierre au pignon du nord-est	400	0
Autre grange avec étable joignan contenant trente-six pieds de long sur dix-neuf de large fait		

de pièces rondes couverte de paille et d'écorce	80	0
Et sur le domaine c'est trouvé neuf arp. De front sur quoy il c'est trouvé quarante et un arpent de terre en vailleu à la charrue tam au bas de la côte que en hau estimé à cinquante livres l'arpent sur le pied de sept livres dix sols l'écu du dix marcs	50	0
Quatre autres arpents de terre à demy vailleu estimé à trente cinq livres l'arpent sur le pied ci-desus	35	0
Une couchette avec une paillasse, un matelas, un lit de plume. Une couverte avec une courte pointe d'indienne et le traversain avec des rideaux	100	0

Finì Inventorié tout le contenu cy-dessus aux présentes vaccations laissé à la harde de la ditte dame, du consentement du Sieur de Gaspé Subrogé tuteur au dit Mineur pour les représenter en toute fois quante qu'elle en sera requis. Fait pour et en la présence de Thémoinings Soussigné quy ont avec la ditte dame tutrice, et le dit Sieur de Gaspé et le dit général Godin et Dugué et Baron et le dit Notaire soussigné, le dit Sieur Rouleau et bergeron ont déclaré ne scavoir ny escrire ni signé, de ce enquis suivant l'ordonnance.

Boucher Legardeur, Jacques genet, pierre duqué, jean-baptisse charet, Aubert de Gaspé, pierre godin, jacques baron, jean choret, laurent huot, De Horné nottaire.

Grais de arbitre

Pour André bergeron 1 livre

Pour Genest 1 livre

Pour baron 1 livre

Pour bouché 3 livres

Pour rouleau 3 livres

Pour godin 3 livres

De Horné not. ¹¹⁰

*Annexe 5***Acte de vente des fiefs et seigneurie de Villieu (Tilly et Bonsecours)
à Philippe Noël, le 23 août 1748**

Par devant les notaires royaux en la prévosté de Québec y résidents sous-signés furent présent dame Angélique LeGardeur veuve de Pierre Aubert écuyer sieur de Gaspé, vivant seigneur de Port-Joli, demoiselle Charlotte Legardeur fille majeure, et Monsieur Ignace Aubert écuyer sieur de Gaspé, enseigne en pieds des troupes du détachement de la marine entretenues pour le service du roi en cette colonie ; les dites dames veuve Gaspé et demoiselle LeGardeur au nom et comme fondé de procuration de M. Jean-Baptiste Fafard de la Framboise, substitut de M. le procureur du roi en la juridiction des Trois-Rivières, et Demoiselle LeGardeur son épouse suivant l'acte passé devant Mtre Pressé, notaire de la juridiction des Trois-Rivières, du six-huit juillet mil sept cent quarante trois de Messieurs Nicolas écuyer de Tilly commandant les quartiers et dépendances de Nippes, coste Saint-Dominique et d'écuyer Louis-Marie LeGardeur capitaine de cavalerie au dit quartier suivant l'acte reçu par M. Saunier, notaire le seize avril mil sept cent quarante deux, y celui dûment légalisé et d'Antoine Salvaye écuyer sieur de Trémont et de dame Catherine LeGardeur son épouse, suivant l'acte passé devant Me Danré de Blanzay, notaire royal à Montréal, en date du vingt trois juillet mil sept quarante deux, toutes les susdites procurations, en brevet demeurées annexées aux présentes et que les dites dame veuve de Gaspé et Mlle LeGardeur ont certifié véritables et se portant forts pour les dites constituants les dits sieurs et dames sunommés, tous héritiers chacun pour un sixième de défunts Pierre Noel LeGardeur écuyer sieur de Tilly vivant capitaine d'une compagnie du détachement de la marine et de feu dame Madeleine Boucher leur père et mère, beau-père et belle-mère en cette qualité propriétaires aussi chacun pour un sixième du fief et seigneurie vulgairement appelée de Tilly proche de Québec et de partie du fief de Bonsecours lesquelles dites dames veuve de Gaspé et demoiselle LeGardeur au nom et comme fondé de procuration des dits sieurs de dames susnommés ont par ces présentes volontairement vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours avec promesse de garantir de tous troubles dettes hypothèques, dons, douaires, évictions aliénations et autres empêchement généralement quelconques au sieur Philippe Noel habitant de l'île et comté Saint-Laurent, paroisse St-Pierre, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayants cause pour en jouir a perpétuité en vertu des présentes c'est à savoir le fief et seigneurie de Villieu consistant en l'étendue des terres qui se trouvent sur le fleuve de St-Laurent depuis les bornes de la seigneurie de Lauzon

jusqu'à la petite rivière Talloy dite de Villieu icelle comprise sur une lieue et demie de profondeur, suivant le titre de concession du vingt neuf octobre mil six cent soixante douze, plus cinquante cinq arpents et demi de front dépendant du fief de Bonsecours situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent sur deux lieues de profondeur dans les terres qui composent les trois quarts de la terre fief et seigneurie de Bonsecours suivant le contrat d'acquisition qu'en a fait feu Pierre Noel LeGardeur écuyer sieur de Tilly passé devant de Horné, notaire le vingt-un août mil sept cent quatorze avec tous les droits de chasse, pêche moulins bâtiments prérogatives attachées aux dites seigneuries sans en rien excepter en façon quelconque de trois arpents de domaine qui ne sont pas vendus et qui relèvent du dit acquéreur, lesquelles titres ci-dessus ainsi que plusieurs autres ont été remis au dit sieur acquéreur qui a dit le tout bien connaître pour l'avoir vu et visité et s'en tient pour content et satisfait ; lesdits fiefs ayant été ci-devant criés par licitation en la prévosté de Québec par trois simples criés et qui n'ont point été adjugés faute d'enchérisseurs ; cette vente, cession, transport présentement fait aux charges, clauses et conditions suivantes ; c'est à savoir à la charge par le dit acquéreur de rendre foi et hommage au château St-Louis et des redevances portées par le titre de concession ; et en outre moyennant le prix et somme de onze mille livres qui ont été présentement payées lets d'ordonnance et monnaie ayant cours en ce pays par la dite dame veuve de Gaspé à [...] Pardevers elle la sommes de six mille livres et la demoiselle LeGardeur celle de cinq mille livres dont quittance et en décharge à prix et à plein le dit sieur acquéreur tant envers elle qu'envers tous ses autres co-héritiers, auxquels elle s'oblige de faire ratifier ces présentes en cas que besoin est ou serait : a été en outre convenu entre les parties que les dites dames venderesses jouiront des revenus des dites seigneuries tant en rentes seigneuriales que lots et ventes jusqu'à la St-Martin prochain, ce à quoi a consenti le dit sieur acquéreur, se démettant en dévêtant à son profit de tous droits de propriété qu'ils peuvent avoir sur les dits fiefs Villieu et Bonsecours, consentant qu'il en entre en bonne saisine et possession en vertu des présentes ; Promettant, etc. obligeant, etc. rent etc. fait et passé à Québec en la maison de la dame veuve Gaspé seize rue Desjardins l'an mil sept cent quante huit le vingt trois août après-midi et ont les parties signé lecture faite.

LeGardeur de Gaspé

Charlotte LeGardeur

Aubert Gaspé

Philippe Noel

Barolet not.

Panet not. ¹¹¹

NOTES

- 1 Leur âge ordovicien (plus ou moins 450 millions d'années) est attesté par les quelques rares fossiles que ces formations contiennent. Marc VAN DE WALLE, *Le contexte géologique de Saint-Antoine-de-Tilly*.
- 2 L'origine paléo-sous-marine du plateau formant l'arrière-pays est attestée par des coquilles de mollusques que l'on retrouve occasionnellement en retournant la terre de son jardin. Marc VAN DE WALLE, *Le contexte géologique de Saint-Antoine-de-Tilly*.
- 3 Marc VAN DE WALLE, *Le contexte géologique de Saint-Antoine-de-Tilly*.
- 4 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis-Lotbinière*, p. 37.
- 5 Certains renseignements ont été recueillis auprès de Réjean BROUSSEAU, professeur de géographie au Cégep de Limoilou, ancien résident du village et auteur de *L'encadrement paroissial*, une monographie décrivant l'église de Saint-Antoine-de-Tilly.
- 6 Serge COURVILLE et Robert GARON, *Atlas historique du Québec, Québec ville et capitale*, p. 29.
- 7 BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, p. 199.
- 8 Serge COURVILLE et Robert GARON, *op. cit.*, p. 12.
- 9 Ces guerres semblent augmenter en 1661. Joseph Anselme MAURAUULT, *Histoire des Abénakis, depuis 1605 jusqu'à nos jours*, p. 157.
- 10 Par exemple, en 1650, des Iroquois attaquèrent Cap-Rouge. Et, en 1661, certains se rendirent même à Tadoussac. « Les Iroquois ne s'en tinrent pas là. Ils ravagèrent aussi les établissements du côté du Sud, du Saint-Laurent jusqu'en bas de Québec, et allèrent se mettre en embuscade dans l'île d'Orléans. » Joseph Anselme MAURAUULT, *Histoire des Abénakis, depuis 1605 jusqu'à nos jours*, p. 159.
- 11 De la Pointe-Aubin au pont de Québec (embouchure de la rivière Chaudière), il y a exactement vingt kilomètres.
- 12 « Chaudière » est la traduction d'un mot de la langue abénaquise (*papawikotekw*) qui signifie « la rivière de la chaudière en étain ». C'était de cette façon que les Abénaquis avaient baptisé cette rivière. Pierre PARÉ, *La toponymie des Abénaquis*, p. 57.
- 13 Leur déménagement sur la rivière Bécancour, en 1697, correspond à la fin de l'essor des Iroquois. De cette façon, une « frontière » devenait inutile. Gédéon de CATALOGNE, *Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois, depuis l'année 1682*, p. 57.
- 14 CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome I, p. 279.
- 15 Les « Abénakis », ceux de la terre du Levant, habitaient le Maine et s'étendaient dans le New Hampshire, le Nouveau-Brunswick et jusque sur les côtes de la Nouvelle-Écosse. Joseph Anselme MAURAUULT, *op. cit.*, p. 4-5.
- 16 La vie aventurière des Français de l'Acadie causa tant d'admiration parmi les autochtones qu'elle contribua pour beaucoup à attirer leur amitié. Les Anglais n'eurent pas cet avantage, car ils ne purent jamais se faire à cette vie d'aventures. De plus, les Français — avec les missionnaires — voulaient apprendre leurs coutumes aux Abénaquis et beaucoup se marièrent à des femmes de cette nation. Joseph Anselme MAURAUULT, *op. cit.*, p. 17, 71 et 75.
- 17 « [...] les sauvages abénaquis habitaient primitivement le territoire qui a formé depuis la confédération américaine l'état du Maine[sic]. De tous les alliés que les Français eurent parmi les races aborigènes, la nation abénaquise fut la plus fidèle et

- la plus courageuse dans les combats. », J. Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, p. 392.
- 18 Joseph Anselme MAURAUULT, *op. cit.*, p. 154 et 170.
- 19 *Répertoire des registres du 6 janvier 1702 au 30 juin 1801 de Saint-Antoine-de-Tilly*.
- 20 « Formé par le prince de Savoie-Carignan, ce régiment commandé par le marquis de Sallières était cantonné dans le duché de Nevers [...] et fut envoyé en Hongrie combattre les Turcs. » Robert de ROQUEBRUNE, *Les Canadiens d'autrefois*, p. 99.
- 21 Jacques BODIN, *L'histoire extraordinaire des soldats de la Nouvelle-France*, p. 36.
- 22 Pour consulter l'acte de concession, voir l'annexe I.
- 23 Le capitaine Alexandre Berthier épousa, à Québec, le 11 octobre 1672, Marie Legardeur de Tilly, née à Québec le 10 février 1651, fille de Charles et de Geneviève Juchereau. Elle était donc la sœur de Pierre-Noël de Tilly.
- 24 1 lieue = 3 milles = 4,4 kilomètres
- 25 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 13.
- 26 Auparavant, la seigneurie de Lauzon avait été concédée en 1636 et celle de Sainte-Croix le fut en 1637.
- 27 Son père avait reçu ses lettres de noblesse. Le blason de la famille de Villieu était constitué d'un écu d'argent à un lion de gueules naissant, heaumé et lampassé de même. Leur devise était : Qui m'a fait naître me fera croître.
- 28 Il était marié à Jeanne-Marie Le Breton (en 1668, à Notre-Dame de Vieilleville, près de Nantes) avec qui il eut plusieurs enfants.
- 29 Il est à noter que ce seigneur est souvent confondu avec son fils dans de nombreuses études, puisque les deux hommes portaient le même prénom, Claude-Sébastien. Cette méprise est fréquente, même dans les cas où le seul prénom Sébastien est utilisé pour parler du fils.
- 30 Étienne TAILLEMITE, « Claude-Sébastien de Villieu » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.
- 31 Marcel TRUDEL, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, p. 745-746.
- 32 « Recensement 1681 » dans *Saint-Antoine-de-Tilly*, dossier historique préparé par Raymond GINGRAS, p. 167.
- 33 Mère Saint-Thomas et Mère Sainte-Marie, *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, p. 2.
- 34 La Pointe-aux-Écureuils se trouvait à peu près en face de Sainte-Croix.
- 35 En 1683, il y avait dix personnes à Villieu, vingt-neuf à Sainte-Croix et soixante et une à Lotbinière. Pierre-Georges ROY, « Saint-Antoine-de-Tilly » dans *Bulletin des recherches historiques*, p. 6.
- 36 Lettre se trouvant aux Archives du Parlement de Québec, Volume 2, p. 136.
- 37 Marcel TRUDEL, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, p. 745.
- 38 Micheline DUMONT et autres, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, p. 29.
- 39 Renseignements juridiques provenant de *Prévôté de Québec*, (page consultée le 25 février 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.jctca.com/prevotequebec/r11/page020.htm>
- 40 Émile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 288-289.
- 41 Dans certains documents, ce dernier porte aussi le même nom que son père, Claude-Sébastien.

- 42 Des renseignements sur le seigneur de Villieu se trouvent aussi sur ces sites Internet : *Histoire du Canada et de l'Acadie* et *Dictionnaire général du Canada*, (page consultée le 15 août 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.pages.infinit.net/lej/diction/villieu.htm> ; *Il était une fois l'Acadie*, (page consultée le 15 août 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.personal.nbnet.nb.ca/yoyo/TEXT-61.htm> ; *Régiment Carignan-Sallières*, (page consultée le 15 août 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.geocities.com/Heartland/Plains/6889/REGIMENT.htm>
- 43 Philéas GAGNON, *Essai de bibliographie canadienne*, p. 366.
- 44 Pour consulter l'acte de vente, voir l'annexe 2.
- 45 Julie NOËL DE TILLY, *op. cit.*, p. 15.
- 46 Plaine, nom féminin, érable rouge. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le Parler populaire des Canadiens français*, p. 507.
- 47 D'après M. CARPIN, du Célat de l'Université Laval.
- 48 Les cens et rentes étaient les principaux engagements des censitaires envers le seigneur. Contrairement au cens, qui n'avait souvent qu'une valeur symbolique, la rente était un droit plus onéreux dont le produit constituait une part importante des revenus seigneuriaux.
- 49 Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, *Le coût du sol au Québec. Deux études de géographie historique*, p. 10.
- 50 René CHARTRAND, *Le patrimoine militaire canadien d'hier à aujourd'hui*, tome 1, p. 74.
- 51 Guy GIGUÈRE, *1600-1900. D'un pays à l'autre : mille et un faits divers au Québec*, p. 23.
- 52 Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1663*, p. 121.
- 53 Charles Legardeur est un des premiers colons à venir s'établir à Québec. Son nom et celui de sa femme figurent sur la plaque commémorative du monument érigé en l'honneur de Louis Hébert, à la place de l'Hôtel-de-Ville, à Québec. Elle rappelle le nom de tous les premiers colons de Québec, et on peut y lire le passage suivant : « Ils ont été à la peine ; qu'ils soient à l'honneur ! »
- 54 *Relations des Jésuites*, vol. 1, p. 42.
- 55 En Normandie, cette famille possédait quelques seigneuries, comme celles d'Amblié, de Tilly, de la Valerte, de Croysille et de Repentigny. Cette famille avait été anoblie avec Jean Legardeur de Croysilles par Louis XII en mai 1510, moyennant 500 écus d'or.
- 56 Il naquit probablement à Thury-Harcourt, Haute-Normandie, en 1614 ; il décéda à Québec le 10 novembre 1695.
- 57 On voit que Charles Legardeur de Tilly habitait en haute ville puisque son nom figure sur le *Véritable plan de Québec, 1663*, de Jean Bourdon.
- 58 Geneviève Juchereau de Maur, sa femme, lui avait apporté en dot la terre de l'anse Saint-Michel, que la Compagnie des Cent-Associés érigea en fief le 7 avril 1660 et que Tilly vendit au Séminaire de Québec le 26 avril 1678. Elle avait reçu cet héritage de l'un de ses oncles, Noël Juchereau Des Chatelets.
- 59 J. Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, p. 235.
- 60 *Estat général des habitans du Canada en 1666*, (page consultée le 16 août 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.members.home.net/hughlarmstrong/qc1666/qc1666qc.htm>
- 61 Il siégea au Conseil souverain à la place de son père, mais pour régler une dette de 6 500 livres, contractée par son père et lui, il céda sa place à Charles Aubert de La Chesnaye en 1695.

- 62 Émile SALONE, *op. cit.*, p. 310.
- 63 Jean HAMELIN, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 459.
- 64 C'est une des raisons pour lesquelles ses enfants vivront aussi dans la misère. La paye que les soldats recevaient incluait de nombreuses déductions. « De 1680 à 1750, soit pendant quelque 70 ans, le salaire d'un soldat resta inchangé à 9 livres par mois ou 108 livres par an, avant déductions. » Denis LÉVESQUE, *Legardeur de Repentigny*, p. 41.
- 65 Raymond DOUVILLE, *Pierre Boucher*, p. 88-89.
- 66 Certains renseignements sont tirés de Robert LAHAISE, « Pierre-Noël Legardeur de Tilly » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.
- 67 C'est probablement en récompense pour ses bons services qu'il obtint, en 1697, Tatamagouche, une seigneurie en Nouvelle-Écosse.
- 68 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis-Lotbinière*, p. 86.
- 69 Certains ont parfois prétendu que cette chapelle était située en bas de la côte de l'église, près de la falaise, sur la propriété actuelle de M. Jacques Sylvain. D'après M. Alonzo Le Blanc.
- 70 Pour consulter l'acte de donation d'un terrain à la fabrique, voir l'annexe 3.
- 71 Julie NOËL DE TILLY, *op. cit.*, p. 23.
- 72 Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1941-1942, p. 204.
- 73 Antoine ROY, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*, p. 99.
- 74 André CHOUINARD, *Le manoir Aubert de Gaspé*, p. 55.
- 75 Denis VAUGEOIS, « Moses Hart » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.
- 76 Julie NOËL DE TILLY, *op. cit.*, p. 21.
- 77 Pamphile LE MAY naquit en 1837 à Lotbinière, dans le rang Saint-Eustache. Il habitait Québec et mourut le 11 juin 1918. Il est connu en tant que poète et conteur.
- 78 William KIRBY, *Le Chien d'or*, p. 14-15.
- 79 Hélène BÉDARD, *Maisons et église du Québec*, p. 7.
- 80 Tiré du registre de la première chapelle à Saint-Antoine-de-Tilly.
- 81 Tiré du registre de la première chapelle à Saint-Antoine-de-Tilly.
- 82 Ce moulin était ainsi nommé parce qu'il était chargé d'une banalité, c'est-à-dire de l'obligation pour les gens de la seigneurie de se servir du moulin banal pour moudre le grain moyennant une redevance.
- 83 Le seigneur Jean-Baptiste Noël avait obtenu d'Antoine Lamot une partie de terre supplémentaire, à partir de la Grosse-Tortue jusqu'au fleuve Saint-Laurent, afin d'avoir le droit de libre passage pour se rendre au moulin.
- 84 Julie Noël de Tilly, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 25.
- 85 Tiré des *Registres du Conseil d'État*, vol. 1, p. 443.
- 86 Nous avons un total de sept messes basses de fondation à Saint-Antoine-de-Tilly : 26 mars, requiem pour Philippe Noël et sa famille ; 11 juillet, requiem pour Pierre Noël Legardeur et sa famille ; 25 juillet, requiem pour Pierre Paradis ; octave Saint-Antoine, requiem pour Pierre Aubin ; octave Saint-Antoine, requiem pour Philippe Noël et sa famille ; 11 août, requiem pour Pierre Noël Legardeur et sa famille ; octave de l'Immaculée Conception, requiem pour Philippe Noël et sa famille.
- 87 Selon un aveu et dénombrement de la seigneurie de Sainte-Croix appartenant aux Ursulines de Québec, le 31 mai 1737. Dans *Le site de la première église de Sainte-Croix de Lotbinière*, à la page 35, on peut lire que la veuve Pierre Noël Legardeur de Tilly est la propriétaire du fief Bonsecours.

- 88 Tilly fait partie des principales seigneuries où se trouvaient des Normands en 1763 avec, entre autres, Beaumont, Bécancourt, Portneuf. René LETENNEUR, *Les Normands et les origines du Canada français*, p. 77 et 297.
- 89 Pour consulter l'inventaire des biens de Pierre-Noël Legardeur de Tilly, voir l'annexe 4.
- 90 Roland LEGENDRE, *Histoire de la seigneurie de Tilly sous le régime français*, p. 58.
- 91 Antoine ROY, *op. cit.*, p. 268.
- 92 Robert-Lionel SÉGUIN, *Les ustensiles en Nouvelle-France*, p. 3.
- 93 Clément E. DESCHAMPS, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, p. 746-747.
- 94 Tiré des Archives paroissiales de Saint-Antoine-de-Tilly.
- 95 Roch SAMSON, *op. cit.*, p. 95.
- 96 « Il fallait bien que leurs enfants fissent quelque chose pour aider la famille à vivre. Aussi, parmi ces coureurs des bois trouve-t-on une majorité énorme de garçons de cette classe [seigneurs et officiers]. Les sept fils de M. LeGardeur de Repentigny, les treize fils de M. LeGardeur de Tilly [...] couraient les bois. » Robert de ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 146
- 97 Robert-Lionel SÉGUIN, *les divertissements en Nouvelle-France*, p. 9.
- 98 « Il y avait tant de coureurs de bois que le gouverneur fut obligé d'édicter des peines sévères pour empêcher les habitants d'abandonner la culture des terres. » Robert de ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 145.
- 99 Roland LEGENDRE, *op. cit.*, p. 30.
- 100 « Les anciens édits du cardinal de Richelieu contre le duel étaient tombés en sommeil et, depuis la Régence, le duel avait reparu en France et dans les colonies françaises. » Robert de ROQUEBRUNE, *La seigneresse*, p. 11-12.
- 101 René CHARTRAND, *Le patrimoine militaire canadien d'hier à aujourd'hui*, tome 1, p. 153.
- 102 Ils vendirent la seigneurie de Tilly et celle de Bonsecours, avec toutes les prérogatives qui y étaient attachées, pour la somme de 11 000 livres payées en billets et monnaies ayant cours. Cet acte de vente fut passé à Québec, chez la veuve de Pierre-Aubert de Gaspé, au numéro 16, rue Desjardins.
- 103 L'acte de vente se trouve à l'annexe 5.
- 104 Julie NOËL DE TILLY, *op. cit.*, p. 29-30.
- 105 Depuis 1647, les seigneurs avaient le pouvoir civil d'exercer la justice dans leur territoire respectif.
- 106 Julie NOËL DE TILLY, *op. cit.*, p. 41.
- 107 Extrait des Archives publiques du Canada par Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 140-141.
- 108 Extraits des Archives Judiciaires de Québec par Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 142 à 146.
- 109 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 147-148.
- 110 Extraits des Archives Judiciaires de Québec tirés par Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 153 à 160.
- 111 Acte tiré des Archives Judiciaires de Québec par Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 161-162.

Saint-Antoine-de-Tilly *sous le Régime anglais*

SAINT-ANTOINE EST ASSIÉGÉ

Cette époque importante de notre histoire se déroula dans la peur, la crainte et la misère. Le 27 juin 1759, James Wolfe arrivait à la tête d'une flotte britannique de plus de 200 navires et bateaux manœuvrés par quelque 13 000 marins¹ et adressait aux colons une proclamation qui se terminait par des menaces.

Pendant les mois précédant l'arrivée des Anglais, les gens surveillaient le fleuve et dès qu'ils voyaient des voiles qui semblaient anglaises, ils envoyaient des « courriers » à Québec. Chaussegros de Léry était justement sur la rive sud pendant cette période où il surveillait les déplacements des Anglais, comme on peut l'apprendre dans son journal.

[le 23 mai 1759] A 2 h. Mr. Damour venant de Kakona me dit que dix vaisseaux etait mouillé le matin a lisle Vertes et que quinze autres etoit au Bike et avait envoyé une chaloupe a la R/ des Trois Pistolles, je desché un courrier pour en donner avis a Québec et un a la R/ des Capes².

Incapables de défendre les deux rives en même temps, les Français concentrèrent leurs forces sur la rive nord, laissant la rive sud et l'île d'Orléans aux mains des troupes britanniques qui en profitèrent pour installer des canons d'artillerie de siège à la Pointe Lévy.

Le 31 juillet, une attaque eut lieu près des chutes Montmorency et les Français l'emportèrent. Les Anglais invitèrent les Canadiens à ne pas se prononcer ni à prendre parti dans une guerre entre les couronnes française et britannique. Dans les journées qui suivirent, les citoyens de

Saint-Antoine entendirent probablement le bombardement qui avait lieu sur Québec. Soixante-huit jours plus tard, la ville était presque entièrement détruite.

Et il est certain que les paroissiens virent défilier sur le fleuve une bonne quantité de bateaux ennemis qui s'aventuraient assez loin à l'intérieur des terres. Certains s'engloutirent même dans le Saint-Laurent pendant la guerre. L'*Atalante*, un vaisseau français, approchait de Neuville. À son arrivée, deux frégates anglaises le coulèrent. Un peu plus tard, dans la nuit, une tempête s'éleva ; le *Lowenstoffs*, une des frégates anglaises, brisa ses amarres et sombra à l'est de Neuville³. C'est sur le *Sutherland*, un autre navire à avoir fréquenté les côtes de Saint-Antoine, que Murray, à la tête de 1 800 hommes, attaqua Le Pointe-aux-Trembles (Neuville)⁴. Il tenta deux fois d'accoster les berges, mais le détachement de Bougainville⁵, qui avait la responsabilité de protéger Neuville, du 2 au 8 août 1759, les força à se replier. À la fin de cette bataille, les Anglais débarquèrent à Saint-Antoine, après avoir perdu environ cinquante des leurs. Ils incendièrent quelques maisons du village avant de se rendre à Deschambault :

D'ici là, les soldats descendraient à Saint-Antoine, sur la rive sud, presque directement en face de l'endroit où mouillait le *Sutherland*. Si les Canadiens du village essayaient de résister, leurs maisons seraient réduites en cendres⁶.

On demanda à Bougainville de les poursuivre. Malheureusement, un vent violent et un épais brouillard l'empêchèrent de traverser le fleuve, l'obligeant à abandonner les habitants de Saint-Antoine à leur triste sort.

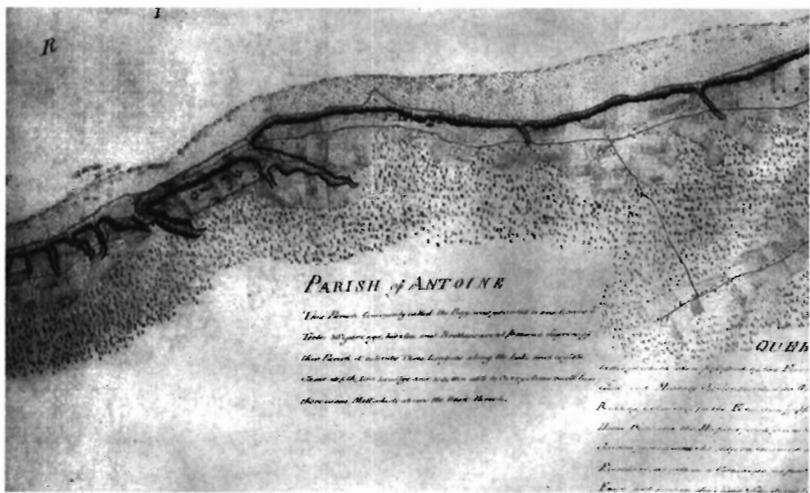
Plus tard, soit le 18 août 1759, Murray se rendit jusqu'à Deschambault. Vaudreuil espérait pouvoir envoyer quelques hommes pour déloger les Anglais de Saint-Antoine, mais comme le mentionne Laurier Lapierre, « il dut abandonner cette idée ». Plus de mille soldats anglais s'étaient retranchés dans l'église, ce qui correspondait à presque deux soldats pour un habitant. Ils auraient même volé et saccagé des récoltes et brûlé des maisons. Bien souvent, ils amenaient avec eux vaches, moutons, cochons et poules.

Ils installèrent des batteries de canons à mi-hauteur de la falaise, dans Les Fonds. Leur campement, situé sur le plateau surplombant les lieux, entre les deux petites rivières Bourret et Méthot, était appelé le campement de Murray. À cet endroit habitent aujourd'hui les Houde,

les Gagnon, les Désy, les Levasseur et autres. Les Anglais nommaient Saint-Antoine « la Baie », car de leur campement la vue était imprenable sur le fleuve Saint-Laurent. À ce moment, selon un recensement du général Murray, cent hommes étaient en état de porter les armes⁷ à Saint-Antoine.

Il fallut attendre le 26 août pour voir les Anglais repartir. À ce moment, Bougainville était toujours à Neuville avec 1 400 hommes. Une trentaine d'Amérindiens et trois Français auraient réussi à chasser les Anglais de Saint-Antoine, les obligeant à s'embarquer précipitamment à bord de leurs vaisseaux⁸. Mais il y a tout lieu de croire que les Anglais revinrent occuper les lieux.

Pendant le siège de Saint-Antoine, le curé Jean-Baptiste Noël ainsi que les femmes, les enfants et les hommes de sa paroisse qui étaient incapables de porter les armes se retirèrent dans la deuxième concession après avoir enlevé de l'église tout ce qui pouvait être transporté en lieu sûr. Pendant tout ce temps, les offices du culte furent célébrés chez Claude Bergeron. Un paroissien, dit-on, serait mort pendant cette période et aurait été enterré sur la terre des Bergeron. On raconte même qu'au siècle dernier se trouvait un cimetière au Deuxième Rang, car plusieurs os humains auraient été trouvés sur la terre d'Omer Gingras⁹. Entre-temps, le curé avait reçu des indications provenant de l'évêque de Québec : il pouvait dire la messe ailleurs que dans une église ; il devait



Carte de Murray. Collection Archives nationales du Canada

être poli avec l'ennemi et lui demander d'épargner ses paroissiens ; il ne devait pas être armé ; il pouvait prêter serment de fidélité aux nouveaux maîtres et se devait de suivre sa paroisse même dans les profondeurs de la forêt¹⁰.

Comme le seigneur avait très tôt encouragé le patriotisme de ses censitaires, ceux-ci s'engagèrent à défendre leur patrie, laissant la culture de la terre à leur femme et à leurs enfants. On sait que des jeunes, âgés de moins de seize ans (peut-être pas de Saint-Antoine...), s'étaient enrôlés et plusieurs n'avaient pas l'expérience des combats européens. Ces soldats faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour sauvegarder leur pays.

Malgré tout, Saint-Antoine ne souffrit pas trop de cette guerre, contrairement à d'autres villages de la rive sud situés à l'est, entre L'Islet et Rivière-Ouelle, qui furent brûlés en grande partie. En fait, les soldats, sous les ordres du général Murray, brûlaient surtout les maisons de militaires canadiens qui participaient à la guerre. On peut supposer qu'avec la menace de la famine, des hommes de Saint-Antoine étaient demeurés sur leurs terres pour cultiver les champs, car quelques maisons seulement semblent avoir été incendiées.

Au début de septembre, un groupe important qui comprenait les six compagnies de *rangers* américains de l'armée, sous les ordres du major George Scott — celui-ci avait exercé un commandement analogue à Louisbourg — fut envoyé pour semer la dévastation sur la rive sud, de Kamouraska à Pointe-Lévy. Scott racontera plus tard qu'il avait incendié 998 « bons bâtiments ». Avant que se termine la campagne, les agglomérations situées sur les deux rives du fleuve, en bas de Québec et du côté sud sur une certaine distance en amont de la ville, étaient en grande partie détruites ; seules les églises furent épargnées. C. P. STACEY, « James Wolfe » dans *Dictionnaire biographique du Canada*. Les *rangers*, des soldats ressemblant à des coureurs des bois, massacraient et rapportaient des chevelures françaises. Encore une fois, il semble que Saint-Antoine fut épargné par ces horreurs.

Avant la venue de l'hiver, le 13 septembre 1759, Wolfe décida de monter sur les plaines d'Abraham par l'Anse-au-Foulon et de livrer bataille aux Français. La ville de Québec fut bombardée et des centaines de maisons détruites. La bataille dura moins de trente minutes, Wolfe et Montcalm ayant tous deux trouvé la mort dans cet affrontement. Ce serait un ancien curé de Saint-Antoine, Joseph Resche, qui aurait, dans la soirée du 14 septembre 1759, récité les dernières prières au chevet de

Montcalm mourant¹¹. Celui-ci avait imaginé une stratégie fort simple : attendre la première offensive des Anglais. S'ils décidaient d'attaquer, il avait prévu les battre en un seul engagement, mais ne voulait pas être le premier à ouvrir le combat. Il avait aussi espéré qu'ils finiraient par se retirer. Son erreur, dit-on, fut d'être parti trop rapidement à leur rencontre. Trois jours plus tard, Québec se rendait. Au lendemain de cette guerre qui avait duré trois mois, le Canada se retrouva enseveli sous la neige.

La misère était grande et la famine devint inévitable. Le blé avait été coupé bien avant qu'il soit prêt et les Anglais avaient profité de cette situation difficile pour attaquer l'ennemi, comme on peut le constater dans une lettre de monsieur Delisle adressée le 20 août 1759 à monsieur de Bourlamaque :

L'ennemi n'ignore pas la pénible situation dans laquelle se trouvent les Canadiens. Le 20 du même mois [août], les Anglais établissent des têtes de pont à la Pointe-aux-Trembles et à Saint-Antoine, d'où leurs patrouilles se répandent dans les campagnes environnantes pour récolter tous les grains de toutes les habitations et brûler toutes les maisons¹².

Cependant, on sait aussi que des Anglais, pendant l'hiver de 1760, vinrent en aide à des colons en détresse.

À la fin de cette guerre, plusieurs Français habitant au Canada retournèrent en France, surtout ceux qui avaient des fonctions administratives ou de noblesse et avaient besoin des emplois et des faveurs du roi pour vivre, comme les Legardeur. En fait, la moitié des seigneurs retournèrent en France.

Presque tous ceux des Français qui avaient été employés dans la colonie par le gouvernement de la métropole, les administrateurs de la justice et la plupart des gens de loi, passèrent en France, dès l'automne de 1760¹³.

Le Régime anglais était beaucoup mieux accepté par les Canadiens qui travaillaient la terre¹⁴. Mais ceux-ci ressentirent toujours beaucoup d'amitié pour la mère patrie, la France, et même pour Louis XV, comme le raconte Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires* : « C'est une chose assez remarquable que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens, par suite de

l'abandon de la colonie à ses propres ressources¹⁵. » Un roman historique de Laure Conan, *La sève immortelle*, relate la victoire des Anglais tout en parlant des Legardeur de Saint-Antoine-de-Tilly, une famille noble mais pauvre. Cette information constitue un anachronisme dans le roman de l'auteure, puisqu'il n'y avait plus de Legardeur à Saint-Antoine pendant cette période. Cette famille devait donc être assez connue à l'époque pour qu'une romancière de Charlevoix la mentionne dans son livre. Ou alors Laure Conan en avait-elle entendu parler par certains parents qui habitaient à Neuville ou à Saint-Antoine¹⁶? La romancière précise aussi que Saint-Antoine avait été assez épargné lors de cette guerre. Ses renseignements semblent crédibles.

Sa paroisse natale n'avait pas été incendiée, comme les autres paroisses de la rive sud. Un détachement anglais y était cantonné, et on n'avait brûlé qu'une dizaine de maisons. Mais l'ennemi s'était retranché dans l'église et les officiers habitaient le manoir. Legardeur avait trouvé sa mère, sa femme et ses petits-enfants réfugiés au moulin¹⁷.

La victoire des Anglais entraîna la venue d'émigrants anglophones. Des militaires de l'armée de Wolfe s'installèrent sur la rive sud et furent rejoints, après 1790, par des loyalistes de la Nouvelle-Angleterre, dont un bon nombre colonisèrent les cantons situés dans l'est. Un très petit nombre d'émigrants s'installa à Saint-Antoine. Par exemple, pendant cette période, on assista au baptême d'un certain Cotte, un Anglais, puis un peu plus tard à celui d'un Brown, d'un Gerkot ainsi qu'à la sépulture d'un Allemand, PWSS. Jean. Et on retrouvera encore d'autres noms anglais plus tard, comme celui de Charles King, producteur d'huile et commerçant. Mais durant le demi-siècle qui suivit, ces émigrants se retrouvèrent vite encerclés par les francophones originaires des vieilles paroisses, où la natalité était très forte.

LA MORT DU SEIGNEUR PHILIPPE NOËL

Julie Noël de Tilly indique que ce sont tout ce « travail ardu » et les « services rendus à l'armée » qui conduisirent Philippe Noël à la mort, à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 12 mars 1760. Comme il n'avait pas fait de testament, les biens patrimoniaux revenaient en parts égales à sa femme et ses à enfants. Mais pour agir en conformité avec la loi seigneuriale, chacun fit cession de sa part en faveur de Jean-Baptiste Noël, qui avait droit, étant l'aîné, au titre de seigneur de Tilly.

La même année, la guerre se termina avec la capitulation de Montréal. Les habitants remirent leurs armes aux Anglais et jurèrent fidélité à la couronne britannique. Le texte de ce serment, qui fut conservé par le capitaine Knox, se lisait ainsi : « Nous jurons devant le Dieu tout-puissant que nous ne prendrons pas les armes contre George II roi de Grande-Bretagne, etc. (ou contre ses troupes et ses sujets) et que nous ne donnerons pas d'informations à ses ennemis, directement ou indirectement. Ainsi que Dieu nous soit en aide¹⁸. » Par la suite, les habitants purent reprendre possession de leurs propriétés. Déjà quelques mois auparavant, d'après Laurier Lapière, les Canadiens résistaient de moins en moins aux Anglais parce qu'ils n'étaient pas protégés par les Français et que Montcalm punissait ceux qui collaboraient avec les Anglais. Cette attitude faisait en sorte qu'ils se sentaient abandonnés. Il est vrai que la France n'avait pas envoyé de renfort dans la colonie et que plusieurs personnes là-bas pensaient qu'il valait mieux abandonner le Canada, comme le disait Voltaire dans *Candide* :

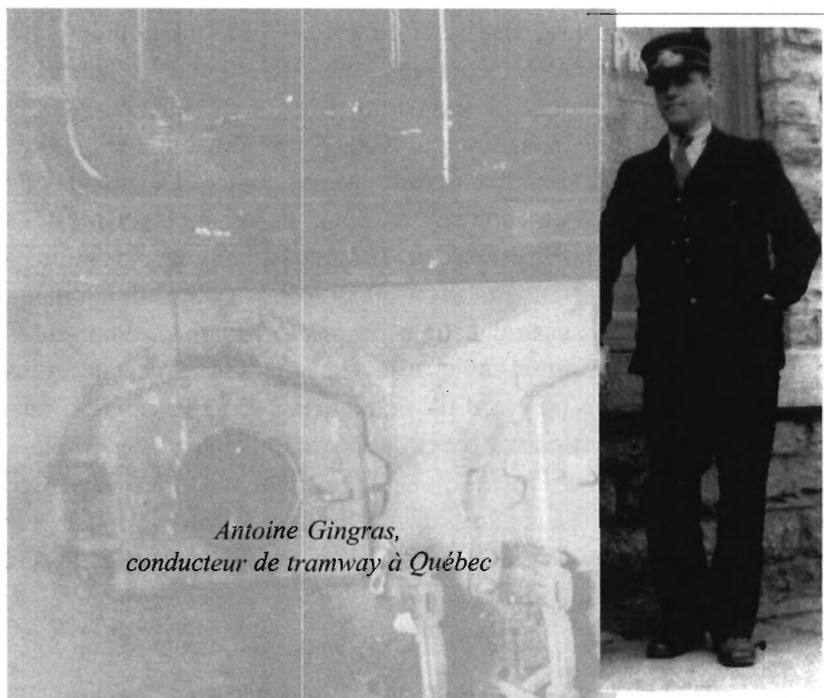
« Vous connaissez l'Angleterre ; y est-on aussi fou qu'en France ?

– C'est une autre espèce de folie, dit Martin. Vous savez que ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut¹⁹. »

Il fallut attendre la signature du traité de Paris, le 10 février 1763, pour connaître la fin de la guerre de la Conquête et entrevoir l'avenir de la colonie²⁰. À partir de ce moment, le Canada passa aux mains des Britanniques, ce qui entraîna encore l'exode d'un millier de Français ou de Canadiens vers la France.

Par ailleurs, étant les vainqueurs, les Anglais se montraient parfois bienveillants ; comme il n'y avait aucune revanche possible, on souhaitait avant tout la paix. Cette indifférence, cette soumission apparente s'expliquait aussi du fait que les Anglais respectaient la foi, la langue et les usages des Canadiens, ce qui apparaît dans l'Acte de Québec de 1775.

Lors de l'invasion américaine par les rivières Richelieu et Chaudière en 1775, les Canadiens prouvèrent encore leur fidélité envers la couronne britannique, même si un certain nombre de Canadiens se rangèrent du côté des Américains, dont l'ancêtre des Dionne, Germain Dionne²¹, grand-père de Charles-François et époux d'Henriette Noël de Tilly. Les Canadiens résistèrent à cette invasion.



Donat Beaudet et Jos. Gingras

D'après Roland Legendre, il est difficile de connaître le nombre exact des censitaires qui demeureraient dans la seigneurie en 1760. Il pouvait y avoir cinquante concessions²². Lors du recensement du gouvernement de Québec en 1762²³, on retrouvait avec exactitude le nom des censitaires.

Il est à noter que l'orthographe varie.

Aubin, Joseph (major)	Croteau, François
Barron, Ignace	Croteau, Jacques
Barron, Jean	Croteau, Jean
Barron, Simon	Croteau, Louis
Bergeron fils, Jean	Croteau, Nicolas
Bergeron père, Jean	Croteau, Pierre
Bergeron, Antoine	Croteau, Pierre cousin
Bergeron, Charles	Croteau, Prisque-Nicol
Bergeron, Charles	Demer, Joseph
Bergeron, Claude	Deruisseau, Charles-Baptiste
Bergeron, Étienne	Desruisseau père, Charles
Bergeron, Jacques	Desruisseau, François-Baptiste
Bergeron, Jean	Desruisseau, Jacques-Charles
Bergeron, Joseph-André	Desruisseaux le jeune, François
Bibeau, Baptiste	Dumay, Charles
Boucher, Étienne	Dumay, Pierre
Boucher, Joseph	Dussault, Ignace
Bourassa, François	Dussault, Pierre
Charland, Louis	Fortier, Pierre
Charland, Pierre	François, Dussault
Charles, veuve Louis	Gagnon, Pierre
Chesné, veuve Charles	Gingras, Pierre
Cloutier, Joseph	Gingras, veuve
Costé, Augustin	Houle, Baptiste-Claude
Costé, Charles	Houle, Jacques (enseigne)
Costé, Jacques	Houle, Pierre
Costé, Jean	Houille, Joseph
Costé, Joseph	L'Allemand, Jean
Costé, Louis	Labarre, Joseph
Costé, veuve Pierre	Lafrance, Baptiste
Côté, Baptiste	Lafrance, Charles
Coulombe, Pierre	Lafrance, François
Croteau, Charles	Lallemant, Jacques
Croteau, Charles	Lallemant, Joseph (sergent)

Lambert, Charles	Noël, le seigneur
Lambert, Étienne	Noël, Philippe
Lambert, Jean	Ratté, Ignace
Lambert, Veuve	Roger, Gabriel (sergent)
Lamothe, François	Rognon, François (lieutenant)
Lemay, Pierre	Rognon, Louis
Marchand, Joseph	Rognon, Louis
Marion, Alexandre	Rondeau, François
Marion, Jean	Saint-Laurent, Auguste
Moreau, Laurent	Saint-Laurent, Jean-Baptiste (capitaine)
Morin, Jacques	Saint-Laurent, Jean-Marie
Mortinot, Pierre	Sévigny, François

On peut aussi constater que la plupart d'entre eux avaient des semences (pour un total de 1 590), des bœufs (79), des vaches (156), des taurailles (109), des moutons (76), des chevaux (109) et des cochons (182). Quelques censitaires avaient même des domestiques ou des engagés. On pouvait compter 102 hommes, 96 femmes et 337 enfants²⁴. Sous la mention « réfugiés », probablement des réfugiés reliés à la guerre de la Conquête, on retrouvait les noms suivants : François Dion, Charles Lallemand, Joseph Croteau, Joseph Paquet, Jean Grenon et Gabriel Lajoie. Ces familles, à part celle de Joseph Croteau, n'avaient pas d'arpents de terre concédés et possédaient très peu d'animaux (1 vache et 1 cheval pour Charles Lallemand et 1 vache et 2 cochons pour Jean Grenon).

UN NOUVEAU SEIGNEUR : JEAN-BAPTISTE NOËL PÈRE

De 1760 à 1805, Jean-Baptiste Noël, écuyer, capitaine de milice de 1805 à 1821, fut le nouveau seigneur des seigneuries de Tilly et de Bonsecours. Né le 16 décembre 1731, à Saint-Pierre, Île d'Orléans, il se maria, une première fois, avec Reine Ferland, le 14 janvier 1754, à Saint-Pierre. Ils eurent deux enfants : Jean-Baptiste, baptisé le 4 octobre 1754 à Saint-Pierre, inhumé le 5 juillet 1771 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Marie, baptisée le 11 octobre 1755 à Saint-Pierre, inhumée le 13 octobre 1755 à Saint-Pierre. Reine Ferland mourut probablement des suites de son accouchement, puisqu'elle décéda le 14 octobre 1755 à Saint-Pierre.

Quelques mois plus tard, le 22 juin 1756, Jean-Baptiste Noël épousa Geneviève Dussault, veuve de Pierre Ducas, à Lévis. Ils eurent trois enfants : Marie-Geneviève²⁵, baptisée le 13 janvier 1766 à Saint-Antoine-de-Tilly, mariée à Joseph Drapeau le 14 octobre 1782 à Saint-Antoine-de-Tilly, inhumée le 17 novembre 1829 à Québec ; Jean-Baptiste, qui allait devenir le prochain seigneur ; Théodore, baptisé le 5 mars 1777, inhumé le 1^{er} juillet de la même année à Saint-Antoine-de-Tilly. Comme on peut le constater, la vie de Jean-Baptiste Noël fut parsemée de plusieurs deuils.

Le 23 décembre 1760, il se rendit auprès de James Murray, alors gouverneur général de Québec, pour lui porter foi et hommage :

L'an mil sept cent soixante, le vingt-trois décembre avant-Midy, en présence et en compagnie des Notaires Royaux en la Cour et Conseil militaire de Québec, Jean Noël, demeurant en cette ville, en exécution de l'arrêt rendu au dit Conseil, le douze novembre dernier qui ordonne que le dit Noël conformément à ses offres, fera foy et hommage à sa Majesté Britannique en la manière accoutumée, et payer les droits et redevances conformément à ses titres, s'est transporté en l'Hôtel du Gouvernement de Québec, et à la principale porte et entrée du dit hôtel, ou étant, ayant le dit Noël frappé à la porte, est à l'instant venu un domestique de son Excellence, Murray, gouverneur général de Québec, et le dit Noël ayant demandé au dit domestique, si son Excellence était en son gouvernement et hôtel d'y celui, le dit domestique a dit que son Excellence y était et qu'il allait l'avertir et son Excellence étant survenu, le dit Jean Noël en devoir de vassal, sans épée, n'y éperons, tête nue et son genoux en terre luy a dit qu'il luy faisait foy et hommage à cause de sa terre et Seigneurie de Tilly et Bonsecours, relevant en plein fief foy et hommage de sa majesté Britannique, lesquels fief luy appartenait comme fils aîné et héritier de feu Philippe Noel, son père, auquel, il appartenait au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite de Dame Angélique Legardeur, veuve de Gaspé, Damoiselle Charlotte le gardeur et Sieur Aubert de Gaspé, tant en leurs noms que comme fondés de procuration de leurs autres noms que comme fondés de procuration de leurs autres co-héritiers, par contrat passé devant M^{rs} Barolet et Panet, Notaires Royaux, le vingt un aoust mil sept cent quarante huit, dument ensaisiné ; à laquelle foy et hommage son Excellence au nom de sa Majesté Britannique, a reçu le dit Jean Noel, lequel a fait serment sur les Saints Évangiles, d'être fidèle à sa Majesté Britannique, de ne rien faire contre ses intérêts, d'obéir aux ordres qui luy seront donnés en son nom et de contenir les vassaux dans l'obéissance qu'ils doivent à leur Roy. La présente foy et hommage, reçu à la charge par le dit Noel, de fournir son aveu et dénombrement dans le

temps ordinaire, et des droits qu'il peut devoir à cause de la Mutation des dits fiefs et Seigneuries suivant les titres primordiaux. Dont et de ce que dessus le dit Jean Noel a demandé acte aux Notaires soussignés qui luy ont octroyé ; fait et passé à Québec, à la principale porte et entrée du Gouvernement les jour et an susdits et à son Excellence signé, ainsy que le dit Jean Noel avec nous, Notaires soussignés. J. Murray, Jeannoel, J. C. Panet Not. P.

Les années de troubles n'étaient pas encore terminées, ce qui obligea Jean-Baptiste Noël à demeurer à Québec pour le service militaire. Ce n'est que deux ans plus tard, en 1762, qu'il se rendit avec son épouse prendre possession de son domaine. La même année, le 24 novembre, il échangea une terre au Deuxième Rang contre une autre située au bord du fleuve et appartenant à Pierre Croteau. Cette terre avait déjà été vendue par les héritiers de Pierre-Noël Legardeur de Tilly à ce même Pierre Croteau, le 25 juillet 1748, ce qui permit à la famille de Jean-Baptiste Noël de demeurer sur le même domaine où avaient vécu les Legardeur.

Pendant son administration, plus précisément le 18 août 1766, il fit construire une chapelle en l'honneur de sainte Anne. En 1767, il ajouta sept autres pieds de terrain, un espace qui devait être enclos. La chapelle allait servir aux citoyens comme lieu de pèlerinage annuel pour leur permettre de rendre hommage à la sainte. Il acheta aussi de nombreux arpents de terre afin d'agrandir son territoire vers l'ouest jusqu'à la seigneurie des Ursulines. Le 15 juin 1778, le seigneur Jean-Baptiste Noël se rendit, comme ses prédécesseurs, porter foi et hommage au gouverneur. Il avait acquis, en faisant affaire avec plusieurs personnes, la seigneurie de Maranda, autrefois appelée de la Chesnaye-Duquet⁶. En 1785, il acheta de nouveau un terrain de Charles Lambert, situé à l'est de l'église actuelle, où il fit construire un nouveau manoir, qui existe encore de nos jours. Il y demeura jusqu'à sa mort. Son oncle, le curé Jean-Baptiste Noël, s'y retira en 1790, à la fin de sa vie active. Il y décéda en 1797.

Jean-Baptiste Noël acheta aussi les parts que possédaient les héritiers d'Amyot de Villeneuve. (Mathieu Amiot dit Villeneuve, interprète, avait acheté une terre le 11 octobre 1649 et était devenu seigneur en 1672. En 1667, il avait reçu ses lettres de noblesse, qui devinrent désuètes par la suite. Il fut inhumé à Québec le 19 décembre 1688.) Le 22 février 1768, de Joseph Amyot et de son frère, Jean-Baptiste Amyot de Verchères, il prit possession de la troisième partie dans dix arpents de terre du fief Bonsecours.

Le 1^{er} juillet 1770, de Jacques Frelan, au nom de Charles Amyot, il acheta une part d'une troisième partie dans dix arpents de terre dudit fief sur la profondeur. Et de Madeline Gouin, veuve de Louis Maillou, il obtint trois arpents et demi de terre de front, sur la profondeur de cette seigneurie, le 4 mars 1777. À ce moment, Jean-Baptiste Noël entra en possession complète de la seigneurie de Notre-Dame de Bonsecours décrite de cette façon : « 74 arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, sur la rive sud du Saint-Laurent, entre les terres appartenant aux Dames Religieuses Ursulines et celles de la veuve Duquet. » (Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 49.) Le 16 avril 1687, ce fief avait été concédé à Mathieu Amyot de Villeneuve par le marquis de Denonville, gouverneur de la colonie, et l'intendant Jean Bochart Champigny.

Jean-Baptiste, ce fils de Philippe Noël et de Marie Rondeau, était né le 16 janvier 1709, à Saint-Pierre de l'Île d'Orléans. Il fut nommé curé à Champlain le 18 octobre 1734 et, par la suite, devint curé de Saint-Antoine-de-Tilly. Il savait se faire apprécier et aimer des citoyens. Il réussit même, avec fierté, à convertir un « hérétique ». En effet, après avoir instruit des principaux mystères de la religion Valentin Colle, un anglais qui avait émigré dans le milieu vers 1750, il constata avec bonheur que son protégé désirait se convertir au catholicisme, comme le relate cet acte :

L'an 1753, le 2^{ème} jour du mois d'avril par nous prêtre sous-signé missionnaire de la paroisse St-Antoine en vertu du pouvoir qui nous avait été donné de Monseigneur l'évêque de Québec après la bénédiction des dons baptismaux avons reçu publiquement et ce en face de notre mère la St. Église la profession de foy du nommé Valentin Colle Anglais, l'abjuration du crime des hérésies dans la profession desquelles il avait été élevé avec les hérétiques et la promesse et le serment solennel qu'il a fait, touchant de la main droite les St. Évangiles de Dieu de tenir et confesser la même foy Catholique sans laquelle personne ne peut être sauver, de garder et tenir moyennant la grâce de Dieu, la faire tenir garder et observé jusqu'au dernier soupir de sa vie et en conséquence du même pouvoir et dans le doute bien fondé du baptême reçu ou non, du dit Valentin Colle, luy avons donné l'absolution des censures encourues pour le crime des hérésies et ymmédiatement après aussi en vertu du même pouvoir lui avons administré le St-Sacrement de baptême sous condition avec toutes les cérémonies de notre Mère la St. Église dans le baptême des Adultes. Le parein a été Jean-Baptiste Noël et la mareine a été Charlotte Gingras qui a déclaré ne sçavoir signé de ce requis suivant l'ordonnance le parein a signé avec nous et toutes les personnes présentes celles qui savaient signer qui ont été témoin quand de la dite abjuration et profession de foy que de l'administration sous condition

du baptême du dit Valentin Colle après la lecture faite le même jour et an que cy dessus le dit Valentin Colle ayant déclaré ne sçavoir signé de ce enquis suivant l'ordonnance il a été nommé dans le baptême Jean-Bapt. Jean Bpt. Noel, Pierre Gingras, François deroché, J. B. Noel Ptre.

Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 68 et 69.

Il aurait aussi célébré la messe à Sainte-Croix en 1773, comme en fait foi une lettre de monseigneur J.-O. Briand dans laquelle il demandait à Jean-Baptiste Noël d'aller de temps en temps à Sainte-Croix. Il ne croyait pas que la santé du curé Noël en souffrirait beaucoup. Ce serait le manque absolu de prêtres qui aurait forcé monseigneur Briand à lui demander ce service. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1929-1930*, p. 91.

En 1790, le curé demanda d'être aidé par un vicaire dans l'exercice de ses fonctions, mais sa demande ne fut pas exaucée. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1930-1931*, p. 225.

Le 6 août 1790, il obtint de monseigneur Hubert que monsieur Prévost lui vînt en aide à titre d'assistant. Puis, à compter du 20 septembre de la même année, il put compter sur la présence du curé Marcheteau, mais ce fut le début de quelques problèmes entre les deux curés. Le curé Marcheteau semblait refuser de remettre au curé Noël une partie des dîmes. C'est ce que nous apprenons en consultant une lettre que monseigneur Jean-François Hubert avait adressée à M. Noël, ancien curé, le 3 août 1792. « Il est surpris des tracasseries qu'il éprouve pour se faire remettre le tiers des dîmes promises par M. Marcheteau. Il mettra un autre prêtre à Saint-Antoine, avant longtemps, si M. Marcheteau ne s'exécute pas. » *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1930-1931*, p. 266-267.

Le 14 septembre 1792, constatant que le curé Marcheteau ne s'était pas encore exécuté, monseigneur Hubert décida de l'envoyer à Saint-Nicolas et d'envoyer M. Bégin à Saint-Antoine. Il est curieux de voir le curé Marcheteau désobéir ainsi. Il semblait dire, pour se justifier, que l'abbé Noël était riche :

Quoique M. Marcheteau [dise] que vous couchiez sur l'or et l'argent, parlant de votre coffre-fort qui est peut-être sous votre lit, il est [l'argent] à vous bien légitimement ; je le crois ainsi.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1930-1931, p. 268.

Étant donné que M. Marcheteau désirait rester à Saint-Antoine, il dut, le 27 septembre, signer une obligation envers M. Noël, et il semble que c'est ainsi que le problème se régla. En 1790, le curé Noël alla demeurer chez son neveu. Ce dernier lui donna un bon logement dans une belle partie du

manoir, lui promettant de loger son personnel et de s'occuper de la gérance de ses affaires domestiques et temporelles. Si le seigneur devait décéder avant son oncle, l'administration de ses affaires serait transmise à son épouse, Geneviève Dussault. Le curé accepta ces conditions et s'engagea à payer cent piastres d'Espagne. Comme le neveu et l'oncle s'entendaient bien, au mois de mai 1795, l'ancien prêtre fit une cession à son neveu et à son épouse d'un montant de six mille livres de vingt sols, une créance que lui devait un citoyen, marchand à Québec, d'après deux actes d'obligations passés devant maître Dumas, notaire, le trentième jour d'avril 1790. En échange, monsieur et madame Noël allaient continuer de remplir leurs obligations. L'abbé Jean-Baptiste Noël mourut au manoir seigneurial, le 16 janvier 1797, à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans. Il avait constitué le seigneur Noël son mandataire général et spécial. Et on peut voir, dans l'inventaire, que les seigneurs et leur famille vivant sous le Régime anglais étaient plus prospères que les premiers !

Le 23 août, mil sept cent quatre-vingt-cinq, le seigneur Jean-Baptiste Noël, qui habitait la paroisse de Saint-Antoine de Tilly depuis 1762, acquit, de Charles Lambert, un arpent et demi de terre de front, à partir du chemin royal, jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; ce terrain bornait, au nord-est, la terre de Charles Lambert (le vendeur) et, au sud-ouest, celle de la fabrique. Comme il est désigné dans l'acte de vente, tous les bâtiments qui se trouvaient sur l'emplacement furent enlevés avant le premier mai de l'année suivante²⁷.

Avant de mourir, il put observer l'établissement des circonscriptions électorales en 1791. Buckinghamshire fut le premier nom donné au comté, qui rappelait le nom des comtés britanniques. En 1829, lors de la réforme de la carte électorale, on en profita pour donner aux comtés des noms plus représentatifs. Le nom de Lotbinière fut retenu parce qu'il évoquait les propriétaires de la seigneurie du même nom, le domaine appelé Lotbinière (le nom du domaine fut précédé du mot lot) d'Alain Chartier²⁸.

DEUX CHAPELLES À SAINT-ANTOINE

Le culte religieux était très présent dans l'âme des résidents de Saint-Antoine. De 1830 à 1845, il y eut dans la province, telle une mode, construction de petites chapelles de chemin, dites « chapelles de procession ». À Saint-Antoine, on sait qu'elles furent construites bien avant

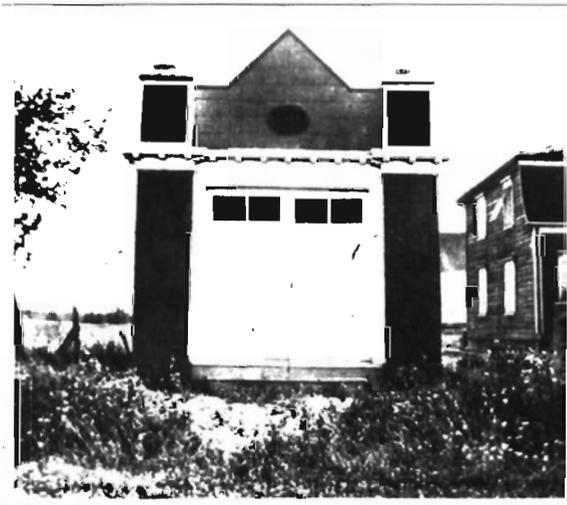
ce moment. Ces chapelles faites de bois ou de pierres des champs servaient de lieu de culte et de rassemblement pendant les grandes processions. Comme leur construction exigeait des déboursés plus élevés que pour l'érection d'une croix de chemin ou d'un calvaire, elle nécessitait une souscription populaire ou un don important d'une riche famille²⁹.

À Saint-Antoine-de-Tilly, outre l'église érigée au centre du village, on pouvait admirer deux chapelles de procession : la chapelle Sainte-Anne³⁰ à l'ouest du village, et la chapelle Saint-Joseph, à l'est. Les paroissiens avaient approuvé l'érection de la chapelle Sainte-Anne dans un document daté du 26 juillet 1767 et signé au presbytère de la paroisse par Joseph Genest, Jacques Bergeron, François Sévigny, Jean Noël, Jean-Baptiste Noël, prêtre, Hubert, prêtre³¹. Il semble que la chapelle fut construite à l'aide de quêtes effectuées par le seigneur Jean-Baptiste Noël. Elle se dressait à l'ouest de l'église, sur un terrain qu'il avait lui-même donné. On dit qu'il a lui-même construit la chapelle pour montrer sa confiance envers la vénérable sainte. Devant cet acte de foi et ce don généreux, l'évêque de Québec, monseigneur Briand, décida qu'une procession serait faite tous les ans, le jour de la fête de sainte Anne, de l'église à la chapelle. La chapelle était aussi utilisée comme reposoir à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu. On s'y rendait pour adorer le saint sacrement et chanter les louanges du Seigneur.

La chapelle actuelle fut reconstruite ou restaurée en 1855. Elle fut recouverte en planches de bois crépies qui imitent la pierre de taille, à

*Chapelle de
procession sainte
Anne, chemin de
Tilly ouest.*

Collection
Famille Hilaire Bergeron



l'exception du mur arrière fait de bardeaux de bois. La façade, donnant sur la rue, est percée d'une porte d'entrée et éclairée par un oeil-de-boeuf de forme ovale. À chaque extrémité de la toiture, deux tourelles sont surmontées de petites flèches. L'intérieur comporte une voûte en berceau ornée de caissons, et un autel se dresse au centre de la pièce.

L'autre chapelle, celle dédiée à saint Joseph et située à l'est de l'église, fut construite en 1797 sur un terrain donné par Charles Lambert fils et son épouse, Marie-Joséphine Bergeron. Le terrain fut agrandi le 22 juin 1840. Cette chapelle ressemble beaucoup à la précédente, à cette différence que des épis surplombent les tourelles et que la voûte intérieure, en berceau, est recouverte de contreplaqué. Le revêtement extérieur est identique à celui de la chapelle Sainte-Anne.

En 1855, une somme de 18 livres aurait été payée pour l'entretien de ces chapelles, soit pour les réparer, soit pour construire de nouveaux abris sommaires qui allaient devenir plus tard les chapelles que nous connaissons, car celles-ci semblent plutôt récentes. À cause des nombreuses réparations effectuées, il est impossible d'en savoir plus sur leur apparence d'origine. Le 28 janvier 1899, le curé François-Nicolas-Albert Rouleau aurait annoncé son intention d'apporter quelques chan-



Chapelle de procession saint Joseph, chemin de Tilly Est.

Collection Famille Hilaire Bergeron

gements à ces constructions, puisqu'il indiqua, dans son prône, que les chapelles de procession s'en allaient en ruine. N'est-ce pas étrange, car une somme avait été payée quatre ans plus tôt pour les rénover ou les reconstruire... ? Le curé Rouleau désirait que l'une soit dédiée au Sacré-Cœur et l'autre à Notre-Dame de Lourdes. Il voulait aussi que ces chapelles soient confiées aux jeunes gens, qui probablement pourraient les entretenir³².

LA FÊTE DU MAI

La seigneurie aurait été très bien administrée sous le règne de Jean-Baptiste Noël. Il apparaît aussi que la seigneresse était très dévouée auprès des malheureux et des démunis ; elle leur ouvrait les portes du manoir à l'occasion de la fête de Noël et de la fête du Mai. Du plus profond des âges, depuis la plus haute antiquité, fêter l'arrivée du mois de mai est un impérieux besoin humain. Or, de toutes les coutumes attachées à cette fête, aucune n'est plus vieille ni plus répandue que celle de planter le mai. Chinois, Égyptiens, Phéniciens et Chaldéens plantaient le mai. Apportée de France, la coutume se perpétua dans la vallée du Saint-Laurent.

À Saint-Antoine-de-Tilly, chaque année, les censitaires semblaient heureux de se retrouver pour la fête du Mai devant le manoir seigneurial. Ils montraient ainsi leur respect, leur confiance et leur amitié envers le capitaine de milice, qui était choisi par les colons lors d'une fête au début du mois de mai. C'était souvent le seigneur qui était désigné. Le capitaine de milice était un chef de guerre, mais il reliait aussi les habitants à l'administration centrale et il voyait à l'application des règlements de la paroisse. Le poste n'était pas rémunéré, mais il en découlait honneur et influence.

Voyons comment se déroulait cette fête. Le matin du premier mai, des hommes se rendaient dans la forêt couper le plus haut sapin. Ils l'ébranchaient, puis l'écorçaient en prenant soin de conserver une touffe de branches à la cime pour former un bouquet proportionné à la hauteur de l'arbre. Tous les habitants de la paroisse se joignaient à eux. Armés de longs fusils, la corne à poudre en bandoulière et la hache à la ceinture, ils formaient un cortège et se rendaient élever cet arbre devant le manoir seigneurial. Le seigneur et sa famille feignaient de tout ignorer de la fête. Ils la savaient cependant inévitable, car souvent, lors d'une

concession de terre, le seigneur l'exigeait de ses censitaires. Des chefs de famille allaient trouver le capitaine de milice pour lui demander la permission de planter un mai devant sa demeure. Sur les lieux, on creusait un trou profond dans lequel on descendait l'arbre enrubanné et orné d'une girouette. Cette fête se déroulait le dernier jour d'avril ou le premier mai, comme nous le décrit William Kirby :

Planter le mai, cela se faisait en Nouvelle-France, à chaque retour de la belle saison, le premier jour du mois des roses, quand on voulait payer un tribut d'hommage à un supérieur. Le mai, planté devant la maison que l'on voulait honorer, devait rester debout jusqu'au retour de la floraison nouvelle. Plus tard, et tout dernièrement encore, les capitaines de la milice sédentaire étaient, dans nos paroisses paisibles, l'objet d'une semblable marque de déférence de la part de leurs soldats. En retour, les soldats étaient conviés à une bonne table, mangeaient, buvaient et s'amusaient bien. Ils tiraient autour du mai, en feu de peloton, les seuls coups de fusils que le village étonné entendait d'un bout de l'année à l'autre³³.

Un coup de fusil tiré devant la porte d'entrée annonçait que tout était prêt. À ce signal, la famille du seigneur s'empressait de se réunir dans le salon afin de recevoir les représentants du groupe. Le seigneur prenait place dans un fauteuil, entouré des siens. Un second coup de feu annonçait une nouvelle ambassade. On présentait au seigneur un fusil et un verre d'eau-de-vie pour l'inviter à venir recevoir le mai qu'il avait eu la bonté d'accepter. La foule criait : « Vive le seigneur ! » Celui-ci trinquait, s'amenait à l'extérieur et faisait feu sur le mai. Puis, pendant une demi-heure, les dames tout autant que les hommes déchargeaient leur fusil sur l'arbre ébranché pour le noircir. Après la cérémonie, une fête avait lieu chez le seigneur.

LE MANOIR DES NOËL DE TILLY ET SA PETITE HISTOIRE

Pourquoi appelait-on cette grande demeure un manoir ? Bien sûr, il n'est pas rare aujourd'hui d'employer le mot « manoir » pour désigner une grande maison construite à la campagne. D'après Raymonde Gauthier, cet usage provient du terme anglais « manor ». Cependant, lorsqu'il s'agissait d'un manoir seigneurial, on qualifiait une habitation de manoir seulement si c'était la résidence du seigneur et une résidence dans laquelle il recevait les cens et rentes de ses censitaires. Cette demeure n'était pas nécessairement grande ni très luxueuse ; elle pou-

vait aussi être de petite taille. Il est évident que les manoirs du Québec n'ont rien à voir avec les forteresses du Moyen Âge, en France, comme l'indique Pierre-Georges Roy. Les manoirs du Québec étaient de grandes maisons de pierres des champs unies les unes aux autres par du mortier. Généralement, le premier étage, où le seigneur et son épouse avaient leur chambre, possédait de nombreuses fenêtres. Les autres membres de la famille et les domestiques avaient leur chambre dans les mansardes³⁴. La grande salle du manoir servait pour réunir les habitants.

Le manoir des Noël de Tilly, aujourd'hui devenu une auberge, a été construit en 1786, en bois de chêne et de noyer par le seigneur Jean-Baptiste Noël. Il est de transition franco-qubécoise, ce qui signifie qu'il s'agit d'une maison dont le style fait très bien la transition entre l'architecture de tradition française datant du XVIII^e siècle et celle de conception plus spécifiquement québécoise, érigée surtout au XIX^e siècle, influencée par les styles néoclassique et Régence. Comprenant à l'origine un toit à deux versants droits, on lui a ajouté, au cours du XIX^e siècle, les attributs de la maison « de conception québécoise », soit l'avant-toit courbé, les lucarnes à pignon et les fenêtres à grands carreaux³⁵. Il s'agit donc de la plus ancienne maison de Saint-Antoine. Des ormes, des chênes et des peupliers se trouvaient jadis autour de cette rési-



Le verger derrière le manoir de Tilly.

Collection *Histoire de la seigneurie de Tilly* de Julie Noël de Tilly

dence ; ils avaient été plantés, avec symétrie, au centre du village par le seigneur. Selon Julie Noël de Tilly, on pouvait autrefois apercevoir près de la porte, à l'ouest du manoir, un vieil orme. Il y avait aussi des parterres fleuris, un jardin potager et, plus loin derrière, une plantation d'arbres fruitiers. Sur le bord de la falaise, près du fleuve Saint-Laurent, se trouvait le « Berceau du verger », probablement une haute allée d'arbres, arrondie en berceau, où les membres de la famille seigneuriale se retrouvaient pour admirer la nature.

Le 13 juin 1928, une plaque commémorative fut posée à droite de la porte d'entrée du manoir par les descendantes de la famille, mesdames Julie Noël de Tilly et Emma Noël de Tilly, veuve de Nazaire Lambert. Cette plaque mesurant seize pouces de hauteur sur vingt-quatre de longueur porte l'inscription suivante :

Manoir de Tilly construit en 1786, par le sieur Jean-Baptiste Noël, capitaine de milice, Seigneur de Tilly, de Bonsecours et de Maranda. Le sieur Noël habita cette demeure jusqu'à sa mort en 1805. Quatre générations successives de la famille du sieur Noël, Seigneur de Tilly, ont vécu dans ce manoir jusqu'en 1898.

Cette demeure fut construite sur une terre achetée à Charles Lambert le 23 août 1785. Lorsque Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly se maria avec Pierre-Aubert de Gaspé, son père leur donna une partie de cette propriété ; elle était bornée au sud-ouest par le terrain de la fabrique et six arpents de terre en descendant vers l'est sur quarante de profondeur. Le 16 octobre 1747, les héritiers de Pierre-Aubert de Gaspé vendirent cette terre et les bâtiments s'y trouvant à Pierre Lambert, fils de Pierre. Plus tard, ce dernier en céda la moitié à son fils Charles. Le 24 décembre 1788, le seigneur acheta une autre partie de terrain au nord du chemin du Roi, qui allait en remontant sur la profondeur de quarante arpents. Le 7 août 1792, il acheta du même vendeur un demi-arpent et un quart de front sur la même profondeur. Donc, le domaine des Noël correspondait au domaine qu'avaient possédé autrefois les familles Legardeur et de Gaspé. Édouard Noël, fils de Léon Noël de Tilly, fut le dernier à occuper la terre ancestrale.

L'ouvrage de Julie Noël de Tilly³⁶ contient un poème sur ce vieux manoir, probablement écrit par l'auteure et intitulé *Demeure ancestrale*.

Ô vieux manoir, qui chante à mon âme
Les jours heureux écoulés sous ton toit,
À ton foyer ne brille plus la flamme
Qui ravivait l'idéal autrefois.

Souvenance des généreux ancêtres,
Tu fus témoin de leurs nobles travaux ;
Mais aujourd'hui, dans le verger champêtre,
Ne chante plus, l'aïeul, sous les rameaux.

Je ne vois plus, enivré de lumière,
Le vieux bosquet dont s'ombrageaient tes murs ;
Je cherche en vain cet orme séculaire
Qui s'élançait, superbe, dans l'azur.

Reste debout, demeure que l'Histoire
Vient de classer parmi les Monuments
Où nous lisons une époque de gloire
Et de vaillants et de longs dévouements !

Oui, tu survis ! Pourtant, quelle tristesse,
Quelle douleur, au cœur de tes enfants ;
Tu ne saurais abriter leur vieillesse,
Toi, le berceau de leurs tendres printemps.



Manoir de Tilly avec balustrade. Collection Gilberte Marchand-Laroche

En 1890, Arthur Noël, un marchand qui travaillait dans une manufacture de moulins à coudre, hérita du manoir. Le 2 février 1893, il le vendit à Napoléon Marchand, maître menuisier de Saint-Apollinaire. Le manoir devint la propriété, par testament, le 4 décembre 1925, d'Adelphée Marchand, son fils. À cette époque, l'habitation servait d'abord de résidence à la famille Marchand. Au fil des ans, de nombreux touristes frappèrent à la porte de cette famille pour connaître l'histoire de cette magnifique et imposante demeure. Le manoir devint peu à peu un relais pour les voyageurs qui descendaient à la gare de Saint-Apollinaire. Ces gens provenaient du Québec mais aussi des États-Unis, de Cuba et même d'Europe (Italie, Angleterre).

Informations recueillies dans le livre d'appréciation de la clientèle des Marchand

Lors des tempêtes de neige, les voyageurs, le plus souvent des commis voyageurs, demandaient l'asile chez les Marchand pour la nuit. Peu à peu, certains d'entre eux prirent l'habitude de s'arrêter tous les hivers, tempête ou pas, afin de manger et de se loger pour la nuit. Les Marchands étaient accueillants et hospitaliers. C'est un peu de cette façon que le magnifique manoir s'est d'abord transformé en salon de thé, puis en auberge.

Madame Gilberte Laroche raconte que le seigneur de Lotbinière avait l'habitude de s'arrêter au manoir chaque fois qu'il se rendait à Québec. Il raffolait, paraît-il, des tartes aux petits fruits qu'on y servait. Par ailleurs, plusieurs jeunes filles, qui habitaient Les Fonds et fréquentaient l'école modèle, située au village, étaient pensionnaires au manoir pendant l'hiver. Durant l'été, des jeunes filles de bonnes familles, des employés de bureau de la région de Québec venaient se détendre au manoir pour une période d'une semaine ou deux.

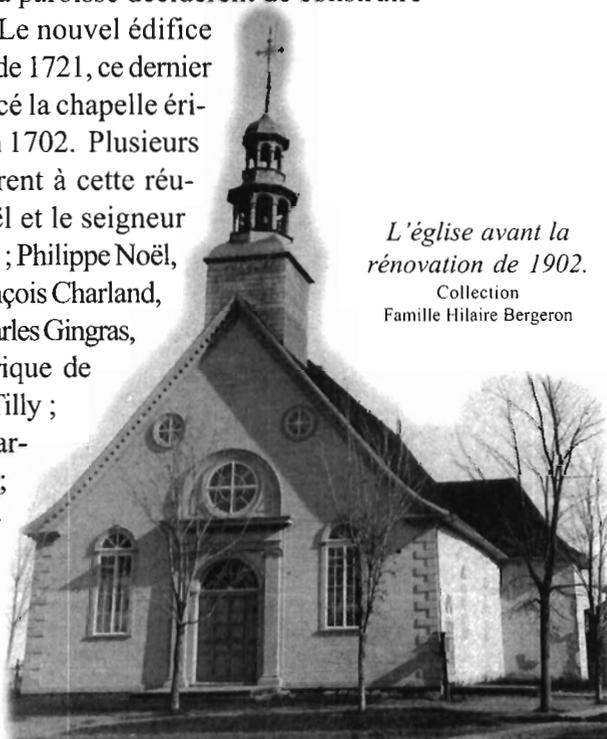
Un autre client peu banal aimait se retrouver au manoir de Tilly. Il s'agit de Maurice Duplessis, le premier ministre du Québec à l'époque. Comme il aimait bien s'en prendre aux libéraux, lorsque les demoiselles Marchand lui demandaient quelle sorte de cuisson il voulait pour son steak, il répondait : « Rouge. J'aime bien manger du rouge. »

Le manoir fut habité et exploité par différentes familles. Le 17 septembre 1955, Adelphée Marchand le vendit à René Gagnon. Le 19 mars 1957, René Gagnon, devenu hôtelier, vendit le manoir à l'ex-épouse de J. Pierre Rodrigue, Anna Ratté. Un mois plus tard, le 17 avril 1957,

cette dernière le revendait à Louise Fontaine, de Saint-Romuald. Une autre femme, Arlène de Beurivage-Daigle, devint propriétaire des lieux à partir du 25 février 1963. Elle obtint la première licence de la Régie des alcools dans le comté de Lotbinière, ce qui lui permit de servir des boissons alcoolisées dans une pièce du manoir. Le manoir de Tilly fut ensuite vendu à Jocelyne et Magella Gagnon le 9 septembre 1974. Au fil du temps, l'habitation subit plusieurs rénovations. Ses petites chambres d'autrefois sont maintenant des pièces occupées par les propriétaires. En 1990, un pavillon de trente chambres, incluant une clinique de santé et des salles de conférences, a été construit tout près du manoir auquel il est relié par un couloir. Au cours de toutes ces années, le manoir de Tilly s'est taillé une excellente réputation dans le milieu de l'hébergement et a mérité plusieurs prix pour la haute qualité de sa gastronomie.

UNE NOUVELLE ÉGLISE

En 1786, lors d'une séance du conseil de la fabrique, les marguilliers et les syndics de la paroisse décidèrent de construire une autre église. Le nouvel édifice remplacerait celui de 1721, ce dernier ayant déjà remplacé la chapelle érigée sur la grève en 1702. Plusieurs personnes assistèrent à cette réunion : le curé Noël et le seigneur Jean-Baptiste Noël ; Philippe Noël, François Dion, François Charland, Louis Charland, Charles Gingras, syndics de la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly ; Jean Lambert, marguillier en charge ; Pierre Chaîné, second marguillier ; Jacques-André Bergeron, troisième marguillier. La nouvelle église



*L'église avant la
rénovation de 1902.*

Collection
Famille Hilaire Bergeron

devait se trouver près de la route nationale. C'est Louis Langevin qui fut choisi pour l'entreprise de la maçonnerie aux conditions suivantes :

Il s'est obligé, envers les syndics et les marguilliers, de faire un carré d'église de cent dix pieds de longueur de dehors en dehors, sur quarante-cinq pieds de dehors en dehors de largeur, sur la hauteur de l'ancienne église, deux ailes qui sortiront de douze pieds de chaque bord, de faire les ravalements, le tout crépi recouvert dehors et dedans, de faire le pignon jusqu'au faite, la voûte faite et parfaite en toutes les parties pour tout ce qui concerne la maçonnerie en général ; l'ouvrage devra commencer le 15 ou le 20 de juin prochain et être parachevé lorsque la charpente et la couverture seront sur l'église en question.

Les marguilliers et les syndics s'engagent à livrer, à l'entrepreneur, tous les échafauds nécessaires, le nourrir avec ses ouvriers, beau temps, mauvais temps, fêtes et dimanches, lui fournir et livrer dix-huit pots d'eau-de-vie pendant la confection de l'ouvrage, lui payer en différents paiements, au fur et à mesure que l'entrepreneur le requerra, soit en or, en argent ou monnaie ayant cours, la somme de trois mille livres de vingt sols, prix de l'entreprise, et le parfait paiement sera légalement fait le jour que l'ouvrage sera parachevé, sujet à visite d'expert pour cet ouvrage ; le tout ainsi convenu et accordé de bonne foi³⁷.

Débutée le 6 février 1786, la construction de l'église se termina au milieu de l'été 1788. Elle fut construite d'après le plan type de l'abbé Pierre Conefroy, reconnu pour en avoir adapté l'architecture au climat, aux moyens constructifs et aux habitudes artisanales des maîtres d'oeuvre du Canada, selon Gérard Morisset. Elle serait la plus ancienne église de toute la région. Voici, rapporté par Julie Noël de Tilly, le récit de la bénédiction de la nouvelle église :

Le vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-huit, nous, sous-signé, curé de Saint-Antoine muni du pouvoir de Messire Charles François Bailly, coadjuteur élu à l'évêché de Québec et vicaire général de ce diocèse, avons solennellement béni l'église de cette paroisse en présence du susdit Mgr. Bailly, de MM. Hubert curé de Québec, Renault, curé de Beauport, Jean, curé des Écureuils, Chauret, curé de Lotbinière, Prévost, curé de Saint-Nicolas, Louis-Antoine Hubert, vicaire de Mondit Sr. Bailly, à Lapointe-aux-Trembles, du Rd. Père Félix de Berry, commissaire Provincial des Récollets du Canada, de Mr. Jean-Baptiste Noël, seigneur du lieu, de toute la paroisse et d'un grand concours de paroisses circonvoisines.

L'église fut construite d'après un plan bien précis, appelé le plan jésuite, mais elle s'inspirait aussi du plan récollet et du plan Maillou. Ce type d'architecture fut implanté par les Jésuites et utilisé jusqu'au XIX^e siècle pour la construction de plusieurs églises. Ce modèle consiste en un plan en croix latine, avec une abside en hémicycle, des chapelles latérales logées dans les transepts et une élévation à un étage.

Les archives de la fabrique révèlent qu'un marché entre les marguilliers et Jean Baillairgé fut conclu le 15 mars 1790. Celui-ci entreprit la fabrication des petits tabernacles pour une somme de 700 livres et vingt sous. En outre, 600 livres furent payées aux dames de l'Hôpital Général pour appliquer la dorure.

Jean Baillairgé naquit à Villare, en France, en 1726, et décéda à Québec en 1805. Ce charpentier et sculpteur arriva en Nouvelle-France en 1741. Il fit les plans de la reconstruction de la cathédrale de Québec (1769) et de son décor, exécutés de 1785 à 1801 avec l'aide de ses fils François et Pierre-Florent. Avec ce dernier, il sculpta les retables de l'église de L'Islet (1782-1785) et de Saint-Jean-Port-Joli (1794-1797), les tabernacles de l'église de Saint-Onésime (1751), de Sainte-Louise (1794-1797) et de Maskinongé. Gérard MORRISET, « Jean Baillairgé » dans *L'architecture en Nouvelle-France*.

En 1794, on construisit des jubés, ce qui nécessita une grande quantité de bois. En 1800, on acheta une première cloche de deux cents livres.

En 1837, on effectua plusieurs réparations, dont le décor intérieur exécuté par le menuisier et sculpteur André Paquet de la région de Bellechasse. Il était un élève et un disciple de Thomas Baillairgé depuis 1820.

André Paquet naquit en 1799 à Saint-Gervais-de-Bellechasse. Il agit comme maître menuisier une première fois en 1829, lorsqu'il obtint le contrat pour la décoration de la voûte de l'église paroissiale de L'Ange-Gardien. Puis, à partir de 1830, il fut présent sur plusieurs chantiers, où il se faisait identifier comme sculpteur, entrepreneur et même architecte. Ses principales réalisations sont, dans l'ordre du début des travaux, les décors architecturaux des églises de Saint-Pierre, à l'île d'Orléans (1830, 1842), de Saint-Charles (1830), de Charlesbourg (1833, 1841), de Saint-François, à l'île d'Orléans (1834), de Saint-Antoine-de-Tilly (1837), de Deschambault (1840), de Saint-Anselme (1845), de Sainte-Luce (1845), des Becquets (1849), de Sainte-Croix (1850) et de la paroisse Notre-Dame-de-la-Victoire, à Lévis (1850). Luc NOPPEN, « André Paquet » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

Thomas Baillairgé naquit le 20 décembre 1791 à Québec. Architecte, sculpteur et homme politique, il était le fils de François, maître peintre et sculpteur, et de Joseph Boutin. Il était aussi le petit-fils de Jean Baillairgé, maître menuisier et architecte. Il décéda le 9 février 1859 dans la même ville.

Après avoir livré, en 1815, les plans du décor intérieur de l'église de Saint-Joachim, il reprit plusieurs fois la formule du retable en hémicycle, entre autres à Lauzon, à Saint-Antoine-de-Tilly et à Saint-François de l'île d'Orléans. Luc NOPPEN, « Thomas Baillairgé » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

En 1838, on déplaça des bancs à l'arrière de la nef en vue de la construction d'un jubé.

En 1884, on procéda à la bénédiction d'une cloche sous le nom de Marie-Anne Joseph. Elle pesait 1 551 livres et avait coûté 111 louis, 18 schellings et 9 deniers sterling. Elle fut payée en grande partie par une contribution volontaire des paroissiens et par de généreuses offrandes. Le chemin de croix fut érigé en 1843, et ce n'est que le 7 avril 1867 qu'eut lieu la bénédiction du grand tabernacle, un don de la veuve d'André Bezeau. Cette personne avait aussi fait don de deux statues : l'une représentant Notre-Dame du Sacré-Cœur ; l'autre, saint Joseph. Parmi les objets de culte³⁸, on remarquait de riches vases sacrés, des œuvres de Laurent Amyot, et des chandeliers en argent de François Ranvoyzé.

Ces deux artisans auraient vécu une grande rivalité. Laurent Amiot avait commencé son apprentissage chez le maître François Ranvoyzé, lorsque celui-ci, constatant le talent et l'ambition de son élève, le congédia avant le terme de son apprentissage. Le père du jeune artisan envoya son fils à Paris pour y compléter ses études chez un orfèvre. Amiot, de retour, s'établit Côte de la Montagne, non loin de la boutique de son ancien maître. L'œuvre de ces deux artisans est comparable. Le style de Ranvoyzé est d'ordinaire plus riche et plus orné ; celui d'Amiot est plus simple, mais fort gracieux dans la pureté et la proportion de ses lignes. Il connurent tous deux une longue carrière de près de cinquante années.

Le riche décor intérieur, qui montrait le goût de la population pour les arts, fut réalisé par André Paquet, selon les plans de Thomas Baillairgé, de 1837 à 1840. Le plan était en forme de croix, inspiré du style roman, mais on pouvait aussi voir à l'intérieur, un « assemblage des styles ioniques et corinthiens »³⁹. L'intérieur était complet et harmonieux, avec la voûte, les retables, le maître-autel, la chaire et le banc d'œuvre, comme l'indique le réputé historien de l'art Luc Noppen. De plus, il

semble que cet édifice ait séduit Gérard Lavallée, qui indique « qu'il faut voir le soleil du matin entrer dans cette église pour être conquis par son charme ». Il mentionne en outre la sculpture de la vierge en papier pâte, qui rappelle les œuvres exécutées par les Sœurs grises selon une technique utilisée, semble-t-il, par les premiers oblats arrivés au pays en 1841⁴⁰.

Compte tenu des conditions climatiques et matérielles, l'extérieur de l'église était plutôt sobre. Construits de pierres à l'origine, les murs furent recouverts de crépi par la suite. La toiture était faite de bardeaux de cèdre peints en rouge avant d'être rénovée par des plaques de tôle posées à la canadienne. La façade, le clocher et le portique furent complètement refaits en 1902 et ils étaient l'œuvre d'un architecte de Québec, David Ouellet. Cette rénovation était tout à fait caractéristique d'une façade en trompe-l'œil et donnait à la devanture un air plus imposant.

David Ouellet, architecte et sculpteur, naquit le 15 septembre 1844, à La Malbaie. C'est dans l'érection de hauts clochers qu'il déploya d'abord son talent. Depuis Saint-Louis de Kamouraska (1883) jusqu'à Saint-Antoine-de-Tilly (1901), l'architecte fit étalage d'un répertoire formel où les géométries multiples, entrecroisées, rivalisaient avec la hauteur des structures. Les clochers qu'il conçut à Saint-Louis-de-Lotbinière furent d'ailleurs emportés par un ouragan en 1913 ; avant d'être abaissé, celui de Saint-Lazare (1881), dans Bellechasse, s'élevait à un peu plus de deux cent dix pieds. Lucie K. MORISSET, « David Ouellet », *Dictionnaire biographique du Canada*.

Déjà, en 1900, on se préparait à cet événement. On avait annoncé une souscription pour l'achat d'un nouveau carillon. Il comprenait trois cloches, qui furent nommées Léon, Louis-Nazaire et François-Albert, en l'honneur du pape Léon XIII, du cardinal Louis Nazaire Bégin et du curé de la paroisse, Albert Rouleau. On les activa à force de bras pendant cinquante-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1960, année où l'électricité fut installée. La flèche du clocher était surmontée d'une croix et d'un coq qui servait de girouette. Le coq fut installé par monsieur Martineau, du Troisième Rang. Ces cloches inspirèrent une chanson à l'abbé Apollinaire Gingras, poète et paroissien de Saint-Antoine⁴¹, qu'il intitula *La voix des cloches* et qu'il chantait sur l'air de *Brise des nuits*.

J'aime les soupirs de la brise,
 J'aime l'Océan solennel,
 Mais la voix des cloches d'église,
 Monte plus haut vers l'Éternel.
 La cloche pleure, chante, prie,
 Dans le nuage ou le ciel bleu,
 Elle a l'accent de la patrie,
 C'est la voix même du bon Dieu.

refrain

La cloche pleure et chante et prie
 Dans le nuage ou le ciel bleu ;
 Elle a l'accent de la patrie,
 C'est la voix même du bon Dieu.
 [...]



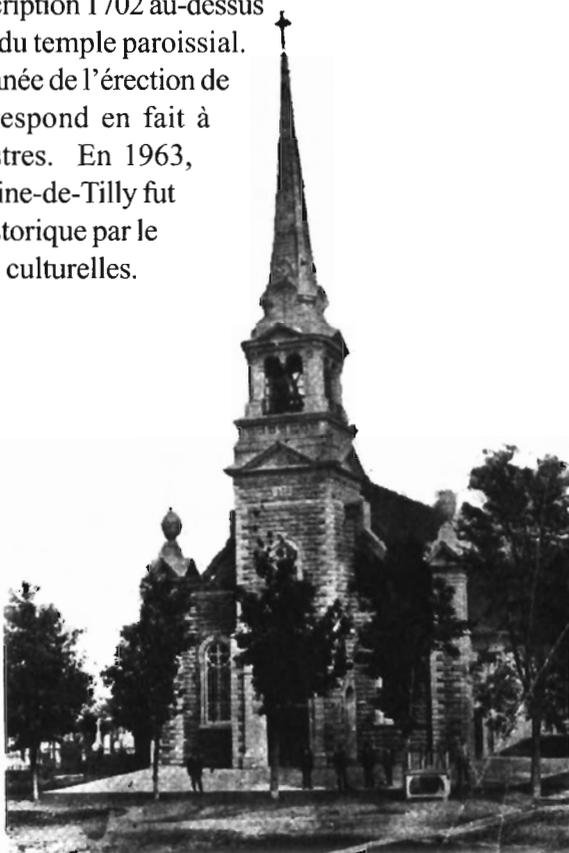
L'abbé Apollinaire Gingras

Collection Marie-Lise Gingras-Ouellet

On peut voir l'inscription 1702 au-dessus de la porte principale du temple paroissial. Cette date indique l'année de l'érection de la paroisse, qui correspond en fait à l'ouverture des registres. En 1963, l'église de Saint-Antoine-de-Tilly fut classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles.

*La nouvelle façade de
 l'église et la tribune
 pour la criée,
 après les
 transformations
 de 1902.*

Collection
 Famille Hilaire Bergeron





L'intérieur de l'église au temps du poêle à bois et des lampes à l'huile.

Collection Famille Hilaire Bergeron

DES ŒUVRES D'UNE GRANDE VALEUR VENUES DE FRANCE

En 1793, lors de la Révolution française, Robespierre, en sa qualité de chef de l'État, ordonna le pillage de toutes les églises de France. Les tableaux de qualité et de valeur furent volés, puis vendus à très bas prix à différents marchands. L'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, un prêtre français, en acheta une grande quantité à un prix très bas. Il commença par en vendre quelques-uns à l'archevêque de Lyon, puis décida de garder les autres. Lorsqu'il émigra au Canada, il distribua différents tableaux un peu partout : au séminaire de Québec, à la cathédrale de Québec, aux églises de Saint-Michel-de-Bellechasse et de Saint-Henri-de-Lévis, chez les Ursulines, à l'Hôtel-Dieu de Québec et de la Baie-du-Fèvre. Ces tableaux furent exposés dans l'église, le sanctuaire, la sacristie, l'avant-sacristie et au-dessus du chœur de l'Hôtel-Dieu de Québec en mars 1817⁴².

Le 17 mars 1817, le curé de Saint-Antoine, monsieur Louis Raby, fut autorisé par les marguilliers à acheter quelques tableaux. *La Sainte Famille* d'Aubin Vouet⁴³, parfois désigné sous le nom de *L'intérieur de Nazareth*, date de la première moitié du XVII^e siècle. Il s'agit de la toile

la plus ancienne acquise par le curé Raby. *Le Christ dictant à saint François les statuts de son ordre* a probablement été peint par le frère Luc⁴⁴, entre 1675 et 1680. *Jésus au milieu des docteurs* date du XVIII^e siècle et a été peint, ou copié, par Samuel Massé, alors que le tableau de *La Visitation* a été peint par A. Oudry, au milieu du XVIII^e siècle. Ces quatre tableaux furent payés par versements échelonnés sur plusieurs années, de 1827 à 1878, comme en témoignent deux quittances signées par l'abbé Desjardins⁴⁵. Bien conservées, ces toiles ont, semble-t-il, « quelque valeur » même si elles ne proviennent pas de grands maîtres, vu leur « importance au point de vue de l'histoire de l'art »⁴⁶. De plus, chacun des tableaux est signé et porte une inscription ; les plus récents ont près de deux siècles. Masselotte les retoucha et les répara en 1939.

LE PRESBYTÈRE

Construit en 1739, le premier presbytère fut rénové le 9 mai 1791, sous la direction de l'abbé Antoine Marcheteau, alors curé de Saint-Antoine-de-Tilly. En 1804, les habitants présentèrent une requête, incluant une liste de signataires, afin de demander la permission de construire un nouveau presbytère⁴⁷. Une commission fut donnée par monseigneur Pierre Denaut. Plus tard, il approuva la requête⁴⁸. Le presbytère subit donc d'importantes rénovations en 1836, sous la direction du curé Louis Proulx⁴⁹. Les travaux se terminèrent en 1837.



Le presbytère avant la restauration de 1912.

Collection Les Archives nationale du Québec



L'intérieur du presbytère.
Au centre, le curé Rouleau. Collection Roland Arseneault

En 1912, d'autres importantes réparations furent effectuées par l'abbé Émile Côté, comportant l'ajout de mansardes qui modifièrent l'allure du bâtiment. Le presbytère était un des rares édifices en pierre à Saint-Antoine. Fait à noter : le corps secondaire du bâtiment, où se trouve actuellement le bureau de poste, est l'ancienne cuisine d'été qui



Le presbytère après 1912. Le chemin couvert à gauche reliait jusqu'en 1973 le presbytère à la sacristie. Collection Gilberte Marchand-Laroche

était présente au moment de la construction, en 1836, ou très peu de temps après, comme en font foi des photos d'époque prises bien avant la transformation du presbytère en 1912⁵⁰.

Plusieurs petites histoires sont liées à ce presbytère. Pontbriand, dans *Mariages de Saint-Antoine-de-Tilly*, rapporte des anecdotes intéressantes. Par exemple, on raconte que le même curé Marcheteau aurait reçu une leçon de son évêque pour ne pas avoir voulu marier un paroissien. « En effet, un paroissien vint se plaindre à M^{re} Hubert que son pasteur refusait de le marier [...] »⁵¹. Les raisons invoquées étaient les suivantes : la fille que le paroissien voulait prendre pour épouse était boiteuse et les deux étaient pauvres. Le paroissien en question ne savait pas ses prières en latin, il pouvait seulement les réciter en français, et il avait appris l'ancien catéchisme au lieu du nouveau. L'évêque ordonna au curé de marier ces gens et d'instruire le paroissien qui ne semblait pas assez savant⁵². D'autres curés provoquèrent aussi de la controverse parce qu'ils prenaient position en se mêlant de politique. Ce fut le cas du curé Raby.

La cure de Saint-Antoine était avantageuse, même si le revenu de son pasteur n'était pas tellement élevé. À ce propos, le 22 mai 1806, monseigneur Joseph-Octave Plessis écrivait au curé Paquet pour l'informer qu'il deviendrait le nouveau curé de la paroisse de Saint-Gervais, où le revenu était beaucoup plus élevé⁵³.

Le 9 février 1837, les marguilliers de Saint-Antoine demandèrent qu'on puise dans les deniers de la fabrique pour leur permettre de donner 110 louis aux pauvres et de prêter 125 louis aux syndics pour suppléer aux frais de la construction du presbytère. Les deux demandes⁵⁴ leur furent accordées.

NOUVEAU SEIGNEUR, JEAN-BAPTISTE NOËL FILS

Geneviève Dussault, épouse du seigneur Jean-Baptiste Noël, céda au manoir seigneurial le 23 mars 1804, à l'âge de 68 ans, et fut inhumée dans l'église de Saint-Antoine-de-Tilly. Quelques années auparavant, elle avait fait son testament devant maître Joseph Planté, notaire à Québec, et maître Roger Lelièvre, son confrère. Elle avait exprimé les désirs suivants : avoir droit à un service chanté convenable après sa mort, à un service anniversaire et à 150 messes basses de requiem célébrées aussitôt que possible. Elle légua ses habits et tout son linge

personnel aux pauvres de la paroisse ; à son fils, Jean-Baptiste Noël, tous ses biens meubles et immeubles et droits qu'elle possédait sur la seigneurie de Tilly, dans les fiefs Duquet et Bonsecours, moulins, droits seigneuriaux, biens roturiers et nobles, à la charge de payer ses dettes à son décès, ses frais funéraires, de régler à l'amiable avec son père ses droits matrimoniaux de communauté et autres qu'elle pouvait avoir et prétendre envers et contre son mari et ses biens ; à sa fille, Marie-Geneviève Noël, épouse de Joseph Drapeau, la somme de 500 livres, en or ou en argent, pour parfaire satisfaction de tous les droits successifs quelconques et de toutes les prétentions que sa fille pouvait avoir dans tous les biens meubles et immeubles qu'elle laisserait à son décès. Elle nomma son mari, Jean-Baptiste Noël, sieur de Tilly, exécuteur testamentaire. Moins d'un an plus tard, le 6 janvier 1805, ce dernier décédait au manoir. Il fut lui aussi inhumé sous le banc seigneurial.

Jean-Baptiste Noël fils, administra la seigneurie de 1805 à 1821. Né au manoir seigneurial à Saint-Antoine-de-Tilly le 7 juillet 1774, il se maria à Marie-Josephte Boudreault, à Deschambault, le 13 février 1798. Celle-ci était la fille de sieur Isaïe Boudreault, de Deschambault, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Québec, capitaine armateur de ce pays, et de dame Marie-Josephte Germain, dite Belliste. Ils eurent huit enfants. Ce nouveau seigneur s'intéressa à ses censitaires et à sa seigneurie, puisqu'on observa l'arrivée de nouveaux colons au cours de ces années.

Sommaire du contrat de mariage passé devant le notaire François Xavier La Rue : Jean-Baptiste Noël père, donne à son fils, une somme de 10 000 livres de 20 sols, laquelle entrera dans la communauté ; Isaïe Boudreault donne à sa fille Marie-Josephte, une somme de 4 400 livres de 20 sols, laquelle entrera aussi dans la communauté. Jean-Baptiste Noël fils donne à sa fiancée la somme de 4 803 livres de 20 sols de douaires préfix. Le préciput sera égal et réciproque en faveur du survivant de la somme de 1 200 livres ; ils se font donation mutuelle, viagère, égale et réciproque de tous les biens meubles et immeubles, pour le survivant, en jouir durant sa vie, pourvu qu'il n'y ait aucun enfant né ou à naître de ce mariage, auquel cas, la présente donation demeurera nulle, mais reprendra sa force et vertu si les enfants décèdent en minorité. Jean-Baptiste Noël, écuyer, seigneur de Tilly et autres lieues, capitaine de milice de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, son père, Philippe Noël, oncle de l'époux et Antoine Hamel, du Platon, son ami ; les sieurs Charles, Isaïe, Jean, Louis et David Boudreault, frères de l'épouse ; Jean Bouillé, son grand-oncle, Augustin Gignac et

Dame Élisabeth Boudreault, ses oncle et tante, Louis-Laurent Fleury de la Gorgendière, écuyer, l'un des juges de paix de sa Majesté pour le district de Québec, et seigneur primitif du lieu de Deschamabult, la Beauce et autres lieux, son cousin germain.

Jean-Baptiste-Isaïe fut l'héritier des droits seigneuriaux ; Léon deviendrait le prochain seigneur ; Julie-Josephte, baptisée le 3 décembre 1801 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Louise-Hermine, baptisée le 13 janvier 1807 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Pantaleon, baptisée le 20 juin 1810, inhumée le 25 juin 1810 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Eliza, baptisée le 3 janvier 1812, inhumée le 15 avril 1815 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Rémi-Séraphin, baptisé le 3 février 1815, marié à Marguerite Proulx le 30 août 1841, inhumé le 16 septembre 1862 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Angèle-Henriette, baptisée le 7 décembre 1816, mariée à Charles-François Dionne le 12 octobre 1836, inhumée le 7 avril 1856 à Saint-Antoine-de-Tilly.

La fête de Noël au manoir

Pendant le temps des fêtes, Jean-Baptiste Noël fils, son épouse et ses enfants accueillaient sous leur toit les enfants pauvres pour une petite fête. Ces derniers arrivaient au manoir avec leurs parents et étaient reçus dans une salle décorée où trônait le sapin traditionnel. Sur une grande table s'étaient étalés mets et friandises. Une fois que les visiteurs étaient rassasiés, la seigneuresse distribuait des cadeaux et les autres membres de la famille organisaient des jeux. Lorsque les pauvres quittaient le manoir, une fois la fête terminée, c'est le cœur heureux qu'ils retournaient dans leur modeste demeure⁵⁵.

Agrandissement de la seigneurie...

Le seigneur Jean-Baptiste Noël fils avait acheté, le 16 mars 1803, une partie de la seigneurie Legardeur Belle-Plaine. Plus tard, en 1809 et en 1811, il acheta les autres parties des personnes suivantes : Charles-Étienne Chaussegros de Léry, écuyer, et son épouse ; Josephte Fraser ; Jean-Baptiste Couillard, écuyer, seigneur de Saint-Thomas, et son épouse, Marie-Angélique Chaussegros de Léry ; Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry, écuyer. À ce moment, il possédait en entier la seigneurie de Belle-Plaine.

Le 4 mars 1814, il se présenta devant Georges Prévost Baronnet, gouverneur en chef des provinces, pour lui présenter foi et hommage. Une terre fut concédée le 17 décembre 1817 à Romain Hudon dit Beaulieu dans le Premier Rang de la paroisse, le long du fleuve Saint-Laurent, mesurant, à partir du chemin du Roi, « 3 perches de front sur 3 de profondeur, bornant du côté nord-est la terre de Charles Lambert dit Dussault et au sud-ouest le terrain appartenant en jouissance à Alexis Genest LaBarre ».

Le 16 juin 1820, Jean-Baptiste Noël et son épouse donnèrent la seigneurie à leur fils Jean-Baptiste-Isaïe Noël⁵⁶. Un an plus tard, le 11 juillet 1821, le père décédait subitement à l'âge de quarante-sept ans. Il fut inhumé sous le banc seigneurial, dans l'église de Saint-Antoine-de-Tilly, laissant dans le deuil non seulement sa famille mais les 1 897 habitants de sa seigneurie.

De 1821 à 1838, les héritiers de Jean-Baptiste Noël

Jean-Baptiste Noël étant décédé sans avoir fait de testament, ce furent ses trois enfants majeurs, Jean-Baptiste-Isaïe, Léon et Julie, qui devinrent conjointement les héritiers. À la demande de Marie-Josephte Boudreault, son épouse, on dressa un inventaire le 12 mars 1823. Par la suite, c'est elle qui administra les biens de la succession, en son nom et au nom de ses deux enfants mineurs, Rémi-Séraphin et Henriette. Jean-Baptiste-Isaïe fut désigné procureur le 23 mai 1829 et remplit cette charge jusqu'en 1838. La mère et le fils surveillèrent étroitement les intérêts de la succession et leur gestion fut qualifiée d'intelligente par Julie Noël de Tilly. À cette époque, plusieurs terres furent concédées dans les seigneuries de Tilly⁵⁷, de Bonsecours, de Maranda et, surtout, dans le fief Belle-Plaine et Legardeur.

RÉMI-SÉRAPHIN NOËL DE TILLY

Rémi-Séraphin épousa Marguerite Proulx, fille de Lx. Proulx et d'Élizabeth Grondin, dont il eut plusieurs enfants.

Dernier fils du seigneur Jean-Baptiste Noël, il partageait la moitié de la seigneurie, dont les rentes lui étaient payées avec celles des autres fiefs détenus par son frère, Léon Noël de Tilly. Il était titulaire du Bureau d'enregistrement à Sainte-Croix. Bilingue, il s'intéressa aussi à

la politique comme orateur. Il mourut peu de temps après son frère, le 14 septembre 1862, à l'âge de quarante-sept ans, et fut inhumé sous le banc seigneurial, comme les autres membres de sa famille. Quelques années plus tard, son épouse se remaria avec Amable de Sicard de Somerset ; elle mourut en 1872, à Stanfeld. Ses biens furent partagés, selon la volonté de son premier mari. Leurs fils Ismaël et Ernest devinrent tous deux les possesseurs de la moitié de la Seigneurie de Tilly. Ismaël, qui s'était établi à Lowell, vendit sa part de seigneurie le 21 octobre 1874 à sa sœur Virginie d'Ottawa. Elle acheta aussi la part de son autre frère le 16 octobre 1876.

Le 3 juillet 1880, elle vendit cette moitié de la seigneurie de Tilly à madame Rosalie Boucher, veuve d'Alphonse Dionne, lui-même fils d'Henriette Noël de Tilly et de Charles-François Dionne. Rosalie transmet à ses trois fils, Arthur, Philémon et Joseph, l'usufruit de ce bien. Chacun eut droit à un tiers de la moitié de la seigneurie.

À la suite du décès d'Arthur Dionne, en 1917, Louis-Philippe, son fils aîné, hérita du sixième de la seigneurie de Tilly. Il vendit cet héritage le 26 novembre 1926 à Ferdinand Desrochers, un résident de Québec. Philémon Dionne, lui, transmet sa propriété à son fils aîné, Charles, un avocat. Quant à Joseph, qui était médecin, il laissa sa propriété à son fils, mais comme celui-ci était mineur, ce fut son épouse, J. E. Pineau, et sa fille qui en devinrent propriétaires. Comme on peut le constater, suivre l'évolution de la seigneurie de Tilly n'est pas toujours un exercice facile. En effet, ce domaine est passé entre les mains de tant de propriétaires depuis ses débuts qu'il est difficile, pour ne pas dire complexe, de bien retracer son histoire.

Jean-Baptiste-Isaïe Noël cède ses droits immobiliers à son frère

Le 28 décembre 1825, Jean-Baptiste-Isaïe Noël⁵⁸ céda gratuitement à son frère Léon tous ses droits immobiliers provenant de la succession de son père⁵⁹. Le 12 février 1836, leur mère, Marie-Joséphite Boudreault, fit son testament devant Ls. Lefevre, notaire, et maître Ls. Guay, notaire, son confrère⁶⁰. Le 17 octobre 1836, on procéda à l'inventaire des biens meubles et immeubles de la succession de Marie-Joséphite. On nota peu de différence avec l'inventaire fait après la mort de son époux en 1823. Aux bâtiments s'ajoutaient quelques livres et autres objets de valeur mentionnés par Julie Noël de Tilly.

Dans la grande salle du manoir des seigneurs Noël de Tilly, en 1798, il y avait : le premier volume du [*Dictionnaire historique*] et le *Nouveau Théâtre Italien*, une horloge de cuivre, un miroir, tables pliantes en érable, coutellerie en argent massif. Dans la chambre sud-ouest : un miroir, sofa de crin, deux tables à cartes, trois volumes de *Maison Rustique*, géographie, longue-vue. [...] Le manoir prisé à quatre cents livres courant. Une grange, une étable et remise, prisées cent vingt-cinq livres, un fournil, prisé six livres cinq schellings, suivent les augmentations faites sur les bâtiments depuis l'inventaire, à venir à ce jour et sur les propres des héritiers de feu Jean-Baptiste Noël, faits par feu Marie-Josephte Boudreault, leur mère. Une galerie au manoir prise à soixante livres du dit cours. Une couverture en bardeaux du manoir prise à vingt livres du dit cours. La peinture en dedans de la maison et une petite chambre d'en haut et autres petites réparations faites à la maison, le tout prisé à vingt livres du dit cours. Une petite grange prise à vingt-cinq livres⁶¹.

JEAN-BAPTISTE-ISAÏE NOËL, SEIGNEUR, DÉPUTÉ ET MÉDECIN (1838-1847)

Jean-Baptiste-Isaïe Noël, né le 21 février 1799, au manoir seigneurial, fut seigneur de Tilly de 1838 à 1847. Il était écuyer, médecin et lieutenant-colonel de milice. Du 26 octobre au 27 mars 1838, il fut député du comté de Lotbinière à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Après la proclamation de l'Union des deux Canadas, il fut réélu et représenta de nouveau le comté de Lotbinière du 8 avril 1841 au 3 septembre 1844. Le 1^{er} février 1831, il épousa, à Québec, Marguerite O'Ryan ou Ryan, une jeune fille qui avait quitté l'Irlande à l'âge de quinze ans pour venir habiter à Pointe-aux-Trembles (Neuveville) avec son frère professeur. Après quelques années d'études passées à Londres⁶² et à Québec, Isaïe revint dans sa paroisse pour y exercer sa profession de médecin. Il demeura au manoir avec son épouse et aida sa mère dans l'administration de la succession. Après la mort de sa mère, il décida, avec les autres héritiers, de déterminer la part des seigneuries dans un acte devant notaire, comme l'indique le sommaire rédigé par Julie Noël de Tilly :

Suivant l'Acte d'Accord, 27 juin 1838, dressé par A. Parent, notaire à Québec, Jean-Baptiste-Isaïe Noël, fils aîné, écuyer, d'une part, Léon et Rémi-Séraphin Noël, écuyers, d'autres parts, tous co-seigneurs et propriétaires de la Seigneurie de Tilly et autres lieux et Charles-Frs.

Dionne, marchand, pour ce autorisé à l'effet des présentes par sa dite épouse Henriette Noël, en vertu d'une procuration, papier devant Mtre Ls. Lefevre et son confrère, notaire, en date du onze juin courant : déterminent, règlent et attribuent à l'amiable, la part respective qui revient à chaque héritier dans les successions de feu Jean-Baptiste Noël, seigneur de Tilly, et de Marie Josephthe Boudreault, son épouse⁶³.

Comme Jean-Baptiste-Isaïe Noël était le fils aîné du seigneur précédent, il hérita des droits aux biens nobles et devint réellement seigneur de Tilly. Il hérita aussi du manoir, de ses dépendances ainsi que de sa part dans la seigneurie Legardeur Belle-Plaine.

Les trois autres héritiers se partagèrent en parties égales les fiefs Bonsecours, Maranda et Legardeur, mais cédèrent leurs droits. De cette manière, Isaïe Noël devint le seul possesseur du manoir et de la seigneurie de Tilly⁶⁴. Le seigneur Jean-Baptiste-Isaïe Noël fit son testament le 6 août 1838 devant le notaire Louis Guay, en présence d'un autre notaire, maître Louis Lefèvre, son confrère. Dans son testament, il légua à sa femme la jouissance et l'usufruit d'un lopin de terre contenant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il pouvait y avoir depuis le chemin du Roi — c'est-à-dire depuis le Premier Rang de la paroisse de Saint-Antoine — jusqu'au fleuve Saint-Laurent. À ce lopin de terre qui bornait, au sud-ouest, la terre de la fabrique et, au nord-est, celle de Charles Lambert, s'ajoutait la jouissance et l'usufruit des bâtisses et du manoir seigneurial, qui devaient retourner aux héritiers après sa mort. Il nomma son épouse légataire universelle de tous ses biens meubles en propriété, mais ne la tint nullement responsable des dettes qu'il laisserait en mourant. Celles-ci devaient rester à la charge des héritiers immobiliers.

Comme ce seigneur et son épouse n'eurent pas d'enfants, ils avaient recueilli un orphelin du nom de Martin Mullen, fils de John et d'Anne de Georgeville. Le jeune homme étudia au Séminaire de Québec pendant quelque temps, puis vint s'établir à Saint-Antoine. Ils adoptèrent aussi une fille, Lucille Grenier, fille d'Hyacinthe et de Flavie Vézina, de la Pointe-aux-Trembles. Après avoir terminé ses études chez les Ursulines de Québec, elle épousa, en 1850, Hildevert Germain, médecin, fils de David Germain et d'Émilie Larue, de Québec. Plus tard, elle épousa, en secondes noces, le seigneur Eugène Larue de Neuville. Plusieurs concessions furent accordées pendant l'administration du seigneur Jean-Baptiste-Isaïe Noël. Ce dernier décéda dans son manoir le 6 octobre

1847, à l'âge de quarante-huit ans et huit mois. À ce moment, Saint-Antoine-de-Tilly comptait environ 2 000 habitants.

La veuve d'Isaïe Noël épousa en secondes noces le sieur David Chaîné le 29 septembre 1851. Celui-ci avait déjà eu plusieurs enfants de son premier mariage avec Élisabeth Fortier. Marguerite O'Ryan se mit au travail afin d'éduquer sa nouvelle famille. Après plusieurs années passées au manoir seigneurial, elle renonça à l'usufruit que son premier époux lui avait légué par testament. À partir de ce moment, Marguerite et David quittèrent Saint-Antoine pour aller s'établir à Saint-Ferdinand d'Halifax où demeuraient quelques membres de la famille Chaîné. Marguerite mourut le 5 novembre 1871 et fut inhumée dans le cimetière de la paroisse.

LE DERNIER SEIGNEUR, LÉON NOËL (1847 À 1854)

Léon Noël, écuyer, lieutenant-colonel du second bataillon du comté de Lotbinière, fut le dernier seigneur de Tilly, de Bonsecours, de La Chenaye (Maranda) et de Legardeur (Belle-Plaine). Il succéda, selon la loi seigneuriale française, à son frère Jean-Baptiste-Isaïe Noël, qui était décédé sans enfants. Léon était né au manoir seigneurial le 27 février 1800. Il occupa cette charge de 1847 à 1854.

Il avait épousé, le 5 novembre 1827, Cécile Bourret, fille de François-Xavier et d'Angèle Bergeron, de Saint-Antoine-de-Tilly. François-Xavier était le premier meunier connu à Saint-Antoine. Le couple avait eu trois enfants.

Les enfants de Léon Noël de Tilly et de Cécile Bourret

Julie-Josephte, baptisée le 10 août 1828 à Saint-Antoine-de-Tilly, inhumée le 9 février 1832 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Édouard, baptisé le 1^{er} août 1831, marié à Anny Larue le 30 août 1853, inhumé le 28 novembre 1919 à Saint-Antoine-de-Tilly.— il était celui qui possédait le droit à la succession seigneuriale ; Sophie-Anne, baptisée le 7 septembre 1833, inhumée le 27 mai 1834 à Saint-Antoine-de-Tilly.

Cécile était décédée le 8 octobre 1834, à l'âge de trente-deux ans, quelques mois après sa fille Sophie-Anne. Elle fut inhumée dans l'église de la paroisse.

Léon Noël se remaria le 31 janvier 1837 avec Julie Legendre, fille de François et de Thérèse Desrochers, de Sainte-Croix. De ce deuxième mariage naquirent treize enfants. De même, ceux-ci engendrèrent de nombreux petits-enfants, tous descendants du dernier seigneur de Tilly⁶⁵

Les enfants de Léon Noël de Tilly et de Julie Legendre

Léonidas, baptisé le 24 octobre 1837, marié le 28 septembre 1863 à Adélaïde Dutil à la basilique de Québec, inhumé le 23 juillet 1886 à Québec ; Gustave, baptisé le 10 mai 1839, inhumé le 7 novembre 1879 ; Xenophon, baptisé le 5 juillet 1841, inhumé le 17 octobre 1842 ; Julie, baptisée le 24 février 1843, mariée en premières noces à Barthélémy Chainé le 25 janvier 1864, en deuxièmes noces à Thomas Brogan le 24 novembre 1879 à Saint-Ferdinand d'Halifax, en troisièmes noces à Ligori Brochu le 16 avril 1888 à Saint-Ferdinand d'Halifax, inhumée le 4 juillet 1890 à Saint-Ferdinand d'Halifax ; Xenophon, baptisé le 21 novembre 1844, marié à Nathalie Payeur le 20 octobre 1873 à Saint-Roch de Québec, inhumé le 29 mai 1913 à Saint-Roch de Québec ; J.-B.-Isaïe, baptisé le 8 février 1847, inhumé le 5 juillet 1880 ; Georgianna, baptisée le 15 juin 1848, mariée en premières noces à Charles Lefevre le 7 janvier 1869, en secondes noces à Damase Garneau le 3 octobre 1877, inhumée le 21 novembre 1924 ; Marie-Louise, baptisée le 31 août 1850, mariée à Samuel Bergeron le 25 juin 1873, inhumée le 9 avril 1884 ; Samuel, baptisé le 7 octobre 1852, marié à Marie Grondin à Québec, inhumé le 7 mars 1914 à Québec ; Emma, baptisée le 10 décembre 1854, mariée à Nazaire Lambert le 30 octobre 1883 à la basilique de Québec, inhumée le 10 février 1932 à Saint-Antoine-de-Tilly ; Léon, baptisé le 16 mars 1857 à Saint-Antoine-de-Tilly, marié à Clara Tremblay en 1886 à la basilique de Québec, inhumé le 13 octobre 1902 à Québec ; Arthur, baptisé le 5 octobre 1859, marié à Desneiges Allaire le 17 mai 1886, inhumé le 25 mai 1926 à Montréal ; Henriette, baptisée le 11 novembre 1861, mariée à Omer Martineau le 17 janvier 1882, inhumée le 22 septembre 1892 à Roberval.

LE DOMAINE DE LÉON NOËL DE TILLY

En 1827, Léon Noël avait résidé, avec sa première épouse, sur un domaine que lui avait accordé la succession de son père. Ce domaine était situé sur la falaise, tout près de l'ancien manoir des Legardeur, car Julie Noël de Tilly mentionne que « l'on voyait sur cette propriété, au pied du promontoire, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, les ruines de l'antique manoir qui avait été habité par la famille Legardeur, de 1700 à 1748 »⁶⁶.

Il avait fait construire sa maison près du chemin national, aujourd'hui le 3980, chemin de Tilly, et elle doit être considérée comme une demeure historique selon Julie Noël de Tilly, puisqu'un seigneur y a vécu. D'inspiration Regency, avec son toit à quatre versants, son plan carré et son

avant-toit retroussé, cette maison aurait été construite vers 1827, au moment de son mariage⁶⁷, selon l'*Inventaire des biens de Cécile Bourret*, à sa mort. Dans cet acte notarié datant de 1836, on retrouve la description d'une maison de quarante pieds de long sur trente pieds de large, en bois lambrissé et couverte de bardeaux, avec



Maison du 3980, chemin de Tilly

Collection Bergeron Gagnon, 1995

deux cheminées et une galerie qui en fait le tour ; la maison était évaluée à 6 500 livres. Le 2 juin 1870, Julie Legendre, la deuxième femme de Léon Noël de Tilly, et Joseph Martineau, son second mari, vendirent la demeure à Jean-Louis Martineau, un marchand de Québec⁶⁸.

NAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANTOINE-DE-TILLY

C'est en 1845, comme ce fut le cas pour beaucoup d'autres paroisses, que la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly fut créée. À cette époque, elle avait une superficie de 14 380 acres. Cependant, ce n'est qu'en 1855 que le premier maire fut nommé ou élu, en la personne d'Augustin Bergeron, juge de paix, et que le comté de Lotbinière fut officiellement reconnu.

La paroisse continua d'être démembrée au cours des années. En 1843, elle perdit une partie de son territoire au profit de Saint-Flavien. En 1854, son Quatrième Rang fut rattaché à la paroisse de Saint-Apollinaire, lors de la fondation de cette paroisse, et ce qui restait fut officiellement constitué en municipalité le 1^{er} juillet 1855. Plus de trente ans plus tard, soit en 1887, une autre partie fut annexée à Saint-Apollinaire⁶⁹.

Léon Noël de Tilly fut donc le dernier seigneur de Saint-Antoine-de-Tilly. L'abolition de la tenure seigneuriale en 1854 mit fin aux privilèges de cette famille. Il s'agit d'un des nombreux changements qui transforment quelque peu le visage de ce village historique à l'aube du XX^e siècle⁷⁰.

Annexe 1

Érection d'une chapelle sous la protection de sainte Anne dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, le 17 juillet 1767

Sixième et septième articles de l'Ordonnance de Monseigneur l'Évêque de Québec dans le cours de sa visite à St-Antoine le 17 juillet 1767, au sujet de la chapelle que le Sr. Jean Bte Noel, Seigneur de St-Antoine, à l'aide des quêtes a fait bâtir et le résultat de l'assemblée faite en conséquence le 26 juillet dimanche suivant.

Art. 6^e. Le Sr. Jean Bte Noel, Seigneur de St-Antoine ayant à l'aide de quêtes faites, bâti une chapelle qu'il désire être destiné à l'honneur de Dieu sous la protection de Ste-Anne, nous y avons consenti et exigé qu'on laisserait un terrain de sept pieds tout autour séparé de clôture et fermé de façon que les animaux n'en puissent approcher, que la porte soit entièrement close et sans barreau, permettant cependant qu'il soit fait un volet en dehors et un tronc en dedans pour y recevoir les offrandes des fidels, fermé à deux clefs dont l'ouverture sera faite en temps convenable par le curé et marguilliers lesquelles dites offrandes seront partagés moitié pour l'église paroissiale, moitié pour la dite Chapelle.

Art. 7^e. Nous consentons que pendant la vie du dit Sr Seigneur existant, il prenne soin avec sa Dame de la dite chapelle, nous réservant ou à nos successeurs d'en disposer ce qu'il nous paraîtra convenable voulant par là leur marquer notre reconnaissance pour leur zèle et leur piété, les exhortant cependant à la mettre dans un état le plus décent et le plus capable d'exciter la piété des fidels ; Nous permettons qu'après sa perfection que toutes les années le jour de la Fête une procession de l'église paroissiale à la dite chapelle pendant laquelle on chantera les litanies de la Ste-Vierge ; à la chapelle, *Subtuum* l'antienne des 2es Vêpres *Manum tusam* et l'oraison de la Ste-Vierge et de Ste-Anne ; au retour on chantera le *Te Deum* et on donnera la bénédiction du St Sacrement.

Nous assignons au Curé pour la dite cérémonie la somme de trois livres payables par les Fabriciens ou Fabriciennes de la dite chapelle tandis et autant de temps que les curés présents et à venir seront exacts à cette dite procession. Nous voulons qu'il soit fait un tableau ou une statue de la dite Sainte et un autel décentement orné.

Les susdites ordonnances seront lues et publiées au prône de la grande messe paroissiale et quant à l'érection de la dite chapelle et des conditions y mentionnées ; il serait faite une assemblée des marguilliers et des principaux de la paroisse où seront appelés les dits Seigneur et dame de St-Antoine dont les obligations réciproques seront mises par écrit et envoyées à notre secrétariat.

À Saint-Antoine, le 17 juillet 1767

J. Ol. Eveque de Québec, Hubert, Ptre, sec., J. Ol Eveque de Québec⁷¹

Annexe 2

Donation de la seigneurie de Jean-Baptiste Noël et de son épouse à leur fils, Isaïe Noël.

[...] Une terre contenant soixante et dix-sept arpents de ou environ de front sur environ vingt-trois arpents de profondeur du côté nord-est joignant la seigneurie Belle-Plaine partie nord-est d'icelle et soixante et trois arpents du côté sud-ouest, joignant la ligne seigneuriale des Dames Ursulines de Québec, Borné par devant au bout des terres du Marigatte à l'exception de Joseph Dussault et Jean Bte Desrochers qui monte jusqu'au bout de la profondeur des terres de Bonsecours et par derrière au bout des dites profondeurs, c'est à dire, à un cordon qui borne la concession de Richemond ci-devant appelé Bois de l'ail circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve en façon quelconques les dits biens susdonnés aux dits donateurs appartenant comme faisant partie de leur seigneurie.

Étant les dits biens sudonnés en la censive et mouvance du Domaine des dits donateurs.

Cette donation est faite gratuitement, mais à la charge de payer les cens au premier de novembre, chaque année, de tenir feu et lieu dans l'année, sur les dits biens, de donner du découvert à ses voisins quand requis, de porter les grains moudre au moulin de la seigneurie et autres mentionnés au présent contrat.

Se réservant, les donateurs, les droits de mines et minéraux sur la dite terre et ainsi que toutes les places propres à moulin de toute nature ; ils se réservaient aussi le droit de retrait en cas de vente en payant les loyaux couts.

Défense est faite au donataire d'aliéner les dits biens à aucune communauté ni autres gens de main morte. Les biens susdonnés sont en diminution des droits successifs des donateurs.

Le présent contrat de donation, fait et passé au dit lieu de Saint-Antoine, manoir seigneurial, l'an mil huit cent vingt, le seize juin et les parties signent avec les notaires soussignés. Jean Baptiste Noel, M. J. Boudreault Noel, J. B. Isaïe Noel, Damase Larue, notaire, Louis Guay, N. P⁷².

Annexe 3

Les principaux contrats de concessions

Greffe de Ls. Guay, notaire à Lotbinière.

- 11 février 1825 : Joseph Beaudry
- 11 février 1825 : Pierre Croteau
- 21 mars 1825 : Joseph Dussault
- 14 avril 1825 : Charles Aubin
- 28 avril 1825 : Joseph Beaudry
- 24 mai 1825 : Maximilien Bergeron
- 22 septembre 1825 : Joseph Boucher
- 12 mars 1827 : Louis Baron
- 1^{er} septembre 1827 : Pierre Boucher
- 17 novembre 1827 : Louis Charet
- 23 avril 1830 : Joseph Bergeron

Greffe de Damase Larue, notaire à Saint-Antoine-de-Tilly

- 27 juin 1824 : Jean-Charles Houde
- 26 janvier 1825 : Joachim Deshormais
- 26 janvier 1825 : Joseph Laroche
- 26 mars 1826 : François Méthot
- 4 avril 1826 : François Sévigny
- 11 mars 1827 : Charles Daigle
- 12 mars 1827 : François-Xavier Croteau
- 23 janvier 1828 : Jean-Baptiste Moreau
- 23 janvier 1828 : Geneviève Côté
- 24 janvier 1828 : J. Bte Legendre
- 11 février 1828 : Michel Lambert
- 20 février 1828 : François-Xavier Fortier
- 22 février 1828 : Joseph Côté
- 25 février 1828 : Pierre Côté
- 25 février 1828 : Pierre Sévigny dit Lafleur
- 2 mars 1828 : François Moreau
- 16 mars 1828 : David Côté
- 23 mars 1828 : Henry Masse
- 15 août 1829 : François Croteau
- 18 décembre 1829 : Joseph Boucher
- 20 mars 1830 : J. Bte Bédard

Greffe de Lazare Lefèvre, notaire à Saint-Antoine-de-Tilly.

- 8 décembre 1828 : Édouard Roger
- 8 décembre 1828 : François Demers
- 9 décembre 1828 : François Sévigny
- 10 septembre 1829 : Louis Houde
- 19 octobre 1829 : Louis Charest
- 12 décembre 1829 : Xavier Fortier
- 2 février 1830 : Xavier Fortier
- 10 février 1830 : Jean-Bte Martineau
- 12 février 1830 : Jean-Bte Martineau
- 27 février 1830 : Jean-Bte Moreau, fils
- 28 mai 1830 : Jean Rousseau, père
- 5 décembre 1830 : François Daigle
- 7 décembre 1830 : Élie Demers
- 15 février 1831 : Michel Dubois
- 2 juin 1831 : Louis Croteau
- 1^{er} juillet 1831 : Louis Charest
- 19 septembre 1831 : Pierre Boucher
- 26 septembre 1831 : Édouard Sévigny
- 26 septembre 1831 : Oliver Sévigny
- 26 septembre 1831 : Xavier Baquet
- 30 septembre 1831 : Antoine Drapeau
- 2 novembre 1831 : Édouard Houde
- 10 novembre 1831 : Antoine Drapeau
- 10 décembre 1831 : Édouard Fortier
- 1^{er} avril 1832 : Jean-Bte Fortier
- 5 avril 1832 : Louis Martineau
- 14 juin 1832 : Basile Baquet
- 14 juin 1832 : Archibald Donahey
- 7 juillet 1832 : Moïse Chandonnet
- 21 novembre 1832 : Simon Donnelly
- 21 novembre 1832 : Joseph Donnelly
- 26 novembre 1832 : James Doherty
- 10 mai 1836 : Isaac Bergeron
- 27 avril 1836 : Joseph Simon Donnelly
- 27 avril 1836 : Jean-Bte Rousseau

Annexe 4

Titre de lieutenant-colonel de milice, Jean-Baptiste-Isaïe Noël

To lieuteant colonel Isaïe Noel 2^e bat. Lotbinière by His excellence sir James Kempt.

Knight grand cross of the most honorable military order of the bath, lieutenant-général and administrator of the government of the province of Lower-canada.

To Isaïe Noel esquire.

Reposing especial confidence in your loyalty, Courage and good Conduct, I do, By these presents, in virtue of the power and authority to me given by His Majesty, constitute and appoint you to be, during pleasure, LIEUTENANT COLONEL OF THE SECOND BATTALION OF MILITIA COUNTY OF LOTBINIERE.

You are, therefore, carefully and diligently to discharge the duty of LIEUTENANT COLONEL by exercising and well disciplining both the inferior Officers and men of the said Militis. And I do hereby command them to obey you as their LIEUTENANT COLONEL.

And you are to observe and follow all such Orders and Directions, respecting his Majesty's servicemas you shall from time to time, receive from me or any other, your superior Officer, according to Law.

Given under my hand and Seal at Armrs, at the Castle St. Lewis, at Quebec, the THIRTIETH day of JULY in the FIRST year of His Majesty's Reign and in the year of our Lord on Thousand eight hundred and Thirty.

BY ORDER OF HIS EXCELLENCY

BY HIS EXCELLENCY SIR JAMES KEMPT, KNIGHT GRAND CROSS OF THE MOST HONORABLE MILITARY ORDER OF THE BATH LIEUTENANT-GENERAL AND ADMINISTRATOR OF THE GOVERNMENT OF THE PROVINCE OF LOWER-CANADA TO ISAÏE NOEL ESQUIRE⁷³

Reposant confiance dans votre Loyauté, Courage et bonne conduite, nous en vertu du pouvoir et autorité à nous donnés par sa Majesté, vous nommons par ces présentes, Lieutenant-colonel du second bataillon des milices du comté de Lotbinière durant notre bon plaisir ; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge, en exerçant et bien disciplinant les Officiers inférieurs et les Miliciens, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme à leur Lieutenant-colonel.

Et nous vous enjoignons d'observer et de suivre les ordres et directions que vous recevrez de temps en temps de notre part, ou de vos Officiers supérieurs, concernant les services de Sa Majesté, conformément à la Loi. Donné sous notre Seing et sceau, au Château Saint-Louis, en la ville de Québec, ce trentième jour du mois de Juillet dans la première année du Règne de Sa Majesté, et dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent trente.

Annexe 5

Jean-Baptiste-Isaïe Noël cède à Léon Noël de Tilly ses droits immobiliers

[...] dans une terre de deux arpents et un quart de front sur quarante de profondeur, première concession de la paroisse ; au nord, le fleuve Saint-Laurent ; au sud, toute la profondeur ; au nord-est, la terre du Dr. Karsh, et au sud-ouest, celle de François Dion ; tel que ainsi que le tout est plus au long désigné en l'inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté de biens qui a existé entre le dit feu Jean-Baptiste Noël de Tilly et dame Marie-Josephte Boudreault, dressé par Mtre Et. Ranvoisé, notaire.

Et le dit cédant a transporté au dit cessionnaire ses hoirs et ayants-cause tous droits de propriété et autres quelconques qu'il pouvait avoir et prétendre sur les dits droits immobiliers suscédés dans la dite terre voulant et consentant qu'il en jouisse fasse et dispose en toute propriété dès ce jour et à perpétuité et qu'il en soit mis en bonne possession.

Fait et passé au dit lieu de Saint-Antoine, étude du Notaire Damase Larue, l'an mil huit cent vingt-cinq le vingt-huit du mois de décembre après-midi. Isaïe Noël, Léon Noël, Louis Guay, n. p., Damase Larue, N. P⁷⁴.

Annexe 6

Testament de Marie-Josephte Boudreault, veuve de Jean-Baptiste Noël de Tilly

[...] Veut la testatrice, qu'avant tout, ses dettes payées et ses torts réparés, qu'un service soit chanté sur son corps le jour de son inhumation, avec un service anniversaire, suivant son état, et être inhumée dans le cimetière ou dans l'Église de Saint-Antoine, suivant la volonté de ses légataires universels.

Donne et lègue à Jean-Bte. Isaïe, Léon et Rémi-Séraphin Noel de Tilly, ses trois fils, pour leur être partagés également entre eux, dix arpents de terre de front sur trente de profondeur situés à la cinquième concession, en la paroisse de Saint-Croix, nommée Noelville, circonstances et dépendances.

Donne et lègue, la testatrice, à Léon Noel, son fils, tous ses droits et prétentions, dans une terre de deux arpents et un demi-quart de front sur quarante arpents de profondeur, première concession, paroisse de Saint-Antoine ; bornée au nord-est, à Joseph Karsh, au sud-ouest, à François Dion avec les bâtisses.

Donne et lègue, la testatrice, à Rémi-Séraphin et Mlle. Henriette Noel de Tilly, tous ses biens meubles, dettes actives comprises.

Donne et lègue, le résidu de tous ses autres biens meubles et immeubles, en plein propriété, aux dits Léon, Rémi-Séraphin et Mlle Henriette Noel, ses fils et fille, qu'elle institue ses légataires universels, nommant son dit fils Léon Noel de Tilly, son exécuteur testamentaire.

Révoque, la testatrice, tous autres testaments et codiciles faits et par elle, avant le présent. Et la testatrice, après que le présent testament lui a été lu et relu par le dit Mtre Lefèvre, en présence de son dit donfrère, elle déclare l'avoir compris et le signe avec les dits notaires. M. J. Boudreault Noel, L. Lefèvre, N. P., Louis Guay, N. P.⁷⁵.

*Annexe 7***Acte de cession de droits par Léon Noël de Tilly, écuyer, à Jean-Baptiste
Isaie Noël de Tilly, écuyer, son frère, le 12 septembre 1838**

Pardevant les notaires publics de la province du Bas-Canada résidents à Saint-Antoine-de-Tilly soussignés :

Fut présent : Léon Noel de Tilly, écuyer, l'un des Co-seigneurs de la seigneurie de Tilly et autres lieux, lequel a par ces présentes, volontairement cédé, quitté, délaissé, transporté et abandonné dès maintenant et à toujours avec promesses de garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, éviction aliénations et de tous autres empêchements généralement quelconques concernant ses faits et promesses seulement à Jean-Baptiste-Isaie Noel de Tilly, écuyer, son frère seigneur primitif des susdites seigneuries, à ce présent et acceptant cessionnaire pour lui ses hoirs et ayants-cause à l'avenir c'est à savoir, tous les droits immobiliers fruits et revenus d'iceux, noms raison et action, ressindants et ressoirs échus au dit cédant du chef et par le décès de feu Jean-Baptiste Noel, écuyer son père en son vivant seigneur des dites seigneuries, et à prendre les dits droits immobiliers suscédés par le dit cessionnaire dans un circuit ou lopin de terre d'un arpent et demi de front ou environ plus ou moins sur la profondeur qu'il peut y avoir partant du chemin du roi à aller à la grève, bornée par devant au fleuve Saint-Laurent et par derrière au dit chemin du roi, joignant en total du côté sud-ouest à la terre de la fabrique et du côté nord-est à Charles Lambert Dussault, circonstances et dépendances sans réserves. Si ce n'est ce qui revient en argent au dit cédant comme légataire de feu Madame Noel, sa mère sur l'estimation des Immeubles construits sur le dit circuit ou lopin de terre pour de tous ce que dessus cédé, jouir et disposer par le dit sieur cédant met et subroge le dit sieur cessionnaire en ses lieux et places dans le susdit lopin de terre.

La présente cession ainsi faite à la charge par le dit cessionnaire de payer à l'avenir les cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont ce que dessus cédés peut-être tenue envers le domaine de la Seigneurie de Tilly et ce lorsque le cas se présentera. Et enfin cette cession faite seulement à la charge par le dit cessionnaire de répondre aux charges et servitudes, auquel les dits droits immobiliers suscédés peuvent être tenue suivant la loi ;

Et au moyen de quoi et de tout ce que dessus le dit sieur cédant a transporté au dit cessionnaire ses dits hoirs et ayant cause tous droits de propriété et autres quelconques qu'il pouvait avoir et prétendre sur ce que dessus cédé, voulant et consentant qu'il en jouisse, fasse et dispose en toute propriété dès ce jour et à perpétuité et qu'il en soit mis en bonne

possession et saisine par et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes car ainsi et promettant et obligeant et renonçant et fait et passé au dit lieu de Saint-Antoine, manoir seigneurial, l'an mil huit cent trente huit, le 12 septembre avant-midi, et ont les parties signés avec les dits Notaires après lecture faite, ainsi signé sur la minute demeurée en la dite étude. Léon Noel, Jean-Bte.-Isaie Noel, Ls Guay, N. P., Damase Larue, N. P.

Cession des droits par Rémi-Séraphin Noël de Tilly, écuyer, à Jean-Baptiste-Isaie Noël de Tilly, écuyer, son frère, le 22 mars 1842

Fut présent Rémi-Séraphin Noël de Tilly, l'un des co-seigneurs de la seigneurie Legardeur et autres lieux demeurant dans la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, lequel a pour ces présentes volontairement cédé et abandonné dès maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles, concernant ses faits et promesses seulement, à Jean-Baptiste-Isaie Noël de Tilly, seigneur de la seigneurie de Tilly, demeurant au manoir seigneurial en la dite paroisse de Saint-Antoine ici présent et acceptant cessionnaire pour lui ses hoirs et ayant-cause à l'avenir c'est à savoir, tous les droits immobiliers fruits et revenus d'iceux échus à échoir au dit cédant du chef et par le décès de feu Jean-Baptiste Noël de Tilly écuyer son père dans un morceau du lopin de terre situé au premier rang des terres de la dite paroisse de Saint-Antoine, seigneurie de Tilly à prendre et détacher de la terre ou le dit sieur cessionnaire fait actuellement sa résidence contenant un arpent et demi ou environ de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le fleuve Saint-Laurent à aller au chemin du roi qui existe actuellement sur la dite terre, joignant au total du côté sud-ouest à un terrain appartenant à la fabrique de Saint-Antoine circonstances et dépendances sans aucune réserves à l'effet de quoi le dit cédant met et subroge le dit cessionnaire en son lieu et place.

Cette cession faite pour et moyennant le prix et la somme de vingt-cinq livres de cours actuel de cette province laquelle somme le dit sieur cédant reconnaît l'avoir reçue du dit cessionnaire dès avant ces présentes et dont quittance générale par le dit cédant en faveur du dit cessionnaire et tous autres. Et au moyen de quoi et de tout ce que dessus le dit cédant a transporté au dit cessionnaire des hoirs et ayants cause tous droits de propriété ou autres quelconques qu'il pouvait avoir et prétendre sur ce que dessus cédé voulant qu'il en jouisse fasse et dispose en toute propriété comme bon lui semblera au moyen des présentes.

Car ainsi et promettant et obligeant et renonçant et fait et passé au manoir seigneurial de la dite paroisse, l'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-deux mars après-midi, et ont les parties signés avec nous dites notaires, après lecture faite. Rémi Séraphin Noël, Jean-Bte.-Isaie Noël, Lazare Lefebvre, N. P., Louis Guay, N. P.

Quittance générale par les héritiers à Jean-Baptiste-Isaie Noël de Tilly, écuyer, le 22 mars 1842

Aujourd'hui, vingt-deuxième jour du mois de mars, après-midi de l'année mil huit cent quarante-deux, par devant les notaires publics en la province du Canada à Saint-Antoine-de-Tilly, soussignés, sont comparus Léon, Rémi-Séraphin Noël de Tilly, Charles François Dionne, écuyer et Dame Henriette Noël de Tilly, son épouse, qu'il autorise bien duement pour l'effet des présentes co-seigneurs des Seigneuries Legardeur, Belle-Plaines, et autres lieux, tous résidant en la paroisse de Saint-Antoine, lesquels ont par ces présentes reconnu et confessé avoir reçu en bonne monnaie ayant cours et dès avant ces présentes de Jean-Baptiste-Isaie Noël de Tilly, ecuyer, leur frère et beau frère, Seigneur de la seigneurie de Tilly demeurant en son manoir Seigneurial en la paroisse de Saint-Antoine, ici présent et acceptant la somme de quarante huit livres courant revenant à chacun des sus-nommés dans l'Estimation du Manoir Seigneurial et autres Batiments indépendants, ainsi que leurs parts dans l'estimation des augmentations faites sur le dit manoir et batiments par feu Dame Marie Josephte Boudreault leur mère et belle-mère et dont quittance générale par les dits comparants en faveur du Sieur Jean-Bte Isaie Noel et tous autres, car ainsi &Quittant & fait & passé au Manoir Seigneurial de la dite paroisse de Saint-Antoine les jour et an susdits et ont les parties signé avec nous dits notaires après lecture faite. Chs. Frs. Dionne, J. Bte Isaie Noel, Léon Noel, Rémi Séraphin Noel, L. Lefebvre, N. P., Ls Guay, N. P.⁷⁶.

Annexe 8

Liste des petits-enfants de Léon Noël de Tilly

Les enfants d'Édouard Noël et d'Anna Larue :

- Marie-Ophélie ;
- Joseph-Arthur ;
- Ophélia (mère Marie de la Croix) ;
- Arthur ;
- Alma ;
- Julie ;
- Ernestine ;
- Élodie, mariée à Thomas Girard. Ils eurent une fille : Graziella ;
- Alméria ;
- Azéline, mariée à J. Arthur Lessard. Ils eurent trois garçons : Adrien, Henri-Paul, Charles Édouard, ce dernier architecte et marié à Hildred Holford ;
- Alma ;
- Marie-Emma ;
- Gratia ;
- Alice ;
- Rosanna ;
- Albina.

Les enfants de Léonidas Noël et d'Adélaïde Dutil :

- Léonidas, marié à Juina Lizotte ;
- Napoléon, marié à Philomène Marcoux ;
- Anna-Marie, mariée à Charles Lamothe. Ils eurent cinq enfants : Jeanne, Bernadette, Léonidas, Line et Jean ;
- Eugénie, mariée à Arthur Martin. Ils eurent un enfant : Henri-Paul ;
- Bernadette, mariée à Jules Paradis, dentiste ;
- Alexandre ;
- Jules-Horace, marié à Bernadette Fournier. Ils eurent deux enfants : Louis-Charles, Jean-Maurice.

Les enfants de Julie Noël et de Barthélémy Chaîné :

- Léon-Omer ;
- Charles, marié à Henriette Dutil ;
- Marie-Stella ;
- Arthur ;
- Alfred-Odilon ;
- Louis-Omer ;
- Joseph-Samuel.

L'enfant de Julie Noël et de Thomas Brogan :

- Marie-Louise.

L'enfant de Georgianna Noël et de Charles Lefebvre :

- Gratia, mariée à Apollinaire Laroche. Ils eurent douze enfants : Adélarde, Léon, Georges, Lucienne, Adrien, Yvonne, Aline, Conrad, Florimond, Arthur, Léon et Jeannette.

Les enfants de Georgianna Noël et de Damase Garneau :

- Léon ;
- Georges, marié à Alice Breton ;
- Alice, mariée à Philippe Lacroix. Ils eurent douze enfants : Georgette, George-Albert, vicaire à Saint-Louis de Lotbinière, Émilien, père blanc d'Afrique, Léon, Auguste, Marcelle, Yvonne, Marie-Paule, Louis-Philippe, Irène, Julienne et Denise ;
- Henri ;
- Aimé, ingénieur stationnaire, marié à Germaine Delisle. Ils eurent quatre enfants : Jean-Paul, ingénieur mécanique, Charles, Patrice, Thérèse ;
- Damase, marié à Clara Fréchette. Ils eurent huit enfants : Henri, Gemma, Alice, Antoine, Armand, Lina, Noëlla, Martin ;
- Lucienne ;
- Rachel, mariée à Samuel Laroche ;
- Marie-Louise, mariée à Omer Gingras. Ils eurent onze enfants : Simone, Léon, Oscar, Henri-Paul, Guy, Martin, Raymond, Albert, Cécile, Estelle, Gérard ;
- Aurore, mariée à Herménégilde Dubuc. Ils eurent quatre enfants : Cécile, Julien, Gérard, Gemma ;
- Marie-Anna, mariée à Donat Beaudet. Ils eurent cinq enfants : Charles, au scolasticat des révérends Pères blancs d'Afrique, Madeleine, Agathe, Antoine, Marie-Paule ;
- Juliette, mariée au capitaine Philippe Garneau. Ils eurent six enfants : Maurice, Marie-Paule, Charles, Rita, Marie-Marthe, Thérèse.

Les enfants de Xénophon Noël et de Nathalie Payeur :

- Léon, marié à Rose-Anna Turgeon en premières noces, à Marie-Rose Grenier en secondes noces ;
- Maria, mariée à Amédée Biron, ingénieur. Ils eurent cinq enfants : Cécile, Germaine, Simonne, Léopold, Albert ;
- Wilfrid, marié à Marie-Louise Vézina. Ils eurent quatre enfants : Roland, Lucienne, Fernande, Marcel ;
- Alice, mariée à Alfred Laroche. Ils eurent cinq enfants : Albertine, Emma, Noël, médecin, Julia, Marie-Paule ;
- Dorilas, marié à Jeanne Gauvin. Ils eurent deux enfants : Gaston, lieutenant, et Marguerite ;

- Josaphat, marié à Jeanne Lagacé ;
- Jules, marié à Bernadette Dorion. Ils eurent huit enfants : Jules-Henri, Jeannine, Pierrette, Gisèle, Yvan, Lise, Claude, Guy.

Les enfants de Louise Noël et de Samuel Bergeron :

- Robert, admis au barreau le 8 juillet 1899, magistrat de district le 6 novembre 1915, mariée à Ursule Gagnon de Québec. Ils eurent trois enfants : Madeleine, religieuse à l’Hôtel-Dieu de Roberval (Mère Sainte-Ursule) ; Marie-Ursule et Robert-Adolphe ;
- Marie-Louise.

Les enfants d’Emma Noël et de Nazaire Lambert :

- Léon, lieutenant-colonel, chef de la Sûreté provinciale, marié à Laurentienne Roberge. Ils eurent une enfant : Thérèse ;
- Agathe ;
- Cécile, organiste à Saint-Antoine-de-Tilly.

Les enfants de Léon Noël et de Clara Tremblay :

- Emma, mariée à H. B. Pelton. Ils eurent un enfant : Robert ;
- Orphélia, mariée à Daniel Brunet ;
- Jules-Horace ;
- Robert.

Les enfants d’Arthur Noël et de Desneiges Allaire :

- Léon ;
- Léopol, marié à Fédora Cayer. Ils eurent deux enfants : Marcel et Denise ;
- Eudore, marié à Pamela Duchesne. Ils eurent huit enfants : Léon, artiste à la radio, Aimé, Gérard, sergent de la RCAF ainsi que Lucille, Raymond, Robert, Jean-Guy et Pauline.

Les enfants d’Henriette Noël et d’Omer Martineau :

- Juliette, mariée à Omer Martel. Ils eurent huit enfants : Adrienne, Bernadette, Madeleine, Jeanne, Charles, Henriette, Jean-Marie, Gabrielle ;
- Irma, mariée à Charles Eugène Brunet. Ils eurent deux enfants : Jean-Charles et Henriette ;
- Éric ;
- Lia, mariée à Joseph Desbiens. Ils eurent un enfant : Jean-Joseph ;
- Jeanne ;
- Noël.

Annexe 10

Les cadastres de la seigneurie de Tilly et des autres fiefs

18 décembre 1857

Cadastre de la seigneurie de Tilly possédée par Léon Noël de Tilly, écuyer, clos le 18 décembre 1857, par Joseph E. Turcotte, commissaire. Numéro 39. Nombre de censitaires : 354.

17 décembre 1857

Cadastre de la seigneurie de Bonsecours possédée par L. Noël, écuyer, et autres, clos le 17 décembre 1857, par Joseph Ed. Turcotte, écuyer, commissaire. Numéro 38. Nombre de censitaires : 205.

18 décembre 1857

Cadastre de la seigneurie Maranda (ou fief Duquet) possédée par Léon Noël, écuyer, et autres, clos le 18 décembre 1857, par Joseph Ed. Turcotte, écuyer, commissaire. Numéro 38. Nombre de censitaires : 63.

17 décembre 1857

Cadastre de la seigneurie des Plaines (ou Legardeur) possédée par Léon Noël, écuyer, et autres, clos le 17 décembre 1857, par Joseph Ed. Turcotte, écuyer, commissaire. Nombre de censitaires : 557⁷⁷.

NOTES

- 1 À Québec, on était au courant de ce nombre élevé, comme nous l'apprend le journal de M. de Léry, en juin 1759. « Il [le général] m'apprenait que 8 prisonniers fait à lisle d'Orléans luy avoit dit que toutes leurs flottes devoit consister en 22 vaisseaux de lignes, 30 fregattes, galliottes, senaults &ea. Et d'environ cent batimens de transport et 15 000 hommes de débarquement mais que les premiers prisonniers de lisle aux Coudres avoit dit 30 000 hommes que nous avions une batterie à la Pte. de lisle d'Orléans pour battre les vaisseaux ennemis qui avoit été joint par quatre monté de lisle aux Coudres. » Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry*, tome 3, p. 37 et 38. Dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, on mentionne plutôt 8 500 hommes.
- 2 Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry*, tome 3, p. 28.
- 3 *Neuveville, un des plus beaux villages du Québec*, (page consultée le 16 août 2001), [En ligne], adresse URL : <http://www.ville.neuveville.qc.ca>
- 4 Bougainville suivit les mouvements de la flotte britannique jusqu'à Pointe-aux-Trembles (Neuveville) où, le 8 août 1759, il repoussa à deux reprises une tentative de débarquement. Le 17, il refoula un débarquement à Deschambault et, plus tard, il empêcha les Britanniques de descendre à Saint-Augustin. Mais le 13 septembre, les Britanniques réussirent à prendre pied à l'Anse-au-Foulon, mal défendue par Louis Du Pont Duchambon de Vergor. Étienne TAILLEMITE, « Louis-Antoine de Bougainville » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.
- 5 Bougainville était promu colonel des troupes en février 1759.
- 6 Laurier LAPIERRE, 1759, p.183.
- 7 D'après la carte dite de Murray, 1760-1761, section de Saint-Antoine, *General Murray encampment*.
- 8 *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 193 et 194.
- 9 CFT. Coll. LDM. Informateur : Guy GINGRAS.
- 10 Gaston DESCHÈNES, *L'année des Anglais*, p. 139-140.
- 11 Pierre-Georges ROY, *Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 15.
- 12 Robert-Lionel SÉGUIN, *La civilisation traditionnelle de « l'habitant » aux 17^e et 18^e siècles*, p. 183.
- 13 M. BIBAUD, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, p. 5.
- 14 Émile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 443 et 459.
- 15 Philippe AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 123.
- 16 D'après Julie MÉTHOT, l'auteure Laure Conan, de son nom véritable Félicité Angers, était une cousine de sa grand-mère Céline Dorval, mariée à Athanase Méthot. Un document établissant la généalogie de la famille Méthot semble confirmer cette information. Félicité Angers aurait eu aussi des liens de parenté avec les Angers de Neuville.
- 17 Laure CONAN, *La sève immortelle*, p. 123. Laure Conan a terminé les derniers chapitres en 1924, sur son lit de mort.
- 18 CERCLE DE FERMIÈRES, *La petite histoire des paroisses de la fédération des Cercles de Fermières*, p. 700.
- 19 VOLTAIRE, *Candide*, p. 92.
- 20 Les Canadiens continuent d'appeler cette guerre « la Conquête », alors qu'il s'agit en fait de la guerre de Sept Ans. Jacques BODIN, *L'histoire extraordinaire des soldats de la Nouvelle-France*, p. 297.
- 21 D'après un article écrit par Raymond DIONNE. Germain Dionne était le grand-père de Charles-François, époux d'Henriette Noël de Tilly. Charles-François était le fils de Pierre-Antoine, né à La Pocatière.

- 22 Roland LEGENDRE, *Histoire de la seigneurie de Tilly sous le régime français*, p. 83 et 84.
- 23 Dossier historique préparé par Raymond GINGRAS, S
- 24 *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1925-1926*.
- 25 Elle héritera des biens de son mari et deviendra seigneresse ainsi que propriétaire foncière. Son mari avait acheté quelques seigneuries : celles de Champlain, de la Baie-Saint-Paul et de Lessard.
- 26 Le 8 mai 1780, il en acheta une partie de François Choret et de son épouse, Marie-Angélique Lambert, au prix de 3 000 livres ; le 8 juillet 1789, de Marie-Charlotte Côté, veuve d'Augustin Huot dit Saint-Laurent, au prix de 25 livres sterling ; le 26 février 1790, de François Huot dit Saint-Laurent et de Madeleine, sa sœur ; et enfin, le 9 juin 1790, de Jean-Marie Huot dit Saint-Laurent. Ces terres avaient appartenu à Pierre de la Chesnaye Duquet fils. Elles avaient été concédées par Jean Talon, intendant de la colonie, le 3 novembre 1672, dans les termes suivants : « 30 arpents de terre de front sur 50 de profondeur, sur la rive sud du Saint-Laurent ; à partir de la rivière de Villieu jusqu'aux terres non concédées ».
- 27 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 54.
- 28 « De Buckinghamshire à Lotbinière », *Le journal de la Société historique régionale de Lotbinière*, vol.1 no1 (février 1983), p. 9.
- 29 Jean PROVENCHER, *Les Quatre Saisons dans la vallée du Saint-Laurent. Les Éditions du Boréal*, p. 67-68.
- 30 L'acte d'érection de la chapelle Sainte-Anne se trouve à l'annexe 1.
- 31 Ce document se trouve dans le Registre C, à l'archevêché de Québec, et peut être consulté dans Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 164 et 165.
- 32 *Livre de prônes*, du 8 octobre 1899 au 22 mai 1904.
- 33 William KIRBY, *Le Chien d'or*, p. 16 et 17. Une description analogue se trouve dans le roman *Les Anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé.
- 34 Pierre-Georges ROY, *Toutes petites choses du régime français*, p. 179-180.
- 35 D'après Claude BERGERON.
- 36 Les demoiselles Julie et Améria de Tilly, fondèrent l'« Institut Commercial des Demoiselles Noël DE TILLY », qui était situé sur la rue Saint-Jean à Québec. Pendant cinquante ans, mademoiselle Julie fut directrice de cet institut. Julie Noël de Tilly est également l'auteur d'un ouvrage intitulé *Seigneurie de Tilly*. Elle décéda à l'âge de 94 ans, le 12 février 1953 à l'Hôpital Général de Québec.
- 37 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 70.
- 38 Les objets de culte sont mentionnés au chapitre 6, dans la section *Vie paroissiale*.
- 39 Claude BERGERON, *Étude d'un bâtiment*, p. 4 à 8.
- 40 Gérard LAVALÉE, *Anciens ornemanistes et imagiers du Canada français*, p. 56 et 84.
- 41 Apollinaire Gingras était originaire de Saint-Antoine-de-Tilly. Il décéda à Chicoutimi, en 1935, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On disait de lui qu'il était un éminent orateur, avec une voix nette et superbe, qu'il avait un geste noble et un style riche, clair, éloquent et personnel. Apollinaire GINGRAS, *Jours de parole*, p. 5.
- 42 *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1928-1929*, p. 101.
- 43 Il était le frère de Simon Vouet considéré comme le père de l'École française.
- 44 Le frère Luc, un récollet, naquit en 1614. Il fut l'élève de Simon Vouet.
- 45 « J'ai reçu de la fabrique de St Antoine de Tilly deux cent livres cours d'Halifax à compte de quatre tableaux sur lesquels il reste cinquante livres de cours. Québec le 10 juillet 1827. » « Québec, le 12 février 1878. Reçu cinquante louis de cours par les mains de Jacques Croteau pour solde entier payement des 4 tableaux de la fabrique de St Antoine de Tilly [...] Je fais présent à l'église des cadres, réparations et faux frais que j'ai avancés gratuitement pour la fabrique. » Ces reçus se trouvent parmi les archives du presbytère.

- 46 Gérard MORISSET, « La collection Desjardins » dans *Le Canada français*, p. 212-213. Il y a aussi un film documentaire qui a été tourné sur la collection Desjardins par Michel Brault, et qui fut télédiffusé par Radio-Canada en 1986.
- 47 Ils ne pouvaient pas fonctionner autrement, puisque c'était l'autorité ecclésiastique diocésaine qui décidait de tout ce qui concernait la construction et la réparation des églises, chapelles, sacristies, presbytères et cimetières.
- 48 *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1931-1932*, p. 211-212.
- 49 Ce même curé avait instauré en 1835 la neuvaine à saint François-Xavier.
- 50 D'après Claude BERGERON.
- 51 B. PONTBRIAND, *Mariages de St-Antoine-de-Tilly*, p. 1.
- 52 À cette époque, plusieurs situations étaient considérées par les autorités ecclésiastiques comme des empêchements de mariage : la consanguinité en ligne directe, la consanguinité en ligne collatérale (être cousin et cousine), l'honnêteté publique, le défaut d'âge (la femme devait avoir quatorze ans ; l'homme devait en avoir seize), la disparité de culte, etc. Ordre des Pères du premier Concile plénier de Québec, *Appendice au rituel romain*, p. 39-40.
- 53 *Rapport de l'archiviste pour la province de Québec pour 1932-1933*, p. 24.
- 54 *Rapport de l'archiviste pour la province de Québec pour 1938-1939*, p. 251.
- 55 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*.
- 56 Cette donation est mentionnée dans les *Archives judiciaires de Québec*, dont un extrait se trouve à l'annexe 2.
- 57 La liste des terres concédées se trouve à l'annexe 3.
- 58 Voir l'annexe 4.
- 59 Voir l'annexe 5.
- 60 Voir l'annexe 6.
- 61 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 93 et 94.
- 62 D'après une lettre adressée à sa mère et datée du 22 septembre 1827, il aurait suivi des cours de médecine à Londres. La lettre appartient à M. Roland ARSENAULT.
- 63 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 97-98.
- 64 Pour consulter les actes de cession de Léon et de Rémi à Isaïe, voir l'annexe 7.
- 65 La liste des petits-enfants se trouve à l'annexe 8.
- 66 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 113. Ce domaine a été acquis par le seigneur Jean-Baptiste Noël (grand-père de Léon Noël) le 24 novembre 1762. Cette propriété a aussi appartenu, par la suite, à Josephat Bergeron.
- 67 D'après le style, Claude BERGERON indique qu'elle fut probablement construite vers 1840, même si Michel Lessard, dans *Encyclopédie de la maison québécoise*, estime la date de construction vers 1875, ce qui est beaucoup trop tardif.
- 68 Renseignements recueillis auprès de monsieur Jean-Pierre MAGNAN, propriétaire actuel de la demeure.
- 69 Clément E. DESCHAMPS, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, p. 746 et 747.
- 70 Pour connaître les cadastres des différents fiefs que possédaient les seigneurs de Tilly, voir l'annexe 10.
- 71 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 163 et 164.
- 72 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 85.
- 73 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 95 et 96.
- 74 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 91.
- 75 Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 93.
- 76 Extrait de l'original déposé aux Archives judiciaires de Québec, recueilli par Julie NOËL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 102-103-104-105.
- 77 Extraits des Archives de la province de Québec, recueillis par Julie NOËL DE TILLY.

Saint-Antoine-de-Tilly et son dernier seigneur : Léon Noël de Tilly

L'ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE

En 1854, on comptait 272 lots occupés par les censitaires. Cette année correspondait à celle de l'abolition de la tenure seigneuriale au Bas-Canada, qui survenait exactement six ans après la suppression du cens en France. C'était la fin de ce système administratif, et le dernier seigneur en fonction à Saint-Antoine fut Léon Noël de Tilly¹. L'abolition de la tenure seigneuriale s'effectua après de longs débats entre les seigneurs et les censitaires. Finalement, la cour seigneuriale rendit un jugement en faveur des seigneurs. Les commissaires procédèrent à la confection des cadastres, c'est-à-dire à l'estimation de la banalité, des lots et ventes, des opérations qui ne furent terminées qu'en partie en 1859, et au complet en 1862. Les seigneurs perdirent certains droits, mais touchèrent une indemnisation. Finalement, après l'abolition, ils ne purent récupérer que la somme provenant de l'intérêt² sur le capital fixé ou stipulé, qui représentait la valeur de chaque terre tenue en censive.

La plupart des censitaires continuèrent, après 1854, de s'acquitter de cette obligation envers leur seigneur. En 1855, selon un acte de concession entre Léon Noël de Tilly et Joseph Côté³, il apparaît que Rémi-Séraphin Noël de Tilly, Charles-François Dionne et Henriette Noël étaient tous coseigneurs de la seigneurie Legardeur et, par conséquent, cosignataires de l'acte. On peut donc affirmer que Léon Noël fut le dernier seigneur de la seigneurie de Tilly, ainsi que des autres fiefs (Bonsecours, Maranda et Legardeur).

Il semble avoir été un seigneur aimé et respecté par ses censitaires, puisqu'il était non seulement leur protecteur, mais aussi leur ami. Comme les seigneurs étaient lieutenants-colonels de la milice, ils recevaient, le dimanche avant la grand-messe, à leur banc seigneurial, le salut militaire des officiers de leur régiment. Selon Julie Noël de Tilly, son grand-père Léon Noël accueillait sous son toit les premiers communiant des censitaires qui demeuraient éloignés de l'église ; de plus, pour venir en aide à ceux qui étaient dans l'impossibilité de s'établir, il leur céda des terres. Comme on peut le constater, Léon Noël agissait en bon père de famille avec ses censitaires.

Il décéda le 26 juillet 1862 et fut inhumé sous le banc seigneurial de l'église de Saint-Antoine-de-Tilly. Il avait fait un testament en faveur de son épouse, lui léguant ses biens, les cens et les rentes provenant de ses différentes seigneuries. Malgré sa nombreuse postérité, les derniers descendants à porter son nom ne furent pas nombreux ; il y eut entre autres mademoiselle Julie Noël de Tilly, célibataire, qui décéda le 12 février 1953, à l'âge de 94 ans ⁴, et Emma Noël de Tilly, qui épousa Nazaire Lambert. Plusieurs de ses descendants habitent toujours Saint-Antoine-de-Tilly, sans toutefois porter le nom de Noël de Tilly...

Édouard Noël de Tilly, fils de seigneur

Fils aîné de Léon Noël de Tilly, Édouard fut promu lieutenant et adjudant du 2^e Bataillon du comté de Lotbinière le 7 mars 1862. Il aurait eu droit au titre de seigneur de Tilly si la tenure seigneuriale n'avait pas été abolie. Il ne reçut que la part d'héritage qui lui revenait de sa mère, Cécile Bourret, soit une somme de 500 louis. Cet argent lui servit à acheter le haut de la terre seigneuriale, à partir du chemin du Roi jusqu'à la fin de cette propriété.

Emma Noël de Tilly

Collection *Historique de la seigneurie de Tilly*
de Julie Noël de Tilly



Il avait épousé Anny Larue, fille du notaire Damase Larue et de Désanges Lefèvre, un couple qui demeurait à Saint-Antoine-de-Tilly. Anny était la sœur de l'honorable Proxède Larue, médecin et conseiller législatif au Parlement provincial de Québec, d'Edmond Larue, notaire à Saint-Antoine-de-Tilly, de Siméon Larue, gérant de la Caisse d'économie de Lévis, et d'Octave Larue, négociant. Elle avait aussi deux sœurs : Léda et Odile, cette dernière, épouse de Rémi Lafleur.

Édouard Noël occupa plusieurs postes importants dans la municipalité, dont celui de secrétaire-trésorier pendant plusieurs années. Il continua d'occuper le banc seigneurial, à l'église, sous lequel reposaient différents membres de sa famille, et de recevoir les honneurs lors de la distribution du pain bénit.

Son père, Léon, avait fait construire une maison pour lui vers 1855-1860 sur le domaine seigneurial. Cette résidence de conception québécoise possédait un revêtement de briques sur sa façade et sur le mur ouest, matériau très rare à Saint-Antoine. Vers 1880-1885, Philémon Dionne l'acheta pour la revendre à Léonidas Bergeron⁵. Cette résidence est située au 3843, chemin de Tilly.

Édouard mourut dans la paroisse de ses ancêtres⁶ en 1863, laissant dans le deuil sa famille et une population de 1 881 personnes.

Après la mort de Julie Legendre

Le 22 novembre 1869, Julie Legendre, deuxième épouse de Léon, se remaria avec Joseph Martineau, un résident de Saint-Antoine-de-Tilly. Il était le frère d'Élie et de Louis Martineau, qui étaient d'anciens marchands bien connus à Québec. Après la mort de ce deuxième mari, elle alla vivre au manoir avec les derniers enfants de son premier mari. Elle mourut le 28 mars 1890 et fut inhumée au cimetière de la paroisse, dans le lot de la famille.

Elle légua à son fils Arthur l'usufruit de sa part dans la seigneurie de Tilly⁷ ainsi que le résidu de ses biens meubles et immeubles, manoir et dépendances en propriété. À son petit-fils Léon elle laissa la nue-propriété. Avant de partir pour Montréal, en 1893, Arthur et sa famille décidèrent de vendre le manoir seigneurial à Napoléon Marchand. Le fils de ce dernier, Adelpheé, y éleva sa famille de cinq enfants et le revendit à Arlène de Beurivage-Daigle en 1961.

Le 28 décembre 1907, le jeune héritier Léon Noël mourut à Montréal. Autour de 1910, Arthur Noël et sa femme vendirent leurs parts de la seigneurie à monsieur et madame Ferdinand Desrochers de Québec. Plus tard, Emma Noël de Tilly⁸ acquit une autre partie qui avait appartenu auparavant à Julie Noël de Tilly, de Québec.

La fin du système seigneurial

L'abolition définitive des rentes seigneuriales eut lieu en 1943. Autrement dit, cette date signifiait la fin du système seigneurial dans toute la province. Jusqu'à cette année-là, plusieurs personnes avaient été copropriétaires des parts de la seigneurie de Tilly, des parts qui avaient été acquises après l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854. Madame Ferdinand Desrochers de Québec en possédait les 5/12 ; madame J. E. Pineau et sa fille de Rivière-du-Loup, le 1/6 ; Charles Dionne, avocat de Saint-Antoine-de-Tilly, le 1/6 ; Julie Noël de Tilly, de Québec, ainsi que Léopold Noël de Tilly, de Montréal, en possédaient chacun le 1/8.

Le domaine des Dionne

En 1828, les descendants se partagèrent les propriétés de Jean-Baptiste Noël. C'est à ce moment qu'Henriette Noël de Tilly reçut une partie de Bonsecours, de Maranda et de Belle-Plaine. Son mari, Charles-François Dionne, un marchand qu'elle avait épousé le 12 octobre 1836, érigea vers 1850 le premier corps de logis de cette maison de conception québécoise :

C'est une grande maison de bois peinte en blanc et liserée de vert dont le toit en accent circonflexe s'allonge au-dessus de la galerie. Le parapet de cette galerie est orné d'éléments de fer forgé comme on en faisait à la fin du XIX^e siècle. Sur la ligne du toit court une dentelle de bois qui se répète autour des lucarnes⁹.

Cette imposante demeure, qui fut agrandie vers 1870, se trouvait sur les terres qui avaient appartenu à Angélique Legardeur de Gaspé, tout comme le manoir de Tilly. Elle est située au 3823, chemin de Tilly.

René Lévesque et la famille Dionne

Charles-François Dionne décéda en 1873, et c'est son fils, Charles-Alphonse, qui prit la relève. Un des trois fils de ce dernier, Joseph-Médéric,



Manoir Dionne en 1894.

Philémon Dionne, sa première épouse Eugénie Genest et le docteur Joseph Médéric Dionne, grand-père maternel du premier ministre René Lévesque.

Collection Jean-François Dionne

médecin, eut une fille, Diane, qui épousa l'avocat Dominique Lévesque. Elle sera la mère de René Lévesque, qui naîtra le 24 août 1922¹⁰, à New Carlisle, en Gaspésie, et deviendra premier ministre du Québec. Un autre fils de Charles-Alphonse, Philémon, hérita du manoir et des dépendances. Au décès de son père, il céda son domaine à son fils, Charles. Avec sa famille, celui-ci habita cette belle demeure appelée fréquemment « manoir Dionne » par les gens du milieu. Il l'utilisa comme résidence d'été jusqu'à son décès survenu en 1997. Le juge Jean-François Dionne, un des fils de Charles, poursuit la tradition et occupe cette résidence ancestrale au cours de l'été avec sa famille.

MOUVEMENT PATRIOTIQUE

En 1837, un mouvement patriotique prit forme au Bas-Canada pour contrer la domination anglaise. Il faut dire que les postes rémunérateurs et les hautes fonctions étaient alors occupés par des Anglais. Les patriotes, comme on les appelait, rêvaient de les chasser pour toujours de leur territoire. Comme les récoltes furent mauvaises cette année-là, il n'en fallut pas plus pour voir grandir l'hostilité entre les deux peuples, ce fut la révolte. On vit aussi le retour du charivari, une ancienne coutume qui consistait à faire du tapage nocturne pour montrer son mécontente-

ment. Auparavant, ce vacarme avait lieu lorsqu'un couple était mal assorti. Dans ces années de révolte, le charivari devint une manifestation violente. Les miliciens patriotes abattirent même le Mai des capitaines qui refusaient de remettre leur brevet d'officier à Québec.

On peut imaginer ces habitants qui rêvaient d'offrir un monde meilleur à leurs enfants :

Cependant on s'agitait dans les fermes et plus d'un habitant regardait rêveusement son fusil de chasse accroché au-dessus de la cheminée. Le vieux sang canadien s'échauffait. Les races militaires ont pour la bataille un goût secret et les Canadiens ont tous des soldats pour ancêtres ¹¹.

Toutefois, ces révoltes affectèrent peu Saint-Antoine, puisqu'elles se déroulaient surtout dans la vallée du Richelieu. Les batailles entre patriotes et l'armée britannique laissèrent misère et pauvreté derrière elles. À Saint-Antoine, bien que l'on y tint quelques réunions, les appuis aux patriotes furent très faibles :

Lors d'assemblées à Pointe-Lévy, à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Henri et à Sainte-Croix, plusieurs habitants réaffirmèrent leur loyauté envers la couronne britannique ¹².

L'EXODE À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY : UNE AFFAIRE ÉCONOMIQUE

L'abolition de la tenure seigneuriale se produisit au moment où la population du Canada français continuait de s'accroître. De 1800 à 1850, le nombre total d'habitants fit plus que quadrupler, passant de 200 000 à 890 261 au Québec. Comme les meilleures terres étaient déjà toutes occupées ¹³, de plus en plus de familles pensèrent à déménager afin d'assurer un avenir à leurs enfants. Au fil des générations, les terres furent extrêmement morcelées. Les techniques agricoles archaïques, toujours en usage au pays, ne permettaient pas aux cultivateurs de concurrencer leurs voisins du Sud.

La concurrence agricole du Middle West américain frappa tout autant le Haut-Canada que le Bas-Canada vers 1850 et imposa finalement l'amélioration des techniques et la diversification des récoltes. La tradition agricole démodée du Québec causa beaucoup de détresse chez les habitants et l'émigration d'un grand nombre de leurs fils avant que les méthodes fussent finalement améliorées. » Mason WADE, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, p. 370.

Le géographe Raoul Blanchard estime à environ 700 000 le nombre de Canadiens français qui, de 1840 à 1931, quittèrent le Québec ¹⁴.

POURQUOI S'EXILAIT-ON ?

On ne fuyait pas son village pour des raisons sentimentales, on le faisait dans le but de trouver du travail et de nourrir sa famille, ce qui était loin d'être un caprice. Le manque de travail, l'absence de manufactures, la fécondité proverbiale des Canadiens français, la faiblesse des rendements de l'agriculture et l'espoir d'améliorer ses conditions de vie étaient les principales raisons de tous ces départs. Un extrait du discours de Laurent-Oliver David, prononcé en décembre 1871, est représentatif de cette tendance :

Ces 700 000 Canadiens français seraient-ils dispersés sur le sol américain si depuis vingt ans nous avions eu des manufactures ? Les trois quarts au moins seraient ici, vivant heureux sur le sol aimé de la patrie... »

De nombreux Canadiens, incluant des familles de Saint-Antoine-de-Tilly, décidèrent de partir vers des régions où des terres étaient disponibles. On vit alors surgir de nouvelles villes dans le Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'en Abitibi, sous l'influence du clergé. De 1850 à 1867, une série de facteurs auraient provoqué l'émigration : le manque de chemins, la spéculation des grands propriétaires, le manque d'emploi durant la saison morte — découlant du manque de manufactures —, l'attrait du luxe américain, la propagande effectuée par les Canadiens émigrés, les mauvaises récoltes, le surpeuplement rural, le manque d'efficacité de la politique gouvernementale et la mécanisation des fermes.

Où ces émigrants allaient-ils ?

La plus grande partie des émigrants gagna effectivement les États-Unis qui, depuis le Régime français, exerçaient périodiquement un attrait irrésistible sur la population québécoise. Saisonnière et temporaire durant les années 1820, l'émigration devint permanente à la suite de la crise économique de 1845-1850. Les plus fortunés allaient s'installer sur des terres nouvelles dans les prairies de l'Illinois, de l'Ohio et du Minnesota ; la jeunesse vigoureuse allait travailler dans les forêts et les

scieries du Maine, du Michigan et du Wisconsin ; les pères de famille les moins fortunés allaient demander du travail aux manufacturiers de New York et de la Nouvelle-Angleterre ¹⁵. Ceux qui avaient des parents ou des amis aux « États » recevaient des lettres qui dépeignaient la prospérité américaine sous les plus brillantes couleurs. Ces nouvelles étaient transmises aux voisins et colportées avec force détails d'une paroisse à l'autre ¹⁶. L'Ouest canadien n'exerça que peu d'attrait, en raison des distances. Vers 1850, des Canadiens français s'établirent sur les bords du lac Érié et de l'Outaouais. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ils se dirigèrent plus au nord et jetèrent les bases du Nouvel-Ontario.

Vers 1830, la population en général fuyait surtout vers les États-Unis, dans l'espoir de trouver du travail :

Lorsqu'ils déplorent l'émigration vers la Nouvelle-Angleterre dans leurs cahiers de prônes, les curés de Lévis et de Lotbinière révèlent du même coup que des familles entières partent, mais aussi des groupes de jeunes gens. Entre 1870 et 1925, au moins 8 000 familles et 18 000 célibataires, garçons ou filles, auraient quitté l'une ou l'autre des paroisses de Lévis et de Lotbinière ¹⁷.

Quelques centaines de Canadiens avaient déjà fui vers les États-Unis entre 1820 et 1830 ¹⁸. La crise économique de 1880 à 1890 peupla de Canadiens français les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre, où se trouvaient déjà les émigrants de la révolution américaine et de la rébellion de 1837.

Les phases de colonisation se poursuivirent jusqu'au XX^e siècle où, dans les années vingt, le peuplement fut implanté encore plus dans les terres, à l'aide de nouvelles voies de pénétration tels les grands axes de circulation routière et ferroviaire.

Des familles revinrent dans leur pays

Certaines de ces familles revinrent dans leur lieu d'origine. D'ailleurs, une loi du rapatriement vit le jour en 1875, qui prévoyait une aide financière pour aider les familles qui voulaient réintégrer leur lieu d'origine. Elles étaient parties pour une raison principale : réussir à gagner un peu d'argent pour vivre.

En 1902, Téléphore St-Pierre exprima une opinion répandue, quand il déclara : « L'émigration de la province de Québec a été déterminée par des

causes purement économiques. » Pour échapper à la famine qui les menaçait, et attirés par la reprise des travaux dans les manufactures américaines, un grand nombre de colons ont pris le chemin des États-Unis. (Télesphore St-Pierre, *Origines de l'immigration*, H.-J.-J.-B. Chouinard, *op. cit.* p. 442 et 370.

Parmi ces familles et ces personnes exilées, certaines revinrent au début du XX^e siècle, surtout lors de la récession de l'économie américaine des années 1930. À eux seuls, les comtés de Lévis et de Lotbinière accueillirent alors plus 1 400 familles tandis que d'autres continuèrent leur vie aux États-Unis.

Des familles de Saint-Antoine s'exilent

À Saint-Antoine-de-Tilly, communauté surtout agricole, une partie de la population décida de s'exiler après 1860. Il y eut une première vague de 1880 à 1890 et une autre en 1929-1930¹⁹. Ce n'était pas la première fois que l'on voyait des familles s'exiler. Elles partaient en grand nombre, mais n'émigraient pas toujours aussi loin qu'aux États-Unis. Plusieurs se dirigeaient vers les villes avoisinantes comme Lévis, Québec et Montréal. Par exemple, Léger Gingras et son épouse pensaient vivre mieux en allant s'installer à la ville ; ils voulaient surtout amasser un peu d'argent dans l'espoir, un jour, d'agrandir la terre paternelle qu'ils hériteraient de Barthélémy Gingras, du chemin Bois-Clair. Léger se trouva du travail comme chauffeur de fournaise au magasin Michaud de Lévis²⁰. Le couple y demeura cinq ans, puis revint dans la paroisse.

Certains habitants émigrèrent vers le cœur des terres en participant à l'érection des paroisses de Saint-Flavien en 1856, de Saint-Apollinaire en 1854, de Saint-Agapit en 1867 et de Saint-Édouard en 1868. Plusieurs paroissiens de Saint-Antoine furent à l'origine de ces nouvelles paroisses. Ainsi, dès l'ouverture de Saint-Flavien, des colons partirent s'y installer. Ces défricheurs avaient une existence plutôt difficile, car peu de services furent offerts à la population durant ces années. Par exemple, les paroissiens de Saint-Flavien devaient parcourir de longues distances pour se rendre à une église ou chez un marchand.

Entre-temps, les paroissiens se rendaient à Sainte-Croix ou à Saint-Antoine remplir leurs devoirs dominicaux et recevoir l'instruction religieuse. C'est dire le courage des ancêtres et les immenses sacrifices qu'ils durent s'imposer pour se rendre à ces deux églises, étant

donné la distance considérable (de 8 à 20 milles) et l'état rudimentaire des routes qui étaient plutôt des sentiers en pleine forêt. Selon la tradition, ces vaillants défricheurs franchissaient ce parcours le plus souvent à pied et profitaient de ces voyages pour rapporter sur leur dos, des magasins de Sainte-Croix et Saint-Antoine, sacs de farine et autres effets nécessaires pour la semaine²¹.

Dans la brochure *Historique et souvenir de Saint-Flavien* se trouve une liste incomplète de noms : Faucher, Lemay, Hamel, Bouchard, Bergeron, Houde, Bédard, Charest, Desrochers, Boucher, etc. Il en fut de même pour Saint-Apollinaire, où des pionniers de Saint-Antoine allèrent s'établir dès 1850.

Selon l'inventaire des registres de l'état civil, il y eut de 97 à 182 baptêmes par année entre 1825 et 1856, ce qui prouve qu'il y avait à cette époque une population importante à Saint-Antoine. Cependant, à partir de 1857, le nombre annuel des baptêmes diminue considérablement et on constate qu'il ne revint jamais à ce qu'il était au XIX^e siècle²².

Le curé fondateur de cette paroisse, Thomas-Aubert de Gaspé, était le fils de l'auteur des *Anciens Canadiens*. Il était aussi un descendant du seigneur Legardeur de Tilly, car son ancêtre, Pierre Aubert de Gaspé, avait épousé Madeleine Angélique Legardeur de Tilly.

Plusieurs familles de Saint-Antoine-de-Tilly connurent donc le travail aux États-Unis. Des ancêtres tels Omer Aubin et Céline Lafleur se connurent aux États-Unis et se marièrent à Newton ; Henri Côté alla s'installer aux États-Unis après son mariage et deux de ses enfants, Magella et Denise, y naquirent ; il revint ensuite s'installer à Sainte-Marie, en Beauce. Vers 1890, Alphonse, Arthur, Philémon et Eugène Laroche, frères de Romuald Laroche, du chemin Bois-Clair, allèrent tous travailler dans un moulin à papier aux États-Unis et y restèrent jusqu'à leur mort. Ils revinrent cependant au pays pour marier des filles de la paroisse²³. Vers 1897, après le décès de leur père, Émilien, qui était domicilié dans le chemin des Plaines, six autres des quatorze enfants partirent travailler dans les moulins à tisser de Lowell, dans l'État du Maine. Deux d'entre eux restèrent définitivement aux États-Unis. Un des fils Laroche, Joseph, demeura sur la terre paternelle. Lorsque Eugène revint des États-Unis, ce fut au tour de Joseph d'émigrer comme bûcheron dans les chantiers américains. Les autres enfants partirent à Montréal avec leur mère. Pensons aussi à certains membres de la fa-

mille Lambert, à Philippe Rousseau, frère de Samuel, du Bas de la paroisse, et à combien d'autres...

Certains de nos paroissiens se rendaient travailler aux États-Unis seulement six mois par année. Ce fut le cas de Barthélémy Gingras, qui possédait une petite terre au chemin Bois-Clair et qui se rendait passer l'hiver aux États-Unis avec sa famille. Dès l'âge de sept ans, un de ses fils, Léger, travaillait dans un moulin. À Saint-Antoine, il y avait 1 809 personnes en 1871. Avant d'atteindre une certaine stabilité, la population de l'endroit diminua jusqu'en 1931.

Antoine-Lévis Gingras était un autre de ces jeunes qui avaient quitté la paroisse pour tenter leur chance au pays de l'oncle Sam. Les raisons de son départ étaient sensiblement les mêmes que celles de son entourage. En 1925, à l'âge de seize ans, il avait quitté la maison paternelle pour aller rejoindre une tante, soeur de sa mère, qui habitait là-bas. Les filatures et les *shoes shop*²⁴ embauchaient des jeunes de son âge pour travailler « sur le plancher » et ceux de dix-huit ans pour un travail plus à risques sur des machines. Après trois années de travail, Antoine-Lévis était revenu au Québec. Finalement, déçu de son expérience comme conducteur de « chars électriques »²⁵, il avait décidé de retourner aux États-Unis.

Selon son témoignage, les conditions de travail en usine étaient exiguës et pénibles. À ses débuts, il travaillait neuf heures par jour, à raison de vingt cents l'heure, et gagnait un maigre salaire de neuf dollars par semaine. Il versait la somme de cinq dollars pour se loger et se nourrir, dépensait dix sous pour assister aux *movies* et faisait une aumône de dix sous à la quête de la messe dominicale. Il insiste pour dire qu'il ne s'était pas rendu aux États-Unis pour faire de l'argent mais plutôt pour « vider la maison », en raison des nombreuses bouches à nourrir. En effet, c'était pour lui une façon d'aider financièrement ses parents, et l'exil lui avait permis avant tout de manger trois repas par jour. Jamais il n'a regretté sa décision. Marié à une jeune fille dont les parents avaient émigré, tout comme lui, pour travailler aux États-Unis, il y vécut sa vie durant²⁶.

Dans les années 1940, on vit aussi davantage de jeunes filles partir à l'extérieur, car il y avait rarement de l'emploi pour elles dans leur village. Née en 1907, Anna Gingras, du chemin Bois-Clair, s'était rendue dès l'âge de dix-sept ans travailler dans une filature de coton à Dover au New Hampshire. Elle revint toutefois se marier et fonder une famille dans la paroisse.

À l'arrivée du XX^e siècle

À l'aube du XX^e siècle, on pouvait compter 1 350 personnes à Saint-Antoine-de-Tilly. Cette diminution était due à l'exode de certaines familles, bien sûr, mais aussi à un morcellement de la paroisse. En effet, en 1908, une partie du chemin des Plaines fut rattachée à Issoudun et, en 1947, le Troisième Rang de Saint-Antoine fut annexé à Saint-Apollinaire²⁷, une paroisse centenaire.

Vivant dans une extrême pauvreté, les exilés furent contraints de trouver du travail immédiatement et ils s'entassèrent à plusieurs dans de petits logements. Grâce à cette forme d'entraide, nombreux furent les parents et amis qui allèrent grossir le rang des émigrés. Bien installés, ils ne tardèrent pas à fonder des familles, à bâtir des églises, à mettre sur pied des associations de travailleurs, des écoles et des institutions culturelles pour répondre à leurs besoins, dans leur langue et leur religion. Si la première vague de paroissiens établis aux États-Unis continua de s'exprimer en français et de pratiquer la religion catholique, ce fut bien différent pour la deuxième et la troisième génération.

Bon nombre d'émigrants ne firent qu'un bref séjour à l'extérieur de la paroisse. Pour eux, l'émigration n'affecta en rien les traditions transmises de génération en génération. Toutefois, l'apprentissage de la langue anglaise pour les besoins du travail modifia leur façon de s'exprimer. Subissant les influences de cette nouvelle façon de vivre, ils achetaient des *candies* chez le marchand général, trouvaient le *foreman* sévère et la vie *tough*, traversaient la *track* de chemin de fer, jouaient des *tunes* lors des veillées, etc.

Nos ancêtres ont façonné le visage de Saint-Antoine.

À travers ces périodes de migration, où plusieurs des nôtres débarquèrent dans des villes américaines ou ontariennes, certaines coutumes et traditions françaises survécurent dans leur pays d'adoption alors que d'autres furent délaissées ou oubliées.



Migration — Maurice Côté quitte la ferme familiale, du chemin des Plaines pour s'installer sur sa terre au rang Bois-Francis Pierriche à Issoudun.

Collection Société historique régionale de Lotbinière, 1985

Annexe 1

**Administrateurs ou seigneurs de la seigneurie de Villieu
appelée par la suite de Tilly**

1. Claude-Sébastien Le Bassier de Villieu de Daudeville, 29 octobre 1672 ;
2. Sébastien de Villieu, 9 février 1699 (année où son frère, Pierre, lui céda ses droits) ;
3. Pierre-Noël Legardeur de Tilly, 31 août 1700 ;
4. Les héritiers de Pierre-Noël Legardeur de Tilly, 10 août 1720 ;
5. Philippe Noël de Tilly, 23 août 1748 ;
6. Jean-Baptiste Noël de Tilly, 12 mars 1760 ;
7. Jean-Baptiste Noël de Tilly fils, 6 janvier 1805 ;
8. Les héritiers de Jean-Baptiste Noël de Tilly fils, 11 juillet 1821 ;
9. Jean-Baptiste-Isaïe Noël de Tilly, 1838 ;
10. Léon Noël de Tilly, frère de Jean-Baptiste-Isaïe, dernier seigneur, 6 octobre 1847 (abolition de la tenure seigneuriale en 1854).

Annexe 2

La seigneurie de Tilly

Cette seigneurie comprenait une partie de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly et de Saint-Apollinaire pour un total de 272 terres. Elle était bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la seigneurie de Gaspé, à l'est par la seigneurie de Lauzon et à l'ouest par le fief Duquet et la seigneurie de Bonsecours. Elle fut administrée par les seigneurs Noël de 1748 à 1854.

Le fief Duquet (Maranda)

Ce fief était une partie de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly pour un total de 78 terres. Il était borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la seigneurie des Plaines, à l'est par la seigneurie de Tilly et à l'ouest par la seigneurie de Bonsecours. Ce fief fut administré par les seigneurs Noël de 1780 à 1854. Il portait aussi le nom de La Chenaye-Duquet parce qu'il avait été accordé en 1672 au sieur Pierre La Chenaye Duquet (fils) par l'intendant Jean Talon. La même année, un autre fief fut concédé cette fois à son père, sieur Denis La Chenaye Duquet, qui fut aussi appelé Maranda en l'honneur de l'union de Catherine-Angélique La Chenaye Duquet et de Jean-Baptiste Maranda. Il incluait Les Fonds et le Haut de la paroisse.

Le fief Bonsecours

Ce fief comprenait une partie des paroisses de Saint-Antoine, de Sainte-Croix, d'Issoudun et de Saint-Apollinaire pour un total de 237 terres. Il était borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la seigneurie de Tilly, au sud par la seigneurie des Plaines et à l'ouest par la seigneurie de Sainte-Croix. Il fut concédé en 1677 à François Bélanger.

Le fief Belle-Plaine

Ce fief comprenait une partie des paroisses de Saint-Antoine, de Saint-Apollinaire, de Saint-Flavien et de Saint-Agapit pour un total de 491 terres. Il était borné au nord par le fief Duquet et la seigneurie de Bonsecours, au sud par la seigneurie de Beaurivage, à l'est par les seigneuries de Tilly et de Gaspé, à l'ouest par la seigneurie de Sainte-Croix. Aussi appelé Legardeur, ce fief fut administré par les seigneurs Noël de 1803 à 1854.

Annexe 3

**Notice nécrologique parue
dans les journaux lors du décès d'Édouard Noël de Tilly.**

La mort qui vient de ravir à l'affection de sa famille Sieur Édouard Noël de Tilly a fait disparaître un des derniers rameaux de l'arbre généalogique d'une de nos familles françaises transplantées sur le sol du Canada, et dont les ancêtres remontent aux premiers jours de la colonie.

Monsieur Noël descendait en ligne directe de la longue suite des seigneurs Noël de Tilly dont l'*Histoire du Canada* fait mention, et qui ont habité le manoir seigneurial dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly où est né celui qui vient de disparaître. Monsieur Noël était le fils aîné du dernier seigneur de Tilly. Ce fut un de ces citoyens intègres dont la vie irréprochable ne renferme que des actes de dévouement et de charité envers ceux qui les approchent et dont le départ laisse un grand vide et d'amers regrets.

À la famille éplorée, nous offrons nos plus sincères sympathies [*sic*].

Édouard Lavoie ²⁸.

Annexe 4

Jean-Claude Dupont explique de quelle façon se déroulait l'émigration aux États-Unis.

Chaque fois que les Québécois subissaient des crises économiques, la « fièvre des États » s'emparait d'eux ; ils prenaient alors la route des États-Unis par milliers. Au milieu du XIX^e siècle, les sols, peu engraisés, donnaient de mauvaises récoltes, les industries n'étaient pas encore développées et les seigneuries ne disposaient plus de lots à concéder. De même, lors de la grande crise économique des années 1920-1930, comme il n'y avait plus d'emploi et que les produits agricoles et forestiers ne se vendaient pas, que les parents ne réussissaient plus à faire vivre leur famille nombreuse, des rangs entiers se vidèrent.

Les gens commençaient par aller passer une ou deux saisons en « Amérique » pour rapporter l'argent nécessaire à la famille vivant dans la misère, puis, un bon jour, c'était le grand départ. On faisait une criée à la porte de l'église paroissiale pour annoncer la vente à l'encan du ménage et de la ferme et l'on se mettait en route pour les États-Unis.

Dans les années 1850-1900, les émigrants faisaient le voyage en charrette couverte, sur de mauvais chemins longeant les rivières, comme celles de la Chaudière et de la Kennebec par exemple. Ils emportaient des vêtements, quelques meubles, des vivres et de la nourriture pour le cheval et parfois aussi pour la vache qui suivait la charrette. Pendant ce voyage de trois ou quatre semaines, les hommes marchaient à côté de la voiture et la famille passait la nuit dans les granges ou à la belle étoile. Dans les années 1920, on prit plutôt l'habitude de « monter aux États » en train. Les journaux américains faisaient des reportages sur l'arrivée de familles de douze à quatorze enfants sur les quais des gares, une progéniture comme on n'en avait encore jamais vu là-bas.

Une fois sur les lieux, à Lawrence, à Lowell, au Massachusetts, à Manchester, à Nashua, au New Hampshire, à Woonsocket, au Rhode Island ou ailleurs en Nouvelle-Angleterre, les arrivants étaient reçus par des parents ou des amis qui les amenaient chez eux ou les installaient dans des *tenements*, des constructions de trois ou quatre étages regroupant chacune de huit à douze familles nombreuses. Tous ces « Canadiens » vivaient regroupés dans les « Petits Canada », des agglomérations pauvres, situées près des usines, le long des rivières, où toute la vie se passait en français. Même les enfants de dix à douze ans étaient embauchés dans les manufactures de textiles, de chaussures, d'outils, de meubles, de briques ou dans

des fermes, des carrières, etc. Ceux qui arrivèrent dans les années 1920, et qui pouvaient à peine gagner leur nourriture au Québec, s'engagèrent facilement aux États-Unis à 5 \$ ou 8 \$ par jour. Ces gens ne mettaient pas de temps à revenir au Québec chercher d'autres membres de leur parenté, en « faisant les messieurs » au volant d'automobiles, habillés de vêtements de couleurs voyantes et portant bijoux aux doigts²⁹.

*Annexe 5***Recensements de 1881 à 1946 de Saint-Antoine-de-Tilly**

Année	Nombre de personnes	
1881	1 786	personnes
1891	1 450	personnes
1895	1 261	personnes
1901	1 416	personnes
1905	935	communiants
	465	non-communiants
14 familles sont parties, 6 sont revenues et 7 nouvelles ont été créées.		
1906	1 297	personnes
	892	communiants
	405	non-communiants
17 familles sont parties, dont 7 de la Plaine et 2 pour les États. Six familles sont revenues, dont 5 des États-Unis et 6 familles nouvelles ont été formées par des mariages de l'année.		
1907	1 318	personnes
3 familles sont parties, 1 est revenue et 6 familles nouvelles ont été formées par le mariage.		
1908	1 276	personnes
11 familles sont parties ; 6 sont de nouvelles familles, dont deux viennent d'ailleurs.		
1909	1 300	personnes
8 familles sont revenues, dont 3 des États-Unis ; 4 familles sont parties, dont 2 pour les États-Unis.		
1910	1 269	personnes
1911	1 304	personnes
6 familles sont parties et 6 sont revenues.		
1912	1 199	personnes
1913	1 283	personnes
Et il y a toujours plus de cultivateurs.		
1915	1 252	personnes
1920	1 160	personnes
1922	1 100	personnes
1934	1 010	personnes
1936	1 048	personnes
1938	1 063	personnes
1940	1 094	personnes
1942	1 077	personnes
1944	1 108	personnes
1946	112 familles de cultivateurs, 101 familles. On voit que l'écart diminue.	

Sources : *Livres de prônes*, Saint-Antoine-de-Tilly.

NOTES

- 1 Voir la liste des seigneurs à l'annexe 1.
- 2 L'intérêt établi était de 6 %.
- 3 Acte provenant de la collection privée de Roland ARSENAULT.
- 4 Julie Noël de Tilly, fille d'Édouard Noël et d'Anny Larue, fut inhumée le 14 février 1953 à Saint-Antoine-de-Tilly.
- 5 Elle logera trois générations de Bergeron par la suite.
- 6 La notice nécrologique se trouve à l'annexe 3.
- 7 Il fallait être propriétaire à part entière d'une seigneurie pour avoir droit au titre de seigneur. Autrement, on était considéré comme « seigneur en partie » d'une seigneurie. Cet homme avait le véritable statut de seigneur, mais selon l'époque, on s'adressait à lui en l'appelant sieur ou monsieur, d'après M. CARPIN du Célat de l'Université Laval.
- 8 Emma était l'une des filles de Léon Noël de Tilly et de Julie Legendre. Elle avait épousé Nazaire Lambert, un marchand de Saint-Joseph-de-Beauce. D'après Julie Noël de Tilly, c'était une femme bienveillante, généreuse, courageuse et dévouée. Elle légua ces qualités à ses enfants : le lieutenant-colonel Léon Lambert, de Québec, et Cécile Lambert, de Saint-Antoine-de-Tilly. Après la mort de son mari, elle décida de revenir avec sa famille sur sa terre natale. Elle choisit une résidence située sur la terre seigneuriale où elle demeura jusqu'à sa mort en 1932.
- 9 Raymonde GAUTHIER, *Les manoirs du Québec*, p. 190.
- 10 Raymond DIONNE, « Germain Dionne, l'ancêtre rebelle de René Lévesque », *Le Soleil* (23 décembre 1984).
- 11 Robert de ROQUEBRUNE, *Les habits rouges*, p. 74.
- 12 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis-Lotbinière*, p. 266.
- 13 On peut supposer que ces déménagements eurent lieu, en partie, à cause des terres qui manquaient, comme le suppose Georges-Henri Drouin : « En réalité, il y aurait lieu d'analyser si " l'épaisseur " démographique n'a pas dépassé la superficie des terres à cultiver. Ouvertes à la colonisation depuis le début de l'histoire de Lotbinière, elles n'offrent peut-être plus à la nouvelle population des possibilités d'expansion agricole. » Georges-Henri DROUIN, *Étude sur le comté de Lotbinière*, p. 73.
- 14 Raoul BLANCHARD, *Le Canada français*, p. 96.
- 15 T. St-PIERRE, *Origines de l'immigration*, cité par H.-J.-J.-B. CHOUINARD, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol 1V, 1902, p. 444.
- 16 Alexandre BELISLE, *Histoire de la presse franco-américaine*, Worchester, L'Opinion publique, 1911, p. 30.
- 17 Madeleine GÉRARD, *Pourquoi partir ?*, p. 28.
- 18 Pour obtenir plus de détails, voir l'annexe 4.
- 19 Les familles qui quittaient le village et celles qui revenaient constituaient des événements suffisamment importants à l'époque pour que le curé les mentionne dans son livre de prônes. D'ailleurs Alais Boisvert avait fondé Greenwood, Illinois, aux États-Unis. Source : Robert Linteau. Pour consulter les recensements, voir l'annexe 5.
- 20 CFT. Coll. MLG. Informatrice : Anna GINGRAS.
- 21 *Un siècle de vie paroissiale*, Brochure historique et souvenir de Saint-Flavien, p. 2.
- 22 Pierre-Georges ROY, *Inventaire des registres de l'état civil conservés aux archives judiciaires de Québec*, p. 223 à 228.

- 23 CFT. Coll. L. A. Informatrice : Amabilis LAROCHE-JANVIER.
- 24 Manufactures de souliers.
- 25 Tramway ou chemin de fer urbain à Québec.
- 26 CFT. Coll. LDM. Informateur : Antoine-Lévis GINGRAS.
- 27 Pour avoir une description des différents fiefs, voir l'annexe 2.
- 28 Julie NOEL DE TILLY, *Histoire de la seigneurie de Tilly*, p. 120.
- 29 Extrait tiré de l'ouvrage de Jean-Claude DUPONT, *Coutumes et superstitions*, p. 51.

La vie quotidienne à Saint-Antoine-de-Tilly

Retracer l'histoire de Saint-Antoine-de-Tilly, c'est faire revivre les seigneurs qui s'y sont succédé et faire connaître leurs contributions respectives au développement de la seigneurie de Tilly. C'est aussi situer l'histoire de la paroisse dans le contexte d'un régime seigneurial et dans son environnement riverain, une réalité fort importante à cette époque. Enfin, c'est rappeler la mémoire des pionniers, ceux qui les premiers ont occupé ce territoire, l'ont développé et ont transmis des traditions de père en fils, « depuis le fleuve jusqu'à la fin des terres », depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours.

Il est difficile d'imaginer une époque sans eau courante, sans électricité, sans liberté dans le travail et les loisirs. Difficile aussi d'imaginer le mode de vie des premiers habitants, leur façon de se nourrir et de se loger, leur système d'éducation, leur approche thérapeutique et leurs occupations journalières. Pourtant, jusque vers les années 1940, les gens de chez nous vécurent une partie de leur vie d'adulte sans rien connaître des moindres commodités de l'époque actuelle. Leur vie quotidienne, reliée étroitement à la terre et à la nature, était d'une grande simplicité. Nous tenterons maintenant d'esquisser un portrait de ces habitants et de retrouver le rythme de leur vie quotidienne au sein de la seigneurie de Tilly, depuis la fin du XVII^e jusqu'à l'aube du XXI^e siècle. Nous aborderons les thèmes suivants : la langue, l'éducation, l'habitation, l'alimentation, la famille, la santé, les divertissements et la vie maritime.

Nos ancêtres, des gens braves et indociles...

Les premiers colons auraient été des êtres vindicatifs et intéressés, inclinés à un usage abusif de l'eau-de-vie. Leur indocilité nous est con-

nue par le curé Resche qui dut, entre 1721 et 1727, faire appel aux intendants Bégon et Dupuy afin que les habitants de Saint-Antoine paient leur dîme, les droits de sépulture et autres dus reliés à l'administration des sacrements. Les autorités ecclésiastiques ordonnaient aux habitants de payer au curé, chaque année, toutes leurs dettes sinon ils se verraient obligés de payer une amende de vingt livres¹. Les habitants se permettaient aussi d'enfreindre les lois. Dans un autre ordre d'idées, leur bravoure et leur sens de l'hospitalité étaient chez eux des qualités inégalables.

Une langue pure

Nos ancêtres parlaient un français qualifié de pur et sans accent, puisqu'on retrouvait en Nouvelle-France des colonisateurs provenant de toute la France. Ils n'utilisaient pas de patois, la plupart parlant déjà le français avant d'émigrer, ce qui était aussi le cas des filles du roi. Mais dans la vie de tous les jours, certains mots provenant d'une région bien particulière finirent par l'emporter sur les autres. Par exemple, à l'époque, le mot normand *gadelle* triompha sur le mot poitevin *castille* et sur le mot français *groseille*². On disait aussi *s'abrier* au lieu de *se couvrir*, *garrocher* au lieu de *jeter*, et *c'est de valeur* au lieu de *c'est dommage*. Le vocabulaire, les régionalismes des gens d'ici, c'est d'ailleurs ce qui frappait les voyageurs européens en visite en Nouvelle-France, à la fin du Régime français.

À l'instar de leurs ancêtres français, les hommes et les femmes avaient la parole facile en Nouvelle-France ; les femmes s'exprimaient de manière vive et violente alors que les hommes rendaient les injures avec verve et aplomb. Les termes employés ne portaient pas sur le physique mais sur le moral. Ainsi, les mots « coquin, voleur, maquereau, putain, garce, etc., » faisaient partie du vocabulaire courant. Les habitants et les habitantes de la Nouvelle-France disaient ce qu'ils pensaient sans se préoccuper des classes sociales. En voici un exemple éloquent : Catherine Legardeur de Tilly — sœur du seigneur Pierre-Noël —, qui avait épousé Pierre Saurel³, s'était disputée un jour avec une habitante. Elle l'avait traitée de peste, un terme très injurieux à l'époque, et l'accusée avait répliqué en traitant sa seigneresse de bougresse et de sorcière. Le mot *bougresse* signifiait alors un être méprisable ou une femme lesbienne⁴.

La justice pouvait punir ceux qui lançaient des injures, et l'Église elle-même désapprouvait un tel comportement. Malgré les peines sévè-

res, des affronts tels que « banqueroutier, cornard, sorcier, voleur » étaient passibles de poursuites judiciaires, les gens de cette époque ne se gênaient pas pour se quereller et s'injurier.

À partir du moment où les Canadiens furent coupés de la France, en 1763, leur français se transforma au point qu'on l'appela au XIX^e siècle le « jargon »⁵. Curieusement, des mots utilisés dans certaines régions de la France, mais désuets dans le français de Paris lors du Régime français, firent leur apparition après la Conquête. Par exemple, le mot *patate* apparut en 1764 ; le mot *tombe*, synonyme de *cercueil*, en 1774 ; le mot *vase*, synonyme de *boue*, en 1803. On vit dès lors de nombreux anglicismes surgir dans les conversations.

Alphabétisation et instruction à Saint-Antoine-de-Tilly

De nos jours, le taux d'analphabétisme est plutôt bas, mais il en était tout autrement au XVII^e siècle, au moment où les premiers colons s'installèrent dans la seigneurie de Tilly. Apprendre à lire et à écrire découlait des besoins de la vie quotidienne. Or, à cette époque, la population pensait d'abord à assurer sa survie. La petite communauté avait très peu d'échanges avec l'extérieur et se suffisait à elle-même. Les gens faisaient la traite des fourrures, défrichaient la terre, construisaient des maisons, cultivaient un lopin de terre, s'adonnaient à la chasse et à la pêche avant de pratiquer des loisirs et de s'instruire. Leur mode de vie autarcique et toutes les connaissances s'y rattachant se transmettaient principalement par la tradition orale, comme l'écrivait le journal montréalais *La Minerve* en 1827 :

Ce qui nous fait croire qu'une éducation courte et pratique serait avantageuse au peuple de ce pays, c'est que chez les Canadiens tout est pratique et habitude ; il y a une espèce d'éducation orale et une logique naturelle, qui se transmettent d'une génération à l'autre, qui forment le spectacle d'un peuple sensé et policé sans la connaissance des lettres⁶.

Avant 1850, l'ignorance de la lecture et de l'écriture n'était donc pas perçue comme un défaut qui suscitait un sentiment de honte, c'était une situation facilement acceptée dans une société repliée sur elle-même.

La survie d'abord

Avec la régression du commerce de la fourrure, l'agriculture fut, jusqu'au début des années 1830, l'activité principale de la région. Elle

occupait la famille entière aux travaux de la terre. Cependant, l'essor de l'industrie du bois, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, favorisa la construction navale à Saint-Antoine et ses environs, et plusieurs résidents se firent pilotes et manœuvres. Des artisans du fer et du bois ainsi que des marchands et des notables vinrent accroître la population et ces derniers se préoccupèrent de plus en plus de l'alphabétisation. L'agriculture n'en demeurait pas moins l'activité première de la région, ce qui ne nécessitait pas d'être instruit. Voilà ce qui explique pourquoi l'instruction fut pendant longtemps le lot d'une minorité de citoyens seulement.

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Sous le Régime français, l'Église constituait l'autorité absolue en matière d'éducation. Le rôle de l'État se limitait à prodiguer des terres et des fonds aux religieux afin de leur permettre d'assumer les fonctions spirituelles, sociales et culturelles. Dans les campagnes, comme c'était le cas à Saint-Antoine-de-Tilly, l'enseignement primaire était l'affaire des curés. Soutenus par les mères de famille, ils se contentaient d'assurer l'enseignement du petit catéchisme aux enfants dans le but de les préparer à leur première communion.

Dans la seigneurie, le développement de la culture savante n'était pas une priorité. Jusqu'au premier quart du XIX^e siècle, quatre-vingt-dix pour cent de la population campagnarde demeura illettrée⁷. Cependant, des textes anciens nous révèlent que, déjà en 1741, un instituteur laïque, Jean-Pierre Roy, apprenait aux enfants la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les rudiments de la langue latine. Ce maître d'école était fort probablement un maître ambulant qui parcourait la région⁸. Cette forme de culture était réelle, puisque nous notons également la présence de quelques écoles de rang dès 1774.

LES LENDEMAINS DE LA CONQUÊTE

Le changement de régime allait poser quelques problèmes. Le pouvoir anglais ne reconnaissait pas le rôle de l'institution religieuse catholique à Québec, une situation qui eut une incidence directe sur l'organisation des écoles dans les paroisses.

Le XIX^e siècle

Le domaine de l'instruction commença vraiment à se développer dans la première moitié du XIX^e siècle. Au moins cinq grandes lois scolaires en 1801, 1824, 1829, 1841 et en 1846 furent adoptées. De 1801 à 1830, un enfant sur vingt fréquentait l'école. En 1801, certaines écoles appelées « royales », parce qu'elles étaient sous la tutelle des commissaires et des syndics reliés au gouvernement, offraient même l'enseignement gratuitement. Le taux d'alphabétisation augmenta et, selon les registres d'état civil, un grand nombre de personnes qui se mariaient étaient capables d'apposer leur signature.

À Saint-Antoine, dans le recensement de 1831 figuraient les noms de Joseph Bebeau, de Louis Marchand et de F.-X. L'Hérault, maîtres d'école, et celui de B. Spillsbury, instituteur. En 1832, on dénombrait 133 garçons et 137 filles dans huit écoles, ce qui signifiait que 50,6 % des enfants étaient instruits⁹.

De plus en plus de femmes savaient écrire leur nom, mais durant tout le XIX^e siècle, l'instruction secondaire profita exclusivement aux garçons, qui avaient accès au cours classique, au cours commercial et, pour une minorité, à l'université. La majorité des filles qui désiraient poursuivre leurs études devaient obligatoirement se rendre au pensionnat¹⁰.

Notre système d'éducation connut des ralentissements jusqu'en 1840. Par la suite, les changements demeurèrent lents pendant un certain temps, d'une part à cause des mésententes entre le clergé et les syndics, d'autre part en raison de trois facteurs importants : les années de la crise économique, la crise du choléra et la crise politique. Après ces années difficiles, de nouvelles institutions furent mises en place, comme le système scolaire qui fut enfin implanté vers la fin du XIX^e siècle, après plusieurs essais.

L'ÉCOLE MODÈLE

À l'approche du XX^e siècle, le monde de l'instruction se transforma considérablement. C'est au cours des années 1870 que l'« école modèle » ouvrit ses portes au village de Saint-Antoine-de-Tilly. Elle était située sur le terrain de l'école actuelle, entre deux granges, celle d'un certain monsieur Baron et celle de la fabrique. En raison des inconvénients occasionnés par ce voisinage aux odeurs nauséabondes, la fabrique



L'école modèle à ses débuts, située entre les granges de la fabrique et celle de monsieur Gaudias Baron. Collection Famille Hilaire Bergeron

aurait acheté, de Napoléon Marchand, un terrain au nord du chemin de Tilly, entre le presbytère et le manoir, et y aurait déménagé l'école en 1914. Mais ce bâtiment, tel que nous le connaissons aujourd'hui, qui fut déménagé à l'arrière du manoir de Tilly, n'était pas encore construit au XIX^e siècle puisqu'en février 1900 une assemblée des commissaires d'école de la paroisse avait lieu au sujet de sa construction.

L'école modèle renfermait trois classes et un logement pour le professeur. À cette époque, les enseignants pouvaient demeurer dans la maison où ils travaillaient. Après la construction de l'école actuelle au village, en 1951, l'école modèle fut transformée en maison à logements. En 1990, lors de l'agrandissement de l'auberge Manoir de Tilly, les propriétaires déménagèrent la bâtisse près du fleuve.

L'école modèle représentait un foyer de développement important dans la région. Des centaines d'élèves y reçurent leur éducation. On pouvait y apprendre la lecture française et latine, l'écriture, l'arithmétique, les éléments de grammaire française, la géographie, l'art épistolaire, le catéchisme et les prières¹¹. Pour préparer un certificat de 9^e et 10^e année, il fallait obligatoirement fréquenter l'école modèle. Les programmes scolaires et la pédagogie étaient solides, puisque certains jeunes garçons purent, à la fin de leurs études, s'inscrire à l'université pour poursuivre des études commerciales. Les études en droit, en génie ou en médecine exigeaient toutefois des qualifications préalables.

À l'école modèle, les jeunes filles se familiarisaient aussi avec le grand savoir, mais il leur fallait un encadrement familial bien particulier pour accéder à des études plus poussées. Elles étaient victimes du discours conservateur valorisant une instruction limitée pour les filles et condamnant le travail salarié. Devenir institutrice constituait la seule perspective d'emploi pour les filles, un travail qu'elles abandonnaient d'ailleurs lorsqu'elles se mariaient. Pour obtenir un diplôme d'enseignement, elles allaient passer des examens à l'École normale, à Québec. En raison des conditions pénibles de travail qui prévalaient à cette époque, ce choix professionnel ressemblait plutôt à une forme de vocation. Au XIX^e siècle, l'instruction des femmes servait d'abord de garantie contre l'obligation de travailler dans les usines ou dans le service domestique.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'instruction féminine connut un essor remarquable. La mentalité des jeunes filles changea aussi. Longtemps victimes d'une discrimination éducative et idéologique, des maîtresses d'école se servirent de leur instruction pour améliorer leur sort. Elles se dirigèrent vers des études de secrétariat ou dans les écoles d'infirmières. Julie Méthot devint infirmière à la fin des années 1930 ou au début des années 1940¹².

Plusieurs d'entre elles connurent une carrière prestigieuse ; mentionnons entre autres Ida Méthot, qui fut secrétaire du premier ministre Adélard Godbout, et Isabelle Houde, pionnière dans le domaine de l'informatique chez IBM.

*Pionnière de
l'informatique
chez IBM,
Isabelle
Houde, 1960.
Collection
Denise
Houde-Degrâce*



LES PETITES ÉCOLES DE RANG

En 1930, il y avait sept écoles de rang sur tout le territoire de Saint-Antoine-de-Tilly¹³, toutes semblables, à quelques exceptions près : celle du Bas-de-la-Paroisse, du chemin Bois-Clair, du chemin Pincourt, du chemin des Plaines, du secteur Les Fonds, de celui des Côtes et, finalement, du village.

Vers 1938, une école privée, construite par Clovis Beudet, vint compléter le réseau scolaire de Saint-Antoine. En effet, considérant que l'école du secteur Les Côtes, où devaient se rendre ses enfants, était trop éloignée de sa résidence, il construisit lui-même une école sur ses terres, du côté nord de la route Marie-Victorin. Cette maison, qui était située en retrait avec celle d'Henri Dumais, est aujourd'hui la propriété d'Antoine Baby. Six des plus jeunes enfants de la famille Beudet fréquentèrent cette école et plusieurs institutrices y enseignèrent : Alice Lambert, Germaine Leclerc, Lucette Morin, originaire de la Beauce, et une dame Paquet de Saint-Nicolas.



École privée de Clovis Beudet. Institutrice Lucette Morin. Les enfants de la famille Beudet : Agnès, Claire, Lucille, Germaine, Gemma, Hèlène, Gérard et Thérèse. Collection Agnès Beudet-Lamontagne

L'école de rang

L'école de rang était un petit bâtiment de forme carrée doté de plusieurs fenêtres et d'un toit à deux versants. On y retrouvait généralement deux pièces au rez-de-chaussée. La première, plus spacieuse,



*L'école du Bas-de-la-Paroisse où enseignait Isabelle Houde.
On aperçoit sur la photographie Hélène Breton. Collection Denise Houde-Degrâce*

était utilisée comme salle d'enseignement et la deuxième servait de logis pour la maîtresse. Parfois, certaines écoles de rang comportaient deux étages. En ce cas, le rez-de-chaussée était destiné à la salle de cours et l'étage abritait les pièces de l'enseignante.

Aménagement rudimentaire

En avant de la classe, le bureau de la maîtresse trônait sur une estrade. Au mur, on trouvait un grand tableau noir, avec des craies et des brosses, et des cartes géographiques enroulées sur elles-mêmes. Il y avait aussi une horloge et une grande armoire où étaient rangées les provisions d'encre et de craies ainsi que les brosses et linges devant servir à essuyer le tableau. Et comme rien n'était laissé au hasard, on prévoyait, pour les commandements et la discipline, une sonnette, un claquoir et un petit bâton de bois appelé « la baguette ». Un crucifix, un calendrier, des images pieuses complétaient le décor. Quant aux pupitres des élèves, sur lesquels des encriers étaient fixés, ils étaient disposés en rangées dans le centre de la salle de classe.

Dans un coin de la pièce se trouvait un poêle de fonte au-dessus duquel, au cours de l'hiver, étaient perchés mitaines, tuques et foulards mis à sécher. Les élèves qui prenaient le repas du midi à l'école s'en servaient aussi pour faire rôtir les tranches de « pain de ménage » ou

faire chauffer d'autres aliments. Dans la salle de classe, un récipient ou une bonbonne d'eau permettait à chacun de se désaltérer. Une seule tasse était mise à la disposition de tous les élèves, ce qui, aux dires de l'une de nos informatrices, n'était pas toujours agréable, surtout lorsqu'une petite main à la propreté douteuse plongeait allégrement dans le bassin d'eau¹⁴.

Adjacents à l'école, un hangar à bois et la *bécosse*¹⁵. Aller aux *chiottes*¹⁶ n'était pas une sinécure en ce temps-là ! Odeurs repoussantes en été et siège glacé en hiver, sans compter¹⁷ la crainte des jeunes filles à une certaine période du mois. Les garçons ne devaient pas deviner leur secret... À la fin des années 1940, toutes ces écoles étaient pourvues de l'électricité et, peu à peu, les toilettes à l'eau ou les latrines chimiques firent leur apparition.

L'institutrice d'antan : une femme-orchestre !

Généralement, l'école de rang pouvait accueillir une trentaine d'élèves. Dans toutes ces écoles, les jeunes pouvaient se préparer au certificat de 7^e année. À cette époque, les méthodes pédagogiques étaient bien différentes de celles d'aujourd'hui. La maîtresse d'école était en quelque sorte une femme-orchestre. Elle enseignait les matières suivantes de la première année à la septième : la lecture, l'écriture, le calcul, le français, un peu d'histoire et de géographie. Les arts d'agrément se



L'école des Fonds. Élèves d'Alice Lambert. On peut y apercevoir entre autres : Julienne Lambert, Gabrielle Méthot, Agathe Croteau, Madeleine Méthot et Lous-Philippe Lacroix. Collection Madeleine Bourret-Germain

limitaient au chant et à la préparation de pièces de théâtre. On chantait des cantiques comme *J'irai la voir un jour, C'est le mois de Marie, Il était un petit navire* ou on récitait en chœur des lettres et des mots.

Très soucieuse des usages religieux, la maîtresse d'école se préoccupait avant tout de bien enseigner le catéchisme. Les travaux et les déplacements des élèves étaient dirigés efficacement à coups de claquoir¹⁸ ou de sonnette pour signaler le début et la fin de l'exercice.

Le rôle de la maîtresse d'école ne se limitait pas à celui de directrice et d'institutrice. Il lui fallait commander le bois de chauffage, faire le ménage de la salle de classe et de son logis, laver son linge personnel et préparer sa nourriture. Tout cela pour un salaire dérisoire. Au début des années 1930, une institutrice gagnait moins de 200 \$ par an. Tous les mois, elle se rendait chez le secrétaire de la paroisse (Samuel Lefebvre fut l'un de ceux-ci) prendre possession de son salaire. Avec cette maigre rémunération, elle trouvait les moyens d'acheter des images pieuses qu'elle distribuait aux élèves les plus méritants tout au long de l'année.

1943 : instruction obligatoire

En 1943, l'instruction devint obligatoire au Québec. Dès 1949, à Saint-Antoine-de-Tilly, deux écoles s'ajoutèrent à celles déjà existantes : l'une chez Henri Dumais, dans Les Fonds, et l'autre chez Désiré Bergeron, dans le chemin Pincourt. Thérèse Lemay et Azéline Bergeron étaient les deux institutrices titulaires de la Municipalité scolaire de Saint-Antoine-de-Tilly en 1948-1949 et y enseignaient les institutrices suivantes :

*L'institutrice
Jeanne Demers
du chemin des Plaines.*

Collection Rolande Bédard-Bergeron



Répartition des écoles à Saint-Antoine-de-Tilly, 1948-1949¹⁹

École n° 1 Le 4860, route Marie-Victorin	Secteur « Les Côtes »	Lucienne Beudet 1 ^{re} année d'enseignement
École n° 2 Le 4387, route Marie-Victorin Le 4674, route Marie-Victorin	Secteur « Les Fonds »	Lucille Lambert 1 ^{re} année d'enseignement (a enseigné pendant au moins 35 ans) Thérèse Lemay
École n° 3 Le 3899, chemin de Tilly	Village	Marguerite Boisvert 13 ^e année d'enseignement Marie-Ange Naud 25 ^e année d'enseignement (a enseigné pendant au moins 50 ans) Alice Lambert-Bourret 22 ^e année d'enseignement
École n° 4 Le 3012, route Marie-Victorin	Bas-de-la-Paroisse	Isabelle Houde 5 ^e année d'enseignement
École n° 5 Le 2908, chemin Bois-Clair	Chemin Bois-Clair	Lucille Rousseau 7 ^e année d'enseignement
École n° 6 Le 3541, chemin Bois-Clair	Chemin Bois-Clair	Yvette Houde 2 ^e année d'enseignement
École n° 7 Le 4664, chemin des Plaines On voit une croix de chemin sur son terrain.	Chemin des Plaines	Éva Lambert 1 ^{re} année d'enseignement Henrine Laroche 5 ^e année d'enseignement
École supplémentaire Le 3970, chemin Pincourt	Chemin Pincourt	Azéline Bergeron 1 ^{re} année d'enseignement

Les adresses sont celles d'aujourd'hui afin de permettre aux lecteurs de situer les lieux.

D'autres institutrices ont enseigné au chemin Bois-Clair, entre autres Florence Lafleur, Gabrielle Méthot, Régina Rousseau ²⁰, Marie-Louise Bergeron, Jacqueline Gingras et Françoise Dion. D'autres ont enseigné au village : madame Alonzo Jacques, Céline Gingras (qui enseignait l'anglais), Aurore Breton et Madeleine Méthot. Plusieurs se souviendront des institutrices Eugénie Beaudet, Mariette Marchand, Lucille Méthot, Agnès Côté, Jeanne Demers (originaire de Sainte-Croix) et Laurette Cayer qui enseignèrent à l'école du rang de La Plaine. Marie-Yvonne Montreuil, Blanche Aubin et Yvonne Daigle ont enseigné à l'école du Bas-de-la-Paroisse. Ont enseigné également à l'école N° 1, secteur « Les Côtes », Julienne Lambert, Gracia et Reina Desrochers (toutes deux résidentes de Sainte-Croix), Charles Servant, Françoise Lamontagne (de Saint-Henri), Laurette Cayer, Marie-Paule Méthot, Gabrielle Méthot, Aurore Breton Boisvert, Marguerite Plante (de Saint-Étienne) et Marguerite Tanguay ²¹. Les institutrices Régina Côté, Alice Lambert, Aline Roger et Imelda Ménard ont enseigné à l'ancienne école des Fonds habitée aujourd'hui par la famille de Gaétan Boisvert. On ne peut passer sous silence Jean-Paul Houde qui enseigna pendant 28 ans à Saint-Antoine, Lionel Guillemette qui est arrivé religieux, s'est marié et est demeuré au village, ainsi que Jeanne Bertrand.



Élèves de l'école du Bas-de-la-Paroisse.

1^{re} rangée : Léon Aubin, Pierrette Desruisseaux, Ghislaine Aubin, Huguette Aubin, Jean-Guy Lambert ; 2^e rangée : Raymonde Aubin, Léandre Aubin, Madeleine Aubin, Pauline Desruisseaux ; 3^e rangée : Charles Lambert, Robert Lambert, Lucille Aubin, Jeannine Aubin, Gisèle Aubin. Collection Denise Houde-Degrâce

Apprentissage de l'école

Chez l'enfant, l'entrée à l'école marquait une étape dans sa vie, caractérisée par la rencontre d'étrangers, le début de la compétition, les épreuves de force, les punitions, mais aussi les récompenses. Il découvrait le monde par la géographie et l'histoire, tout en apprenant le dessin et l'écriture ainsi que l'existence d'autres cultures, surtout celles de l'Afrique et de la Chine. Qui d'entre nous ne se rappelle pas avoir acheté des petits Chinois ou avoir entretenu une correspondance avec un enfant de couleur, grâce aux bons offices de la maîtresse d'école ?

La fréquentation scolaire

En 1789, monseigneur Jean-François Hubert expliquait le retard de l'instruction dans les campagnes par la rudesse du climat de ce pays, la dispersion des maisons dans les campagnes, la difficulté pour les enfants de se réunir tous dans un même lieu, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement chaque jour un grand nombre de maisons. À son avis, ces obstacles sapèrent les efforts d'instruction de plusieurs curés dans leur paroisse.

Au XIX^e siècle, l'enfant fréquentait l'école cinq à six heures par jour, neuf à onze mois et demi par année. Les vacances avaient lieu en août et septembre, c'est-à-dire au moment des récoltes. Dans leurs rapports, les institutrices attribuaient généralement les nombreuses absences des élèves aux mauvais chemins en hiver, aux maladies et aux travaux saisonniers de l'agriculture. Ainsi, le journal d'appel de l'institutrice révélait au printemps des absences « pour aider à la tonte des moutons, égermer et semer les patates, amasser les roches ». L'automne, la maîtresse inscrivait, par exemple, deux jours « pour entrer le grain, une demi-journée pour corder le bois de chauffage, une journée pour plumer les poules ou ramasser les taurailles dans le bois ».

Qualité de l'enseignement

Le 24 février 1907, l'inspecteur L.-O. Pagé commentait les résultats des examens scolaires de façon très élogieuse. Grâce à son témoignage, nous savons que Saint-Antoine-de-Tilly possédait de très bonnes institutrices.

De son côté, l'abbé Auguste La Palme publiait en décembre 1928 un livre intitulé *Un pèlerinage à l'école de rang*, dans lequel il traçait un portrait négatif de l'école rurale. L'inspecteur Pagé, qui exerçait toujours ses fonctions dans le comté de Lotbinière, avait réagi violemment dans un rapport adressé au surintendant du Conseil de l'instruction publique, l'honorable Cyrille F. Delage, et il avait cité une classe de Saint-Antoine en exemple. Six élèves d'Aurore Boisvert, de l'école n° 3 de Saint-Antoine-de-Tilly, avaient obtenu cette année-là un brevet du Bureau central. Trois de ces diplômés pour une école élémentaire et les trois autres pour des écoles complémentaires. Les six brevets portaient la note « distinction ».

De 1925 à 1936, quinze élèves passèrent avec succès les examens du Bureau central pour le brevet complémentaire et trente-deux autres pour le brevet élémentaire.

En 1936, le département de l'Instruction publique abolit le Bureau central. On ne préparait plus que des certificats d'études. L'école complémentaire du village, sous la direction de l'institutrice Marguerite Boisvert, préparait les élèves au certificat des classes de septième, neuvième et dixième année. Les succès étaient à la hauteur des autres institutions en général. Environ trois à cinq élèves réussissaient tous les ans les examens des classes de neuvième et dixième année et une dizaine d'autres passaient avec succès les examens de la classe de septième année.

En 1948, 262 élèves reçurent leur instruction dans les différentes classes de notre commission scolaire.

Certaines institutrices avaient parfois des connaissances limitées. « J'ai été deux ans dans la même division parce que la maîtresse n'en savait pas plus », nous a expliqué Guy Gingras²², qui a fréquenté l'école du chemin Bois-Clair de l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de quatorze ans. En effet, dans les années 1920, les élèves résidant dans les rangs étudiaient généralement jusqu'à la cinquième année. S'ils voulaient poursuivre leurs études, ils devaient fréquenter l'école modèle du village.

Autrefois, une élève de la classe de huitième année pouvait se présenter pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement. Les futures institutrices allaient passer une semaine à l'École normale Mérici, à Québec. Si elles réussissaient l'examen pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement, elles devenaient immédiatement aptes à enseigner.

Merci, Monsieur l'inspecteur !

Merci, Monsieur l'curé !

L'école de rang rappelle aussi la présence de visiteurs de marque, dont celle de monsieur l'inspecteur. Ce personnage très respecté et deux commissaires étaient engagés par la commission scolaire pour visiter, tout au long de l'année, les écoles de leur district et mettre à l'épreuve les connaissances des élèves. L'inspecteur, qui était très souvent un professeur retraité, questionnait les écoliers sur différents sujets et s'assurait ainsi qu'ils recevaient une instruction adéquate. La plupart des institutrices ne manquaient pas de préparer leurs élèves à cette visite surprise et les plus doués de la classe prenaient la chose très au sérieux.

Par contre, certaines institutrices ne jugeaient pas nécessaire de préparer les élèves spécialement pour ces rencontres. À leur avis, lorsque l'inspecteur se pointait, ceux qui donnaient les meilleures réponses étaient souvent ceux qui les inquiétaient le plus. Curieusement, les plus doués avaient un trac fou et, parfois trop timides, hésitaient ou restaient bouches cousues devant les questions de l'inspecteur. Cette visite énervait visiblement les élèves, mais ils l'attendaient avec plaisir, puisqu'elle signifiait une journée de congé assurée. Les écoliers, la mine réjouie, applaudissaient à une telle annonce et criaient à tue-tête : « Merci, Monsieur l'inspecteur ²³ ! »

La visite de monsieur le curé était moins stressante. Avant de partir, le bon pasteur bénissait la maîtresse et ses élèves et distribuait des images pieuses au grand plaisir des plus jeunes. L'annonce de quelques heures de congé était également très appréciée des élèves.

L'école de rang : un repère

Avant que les maisons soient identifiées par un numéro, l'école, à l'image des croix de chemin, constituait un repère dans un rang. Les gens situaient souvent une maison par rapport à l'école, disant par exemple à la personne concernée : « Il demeure à l'est ou à l'ouest de l'école » ou « Il reste à deux maisons dépassé l'école ²⁴. »

Conditions de vie à l'école de rang : courageuses, les petites dames !

Les enseignantes devaient faire face à plusieurs difficultés parce que les écoles n'étaient pas aussi confortables que celles d'aujourd'hui et qu'il fallait parfois aller enseigner loin de sa famille. Ce fut le cas de Marguerite Montreuil-Aubin, qui, après avoir obtenu son diplôme d'enseignante, posa sa candidature pour enseigner dans sa paroisse natale, Saint-Antoine-de-Tilly. Les postes étant tous occupés, elle accepta d'aller enseigner dans le village voisin. Cette école, disparue de nos jours, était située dans le Haut-de-la-Paroisse, à Saint-Nicolas ; c'était la quatrième maison à l'est du calvaire érigé sur le territoire de Saint-Antoine-de-Tilly.

La majorité des institutrices résidaient à l'école pendant la semaine et étaient généralement accompagnées d'une jeune soeur. Elles se sentaient moins seules durant les longues soirées d'hiver. Lorsque ce n'était pas possible, elles demandaient à une de leurs élèves, parmi les plus âgées, de rester à dormir à l'école pour la semaine. Même si parfois l'institutrice avait la réputation d'être sévère, c'était une fête pour la jeune fille qui recevait cette invitation ; elle la considérait comme une faveur en quelque sorte²⁵. Plusieurs institutrices qui enseignaient dans des écoles de rang craignaient de rester seules, habituées qu'elles étaient à vivre dans des familles nombreuses. Mais certaines le firent. Isabelle Houde, qui enseignait à l'école du Bas-de-la-Paroisse, vivait seule du lundi au vendredi²⁶. Les fins de semaine, la plupart se rendaient dans leur famille.

La nuit, pendant la saison hivernale, les maîtresses d'école laissaient « mourir » le poêle à bois. À leur réveil, l'eau de la bouilloire était gelée la plupart du temps. Parfois, l'eau était aussi gelée dans la bonbonne et les élèves ne pouvaient éteindre leur soif avant dix heures de l'avant-midi²⁷. Très souvent, il fallait briser la glace qui s'était formée sur le puits, à l'extérieur, pour entrer de l'eau dans la classe pour la journée. Dans les périodes de grands froids, l'enseignante veillait plus tard et entretenait le poêle plus longtemps. Elle se levait même durant la nuit pour faire une *attisée*.

Heureusement, pendant la saison froide, à l'école de rang comme à l'école modèle, les institutrices avaient l'aide des jeunes garçons de la classe ou d'un voisin pour entrer le bois de chauffage à l'intérieur ou

entretenir le poêle de fonte afin d'assurer un niveau de chaleur confortable. Parfois même, tôt le lundi matin, un voisin de l'école, tel un bon samaritain, allait faire une petite *attisée* afin que ce soit plus confortable à l'arrivée de la maîtresse.

Se rendre à l'école envers et contre tous

Les écoliers devaient parcourir à pied souvent jusqu'à 3,7 kilomètres (2,3 milles) alors que d'autres devaient trouver une pension. En hiver, les jours de tempête, Ida Méthot, qui fréquentait l'école des Fonds, avait parfois de la difficulté à avancer dans la poudrerie. Louis-Philippe Lacroix, son petit voisin, qui allait à la même école, allait la reconduire jusque chez elle ²⁸ en lui disant : « Tiens-toi par ma queue de capot ²⁹. »

Lorsque Julie et Ida Méthot eurent l'âge de fréquenter l'école modèle, située au village, elles pensionnèrent au manoir de Tilly, alors propriété de la famille Marchand. L'école modèle était trop loin de la maison pour qu'elles fassent le trajet à pied tous les jours. Mathilda, leur mère, leur préparait une boîte de provisions pour la semaine. La famille Marchand accueillit plusieurs jeunes filles de la paroisse sous son toit.

Les repas des écoliers

La plupart des élèves retournaient chez eux prendre le repas du midi. Ceux qui devaient marcher plus d'un kilomètre et demi (un mille) pour se rendre à l'école demeuraient sur place. Par exemple, les enfants de Ferdinand Aubin, Florent, Jeannine et Lucille, qui habitaient la dernière maison du Bas-de-la-Paroisse, restaient à dîner avec la maîtresse Isabelle Houde ³⁰. Il n'y avait pas de boîte à lunch ou de contenant thermos en ce temps-là. Un balluchon ou un sac de papier faisait l'affaire. Le repas était plutôt simple, il se composait d'un sandwich, parfois de *toasts dorées* placées dans une assiette à tarte, que l'on faisait chauffer sur le poêle à deux ponts ³¹, ou encore de pain de ménage, de galettes à la mélasse, d'un peu de confiture. La plupart des enfants buvaient de l'eau fraîche, quelques-uns emportaient du lait.

La récréation à l'école

Autrefois, il n'y avait aucune installation sportive proprement dite ni aucun terrain de jeux à la disposition des élèves. Ces derniers avaient droit à une pause de dix minutes au milieu de l'avant-midi et de l'après-midi. Ils s'occupaient à courir ou à jouer avec un ballon près de l'école³².

La distribution des prix

Les premiers ou premières de classe recevaient généralement une médaille d'honneur attachée à un ruban, qu'ils arboraient fièrement. Les écoliers bénéficiaient aussi parfois des largesses de leur institutrice. Généralement, à la fin de l'année scolaire, celle-ci organisait une sorte de loterie qui permettait à chacun de recevoir un petit présent. Voici ce que nous a raconté à ce sujet Marguerite Montreuil-Aubin :

Un jour, j'avais offert un chapelet " monté sur argent " d'une valeur de 2 \$. Un beau prix pour l'époque et fort convoité par les élèves. C'est Marie-Alice Demers, un membre de la famille chez qui j'hébergeais pendant la semaine, qui l'avait remporté. Elle l'avait beaucoup apprécié, puisque, quelque quatre-vingts ans plus tard, juste avant de mourir, elle me confiait qu'elle l'avait toujours en sa possession.

Les petites images faisaient la joie des enfants. Elles étaient leurs récompenses pour les devoirs bien faits ou servaient à perpétuer de beaux souvenirs : la petite communion, la confirmation, la communion solennelle, le jour où la jeune fille avait été reçue Enfant de Marie. Les religieux qui venaient faire du recrutement dans les écoles en distribuaient également, de même que monsieur le curé lorsqu'il faisait sa visite paroissiale. La dernière journée de l'année scolaire tout comme celle de la présentation des « travaux manuels » étaient aussi l'occasion d'une remise d'images. Les prix attribués par les commissaires étaient différents. Les élèves les plus méritants quittaient l'école avec l'un ou l'autre des présents suivants : un livre d'histoire, un manuel d'histoire sainte, un missel, un chapelet ou un crucifix.

Chaque enfant possédait sa petite « boîte d'images » dans laquelle il conservait ces précieux souvenirs. L'Enfant Jésus, le Sacré-Coeur, la Sainte Vierge, la sainte Famille, sainte Thérèse, la représentation de la Nativité, l'ange gardien au regard bienfaisant, tous ces personnages faisaient partie de son imaginaire religieux.

La discipline

Une institutrice a laissé dans notre milieu un souvenir typique d'une époque révolue. Elle avait la responsabilité des classes de la première à la septième année inclusivement. Ce ne sont pas toutes les maîtresses d'école, à l'époque, qui avaient la responsabilité de la classe de septième année. Il lui arrivait de compter plus de quarante élèves à la fois dans sa classe. Pour inciter tout ce beau monde à être sage, elle se montrait plutôt sévère. Ainsi, lorsqu'un écolier n'obéissait pas aux règles, elle le faisait mettre à genoux, face au tableau noir, dos à ses camarades de classe. Les plus réticents pouvaient recevoir une bonne taloche derrière la tête ou quelques petits coups de baguette de bois sur l'avant-bras ou les doigts. Avec ces méthodes punitives, les écoliers la craignaient certainement. Il ne faut donc pas s'étonner d'apprendre que les élèves, en général, étaient plutôt dociles.

D'autres institutrices étaient encore plus sévères. L'école du chemin Bois-Clair accueillait environ vingt-six garçons et filles de plusieurs divisions. Les élèves vouvoyaient leur institutrice et n'étaient pas trop dissipés parce qu'ils craignaient les châtiments. L'une d'entre elles, particulièrement sévère, réprimandait parfois un enfant en lui frappant le bras avec un petit bâton de bois. Ou encore, elle accrochait une pancarte dans le dos du fautif, portant l'inscription « paresseux ou menteur »³³. D'anciens élèves du secteur « Les Côtes » se souviennent encore des coups de baguettes administrés sur le bout des doigts ou du passage de la maîtresse tortillant les oreilles de petits camarades un peu trop turbulents³⁴. De tels témoignages rapportés innocemment et sans commentaires nous éclairent certes plus que les savants récits officiels qui devaient faire plaisir aux personnes en autorité et les rassurer sur la condition des jeunes du temps.

En général cependant, les maîtresses d'école étaient très attachées à leurs élèves et fières de leur réussite. Plusieurs n'ont pas eu à réprimander des élèves trop turbulents et encore moins à sanctionner une faute à coups de baguette. Cela était vrai particulièrement lorsque le nombre d'élèves était peu élevé.

L'hygiène à l'école

À l'école du chemin des Plaines, on empruntait un passage pour se rendre de la classe aux *bécosses*. Les écoliers n'avaient pas à sortir à

l'extérieur, mais c'était tout de même froid³⁵. À l'école de Marguerite Montreuil-Aubin, le lieu réservé aux besoins naturels occupait la moitié d'un hangar à bois, petit bâtiment non chauffé adossé à l'école. La pièce servant de cabinets d'aisances était divisée en deux parties. Chacune des deux pièces était fermée par une porte et se limitait à un siège percé d'une ouverture au-dessus de laquelle était placé un banc de toilette. Marguerite nous a expliqué : « En hiver, il fallait être ingénieux et avoir recours à certains procédés qui tenaient presque de l'acrobatie pour éviter la glace qui se formait tout autour de l'ouverture³⁶. »

La pesée mensuelle

Les élèves fréquentant l'école du Bas-de-la-Paroisse se rendaient tous les mois, en compagnie de leur maîtresse, chez Rosaire Lambert. Ils montaient tour à tour sur la balance à *patates* pour la pesée mensuelle. Le poids de chacun des enfants apparaissait sur le bulletin du mois³⁷.

Un personnage notoire

À Saint-Antoine-de-Tilly, comme dans la majorité des paroisses, la maîtresse d'école était, avec le curé, le notaire et le médecin, la seule personne instruite. On faisait souvent appel à ses services pour écrire une lettre ou rédiger une adresse lors de grandes fêtes familiales ou paroissiales. Par ailleurs, il n'était pas fréquent que l'institutrice écrive aux parents pour se plaindre du comportement ou de la propreté des enfants. Lorsqu'elle devait le faire, ils étaient sensibles à ses recommandations, particulièrement la mère. Selon une informatrice, les parents prenaient bien soin de leurs enfants³⁸. Exceptionnellement, une maîtresse d'école de la paroisse avait préféré changer d'école une année parce qu'elle était exaspérée par le manque de compréhension d'un parent³⁹.



*La télégraphiste
Marie-Anna Boisvert.*

Collection Marie-Paule Lambert-Gingras

Le désir d'apprendre

À Saint-Antoine-de-Tilly, les gens voulaient apprendre à lire et à écrire. Quelques personnes savaient lire et écrire en français et en anglais. C'était le cas du forgeron Frédéric Montreuil et de la télégraphiste Marie Anna Boisvert. Beaucoup de femmes, au début du XX^e siècle, savaient signer leur nom, mais elles éprouvaient des difficultés à écrire et en souffraient beaucoup, ce qui avait fait dire à l'une d'entre elles : « Je vendrais ma chemise pour savoir lire et écrire correctement ⁴⁰. »

Lorsqu'une jeune fille abandonnait l'école, elle ne restait pas dans l'oisiveté. À la maison, on lui enseignait à faire la cuisine, à coudre, à travailler à l'aiguille, à faire l'entretien ménager. Elle participait aussi aux travaux des champs, à la cueillette des petits fruits, gardait les plus jeunes et aidait à *faire le train*. En somme, on la préparait à devenir une bonne épouse et une bonne mère de famille. Toutes devaient travailler, aider leurs parents. De son vivant, Anna Gingras racontait : « Ma mère m'a enseigné à à coudre à l'aiguille. Ma première pièce a été un couvre-pieds. J'ai pris quinze jours à rassembler toutes les petites pièces de tissu et quinze jours pour achever la confection. » Anna aidait aussi sa mère à filer la laine des moutons. L'une et l'autre confectionnaient de



Femmes au travail de la laine.

Eugénie Laroche épouse de Joseph Côté et ses filles :

1^{re} rangée : Yvonne, Claire et Victorine ;

2^e rangée : Eugénie, Agnès, Régina et Obéline.

Collection Gilles Boisvert

nombreuses *catalognes* sur le métier à tisser pour les besoins de la maisonnée et parfois ceux des voisins, sans jamais rien demander en retour. Anna allait régulièrement faire du gardiennage chez les voisins sans être rémunérée. Les gens n'avaient pas d'argent, alors ils échangeaient des services ⁴¹.

Dans *Le p'tit almanach illustré de l'habitant*, l'auteur énumère, de façon amusante, tout ce qu'une jeune fille devait apprendre :

À cuire.

À coudre.

À être gentille.

À raccommoder.

À fuir l'oisiveté.

À garder un secret.

À faire du bon pain.

À soigner les malades.

À être vive et joyeuse.

À prendre soin du bébé.

À raccommoder les bas.

À se passer de servante.

À respecter la vieillesse.

À éviter les commérages.

À tenir la maison propre.

À maîtriser son caractère.

À se mettre avec propreté.

À égayer un homme morose.

À être les charmes de la maison.

À enlever les toiles d'araignée.

À voir une souris sans se pâmer.

À se donner beaucoup d'exercice.

À marier un homme pour son mérite.

À être l'appui, la force de son époux.

À lire d'autres livres que les romans.

À ne pas se mêler de littérature fleurie.

À être femme forte en toute circonstance.

À porter des souliers qui ne lui cassent pas les pieds ⁴².

MARCHER AU CATÉCHISME

Les enfants devaient aussi suivre des cours de catéchisme. Pour ce faire, ils devaient parfois parcourir de longues distances. Nos pa-

rents, à tout le moins nos grands-parents, ont tous « marché au catéchisme ». Cela voulait dire que, vers onze ou douze ans, ils devaient délaissé leurs activités scolaires pour se rendre tous les jours à l'église ou au presbytère, pendant une période donnée du printemps. Le curé leur faisait apprendre et réciter méthodiquement les réponses du petit catéchisme, ce manuel qui contenait l'essentiel des croyances catholiques, traditionnelles et obligatoires. À cette occasion, les mères se souciaient beaucoup de la tenue de leurs enfants. Ils se devaient d'être propres, bien peignés et endimanchés⁴³. Par exemple, Antoine-Lévis Gingras, alors âgé de dix ans, et l'une de ses soeurs, qui avait onze ans, chaussaient leurs *claqués*⁴⁴ et partaient du chemin Bois-Clair, marchaient à travers champs jusque chez Rigobert Genest, avant de se diriger vers le village. Arrivés au trottoir de bois, ils enlevaient leurs *claqués*. À la fin de ces séances d'enseignement qui duraient de vingt à trente jours, les élèves étaient prêts à faire leur grande communion ou « communion solennelle ». L'événement religieux était célébré en mai ou en juin.

École modèle avec communiant.

Doté d'une bonne mémoire, le curé Fortier se rappelait tous les noms des enfants d'une même famille, et chacun se devait d'être sur ses gardes. Le moindre écart de conduite pouvait mériter une taloche derrière la tête ou même une fessée exécutée avec promptitude.



*L'école
Modèle.
Photographie
prise à
l'occasion de
la communion
solennelle.*

Collection
Madeleine Bourret-
Germain

1951 : ÉRECTION D'UN COUVENT

De 1902 à 1907, les Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie enseignaient déjà dans la paroisse. Cette communauté était arrivée de France en 1892, à la demande du curé de Saint-Éphrem-de-Beauce, l'abbé Léon-Maxime Morisset ⁴⁵.

À Saint-Antoine-de-Tilly, les années 1950 marquèrent le début d'une ère nouvelle en éducation, grâce à l'influence prédominante des communautés religieuses dans la formation des filles et des garçons. Jusque-là, seule l'éducation élémentaire avait été dispensée dans les écoles des rangs et du village. L'augmentation du nombre d'élèves nécessitait la construction de nouvelles écoles afin d'offrir une formation plus avancée.

En 1951, au terme de nombreuses démarches, on érigea un couvent, concrétisation d'un vieux rêve du curé Fortier. Par la suite, cette institution fut liée à la vie culturelle de la paroisse. Tous les jeunes de Saint-Antoine avaient accès à cette école jusqu'à la classe de onzième année, sous la direction des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier. En 1963, les écoles de rang fermèrent leurs portes l'une après l'autre.

L'étage du couvent était réservé aux filles de la classe de cinquième année et plus. Lors de la fermeture des écoles de rang, l'édifice fut agrandi du côté est ; l'aile ouest, qui abritait la résidence des religieuses, ne subit aucune transformation. À partir de cet agrandissement, toutes les classes devinrent mixtes.

L'année scolaire 1972-1973 fut marquée par la création d'une nouvelle commission scolaire, celle de Marie-Victorin, ce qui amena le regroupement de six paroisses : Sainte-Croix, Lotbinière, Leclercville, Issoudun, Laurier et Saint-Antoine-de-Tilly.

En 1975, une chambre des religieuses fut transformée en secrétariat administratif. Les autres chambres firent place à une bibliothèque tandis que l'espace occupé par la chapelle devint la salle du personnel. Durant ces années, deux religieuses habitaient toujours le couvent. Après le départ des dernières religieuses, en 1978, la chambre à coucher de la directrice (mère supérieure), la salle à manger et le parloir furent transformés en un seul local d'arts plastiques. En 1980, d'autres réaménagements furent effectués ⁴⁶.

1858 : NAISSANCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

La première commission scolaire fut établie en 1858, sous la présidence de monsieur Philius-Pierre Normand⁴⁷. Samuel Lefèvre, qui avait été secrétaire-trésorier pendant trente ans, abandonna son poste pour cause de vieillesse en 1947. Mozart Marchand lui succéda. La famille Lefèvre compte quatre générations au service de la commission scolaire : Lazare, Téléphore, Joseph et Samuel. Jules Lefèvre, fils de Samuel, s'était initié très jeune au travail de secrétaire-trésorier. Son père voyait en lui un homme capable de le remplacer et de continuer le rôle de ses ancêtres. Malheureusement, alors qu'il participait à une corvée de sciage de bois de chauffage chez Henri Méthot, la roue d'air du *banc de scie* éclata et un morceau de fer lui frappa la jambe. Le docteur Poliquin de Québec fut mandé et dut lui amputer la jambe. Ayant perdu beaucoup de sang, le jeune homme décéda au cours de la nuit du 1^{er} février 1933. Il était âgé de 25 ans.

Arthur Méthot fut l'un des présidents de la Commission scolaire de Saint-Antoine. En vertu de son mandat, il visitait les écoles et questionnait les enfants sur la matière apprise au cours de l'année. À cette occasion, en procédant par tirage au sort, il donnait une récompense pour le mérite ou l'excellence des élèves. Il est arrivé plus d'une fois que l'une ou l'autre de ses filles gagne un prix, mais sur ses conseils, chacune le remettait. Il craignait d'être soupçonné de favoritisme, même s'il savait que cette situation représentait pour ses enfants un gros sacrifice⁴⁸.

LES HABITATIONS DE NOS ANCÊTRES

Au XVIII^e siècle, les premières tâches qui attendaient nos ancêtres à leur arrivée dans le nouveau pays étaient le défrichement d'un emplacement et la construction d'une maison.

Le défrichement était long et dur en ces temps héroïques où l'on disposait d'outils rudimentaires, souvent uniquement d'une hache pour se frayer un chemin dans la forêt dense. Le Père Paul Le Jeune, dans ses *Relations*, précise qu'un homme bien portant, occupé au défrichement durant toute l'année et trimant dur, pouvait couper au maximum « un arpent et demye ». Les colons devaient d'abord abattre les arbres et brûler les souches. Ils devaient ensuite labourer et enlever les pierres, avec comme seul moyen l'aide de boeufs de travail. Quand ils

avaient gagné quelques toises sur la forêt, ils songeaient à la construction d'un abri pour se protéger des rigueurs de l'hiver. Le cèdre, le pin et le chêne constituaient les matériaux les plus communément utilisés.

Les fenêtres étaient généralement garnies de vitres, mais certaines n'étaient parfois habillées que d'un papier bien collé.

Le carré de la maison était construit de bois, pièce sur pièce, équarri grossièrement, et la maison comptait le plus souvent une ou deux pièces. La pièce unique servait de cuisine, de salle familiale et de chambre à coucher. Le plafond de bois était soutenu par de grosses solives. Les murs blanchis à la chaux perdaient rapidement leur blancheur à cause du feu qui était attisé en permanence dans la cheminée pour réchauffer l'intérieur et cuire les aliments à la crémaillère. Il n'y avait pas de poêle à bois à cette époque-là, celui-ci fit son apparition avec les forges du Saint-Maurice en 1737. Le mobilier se limitait à une table et quelques chaises de facture artisanale et à un grabat muni d'un matelas de paille.

Près de l'entrée de la maison étaient suspendus mousquet et arquebuse, armes indispensables pour la chasse aux victuailles, aux fourrures et se protéger des maraudeurs autochtones. Pour assurer sa survie, le colon allait à la chasse aux chevreuils, aux orignaux ou aux animaux à fourrures tels que loutres, rats musqués, castors, qu'il pouvait revendre en échange d'écus ou de vivres. Il s'adonnait aussi à la pêche.

LE PATRIMOINE BÂTI DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

À Saint-Antoine-de-Tilly, en plus du manoir, de l'église et de la sacristie, toutes des habitations construites à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, plusieurs maisons anciennes existent encore. Un inventaire mené en 1995 a en effet révélé la présence de quelque 350 édifices d'intérêt patrimonial, des maisons d'habitation surtout, mais aussi des dépendances agricoles, des anciens moulins et autres bâtiments. Leurs styles, qui illustrent plusieurs périodes historiques, sont issus d'influences très variées et de courants architecturaux des plus divers. La plupart des maisons anciennes de Saint-Antoine-de-Tilly sont donc d'intérêt patrimonial :

En effet, 10 maisons (5 %) ont été érigées entre 1780 et 1830 et 32 autres (16 %) datent de la période 1830-1860. Toutefois, la majorité des bâtiments anciens est issue de la seconde moitié du XIX^e siècle,

puisque 73 édifices (37 %) datent de la période 1860-1890. Mentionnons enfin qu'un nombre assez élevé d'édifices (51) a été construit au cours de la période victorienne au tournant du XX^e siècle⁴⁹.

Généralement, la maison comportait un rez-de-chaussée et un étage. Au rez-de-chaussée étaient situés la cuisine, la salle à manger, le salon et le plus souvent une chambre à coucher. L'étage pouvait compter trois ou quatre chambres. Dans la même maison logeaient le père, la mère, plusieurs enfants, souvent les grands-parents, et parfois un oncle, une tante. Les enfants étaient nombreux à dormir dans la même chambre. Antoine-Lévis Gingras nous racontait l'an dernier :

Mes parents occupaient une chambre à l'étage parce qu'ils laissaient la chambre du rez-de-chaussée à mes grands-parents. Ils avaient un lit muni d'une tête de lit très haute. Ils avaient placé un autre lit pour enfant derrière ce haut dossier. On ne pouvait rien voir de ce qui se passait dans le grand lit.

Un buffet, communément appelé *sideboard*⁵⁰, occupait un mur du salon, et des cadres à représentation religieuse décoraient les murs. Une pompe à bras amenait l'eau du puits à la cuisine. Pour faire chauffer l'eau sur le poêle à bois, on utilisait une *bombe* ou un *canard*⁵¹. Le mot « bouilloire » ne faisait pas encore partie du vocabulaire de l'époque.

Un long tuyau serpentait au rez-de-chaussée, montait parfois jusqu'à l'étage et traversait les chambres avant d'arriver à la cheminée. Le père de famille descendait la nuit pour chauffer le poêle à bois. C'était parfois à la femme, mère ou fille, qu'incombait cette responsabilité.

Par exemple, chez Arthur Méthot, avant de se mettre au lit, Hélène se rendait à la cuisine d'été pour attiser le poêle à bois et descendait à la cave pour alimenter la fournaise. La chaleur qui se dégageait de cette dernière pénétrait dans les pièces du rez-de-chaussée et des chambres à l'étage au moyen d'une grille. Au cours de la nuit, les feux n'étaient pas entretenus et les flammes s'éteignaient. Elle et son père se couchaient tôt ; ils se couvraient chaudement, sachant qu'il ferait froid au petit matin.

Contrairement à la plupart des familles des environs, ils habitaient la cuisine d'été à longueur d'année. Non isolée, cette pièce était froide en hiver. Au réveil, Hélène endossait son « costume de ski » et chaussait des bottes. Elle descendait à la cave pour chauffer la fournaise et en ramenait de la *ripe* et du petit bois de chauffage pour allumer le poêle de

la cuisine d'été. Tôt le matin, aux quatre coins de la pièce, les extrémités du prélat étaient relevées tant c'était froid. Fréquemment, l'eau de la bouilloire restée sur le poêle était gelée.

Le sous-sol de l'époque : une véritable cave

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la véritable cave n'existait pas en milieu rural. Les légumes, les saloirs de lard, d'anguille et de beurre étaient entreposés dans un caveau auquel on accédait par une trappe ménagée dans le plancher de la cuisine. Cependant, dès la première moitié du XIX^e siècle, on creusa une véritable cave de 1,2 à 1,8 mètre (4 à 6 pieds) de hauteur, y pratiquant au moins deux ouvertures qui servaient à la fois à entrer la récolte et à aérer la place. On installa même une *descente*, sorte de porte basse qui permettait d'accéder à cet endroit de l'extérieur. Convenablement creusée et aérée, cette cave offrait l'humidité et l'obscurité nécessaires. Elle était divisée en *pors*, prononciation locale du mot « parc », dans lesquels on entreposait les patates⁵², les carottes, les choux de Siam. On y trouvait aussi des *quarts*, dénomination ancienne désignant le quart d'une mesure quelconque. Avec le temps, ce terme fut employé pour parler du baril et du tonneau de saumure dans lesquels étaient conservés les cornichons, le lard et l'anguille. On y trouvait finalement des barils de pommes et, sur les étagères, les conserves de fruits et de légumes.

L'éclairage

Il y a un siècle et demi à peine, les techniques d'éclairage étaient très rudimentaires chez nous. Au début de la colonisation, la lumière n'était pas aussi nécessaire que de nos jours, puisque c'était la clarté naturelle qui déterminait l'horaire d'une journée de travail. Puis, l'usage du *bec de corbeau*, une sorte de lampe que l'on remplissait d'huile ou de gras, et dont l'une des extrémités était affinée pour recevoir une mèche, devint très populaire jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Toutefois, la chandelle fut le mode d'éclairage le plus répandu chez l'habitant.

Vers 1860, la lampe à pétrole ou au kérosène fit son apparition. Il y a quelques décennies seulement, avant l'ère de l'électrification rurale, c'est de cette façon que les soirées et les nuits de nos habitations campagnardes étaient éclairées.

Nos ancêtres utilisaient une lanterne ou un fanal pour se rendre à l'étable durant la nuit. Au début du XX^e siècle, le corbillard de Saint-Antoine était muni de lanternes au carbure.

L'éclairage domestique connut des transformations très importantes à partir de 1840. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, l'apparition du gaz et de l'électricité mirent fin à l'usage quotidien des lampes à l'huile.

Outils, ustensiles, meubles et objets quotidiens

Par la force des circonstances, les anciens étaient économes et souvent très habiles de leurs mains. Que ce soit dans le domaine du mobilier, de la ferronnerie, de la ferblanterie ou des outils.

Très souvent les anciens durent inventer de toutes pièces, ou à tout le moins améliorer et adapter aux conditions et au climat d'ici, tous ces outils nécessaires à l'accomplissement des tâches essentielles.

La salle commune

Dans la maison traditionnelle, la salle commune et les chambres à coucher demeuraient les seules pièces à meubler. Dans la cuisine, qui servait aussi de salle de séjour, on retrouvait les objets suivants : bouilloire de fonte, huche à pain, fers à repasser en fonte, de poids et de grosseurs variables. Certains fers servaient à craqueler jupes et poignets de chemises. Quant à la huche, elle se retrouvait dans toutes les maisons, car chaque ménagère boulangeait le pain pour la famille. Lorsque le pain était cuit, la huche servait à le ranger pour les jours suivants et à le conserver frais. Le savon, le sirop d'érable, la teinture des lainages et la préparation d'alcool maison étaient autant d'opérations qui se faisaient dans de gros pots de fer à anses.

Chaque habitation avait aussi son rouet et toute la gamme d'appareils en bois utilisés pour la fabrication de la laine et des tissus, entre autres le dévidoir, servant à mettre la laine en écheveaux, le métier à tisser et la carde.

Le long de la table de cuisine, il y avait le banc que l'on rangeait au mur durant la journée et qui servait de siège au moment du repas. On pouvait aussi retrouver des chaises droites à fond paillé ou tressé de lanières de peau crue, que l'on appelait *babiches*⁵³. La popularité des chaises berceuses fut si grande chez nos ancêtres que la plupart des

habitations en avaient toute une collection qu'on sortait sur la galerie par les beaux dimanches ou durant les chaudes soirées d'été. Il y avait encore le fauteuil berçant à deux places, utilisé surtout par les amoureux, et le *banc du quêtoux*. Ce banc-lit était placé dans la cuisine, voisin de la porte principale, toujours prêt à recevoir le survenant d'un soir. Chez le curé, le médecin et le notaire de Saint-Antoine, on retrouvait le fauteuil, le sofa de style victorien et parfois même un bureau de travail. Ce dernier était indispensable aux bourgeois d'affaires et aux membres du clergé.

La chambre à coucher

Les coffres servaient à ranger couvertures, vêtements et dentelles. Jusque vers 1960, le coffre de cèdre était l'article indispensable à toute jeune fille préparant son trousseau. Le lit de cuivre, de fer ou de bois, dit *lit carriole* ou à *quenouilles*, constituait l'élément dominant du mobilier de chambre. On retrouvait aussi le *ber* ou berceau. Les commodes à trois ou à quatre tiroirs qui meublaient la chambre servaient à ranger lingerie, literie et vêtements. Dans la chambre à coucher, on retrouvait enfin la table de toilette ou lave-mains, un petit meuble destiné à recevoir le bassin et la cuvette pour se laver les mains ou se débarbouiller.

La ferme

À la ferme, on retrouvait la faucille qui servait surtout à couper le blé et les autres céréales au temps de la moisson. La faux, qui s'ébréçait assez souvent au contact des cailloux, devait être continuellement aiguisée. L'agriculteur apportait donc avec lui une pierre douce à aiguiser et un peu d'eau. On retrouvait dans la grange les râtaux, les pelles de formes diverses et les fourches. Enfin, le fléau faisait partie des objets utilitaires de la ferme. C'était un instrument composé de deux bâtons liés bout à bout par des courroies, avec lequel on battait les céréales, principalement le blé.

Une grange octogonale à Saint-Antoine !

Pour la plupart des agriculteurs, les granges de Saint-Antoine sont toutes semblables, mais il y subsiste un type particulier de construction : la grange octogonale d'inspiration américaine.



Grange-étable octogonale construit par Philius Aubin.

Collection Encyclopédie de la maison québécoise, 1972

Ce bâtiment composé de huit murs avait été choisi en raison de ses qualités. Selon certains adeptes, sa configuration permettait de loger le cheptel au rez-de-chaussée, les bêtes à cornes au centre et les chevaux et les volailles le long des murs. Les désavantages étaient cependant importants : l'utilisation de la grande fourche était problématique, les pertes d'espace étaient nombreuses et la forme octogonale s'adaptait mal à la garde des animaux. Selon une légende, ce sont des chrétiens américains qui avaient adopté cette forme de construction parce que le diable ne pouvait pas se réfugier dans les coins. En fait, ce type de grange très particulier n'a jamais connu une grande popularité au Québec, même dans les années 1880. En 1976, il n'en restait plus qu'une dizaine, ce qui en fait des bâtiments dignes d'un certain intérêt⁵⁴. Celle de Saint-Antoine, qui se trouve à l'est du village, fut construite en 1901 par Philius Aubin. Il aurait été inspiré par cette architecture plutôt originale lorsqu'il naviguait sur les Grands Lacs.

À cheval !

Les chevaux étaient plus qu'un moyen de transport, ils constituaient des outils de travail de première importance. Il est faux de penser que tous les pionniers en avaient. On sait que douze chevaux furent expédiés en Nouvelle-France par le roi en 1665.



*Delphis
Coulombe
aux travaux
des champs.*

Au XIX^e et au XX^e siècle, les chevaux occupaient une place importante dans la vie des habitants de Saint-Antoine. Cependant, certains habitants utilisaient un *team* composé d'un boeuf et d'un cheval. À tel point qu'on n'aurait jamais « mangé son cheval »... cet animal étant noble...

Les cultivateurs qui possédaient des chevaux de trait⁵⁵ les attelaient à un *boghei*, sorte de cabriolet découvert, à deux roues, ou à un petit *concorde*. Cette dernière voiture était munie d'un parasol destiné à protéger du soleil ou de la pluie. Le dimanche, cinq membres de la famille pouvaient y prendre place pour se rendre à l'église, trois personnes en arrière et deux en avant. L'hiver, on s'y rendait en carriole, car presque aucune tempête ne pouvait empêcher nos gens d'assister à la messe dominicale.



*Adalbert
Lambert et
un team
composé
d'un bœuf et
un cheval.*

Collection
Thérèse
Lambert-
Villeneuve

*Endimanchés
pour se
rendre
à la messe.*



Antoine Gingras se rappelle s'être rendu à l'église par une température de cinquante degrés sous zéro. Les chevaux étaient recouverts de glace, les *sleighs* grinçaient sur la neige tant c'était froid. Les femmes, assises derrière, se couvraient la tête et le haut du corps d'un châle et se protégeaient sous une peau de fourrure. Les hommes, debout en avant pour conduire le cheval, portaient des *capots* confectionnés de peaux de chats sauvages.

Sur la ferme, on utilisait aussi l'énergie et la force des chevaux. Le *horsepower* était une machine actionnée par deux chevaux grimpés sur une sorte de pont roulant qui, lui-même, activait une grande roue motrice pour faire fonctionner la batteuse à grain.



Berlot avec Isabelle Houde dans Les Fonds. Collection Denise Houde-Degrâce

LES TRAVAUX DOMESTIQUES

Les journées de lessive

Au siècle dernier, après la rentrée des bêtes et la fin des récoltes, la mère et ses filles entreprenaient une semaine de lessive, une grosse besogne semblable à celle du printemps. Elles lavaient les draps, le *linge de corps*⁵⁶, les salopettes de travail et faisaient tremper tout ce linge pendant un ou deux jours dans une eau froide adoucie de *lessi*. On obtenait ce produit en versant de l'eau bouillante sur de la cendre de bois franc dans une grande cuve. L'eau, filtrée par la cendre, s'écoulait très lentement par un petit trou percé sous la cuve. Après le trempage, on lavait le linge au savon du pays dans une grande cuve d'eau chaude ; ce savon domestique servait aussi à se laver les mains et à nettoyer les planchers. Pour la toilette personnelle, on utilisait du *savon d'odeur*⁵⁷. Ensuite, on frappait le linge au moyen du battoir, une large palette de bois appelée aussi *batoué*, sur une planche ou un banc mis de travers dans la cuve. Le linge battu était mis à bouillir pendant trente à quarante-cinq minutes dans une eau pure additionnée de *lessi*, puis on l'égouttait avant de le laisser reposer dans l'eau froide durant une nuit, histoire de le rincer. Par la suite, on le pendait sur des cordes tendues ici et là, soit dans la maison, soit dans le bas-côté, soit tout simplement à l'extérieur⁵⁸.

La journée réservée au lavage de la literie et des linges de maison était une grosse journée de travail. L'eau dure du puits ne convenait pas au lavage de ce linge. C'est pour cette raison que certains recueillaient l'eau de pluie⁵⁹. Des barils étaient placés à la base des toits de tous les bâtiments, à cette fin. La ménagère faisait les préparatifs pour son « feu »⁶⁰ le soir précédent. Le lendemain, elle se levait et se rendait à la *shed*⁶¹, derrière la maison, pour l'allumer. Elle transportait l'eau avec une chaudière de quatre gallons dans chaque main, qu'elle mettait à chauffer dans un gros chaudron de fonte. Au cours de l'hiver, elle faisait fondre de la neige⁶².

Hélène Méthot nous a raconté que du temps où sa mère vivait, dans les années 1950, et qu'elles accueillait des pensionnaires, elles utilisaient une machine à laver le linge électrique. Avant cette période, sa mère avait « usé » deux *laveuses* actionnées à l'aide d'une roue et aussi lavé le linge sur une planche à laver de verre ou de métal⁶³. La petite planche de verre était réservée aux petites pièces de vêtement ou à la lingerie délicate, alors que la grosse planche de métal servait aux plus gros morceaux.

Au printemps, avec le temps doux, les femmes de la maison lavaient toutes les couvertures de laine, les *catalognes* et les couvre-lits qui avaient servi durant l'hiver. Elles lavaient ces articles à l'extérieur, dans une *auge* creusée dans un tronc d'arbre ⁶⁴. Elles faisaient chauffer l'eau dans un grand chaudron de fonte et la versaient dans l'auge. Une femme placée à chaque extrémité du grand récipient, pilon à la main, tassait le linge. Généralement, ces grosses pièces de tissus n'étaient lavées qu'une fois par année.



Durant les premières années après son mariage (1897), Mathilda Méthot aurait quelques fois lavé du linge au battoir, à la rivière qui coulait près de sa maison vers le fleuve. Plus tard, Victorien Croteau, son frère, lui avait fabriqué une auge.

Le lundi avant-midi était réservé au lavage du *linge de corps*. Autrefois, on changeait ce linge une fois la semaine. Lorsqu'on désirait du linge qui sentait vraiment bon, on le mettait à sécher sur une corde à linge à l'extérieur, même en hiver. À Saint-Antoine-de-Tilly, cette pratique fut respectée jusque dans les années 1960 ou jusqu'à l'avènement des sècheuses. Sorti par une petite ouverture percée dans le mur d'un bâtiment adjacent à la cuisine d'été, le linge était laissé sur la corde plusieurs heures. On le rentrait à l'intérieur pour terminer le séchage, les doigts souvent gelés à force de manipuler les vêtements raidis par le froid. Durant l'été, on faisait aussi sécher des couvertures ou des pièces de tissu jauni en les déposant directement sur l'herbe. Il semble que c'était la méthode idéale pour obtenir du linge d'une blancheur immaculée.

Arthur Méthot avait installé trois feux ou poêles dans un hangar. Un feu servait à chauffer l'eau du chaudron de fonte pour laver le linge et un deuxième feu, où était suspendu un autre chaudron, était utilisé pour fabriquer le savon du pays. Sur le troisième poêle, il y avait une tôle munie de ronds. On pouvait cuisiner dessus pendant la saison chaude et, au printemps, il suffisait d'enlever la tôle pour faire bouillir le sirop d'érable. À l'arrière de la maison se trouvait un grand hangar avec remise adjacente. Il y avait un feu avec maçonnerie de briques, sur lequel une grande casserole servait à faire bouillir l'eau d'érable, ce qui fournissait quelques gallons de sirop d'érable chaque printemps, avec la sève d'une quarantaine d'érables éparpillés autour de la maison et sur la colline.

Julie Méthot-BLONDIN, *Une vie, deux époques*, p. 26 et Hélène Méthot.

Repasser le linge avec les fers lourds qu'on faisait chauffer sur le poêle à bois, ce n'était pas une sinécure. En été, comme il fallait entretenir un feu ardent, les femmes devaient se lever très tôt pour accomplir ce travail avant la grosse chaleur du milieu du jour. Tout était repassé : draps, serviettes, linges de vaisselle et lingerie personnelle, sans oublier les chemises, dont les cols et poignets étaient empesés.

Le savon du pays

Pour fabriquer le savon du pays, on faisait bouillir de l'eau et du gras de viande provenant des restes de la *boucherie*. On y ajoutait du *caustique* ⁶⁵ et de l'*arcanson* ⁶⁶, puis on laissait bouillir à gros bouillons cette préparation. Le liquide devenait jaune comme de l'or. Au moment jugé opportun, on laissait refroidir la mixture, qui prenait alors la forme d'un gros bloc de savon. Cette masse agglomérée était coupée en gros morceaux qu'on remettait dans le chaudron le temps de quelques bouillons avant de laisser refroidir la préparation de nouveau. Une fois la préparation solidifiée, par suite du refroidissement, on la coupait de nouveau en morceaux uniformes. Ce savon était utilisé pour les travaux ménagers et la lessive. Autrement, les gens achetaient du savon de Castille ⁶⁷, une sorte de savon parfumé pour la toilette, vendu sous forme de pain.

LES ARTS DOMESTIQUES

La dentelle

La fabrication de la dentelle était autrefois une occupation d'hiver et certaines femmes âgées en faisaient leur occupation presque régulière. Il en était de même de la broderie, du tricot et du tissage.

Selon l'ethnologue Jean-Claude Dupont, dans la société traditionnelle, le port de la dentelle était surtout associé aux trois grands rites de passage de la vie ; elle ornait le trousseau de baptême, la robe et le voile de la mariée, le col et les poignets de la robe mortuaire. Il ajoute que la dentelle, symbole féminin et signe de pureté, ne servait à l'homme que dans le culte ou lorsqu'il était intégré à la vie religieuse. Jadis attribut royal, la dentelle conservait cette fonction dans la lingerie liturgique comme la nappe d'autel et celle de la sainte table. La dentelle devint, au XIX^e siècle, une marque d'appartenance sociale parce qu'elle témoi-

gnait d'un bien-être matériel. Elle agrémentait les intérieurs sous forme de *chemins* et de *centres* ; on en retrouvait sur la table, le buffet, le divan, la table console et bien d'autres meubles situés à l'étage des chambres ou sous forme de rideaux de fenêtres. On en retrouvait chez les notables et chez certains paroissiens bien nantis qui faisaient ainsi étalage de leur situation sociale.

Les catalogues de patrons de Raoul Vennat inondaient villes et campagnes et furent collectionnés par les fermières de chez nous pendant de nombreuses années.

Comme en font foi les photos recueillies à Saint-Antoine-de-Tilly, si les femmes d'ici ne fabriquaient pas la dentelle en grande quantité, elles l'aimaient suffisamment pour ajouter cette parure aux vêtements : sur des collets, des plastrons et des manches. Chez les gens du peuple, la dentelle n'était pas aussi répandue que chez les bourgeois, mais elle n'était pas moins recherchée, puisque les rares pièces que l'on découvait de la vieille lingerie étaient conservées pour un usage ultérieur et certaines autres étaient conservées même si on ne prévoyait pas toujours les réutiliser. C'est ce qu'a fait Claire Martineau-Lambert, qui possède toujours une boîte appartenant à sa mère décédée, dans laquelle cette dernière avait conservé des pièces de dentelle, y compris son voile de mariée datant de plus de soixante-dix ans.

La broderie

L'art de la broderie, contrairement à celui de la dentelle, était largement répandu dans tous les milieux, sous des formes simples. Ce travail féminin retenait l'attention à quelques moments de l'existence, comme à l'âge des amours, dans le dernier mois d'une grossesse et vers la fin de la vie, lorsque les enfants étaient « tous élevés ».

Dans la pratique de cet art, un cerceau servait de support aux différents travaux exécutés à l'aiguille. On brodait des motifs ornementaux, tels que festons et médaillons, sur des nappes, des serviettes de table et différentes garnitures servant à décorer les meubles des chambres à coucher et les tables de salon. Ces travaux étaient surtout exécutés au cours de l'hiver. Les femmes s'adonnèrent à ce travail pendant plusieurs années à la lueur de la lampe à l'huile. Grâce à la présence du Cercle de Fermières à Saint-Antoine, plusieurs confectionnaient également des courtepointes, des tapis tressés et des tapis crochetés.

La laine des moutons, c'est nous qui la tondaine...

Les moutons étaient tondus au printemps et à l'automne. La laine d'automne, courte et difficile à filer, se prêtait particulièrement bien au feutrage. Après la tonte, on la triait afin d'en éliminer les parties non désirables et d'en séparer les fibres. On la lavait ensuite à l'eau tiède avec du savon pour la débarrasser de la saleté et d'une partie de son suint, cette matière grasse et huileuse dont la fibre brute était enrobée. Puis on la pressait délicatement, on la *foulait*, selon l'expression populaire, pour la transformer en feutre. On obtenait alors une étoffe qui avait la propriété de conserver la chaleur, avec laquelle on confectionnait des pardessus d'hiver, qu'on appelait des *capots*.

Une fois lavée, la laine devait sécher à l'air libre. On l'*écharpillait* ensuite, c'est-à-dire qu'on l'ouvrait avec les doigts pour faire tomber les brindilles ou matières végétales qui s'y étaient accrochées. Cette opération terminée, il ne restait plus qu'une belle masse floconneuse prête à être démêlée. On effectuait généralement cette opération à la main, avec des cardes, sortes de planchettes de bois hérissées de piquants métalliques. La laine placée sur l'une des cardes était démêlée par un mouvement de va-et-vient. On retirait la laine en faisant un petit rouleau ⁶⁸. Certaines maîtresses de maison préféraient porter la laine à la carderie d'Armand Méthot ; leur travail était ainsi allégé et les résultats étaient meilleurs.

Rien ne se perd, rien ne se crée...

Selon une informatrice ⁶⁹, sa mère utilisait des poches de farine de marque Robin Hood pour confectionner des robes à ses filles. Le tissu était au préalable lavé, frotté et mis à tremper, mais la marque de commerce ne disparaissait pas totalement. Il fallait attendre plusieurs autres lavages avant que le tissu soit libéré du sigle, si bien que les petites n'étaient pas heureuses de parader avec un vêtement portant au dos la griffe Robin Hood....

Lorsqu'on avait le goût de s'offrir quelque chose de neuf, on se tournait souvent vers la vente par catalogue : « J'avais douze ans, nous a expliqué Julie Méthot, lorsqu'on m'a offert une paire de souliers de cuir verni achetés chez Eaton par catalogue. Je ne les ai jamais oubliés. Très jeune, je passais des heures à admirer le beau choix de poupées, et celles qui disaient "maman" faisaient mon envie ⁷⁰. En 1919 et en 1920,

les catalogues Eaton, Simpson et Dupuis & Frères faisaient partie de la vie des Antoniens, donnant l'illusion de grands magasins à leur portée.

L'ALIMENTATION EN NOUVELLE-FRANCE

Il était une fois le poisson...

Dès le début de la colonie, des observateurs notèrent la richesse exceptionnelle de la faune aquatique du Saint-Laurent. Pierre Boucher, en 1664, s'émerveillait déjà devant les quantités importantes d'esturgeons, de saumons, de barbues, de bars et d'aloses.

Cent ans plus tard, Nicolas Gaspard Boucault constatait que les ressources étaient toujours aussi abondantes. En plus des mêmes espèces notées par Boucher, il relevait la présence de harengs, de sardines, d'éperlans, de dorés, d'achigans, de maskinongés et d'anguilles.

L'anguille fut sans doute l'espèce la plus pêchée de la région de Québec, tant par les Amérindiens que par les colons européens. En 1712, Gédéon de Catalogne notait que c'était dans la seigneurie de Sainte-Croix que la pêche à l'anguille était la plus abondante, même si on en pêchait aussi dans celles de Lotbinière et de Villieu, où le saumon foisonnait également, et à la rivière du Chêne. À la même époque, l'endroit reconnu pour avoir le plus d'anguilles était situé tout près de Saint-Antoine, à Platon, d'après Bacqueville de la Potherie.

La pêche était essentielle à l'habitant pour combler ses besoins alimentaires, particulièrement pendant la période d'établissement. Le carême et les jours maigres, comme tous les vendredis, représentaient par ailleurs des périodes de consommation importante de poissons.

Depuis la concession de la seigneurie, le seigneur avait un droit de pêche sur la devanture de son fief pour sa pêche personnelle, mais à compter de 1710, il devait aussi laisser libre accès aux grèves à tous les pêcheurs. Il avait toujours le droit d'exiger une redevance sur le produit des pêches de ses censitaires⁷¹. La pêche commerciale demeurait donc le privilège des seigneurs. Ces derniers pouvaient céder entièrement leur droit au moment de la concession d'une censive, mais ils percevaient généralement une redevance en poisson.

En septembre et octobre, la pêche était très fructueuse. On devait suivre plusieurs étapes pour pêcher l'anguille, comme le raconte le Père de Charlevoix :

Dans l'étendue du terrain, que couvre la haute marée, et qu'elle laisse à sec en se retirant, on dispose des coffres de distance en distance, et on les appuie contre une palissade de clayes d'osier, qui ne laisse aucun passage libre aux anguilles. De grands éperviers de même matière et de même structure sont enchâssés par le bout le plus étroit dans ces coffres, et l'autre extrémité, qui est fort large, est adossée contre les clayes, sur lesquelles on met par intervalle des Bouquets de verdure. Lorsque le tout est couvert par la marée, les anguilles, qui cherchent toujours les bords, et que la verdure attire, se trouvent en grand nombre le long de la palissade, entrent dans les éperviers, qui les conduisent dans les prisons, qu'on leur a préparées ; et souvent d'une seule marée les coffres s'en trouvent remplis ⁷².

L'anguille était l'un des principaux aliments des colons et on en mangeait beaucoup à Saint-Antoine. Accessible aux plus pauvres, elle constituait pour eux une source de revenus, puisqu'en plus de manger sa chair et d'utiliser sa peau, l'anguille servait même comme engrais. Plus tard, la pêche devint plutôt un divertissement. Dans les années 1920, plusieurs riverains possédaient des pêches à fascine ⁷³ au fleuve. Florent Aubin se souvient des pêches d'Alfred Baron surnommé « Blanc Baron ». Il construisait des fascines à quatre endroits distincts : à la Pointe-Aubin, vis-à-vis la propriété de Jules Aubin, dans Les Fonds et à proximité des poulaillers, à Saint-Nicolas. Les pêches étaient faites avec de la *broche* et les clôtures mesuraient environ dix pieds de hauteur. Baron y pêchait l'anguille, l'alose, le doré, la carpe et l'esturgeon. Tout ce poisson était vendu chez lui, à Saint-Nicolas, mais la plus grande partie était écoulée sur les marchés à l'extérieur. Adélarde Houde, Aimée Lafleur, Albert Daigle et Henri Lambert de Saint-Antoine-de-Tilly possédaient également une pêche à fascine.

De nombreux paroissiens privilégiaient la pêche à la ligne dormante. Ils laissaient reposer au fond du fleuve une ligne sans flotteur ni plomb, parallèlement aux marées. Un fil de fer, ancré à chacune de ses extrémités, supportait plusieurs fils de nylon munis chacun d'un hameçon appâté. Lorsque la marée était montante, les fils se soulevaient et l'anguille, le doré, l'esturgeon ou les autres poissons de fond s'y laissaient prendre. Plusieurs paroissiens se rendaient aussi pêcher à la ligne sur le quai dans Les Fonds.

Du printemps à l'automne, le jeudi, des pêcheurs offraient de l'anguille, de l'esturgeon et de l'alose de porte en porte. Le vendredi, le

poisson était à l'honneur sur la table, car on « faisait maigre » pour respecter une ordonnance de l'Église.

On ne mangeait pas que du poisson...

Au XVIII^e siècle, en plus de manger de l'anguille fumée, on mangeait de la tourtière, les tourtes existaient encore, du porc, du bœuf, des outardes et du sucre d'érable. La farine était à la base de l'alimentation. Avec les fruits des arbres fruitiers autrefois importés de France ou avec les fruits sauvages, les femmes faisaient des confitures.

Plus près de nous, chez Léger Gingras, les enfants dégustaient la *borden*, un fruit sauvage semblable au bleuet, qu'ils trouvaient dans les savanes ou les terrains marécageux. Ils se dépêchaient de les cueillir avant les oiseaux. Les pommes étaient aussi un dessert à la mode ; on les enroulait dans le sucre et on les faisait cuire à feu lent. On mangeait beaucoup de légumes cultivés dans les potagers, comme les concombres, les oignons et les betteraves, que les ménagères transformaient aussi en marinades. Les vaches fournissaient le lait, avec lequel on faisait du beurre et du fromage.

Au XX^e siècle, on vendait le surplus de lait à la beurrerie ou à la fromagerie. Les gens fabriquaient leur beurre, mais ils l'achetaient parfois en jarre, à la beurrerie. On se procurait au magasin général du village les denrées que la terre ne pouvait produire, comme le café, le thé, la farine, le sel. Pour les Antoniens des siècles passés, le sel constituait l'un des plus importants éléments d'assaisonnement. Au XVIII^e siècle, un marchand de Beaumont, un dénommé Roy, seigneur de Vincennes, utilisait ses navires pour descendre sur la Côte Nord et ramener ce produit nécessaire à la colonie. La boîte à sel faisait partie de toute salle commune dans l'habitation ancestrale. Elle était suspendue près du poêle et la cuisinière y puisait par pincée selon les besoins.

Au XX^e siècle, la ménagère cuisait une grande quantité de pains par semaine. Elle préparait sa propre levure la veille, avec des pommes de terre. Les enfants, eux, transportaient les pains de la maison au four, un à la fois, en prenant bien soin de ne pas les secouer, ce qui les aurait fait diminuer de volume ⁷⁴.

En hiver, la cuisinière faisait des pâtés à la viande et confectionnait des tartes au suif, avec du gras de porc, qu'elle saupoudrait de sucre alors qu'elles étaient encore chaudes. C'était un régal pour toute la

famille ! En été, les tartes aux petits fruits, comme les fraises, les bleuets, les framboises, étaient les favorites. À la maison, comme au chantier, on consommait de grandes quantités de soupe aux pois et des haricots blancs, apprêtés avec du lard salé, que l'on appelait communément des *beans*. Les crêpes et les galettes de patate cuites directement sur le poêle à bois figuraient aussi aux menus. Ces dernières constituaient le plat principal. Les bonbons étaient rares, n'étant pas bons pour les dents selon les parents. Le dimanche et lorsque la parenté était attendue, la ménagère faisait de la tire sur la neige et les filles de la maison faisaient du sucre à la crème. Les plats en sauce, à la méthode de la cuisine française, étaient une rareté à l'époque, sauf pour quelques-unes qui avaient reçu une formation chez les religieuses. Généralement, nos cuisinières tenaient leurs connaissances culinaires de leur mère.

On mangeait le lard salé tout au long de l'année, apprêté avec des viandes, des fèves au lard, de la soupe aux pois, en grillade avec des oeufs ou froid, accompagné de pain. On procédait à la salaison, qui était effectuée immédiatement après le dépeçage, en coupant le gras du porc en morceaux égaux d'environ une livre. Dans un porc de trois cents livres, environ cent cinquante livres de gras étaient destinées à la salaison. On déposait les pièces de lard, en alternance avec du gros sel, dans un saloir de quarante gallons.

Tous les printemps, un peu avant Pâques, un jambon était fumé dans la plupart des familles. On préparait une saumure avec du sel, de la mélasse, un peu de cannelle et du clou de girofle. Cette préparation relevait le goût du jambon. La pièce de viande, divisée en deux parties, devait reposer au moins trois jours dans cette saumure avant d'être boucanée⁷⁵. À certains endroits, on l'enfouissait dans une poche de jute et on la suspendait ensuite dans la cheminée sur le toit de la maison. Elle était retenue par une tige de métal placée en travers de la cheminée. On ralentissait le feu de la fournaise, à la cave, pour éviter que le jambon brûle. Pour créer une fumée odoriférante, on utilisait des essences de bois comme l'érable ou le merisier, puis déposait des *cotons de blé d'Inde*⁷⁶ sur les flammes. Chaque soir, la viande était redescendue et on en profitait pour faire la rotation des pièces afin d'assurer un fumage uniforme. En agissant de la sorte, on voulait aussi chauffer la maison adéquatement durant la nuit. Au bout de deux ou trois demi-journées, le jambon était entièrement fumé.

D'autres fumaient le jambon dans une *boucanière*, un petit bâtiment de bois, de forme carrée, servant uniquement à cet usage. Ce

travail était l'affaire des femmes. La fumaison durait généralement trois jours ⁷⁷.

La tête du porc servait à la préparation de la *tête fromagée* ⁷⁸. On débitait la tête en quatre morceaux et le groin, correspondant généralement au nez et aux oreilles du porc, était enlevé et jeté.

Au cours des années de disette, après la Conquête de 1760, la pomme de terre, appelée communément patate, autrefois méprisée par les colons français, devint populaire et constitua une source importante de l'alimentation.

De 1827 à 1844, on en produisait généralement entre cinquante et deux cents minots par ferme ⁷⁹. La récolte de la pomme de terre mobilisait tous les membres de la famille. C'était un travail dur et salissant.

Le temps venu, le cultivateur attelait les chevaux ou les boeufs à la charrue et se rendait au champ pour la récolte. Les plus vieux des garçons, et parfois un engagé, l'accompagnaient, munis de pioches pour déterrer les tubercules encore enfouis. Les plus jeunes les ramassaient et en faisaient des tas ici et là. Ils les chargeaient ensuite dans une voiture à bascule et les transportaient à la cave en les laissant glisser dans un dalot de bois. On remplissait ainsi le *por* à patates pour la provision annuelle, le surplus étant vendu au marché.



L'oignon occupait aussi une place très importante dans la préparation des mets de chez nous. La maîtresse de maison prenait soin de lui accorder une grande surface au potager. On cueillait l'oignon à la main et on le laissait sécher sur le sol avant de l'entreposer dans un endroit

*Récolte des pommes de terre
à la ferme de Gérard Dion.
Sur la photographie, Gérard
Dion et son épouse, Benoît,
Gilles et Flora.*

Collection France Dion

sec. L'échalote, également très populaire, devait être consommée immédiatement. Souvent, la ménagère l'ajoutait aux herbes salées.

D'autres légumes venaient combler les besoins alimentaires de la famille, comme le rutabaga, les betteraves, les pois, les carottes et les *petites fèves*. La récolte des légumes se terminait par la mise en cave. La meilleure manière de conserver le chou était, semble-t-il, de le placer en un seul rang sur une tablette. On se servait aussi du grenier pour entreposer *un cent de sucre*, la farine de blé et de sarrasin, le sel, les légumineuses.

En caravane, allons à la cabane...

Ce sont les autochtones qui ont initié le colonisateur blanc à l'art d'entailler, de recueillir et de faire bouillir la sève pour en tirer ce sirop doré qu'on retrouvait sur les tables pour napper les crêpes. Au début du printemps, les cultivateurs possédant une érablière, tels Jules et Arthur Méthot, allaient entailler leurs érables sur la partie de la terre en bois debout ; bientôt, la production de sucre et sirop vint arrondir les maigres revenus de la ferme. Mais ces produits servaient aussi à sucrer le bec de toute la maisonnée. La cueillette de la sève était parfois effectuée par des enfants.

Lorsque Arthur Méthot fut âgé, c'est sa fille Hélène qui se rendait cueillir la sève. De taille menue, mais très rapide, elle descendait la côte portant une chaudière dans chaque main. Parfois, elle s'enfonçait dans la neige jusqu'aux genoux ou encore glissait dans la terre boueuse. Elle avait même tenté d'entailler les érables un printemps : « Ce n'était pas facile de percer un trou avec un vilebrequin, dans un tronc encore gelé », nous dit-elle.

*Dégustation de
tire à l'érable.
Marguerite
Méthot à la
cabane à sucre
de Désiré Bédard
en 1930.*



On cultivait la pomme

Depuis plusieurs décennies, des vergers existent à Saint-Antoine-de-Tilly. On en retrouvait autrefois chez les Méthotet les Genest. Certains vergers étaient situés près de la maison entourée de fleurs et d'arbres, d'autres s'épanouissaient un peu plus loin. Certains pommiers produisaient des pommes très appréciées pour leur chair blanche, tendre et juteuse, qu'on appelait « pommes pêches ». Chaque automne, les enfants aidaient à la cueillette et devaient manipuler les fruits délicatement pour éviter les meurtrissures.

En outre, plusieurs paroissiens possédaient quelques cerisiers et pruniers près de la maison. La récolte se faisait à partir du mois d'août et était réservée uniquement à la consommation familiale. Une fois mûrs, ces fruits étaient un délice. Si on avait aussi la chance de posséder un noyer, il produisait chaque automne beaucoup de noix, que les enfants ramassaient pour manger au cours de l'hiver⁸⁰. On faisait aussi une grande provision de ces aliments pour la saison froide en les mettant en conserve.

On fait boucherie !

Aux alentours de la fête de l'Immaculée-Conception⁸¹, lorsque la viande gelait facilement, on avait coutume de *faire boucherie*. Au chemin Bois-Clair, Polycarpe Genest était souvent demandé pour cette rude besogne. On le disait excellent saigneur. Il en était de même d'Henri Rousseau, du Bas-de-la-Paroisse. Guy Gingras était particulièrement habile pour tuer le *lard*. « J'avais appris à saigner de la bonne manière, c'est rare que je manquais mon coup ! » nous racontait-il. Chez lui, on tuait annuellement deux porcs de trois cents livres et un boeuf élevé à cet effet. Cette viande était destinée à l'alimentation familiale. Lorsque le temps de *faire boucherie* arrivait, on faisait une corvée. Des parents, des voisins, des amis se réunissaient à tour de rôle chez l'un ou chez l'autre et travaillaient ensemble gratuitement pour abattre, dépecer en quartiers et en plus petits morceaux la viande nécessaire à la consommation courante. Ce travail commun pouvait s'échelonner sur une semaine. Cette viande permettait également de nourrir un grand nombre de visiteurs qui s'amenaient assez régulièrement. Cette activité annuelle constituait un réel plaisir pour ces saigneurs.

Cette première opération terminée, le porc était transporté et suspendu dans la cuisine d'été. Cette pièce n'étant pas chauffée, il y faisait

très froid. Le lendemain matin, on transportait la chair mi-gelée dans la grande cuisine de la maison d'hiver. On déposait l'animal sur une grosse bûche de bois qui faisait office d'étal de boucherie et sur laquelle on débitait la viande. On sectionnait le porc en quartiers, dont deux étaient tout de suite destinés à la congélation. Les deux autres, l'un provenant de la partie avant de l'animal, l'autre de la partie arrière, étaient dépecés en rôtis ou autres pièces qu'on déposait sur la table de la cuisine d'été. Lorsqu'elles étaient gelées, les pièces étaient enveloppées et rangées dans des coffres⁸². Les deux autres quartiers étaient enveloppés dans un sac de coton blanc et ensuite dans une poche de jute avant d'être placés dans l'avoine pour une meilleure conservation. On apprêtait différemment la viande provenant de la fesse ou de l'épaule. Très souvent, les pièces provenant de l'épaule étaient transformées en rôtis. Parfois, on en faisait des tranches semblables au bacon que l'on connaît aujourd'hui. Les cuisinières ajoutaient quelques-uns de ces morceaux dans les ragoûts et les bouillis de boeuf pour en rehausser la saveur.

Recueillir le sang de porc abattu n'était pas toujours une tâche appréciée⁸³. Il fallait placer un poêlon près de l'ouverture pratiquée par le saigneur et verser immédiatement le sang recueilli dans une chaudière déposée à proximité. De plus, on devait le remuer sans arrêt à l'aide d'une cuillère pour éviter qu'il coagule. C'est avec le sang du porc qu'on préparait le boudin. Cette préparation de charcuterie était faite avec de petits morceaux de lard salé et des oignons hachés finement, le tout assaisonné de poivre. On préparait le boudin en tripe ou en « batterie », c'est-à-dire dans une grande lèchefrite⁸⁴. Ce produit était consommé immédiatement ou rangé dans la cuisine d'été pour être gelé plus tard. Au printemps, les cuisinières mettaient en conserve, avant l'arrivée du doux temps, la viande non consommée au cours de l'hiver.

Tous ne faisaient pas boucherie. Par la suite, ce furent les épiciers-bouchers qui effectuèrent cette opération. En effet, un boucher offrait de la viande fraîche en faisant du porte-à-porte au moins une fois par semaine, généralement le jeudi. Il vendait de la saucisse, du boeuf haché, etc. Dans la première moitié du XX^e siècle, trois livres de saucisses coûtaient la modique somme de 1 \$. Les principaux bouchers qui parcouraient les routes ou tenaient une épicerie-boucherie à Saint-Antoine-de-Tilly furent Joseph Filteau, Achille Aubin, Réal Bolduc, Paul-Émile Roussel et Arthur-Émile Gingras du chemin Bois-Clair. Parmi ceux qui parcouraient notre territoire mais venaient de l'extérieur, il y avait aussi



Édouard Boucher, messieurs Cayer et Garneau de Saint-Apollinaire, William Lemay de Sainte-Croix, Gérard Lamontagne, Eugène Méthot et René Saindon de Saint-Nicolas. Armand Gingras, Thomas Gingras, du chemin Bois-Clair, et Henri Rousseau profitaient aussi du temps où ils faisaient boucherie pour vendre leurs quartiers de viande aux alentours.

Épicier Joseph Filteau

Collection Société historique
régionale de Lotbinière

Les conserves...

Au début du XIX^e siècle, on avait recours à des moyens variés de mise en conserve : le gel, le séchage, le fumage, le salage, la cuisson ou la macération. En 1810, la découverte des conserves alimentaires par le Français Nicolas Appert révolutionna le monde de l'alimentation. Par la suite, les Anglais remplacèrent les contenants de verre par les boîtes



Cueillette du sang lors de la boucherie chez Henri Rousseau.

Collection Henri Rousseau

rondes en fer-blanc. Les ménagères les utilisaient surtout pour *canner* la viande de porc, de boeuf et de veau parce qu'elles étaient moins fragiles. Elles préféraient toutefois le pot de verre, réutilisable et offrant une belle apparence dans la présentation des produits. Quelle fierté pour la cuisinière de présenter aux siens ou à la parenté ses nombreux pots de légumes, de marinades, de ketchup et de confitures ! On rangeait toutes ces conserves à la cave.

À Saint-Antoine-de-Tilly, dès le XVIII^e siècle, on recueillait aussi des morceaux de glace sur le fleuve et les rivières, de la mi-février au début de mars. On les plaçait dans les glacières pour conserver les aliments. Parfois, c'était simplement de la neige, comme l'explique le voyageur finlandais Kalm :

Ces glacières sont ordinairement bâties en pierre et dans les celliers des maisons. Pour diminuer le pouvoir d'absorption des murs, on les recouvre de planches à l'intérieur. Pendant l'hiver, on remplit ces glacières de neige que l'on durcit en la foulant avec les pieds, et ensuite on la recouvre d'eau ; puis on ouvre portes et fenêtres pour laisser entrer le froid ⁸⁵.

Ce mode de conservation des aliments fut utilisé jusqu'en 1950, même si le réfrigérateur fit son apparition à partir des années 1920.

Les conserves garantissaient l'autosuffisance alimentaire des familles. Autrefois on pouvait passer l'hiver avec une somme de vingt-cinq dollars. Les gens allaient une fois par semaine à l'épicerie chercher des produits comme le sel, le poivre, etc. À l'automne, ils achetaient un *cent de sucre*, un *cent de farine*, un *cent de cassonade* et de la mélasse en grande quantité ⁸⁶. Ces denrées étaient disponibles au magasin général du village, mais aussi chez des commerçants de Saint-Apollinaire. On faisait donc de grosses provisions de vivres qui pouvaient se conserver.

Les boissons

Les habitants buvaient de l'eau, de la bière d'épinette ainsi que de l'eau-de-vie, et les femmes semblaient aimer le café à l'époque de la Nouvelle-France. Jusqu'aux années 1940, les gens buvaient aussi du thé vert. Le thé noir commença à être populaire après qu'un représentant de Québec fut venu dans la paroisse pour en faire la publicité et en eut laissé quelques sachets ⁸⁷.

Certaines femmes cultivaient de la chicorée à café dans leur jardin. Elles faisaient venir leurs graines par catalogue de la maison Perron de Montréal. Les racines étaient moulues avec le hachoir à viande. Le matin, les gens buvaient ce succédané du café avec du lait, mais nombre d'anciens buvaient aussi le thé qui était servi aux repas du midi et du soir. Par ailleurs, plusieurs personnes consommaient seulement de l'eau, et le lait était le breuvage préféré des enfants.

Alcool et débit de boisson clandestin. De la tolérance à l'interdiction...

On consommait aussi des boissons alcooliques. Celles-ci, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, étaient embouteillées dans des bouteilles carrées, couramment appelées *quatre épaulés*, de formats différents. On pouvait se procurer un dix, un vingt-six et un quarante onces.

À Saint-Antoine-de-Tilly, dans beaucoup de foyers, on fabriquait clandestinement de l'alcool et on pouvait même en acheter chez certains. Ces endroits étaient connus de tous, mais chacun observait la loi du silence. On trouvait un débit dans le chemin des Plaines, un autre dans le chemin Bois-Clair et un troisième à l'est de la paroisse.

La fabrication de cet alcool domestique, communément appelé *bagosse*⁸⁸, constituait une des premières activités de l'automne, en prévision du temps des fêtes. La *bagosse* ou *bagoche* se faisait généralement en novembre, mais on pouvait en fabriquer à tout moment de l'année, selon le besoin. Romuald Laroche a toujours fabriqué la sienne. Il utilisait un baril de bois, car selon lui la boisson fermentée dans un baril de tôle avait mauvais goût et rendait les gens malades. Il le recouvrait de branches de buis pour aider à la fermentation. Ce liquide incolore provenant de la distillation d'un jus sucré obtenu après fermentation de grains, le plus souvent de blé, était une boisson excellente⁸⁹.

Si certains fabriquaient un alcool de très bonne qualité, la situation variait d'un endroit à l'autre. Parfois, le liquide ressemblait davantage à de l'alcool à friction, ce qui expliquait que des gens étaient malades. C'est pour cette raison que l'on parlait de *tord-boyaux*. À la façon d'une joyeuse corvée, on se regroupait parfois chez un voisin où l'alam-bic était déjà installé. Lorsque les différentes opérations étaient terminées,

les gens se réunissaient le soir même et buvaient « un p'tit coup » en jouant aux cartes.

Aimant faire politesse à ses invités et accommoder des paroissiens, Ferdinand Aubin (1896-1992) faisait sa *bagosse* en toute période de l'année, lorsqu'il le jugeait nécessaire. Il la fabriquait avec du son, du blé et du levain, le tout mélangé avec de l'eau dans un baril ou un tonneau recouvert d'une couverture et placé dans un placard. Lorsque le liquide avait suffisamment fermenté, il le transportait à la grange. Le contenu du baril était versé dans un gros chaudron qui avait été minutieusement lavé avec une brosse. Le liquide, mis à chauffer, passait dans l'alambic.

Ferdinand Aubin avait déjà rencontré des inspecteurs alors qu'il avait vingt-six ans. Deux inconnus, des marins, s'étaient présentés chez lui et avaient réclamé deux chevaux et un banneau (tombereau) pour transporter des caisses très lourdes contenant, semblait-il, du beurre d'arachide. Le lendemain matin, Ferdinand retrouva les deux hommes, tel qu'il avait été convenu, à la Pointe-Aubin pour récupérer ces curieuses caisses de bois. Il avait compris. Il y avait trois *canisses* de deux gallons et demi chacune par caisse. C'était de l'alcool. Le chargement provenait des Îles Saint-Pierre et Miquelon. La cargaison avait été cachée un peu partout : dans la maison, la cave, la grange, les labours, la *tasserie*, enfin partout. Les policiers de la Commission des liqueurs, qu'on appelle aujourd'hui la SAQ, étaient venus vérifier si Ferdinand avait de l'alcool chez lui et, assez curieusement, ils n'avaient rien vu. Florent Aubin nous affirme que son père lui avait raconté qu'il y avait de la boisson partout dans la maison. Il y avait même une pinte de boisson remplie aux trois quarts sur le comptoir de la cuisine et les inspecteurs n'avaient rien vu. Quelque temps après, quelqu'un vint charger la boisson dans des camions et celle-ci fut transportée à Québec. Pour service rendu, ces gens avaient laissé une quantité très importante d'alcool, que Ferdinand avait mis de côté pour ses besoins personnels. Il en avait tellement qu'il avait réussi à payer ses taxes municipales en offrant des flacons au secrétaire municipal. Il avait également payé son épicerie chez le marchand général avec de la boisson. À deux reprises, Ferdinand Aubin avait reçu la visite de ces étranges marins. Toute sa vie, il a pris plaisir à raconter ce fait. En 1972, lorsque sa maison fut expropriée, il trouva dans la cave un *quatre-épaules* contenant de la boisson de cette époque.

Ferdinand a toujours vendu de cet alcool de fabrication domestique. Les jeunes arrêtaient chez lui avant de prendre le chemin qui menait à celui du Bois-Clair. Cet ancien chemin, qui était situé sur sa terre, passait juste devant sa demeure. Il l'avait tracé lui-même pour transporter de l'engrais, mais le postillon, le boulanger, les tracteurs, l'autobus et des camions l'utilisaient souvent pour se rendre au chemin Bois-Clair, de préférence à la route des Bouleaux, parce qu'ils arrivaient plus vite à destination. Ce chemin qui débouchait chez Philibert Genest, du Bois-Clair, n'existe plus de nos jours⁹⁰.

Les faiseurs de *bagosse* devaient aussi braver l'autorité du curé. Dans les *Livres de prônes*, on peut repérer plusieurs interdictions de consommer des boissons fortes, même au jour de l'An, et surtout pas dans les paroisses voisines⁹¹. Cette façon de procéder était depuis longtemps défendue par la loi et, par conséquent, surveillée de près. Aussi, tout se déroulait autant que possible dans un endroit discret, soit à la grange ou, mieux encore, à la cabane à sucre. Ce dernier endroit était idéal parce qu'il était éloigné des regards indiscrets et que tout l'équipement pour procéder à la distillation se trouvait sur place. Pour éviter tout soupçon, on allait même jusqu'à cacher l'alambic chez un parent âgé dont la réputation d'homme d'église était connue de tous. Des inspecteurs du gouvernement parcouraient les routes de la région à la recherche de coupables. La fumée se dégageant des granges était un indice révélateur. Les paroissiens s'entraidaient et, lorsqu'une automobile leur semblait suspecte, ils avertissaient le voisin dont l'alambic était en activité. Il n'en demeure pas moins que plusieurs paroissiens fabriquaient leur alcool.

Pendant longtemps, la maison d'un dénommé Rousseau du chemin Bois-Clair fut le rendez-vous des jeunes garçons des environs. Ils y jouaient aux cartes tout en trinquant. Ce monsieur, demeuré célibataire très longtemps, partageait une petite maison avec sa sœur. Il ne possédait de permis ni pour l'exploitation d'une épicerie ni pour la vente de spiritueux, mais faisait provision, discrètement, de boissons gazeuses, de tabac, de cigarettes et d'alcool dans sa maison. Alors que les jeunes pouvaient se procurer de la liqueur douce, les plus vieux s'approvisionnaient en boisson forte. Rousseau connaissait bien les goûts et les besoins de ses fidèles clients et le moment où ils avaient l'habitude de se présenter chez lui. Le tenancier préparait de petits *flasks* de dix onces avec un alcool de bonne qualité, car il se ravitaillait chez un cultivateur bien

connu. Les dernières années où il exploita son commerce clandestin, les gens pouvaient même y acheter de la bière. Ce fut une période très lucrative pour lui, car les gens de la région préféraient payer un prix un peu plus élevé que d'aller vers Québec. En outre, c'était accommodant pour les gens du rang. Monsieur le curé était au courant des faits et gestes de monsieur Rousseau et faisait des remontrances voilées, à l'occasion, en chaire. Il n'était pas sans savoir que chaque cultivateur, bien que cela fût défendu, fabriquait sa boisson⁹².

Les gens ne fabriquaient pas seulement de l'alcool ou de la bière maison. De leur côté, les femmes faisaient du vin de cerises, de cerises à grappe, de raisins sauvages⁹³, de ronces, de mûres, de prunes, de *gadelles*⁹⁴ et de pissenlits. Lors des jours de fêtes, des boissons étaient offertes avec modération. Pendant que les adultes consommaient de l'alcool maison, les enfants avaient droit au vin de gingembre. Cette boisson tout à fait inoffensive était fabriquée à l'aide d'extraits de gingembre délayés dans de l'eau. Le goût prononcé de ce liquide donnait aux enfants l'impression de festoyer comme les grands⁹⁵.

Le tabac

Près de sa maison, compte tenu de la grosseur de sa famille, chaque habitant avait l'habitude de planter une certaine quantité de tabac. Cette habitude remontait au XVIII^e siècle. Le voyageur suédois Pehr Kalm nota, durant son séjour en Nouvelle-France à l'automne de 1749, que les hommes faisaient usage du tabac à fumer. Il soulignait même que de jeunes garçons de dix à douze ans se promenaient la pipe à la bouche au même titre que leurs aînés⁹⁶.

Pas loin d'un siècle plus tard, en 1831, Joseph-François Perrault écrivait : « Presque tous utilisent le tabac et le cultivent dans leur jardin pour leur utilité. » Cette affirmation était réaliste, car à Saint-Antoine-de-Tilly, au XIX^e siècle, presque tous les habitants faisaient usage de tabac. Il était fumé, prisé ou chiqué. Certaines femmes s'adonnaient à la prise et parfois même fumaient.

La responsabilité de la culture du tabac incombait surtout au maître de maison, mais comme la plante était cultivée au jardin, il n'était pas rare que femmes et enfants participent à la récolte. On choisissait alors un jour de beau temps. Les feuilles se détachaient une à une et on les laissait se faner quelques heures au soleil avant de les rentrer. On les

plaçait ensuite au grenier pour les faire sécher. On formait des *mains de tabac*, c'est-à-dire de petites bottes de douze à dix-huit feuilles, que l'on suspendait aux poutres de la charpente, espacées les unes des autres. Après quelques semaines, on décrochait les *mains* empilées et pressées. Par la suite, durant l'hiver, l'habitant passait le tabac au hachoir avant de le déposer dans des boîtes de fer-blanc qu'il rangeait au grenier⁹⁷. Selon Guy Gingras, chaque plant formait une graine. À l'automne, certains faisaient sécher ces graines pour s'en servir au printemps suivant. Les cultivateurs en échangeaient aussi avec leurs voisins. Lorsque c'était le temps, toute la famille participait à la culture de cette plante en aidant à enlever les rejetons inutiles qui apparaissaient sur les tiges. Ce travail ne plaisait guère, car il laissait les doigts jaunes et collants. Le tabac était facile à cultiver et très apprécié des fumeurs, mais les producteurs n'avaient pas le droit d'en vendre.

D'après le témoignage de Jules Beaudet, pour hâter la pousse des plants de tabac, tôt le printemps, son père, Benoît, partait les semences dans une boîte qu'il plaçait sous le lit conjugal. Les plants étaient ensuite repiqués au jardin.

Par ailleurs, cette culture était considérée comme importante, puisqu'elle constituait la matière première d'un loisir fort répandu. Fumer la pipe permettait de se reposer, d'effectuer une activité en société ou encore de mesurer la distance d'un lieu à un autre.

Un Canadien français est rarement sans avoir la pipe à la bouche, soit qu'il travaille à l'aviron ou à la charrue, soit qu'il voyage à pied ou à cheval et l'usage constant qu'il en fait le met en état de déterminer avec précision la distance d'un lieu à un autre. Tel village, dit-il, est à trois pipes d'ici : ce qui signifie que sa distance, pour un homme à pied, est égale à la durée de trois pipes de tabac. Suivant l'acception la plus générale, une pipe vaut à peu près trois quarts d'un mille anglais. Isaac WELD, « Nos racines, (circa 1780) » dans SIMARD, Cyril et Jean-Louis BOUCHARD, *Artisanat québécois*, p. 273.

La vie familiale

La famille était précieuse et jouait un grand rôle dans la vie de nos pionniers, de leur naissance à leur mort, en passant par les fréquentations, le mariage et, bien sûr, les enfants. Plusieurs valeurs et traditions familiales ont survécu aux années et sont encore présentes à l'aube du XXI^e siècle.

On se fréquentait... mais on ne se touchait pas !

Au XX^e siècle, les fréquentations étaient tellement au centre des préoccupations sociales qu'elles faisaient l'objet d'une prescription du Concile de Québec (canons 395 et 511) :

En général, dit le Concile, on ne peut condamner la pratique de ceux qui désirant contracter mariage se fréquentent pendant un certain temps afin de mieux se connaître. Cependant, si ces fréquentations sont trop répétées et se prolongent trop longtemps, elles deviennent une occasion de péchés pour les jeunes gens, surtout quand ils sont seul à seul, en un lieu solitaire, ou qu'ils assistent à des bals ⁹⁸.

Pour éviter que leurs jeunes succombent aux péchés, les parents devaient être très prudents. Ils les surveillaient donc de très près.

Même si elles n'habitaient pas chez leurs parents, les institutrices devaient aussi suivre certaines règles. Il n'était pas question pour elles de recevoir leur cavalier s'il était seul. Les rencontres étaient étroitement surveillées. Par exemple, le futur mari de l'institutrice pouvait lui rendre visite au cours de l'été, accompagné d'une autre personne qui jouait en quelque sorte le rôle du chaperon. Parfois une jeune fille, souvent une jeune sœur, habitait avec elle. Et dès que les cours étaient terminés, elle barrait les portes à double tour. Si elle enfreignait ces règles, l'institutrice pouvait perdre sa réputation ⁹⁹.



Henri Rousseau va voir sa blonde, Anita, en bicyclette.

Collection Henri Rousseau

À la maison, lorsque les amoureux veillaient au salon, quelqu'un s'installait à l'écart pour surveiller leurs gestes. Certains se souviendront du chaperon qui s'assoyait carrément entre les deux amoureux afin d'éviter tout contact entre eux. Pour ne pas être surveillés, le jeune homme et la jeune fille devaient se fréquenter au grand jour, en famille. Pour les mêmes raisons, plusieurs membres d'une même famille se rendaient ensemble aux veillées. Les parents étaient vigilants, car ils étaient souvent eux-mêmes surveillés par le curé, qui les menaçait de l'enfer s'ils n'observaient pas ses enseignements.

Pendant les fréquentations, certains amoureux pouvaient se fiancer, les fiançailles étant la promesse de contracter mariage. Mais cet événement ne constituait quand même pas une exigence au mariage. Cependant, elles autorisaient à demander, s'il y avait rupture de la relation, réparation pour les dommages ¹⁰⁰.

Les catherinettes

Si certaines femmes décidaient de se marier, d'autres restaient « vieilles filles » pour différentes raisons. Une jeune femme pouvait être courtisée à plusieurs reprises sans jamais trouver le bon parti. Elle pouvait être invitée à jouer aux cartes ou à danser lors des veillées, mais, encore une fois, sans jamais être intéressée par un des hommes présents. Après un certain temps, plusieurs de celles qui étaient dans cette situation préféraient demeurer à la maison et ne plus participer aux « veillées de jeunes » ¹⁰¹.

Pour le meilleur et pour le pire...

À partir de 1830, l'amour et le romantisme furent de plus en plus présents dans les relations de couple. En outre, une nouvelle mode était en vigueur : les femmes se mariaient en robe blanche. On assistait donc à des mariages d'amour.

Les noces donnaient lieu à une fête qui pouvait durer plusieurs jours. Cet événement social joyeux et recherché était célébré surtout l'hiver, lorsque les travaux de la terre étaient paralysés. Les gens se mariaient le plus souvent avec quelqu'un habitant tout près de leur maison natale. De l'avis de plusieurs, à Saint-Antoine-de-Tilly, trois conjoints sur quatre avaient grandi dans l'entourage. Souvent, les jeunes commençaient à se voir et à se fréquenter lors des corvées.



Alice Lambert et Jean d'Avila Bourret à la sortie de la sacristie en 1929.

Collection Bourret-Germain

Plusieurs générations habitaient parfois sous un même toit créant ainsi une forme d'entraide. Des gendres pouvaient aller vivre chez leurs beaux-parents après leur mariage, mais cette situation était peu fréquente ¹⁰². Plus souvent, c'était la jeune femme qui allait vivre sous le toit de sa belle-famille. La nouvelle venue devait accepter sans rechigner l'autorité en place. Assez souvent, tout en demeurant avec une famille fort nombreuse, la nouvelle mariée devait prendre soin de ses beaux-parents, et ce, même s'ils tombaient malades. Il en fut ainsi pour Marie-Paule Gingras, qui, après seulement deux années de mariage, dut s'occuper de sa belle-mère paralysée et de son beau-père. Ce dernier vécut vingt-six ans avec eux. Il en fut de même pour Annette Ferland-Bergeron. En se mariant, elle dut partager la maison avec sa belle-famille très nombreuse : son beau-père, sa belle-mère, qui tomba malade après être devenue veuve, deux belles-sœurs et trois beaux-frères. Ce qui ne l'empêcha pas d'avoir elle-même quinze enfants.

Les enfants aidaient aussi à prendre soin des aînés. Par exemple, pendant quelques années, Guy Gingras et son frère jumeau, Martin, avaient été chargés quotidiennement d'aider leur grand-père Napoléon à se rendre à l'étage pour le mettre au lit.



*Annette Ferland-
Bergeron et neuf de
ses quinze enfants.
Gilles, André, Colette,
Madeleine, Jeanne,
Aline, Marguerite,
René et Gérard.*

Collection
Famille Hilaire-Bergeron



*Jeune famille
de Jeanne
et Désiré Bédard
1944*

On part la famille et on travaille pour la patrie !

À cause des conditions de vie difficiles et du taux de mortalité infantile très élevé, les familles de plus de cinq enfants étaient très rares encore vers 1763. La vie était rude à cette époque et l'espérance de vie d'un enfant à sa naissance était de 35,5 ans. Dans ces moments pénibles, les parents français disaient avoir mis « un ange au ciel ». Cette expression langagière survécut au Québec jusqu'au déclin tardif de ce phénomène, au début du XX^e siècle. À Saint-Antoine-de-Tilly, de 1802 à 1863, on comptait 2 700 décès d'enfants contre 1 500 décès d'adultes¹⁰³.

Les naissances venaient rapidement après le mariage. « *Au bout d'un an, un gros garçon, comme vous savez, c'est la façon* », comme le dit si bien la chanson folklorique. Tous les ans, en effet, c'était le même refrain : un enfant venait agrandir le cercle familial. Dans certaines familles, il y avait parfois un décalage d'à peine onze mois entre chaque naissance, deux enfants pouvant naître au cours de la même année. On comptait en moyenne sept enfants par famille, mais il n'était pas rare d'en compter douze et même quinze sous le même toit.

Dans le Québec traditionnel, encore majoritairement rural au tout début du XX^e siècle, tout ce qui concernait la naissance d'un enfant était secret et strictement féminin, et ce, dès les premiers moments d'une grossesse. Les femmes demeuraient silencieuses sur le sujet pour plusieurs raisons, mais tout d'abord parce que tout ce qui relevait de la sexualité était tabou.

Lorsque qu'une femme *partait pour la famille*, disait-on, elle n'en parlait généralement pas, si ce n'était à son mari et, à la rigueur, à sa mère, à ses soeurs ou à ses proches amies. Elle cachait même longtemps les nouvelles formes de son corps par le port de vêtements amples qui dissimulaient les rondeurs. Les enfants n'apprenaient la naissance d'un frère ou d'une soeur qu'après l'accouchement, et d'une manière détournée. Le plus souvent, on leur disait simplement que leur mère *avait acheté* et que le médecin avait apporté un bébé ou encore qu'on avait trouvé l'enfant déposé sur la galerie par les « Sauvages ». Les croyances populaires incitaient aussi à cette atmosphère secrète. Ainsi, on ne dissociait pas le corps de la mère de celui de l'enfant qu'elle portait ; tout se passant comme si le corps de la mère était celui de l'enfant. Il ne fallait donc pas s'étonner de la croyance selon laquelle le bébé se trouvait automatiquement marqué par tout ce qui concernait sa mère durant la grossesse. Pour cette raison, la femme évitait certains



Bernadette Martel

Collection
Bernadette Martel

*Les parents
sont fiers
de leur progéniture.*

Collection
Anita Aubin-Rouseau



gestes qui, en temps normal, étaient quasiment automatiques. Par exemple, elle ne touchait pas le panier de fraises, car le nouveau-né risquait de porter une tache de naissance rappelant en l'occurrence une fraise.

Lors de l'accouchement, la mère courait des risques ; d'ailleurs beaucoup de femmes mouraient en couches ou des suites de l'accouchement. Aussi, demandait-on protection à Dieu, mais plus facilement à ses saints, qui semblaient plus proches des mortels. Durant leur grossesse, beaucoup de femmes portaient une ceinture de toile, appelée ceinture de sainte Marguerite, en l'honneur de celle qui était considérée comme la protectrice des femmes enceintes. Elles lui demandaient de veiller au bon déroulement de l'accouchement, afin que toute complication risquant d'entraîner la mort de l'un ou de l'autre soit écartée. L'exclusion des hommes au moment de la naissance était chose courante. Ils se tenaient dans une pièce adjacente, voire dans la grange, et il fallait un événement exceptionnel pour que leur présence soit considérée comme indispensable. Quant aux enfants, ils étaient généralement envoyés chez le voisin le plus proche, souvent quelqu'un de la parenté.

À la campagne, pendant très longtemps les mères firent appel à une femme experte, la sage-femme du village. Elles l'envoyaient chercher dès les premières douleurs et c'était elle qui dirigeait l'accouchement, assistée de la mère de l'*accouchée*, d'une de ses soeurs ou d'une voisine. À Saint-Antoine, entre 1712 et 1730, Françoise Brière était reconnue comme sage-femme.

Selon l'ethnologue Jean-Claude Dupont, les sages-femmes étaient présentes dès les premiers temps de la colonie ; certaines d'entre elles étant alors « entretenues par le roi ». À cette époque, cependant, le Rituel du Diocèse de Québec (1703) se montrait des plus exigeants à leur égard : « Elles ne pourront exercer leur fonction sans que le prêtre se soit d'abord assuré de leur foi, de leur bonne qualité de vie et de leur capacité d'administrer le baptême en cas de nécessité. » Peu à peu, elles disparurent des villes, mais leurs services furent toujours d'une grande nécessité dans les campagnes jusque dans les années 1920. Par la suite, elles devinrent davantage des assistantes des médecins. Le métier de sage-femme se transmettait de mère en fille ; d'autres exerçaient ce métier après avoir agi comme assistantes d'accoucheuses expérimentées.

Selon Amabilis Janvier, sa mère, Alice Demers-Laroche, et une voisine du nom d'Amanda Olivier-Noël, bien que non considérées comme sages-femmes à l'époque, aidaient le médecin au moment des accou-

chements. Aux dires de Thérèse Villeneuve, sa grand-mère Céline Lafleur-Aubin agissait parfois comme sage-femme dans son milieu.

Certaines se faisaient aussi *releveuses*, passant une semaine auprès de la mère après la naissance de l'enfant. Dévouées, elles ne craignaient pas de sortir en pleine nuit ni pendant les tempêtes pour se rendre au chevet d'une jeune mère ¹⁰⁴.

Avec le temps, la présence d'un médecin au village incita les familles à faire appel à ses services, mais une sage-femme l'assistait quand même durant tout l'accouchement. Elle était bien connue et avait la confiance des gens. En fait, même après l'avènement de l'hospitalisation obligatoire, au cours des années 1950, beaucoup de femmes de Saint-Antoine continuèrent d'accoucher à la maison.

S'il survenait des complications lorsque le bébé arrivait au monde et que sa vie se trouvait menacée, le médecin, la sage-femme ou le père procédait immédiatement au baptême. L'administration du sacrement était complété par la suite à l'église.

Être dans les honneurs !

Autrefois, le baptême était une cérémonie importante au cours de laquelle on donnait à l'enfant son nom. Le taux de mortalité infantile étant relativement élevé, on redoutait que le nouveau-né ne meure avant d'avoir été fait enfant de Dieu. Aussi conférait-on le baptême très tôt après la naissance, parfois dans les heures qui suivaient, mais le plus souvent le lendemain. Le parrain, la marraine, la porteuse et le père assistaient généralement à cette cérémonie. Le baptême de l'enfant en faisait un fils ou une fille de Dieu et lui assurait protection. L'enregistrement du baptême par le curé dans les registres servait d'acte de naissance, car c'était le seul état civil reconnu jusqu'à récemment.

Le choix des prénoms n'était pas le fruit du hasard. Le plus souvent, le premier évoquait la nouvelle appartenance à la communauté chrétienne ; par dévotion ou par tradition, le nouveau-né portait le nom de Joseph ou de Marie. Les autres prénoms l'inscrivaient dans la grande chaîne familiale et étaient en rapport avec les parents, particulièrement en ce qui concernait le dernier prénom des aînés, tant pour la fille que pour le garçon. Dans le cas des autres enfants, c'étaient les grands-parents, le parrain et la marraine qui servaient d'inspiration pour les prénoms. Dans certaines familles, le dernier prénom pouvait relever

tout autant de la mode que du hasard ; par exemple, les parents choisissaient le prénom du saint du jour ou se laissaient inspirer par les grandes fêtes religieuses. Pensons aux prénoms Noël, Noëlla et Pâquerette, par exemple, que l'on donnait à l'enfant qui naissait dans le temps des fêtes ou de Pâques. Autre exemple, le prénom Amabilis tirait son origine, semble-t-il, de l'invocation *Mater Amabilis* que l'on retrouvait dans les litanies à la Vierge Marie.

Choisir un parrain et une marraine était beaucoup plus qu'un signe d'amitié ou un simple honneur : ce geste avait une profonde signification sociale. En tant que parents substitués de l'enfant, le parrain et la marraine s'engageaient à prendre en charge la vie sociale du filleul ou de la filleule et à pourvoir à son éducation, particulièrement s'il devait survenir un malheur aux parents. Dans le cas des aînés, on se tournait vers les grands-parents paternels s'il s'agissait d'un garçon, vers les grands-parents maternels s'il s'agissait d'une fille. On faisait ensuite cette demande aux oncles et aux tantes en respectant généralement l'alternance et le rang d'âge ; puis, dans le cas d'une « grosse famille », on s'adressait aux frères et aux sœurs du nouveau-né. Il n'était pas rare non plus que des voisins proches de la famille soient « dans les honneurs ».

Le trousseau de baptême faisait partie de la tradition familiale. Généralement fabriqué par la mère, la grand-mère ou une sœur de la mère, à l'occasion de la naissance du premier enfant de la famille, il servait par la suite aux autres enfants de la maison et était souvent transmis de génération en génération. À la fin de la cérémonie du baptême, le bedeau sonnait les cloches au prorata de la somme versée par le parrain ¹⁰⁵.

Fait étonnant, des enfants de notre communauté eurent plus d'un parrain et d'une marraine. Ce fut le cas, par exemple, d'Amabilis Laroche-Janvier, née à la crèche ¹⁰⁶ Saint-Vincent-de-Paul, située sur le chemin Sainte-Foy à Québec, qui en eut trois. Elle fut baptisée la première fois à l'Hôpital de la Miséricorde, à Québec, le 16 juillet 1924. Les parrain et marraine étaient un médecin de l'hôpital et une infirmière dont elle ignore les noms. Elle fut baptisée de nouveau vers le 20 novembre 1924 à Saint-Antoine-de-Tilly. Le parrain était Gaudias Genest et la marraine, Zéline Laroche. Puis elle est baptisée une troisième fois en 1937 à Saint-Antoine-de-Tilly. Le parrain fut Lucien Demers et la marraine, Juliette Vaillancourt.

*Trousseau de baptême ayant servi à
pour les onze enfants d'Alice Côté-
Martineau entre 1918 et 1934.*

Collection Claire Martineau-Lambert

Lorsque le temps était à l'orage...

Ce n'est pas parce que les familles étaient nombreuses qu'elles ne ressentiaient pas quelquefois la peur. Parmi les dévotions à domicile, mentionnons le cérémonial qui avait pour but de protéger les lieux contre les méfaits d'un orage en cours et, surtout, contre les dangers possibles du tonnerre et des éclairs. Dans ces circonstances, les femmes allumaient quelques chandelles préalablement bénites qu'elles plaçaient sur la table. Lorsque le tonnerre grondait, elles aspergeaient les vitres d'eau bénite à l'aide d'un rameau lui-même béni à la fête des Rameaux. Ces gestes étaient accomplis dans l'espoir d'éloigner la foudre de l'habitation et d'éviter ainsi un incendie. Au plus fort de l'orage, tous les membres de la famille s'agenouillaient et récitaient des invocations.

Lorsque la foudre se faisait particulièrement menaçante, on s'éloignait du poêle. On racontait qu'à certains endroits le tonnerre était sorti par la porte de l'appareil et avait provoqué un incendie.

Les gens craignaient à la fois pour leur maison et la grange. Et parfois, hélas, le malheur redouté arrivait. Par exemple, un jour, sur la ferme de Léger Gingras, deux vaches avaient été tuées par la foudre. Lors de la fenaison, il n'était pas rare non plus que des charrettes de foin soient renversées par le tonnerre.

LA SANTÉ (MALADIES, ÉPIDÉMIES ET SOINS)

Au début de la colonie, nos ancêtres s'implantèrent en pleine forêt et se dispersèrent dans la seigneurie. Dans cette petite communauté vivant pratiquement en vase clos, il était à peu près impossible d'avoir accès aux soins d'un médecin ou aux hôpitaux de Québec¹⁰⁷. Ainsi, devant la maladie et les problèmes de santé de toutes sortes, les gens avaient appris à se suffire à eux-mêmes, comme ils le faisaient d'ailleurs dans toutes les facettes de la vie quotidienne.

Les épidémies

Les épidémies, quasi omniprésentes dans la colonie, touchèrent, jusqu'aux années 1930, des milliers de personnes dans les villes et villages. Transportés par les émigrants et les marins, les virus occasionnaient périodiquement des maladies infectieuses que l'on identifiait globalement par le mot typhus¹⁰⁸.

En 1722, de crainte que la peste qui s'abattait sur Marseille n'atteigne le Canada, l'intendant Bégon introduisit les premières mesures de quarantaine ; il les révoqua en 1724. La quarantaine fut rétablie en 1795 et renforcée en 1832, alors que le choléra faisait des ravages en Europe. En 1832, on choisit Grosse Isle comme lieu de quarantaine. En juin de la même année, le navire *Le Voyageur* propagea le virus du choléra à Québec et à Montréal ¹⁰⁹. Au même moment, les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly et leur curé priaient pour être préservés du choléra ¹¹⁰. On publiait aussi des informations sur cette maladie, sur ses symptômes, mais aussi sur la marche à suivre en attendant le médecin :

Avant l'arrivée du médecin, on recommande d'envelopper le malade avec des couvertures de laine réchauffée. [...] On doit ensuite frictionner le malade avec un liniment composé d'eau-de-vie, de vinaigre fort, de farine de moutarde, de camphre, de poivre et d'une gousse d'ail pilée. On peut ensuite asseoir la personne dans un fauteuil, mais toujours enveloppée de couvertures chaudes. À tous les quarts d'heure, on lui fait boire une infusion chaude à base de menthe poivrée ou de mélisse ¹¹¹.

À la fin des années 1800, des maladies épidémiques telles que la diarrhée, la tuberculose, la diphtérie, la scarlatine, la rougeole et la typhoïde fauchaient un nombre élevé de vies humaines.

La population de Saint-Antoine fut, semble-t-il, très touchée par certaines maladies, dont celle de la Baie Saint-Paul, une forme de syphilis ¹¹², en 1775. La population fut aussi ravagée par le typhus en 1847 ; par la variole, de 1872 à 1876 et en 1885-1886 ; enfin, par le choléra ¹¹³.

La grippe espagnole

De 1918 à 1920, la grippe espagnole fit aussi des ravages. Cette pandémie, qui décima une grande partie de l'humanité à la fin de la Première Guerre mondiale, fit son apparition au Québec en juin 1918, avec l'arrivée des soldats. Ailleurs, comme à Saint-Antoine, elle fit plusieurs victimes. Les décès étaient si nombreux qu'on ne sonnait plus les glas à l'église afin de ne pas apeurer les paroissiens. On enterrait les corps immédiatement sans les avoir reçus à l'église parce qu'on craignait la contagion ¹¹⁴. Julie Méthot a écrit à ce sujet que son petit lit était placé dans la salle à manger, pour qu'on puisse la surveiller plus facilement. Elle souffrait d'une toux pénible et avait une si forte fièvre qu'elle

se rappelle encore des sueurs sur tout son corps. Un de ses frères, alité près d'elle, était moins atteint, de même que les plus âgés qui gardaient le lit au deuxième étage. La maison était transformée en hôpital ! Toujours selon Julie, l'un des traitements alors en vigueur contre la fièvre était de maintenir des oignons tranchés sous les pieds, dans des bas ¹¹⁵. Les autres traitements se résumaient à des sinapismes ou *mouches de moutarde*, de l'aspirine, du gin, du camphre et du sirop. Le docteur Laberge de Lotbinière préconisait la chaleur comme remède tandis que le docteur Laroche de Sainte-Croix vantait les mérites du froid ; comme quoi, il fallait d'abord avoir la foi en la guérison.

Toutes les mesures étaient prises pour empêcher la propagation du terrible fléau. Une après l'autre, les maisons furent mises en quarantaine, car les médecins ne fournissaient plus à la tâche et les hôpitaux débordaient. Les gens mouraient des suites de la grippe, de la pleurésie et de la pneumonie ¹¹⁶. La maladie semblait particulièrement néfaste pour les gens âgés de vingt-cinq à trente-quatre ans. À Québec, on fuyait les lieux publics, les hôtels étaient fermés ainsi que les écoles et les églises. Les heures d'ouverture étaient réduites dans les commerces. Les magasins annonçaient des ventes de « noir », car toutes les familles ou presque étaient endeuillées. De nombreux citoyens fuyaient la ville pour éviter la contagion. Ce fut le cas de Pauline Gaumond et de sa famille qui, en 1918, vinrent passer quelque temps dans Les Fonds. Cette famille fut ensuite la première à venir en villégiature tous les étés dans Les Fonds ¹¹⁷. Cette épidémie fut l'une des plus désastreuses pour les nôtres.

Arrive enfin la vaccination !

À la suite des progrès de la médecine, la population de Saint-Antoine-de-Tilly semblait décidée à s'immuniser. En 1902, la vaccination contre la variole était obligatoire à Saint-Antoine. Du 4 mai au 12 mai, on dut fermer l'école à cause des fièvres scarlatines. C'est probablement pour cette raison qu'un conseil d'hygiène, composé de Léonidas Bergeron, de Philémon Dionne et d'Isaïe Côté, avait été mis sur pied lors d'une séance du conseil le 7 avril de la même année. La vaccination et la revaccination devinrent obligatoires. La personne qui refuserait de se faire vacciner serait passible d'une amende de 5 \$ à laquelle s'ajouterait la somme de 1 \$ par jour jusqu'à ce qu'elle accepte de se faire vacciner. On alla jusqu'à fermer les écoles à cause de la maladie. Ainsi,

en octobre 1904, l'école du Troisième Rang fut touchée par cette mesure pendant quelque temps. Cependant, l'information puisée dans les *Livres de prônes* ne précise pas la nature de l'épidémie.

Le 1^{er} mai 1911, un autre règlement sur la vaccination entra en vigueur. Le 22 juillet 1934, on assista dans la paroisse à une vaccination contre la diphtérie ¹¹⁸. Dans les années 1930 et 1940, des enfants souffraient de la tuberculose. Aussi, le 19 août 1934, une clinique ambulante de dépistage de tuberculose avait lieu dans la paroisse à 9 h 30 ¹¹⁹. Lorsqu'une famille était atteinte d'une maladie, la maison était alors placardée pour aviser les éventuels visiteurs et on défendait aux enfants de fréquenter l'école.

LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

Pour contrer les maladies de toutes sortes, nos ancêtres avaient également recours à la médecine populaire. Certains paroissiens, qui avaient des talents spéciaux, tentaient d'aider les leurs avec des remèdes de fabrication domestique ou en mettant en pratique leurs connaissances médicales. Cette expertise, très peu scientifique, pouvait néanmoins soulager un grand nombre de malades. L'ethnologue Simone Dubois-Ouellet divisait la médecine populaire en trois champs principaux. Le premier provenait de la croyance et de la dévotion envers des saints à qui l'on attribuait des pouvoirs spéciaux pour guérir certaines maladies ; le deuxième couvrait la pharmacopée ; le troisième, les interventions de soigneurs qui se réclamaient de certains pouvoirs ¹²⁰. Entraient dans cette catégorie les *ramancheurs*, les guérisseurs, les *emplâtreurs* et les jeteurs de sort, qui ont bel et bien existé chez nous.

La dévotion aux saints guérisseurs

Encore au siècle dernier, la dévotion aux saints guérisseurs, à qui on prêtait des pouvoirs particuliers, était très répandue chez les nôtres. On réclamait les guérisons par une série d'exercices de piété comme la récitation de prières, des neuvaines et des pèlerinages. Sainte-Anne-de-Beaupré était un lieu de culte très fréquenté par les gens de Saint-Antoine-de-Tilly. En été, les bateaux *Ste-Croix* ou *L'Étoile* transportaient les gens par groupes. Les pèlerins arrivaient à quatre heures du matin à l'embarcadère de la Pointe-Aubin pour entreprendre ce voyage de dévotion.

Suspendre un scapulaire ¹²¹ au cou des enfants pour éloigner la maladie était aussi une pratique courante. À cela s'ajoutaient des images pieuses de saints qu'on apposait aux murs de la maison dans le but de protéger les membres de la famille contre tous les maux. On les invoquait régulièrement.

Les saints les plus sollicités étaient saint Joseph, sainte Anne, la Vierge Marie et, à une époque plus récente, le frère André, grand thau-maturge décédé le 6 janvier 1937. Chaque personne avait son saint préféré à qui elle demandait de lui accorder une ferveur particulière et les demandes variaient selon le personnage vénéré. Par exemple, sainte Marguerite était la protectrice des femmes enceintes alors que l'intervention de saint Laurent semblait très efficace pour soulager le mal de dents ¹²².

Les saints étaient aussi invoqués à d'autres fins que la guérison. Pensons à saint Antoine de Padoue, à qui on vouait une grande confiance pour retrouver les objets perdus ; à saint Isidore, patron des cultivateurs ; à saint François d'Assise, en qui plusieurs cultivateurs ¹²³ mettaient toute leur confiance. De la même façon, on priait saint Jude pour les causes désespérées et on plaçait une médaille ou une statuette de saint Christophe dans son véhicule pour qu'il protège l'automobiliste et ses passagers. Sans oublier sainte Cécile, la patronne des musiciens.

Pharmacopée traditionnelle et médecins

Depuis les débuts de la colonie jusqu'au XX^e siècle, les femmes firent preuve d'ingéniosité pour traiter les maladies de toutes sortes. Elles concoctaient des remèdes maison dont les recettes étaient transmises de génération en génération. Ces préparations domestiques recommandaient la plupart du temps l'emploi de substances fabriquées à partir de racines, d'herbes, de baies, de *sapinage* et de gommages végétales.

Voici quelques remèdes populaires, que nous appelons aujourd'hui les remèdes de grand-mère ou de bonne femme, en usage chez nous au siècle dernier.

- Les fraises servaient à stopper une diarrhée ;
- Une infusion de queues de cerise ou de graines de citrouille donnait de bons résultats contre l'enflure des jambes ou les difficultés à uriner ;

- Le bain de pied à la moutarde, de la moutarde appliquée en compresse ou une vigoureuse friction au camphre s'avéraient un excellent remède contre la bronchite ;
- Une boisson chaude composée de *bagosse*¹²⁴ ou de gin, d'un soupçon de sirop d'érable ou de miel chassait la grippe à coup sûr ;
- Une infusion de pissenlit aidait à faire passer la bile ;
- La fumée de pipe chassait les maux d'oreilles ;
- L'application d'une couenne de lard soulageait les entorses ;
- L'absorption d'un verre de sang de bœuf avait la vertu de renforcer les personnes affaiblies ;
- Un morceau de camphre, qu'on insérait dans une pochette de coton solide et suspendait au cou des enfants, éloignait la maladie.

À côté de ces remèdes maison proliféraient également les remèdes patentés. Il s'agissait de potions ou d'onguents distribués par des colporteurs itinérants qu'on appelait en langage populaire des *peddleurs*. Ces marchands ambulants vantaient les mérites d'onguents, de pilules ou de sirops ayant la propriété de guérir les rhumatismes, de fortifier les personnes affaiblies et de prévenir la grippe¹²⁵. À Saint-Antoine, les gens pouvaient se procurer ces remèdes au magasin général Normand et, par catalogue, chez Eaton ou Dupuis & Frères.

Voici quelques-uns des remèdes très populaires à cette époque.

Chez Dupuis & Frères, en 1943 :

- Sirop, onguent et pilules Les 2 Sapins. Les trois articles pour 50 ¢ ;
- Pilules Rouges, 45 ¢ la boîte ;
- Tonique bœuf, fer et vin, en contenant de 32 onces, 60 ¢ l'unité.

Chez Eaton, en 1945 :

- Huile de foie de morue Ayerst (4 onces), 55 ¢ ;
- Huile minérale Wampoles (8 onces), 50 ¢ ;
- Huile de Castor Eaton (5 onces), 24 ¢ ;
- Les pilules Dodd's (35 pilules), 43 ¢ ;
- Liniment Minard (2 ½ onces), 29 ¢.

Si, après avoir essayé ces remèdes traditionnels, les malaises persistaient, alors on se décidait à faire appel au docteur. Signalons qu'il y eut des médecins dès le début du XVIII^e siècle à Saint-Antoine-de-Tilly. Voici la liste de ceux qui habitaient au village vers 1830 :

Joseph Karsh, qui exerça sa profession de chirurgien
entre 1783 et 1847 ;

Jean-Baptiste-Isaïe Noël ;

Hildevert Germain ;

Jules-Maurice Quesnel ;

Charles Lemoine ;

Charles Morin ;

Henri-Adolphe Fournier ;

George Fréchette (au XIX^e siècle) ;

Odilon Lauriault (au XIX^e siècle) ;

Robert Bergeron.

On sait que le docteur Auger était à l'Hôtel Marchand tous les mardis ¹²⁶ alors que Jean-Louis Boisvert pratiquait le métier d'infirmier en 1964. Un médecin célèbre naquit à Saint-Antoine-de-Tilly, il s'agit de François-Xavier-Praxède Larue, couramment appelé Praxède, qui fut médecin et homme politique.

Praxède Larue était né le 2 septembre 1823 à Saint-Antoine-de-Tilly, de Damase Larue, notaire, et de Marie des Anges Lefebvre. Contrairement à son père et à son grand-père, Praxède Larue préféra la médecine au notariat. Il obtint le certificat qui l'autorisait à pratiquer la médecine le 9 septembre 1844. Premier médecin à s'établir à Saint-Augustin-de-Desmaures, il se tailla une excellente réputation.

Jouissant de l'estime de ses concitoyens et du prestige de sa profession, il fut élu député conservateur de la circonscription de Portneuf à l'Assemblée législative de la province de Québec en 1867. [...] Le 26 février 1885, Larue fut nommé conseiller législatif pour la division de La Salle. Le Conseil législatif bénéficia de son expérience parlementaire jusqu'à sa démission le 29 juin 1896. Son cousin, Vildebou-Winceslas Larue, le remplaça à ce poste.

Larue était un homme cultivé qui manifesta un grand intérêt pour les lettres. À l'époque où il poursuivait sa formation médicale, il figura parmi les fondateurs de la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques, fondée à Québec le 4 octobre 1843. Il fit partie de cette société jusqu'à sa mort.

Il décéda le 29 novembre 1902 à Saint-Augustin-de-Desmaures et fut inhumé le 3 décembre dans le cimetière paroissial.

Monique LECLERC-LAROCHELLE, « François-Xavier-Praxède Larue » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.

Au milieu du XX^e siècle, le docteur Lamontagne de Saint-Apollinaire était le médecin accoucheur pour la majorité des femmes de la paroisse. Le coût pour un accouchement à la maison était de 5 \$. Généralement, on venait le chercher à son domicile et il devait parfois attendre plusieurs heures, voire une nuit entière, avant la naissance de l'enfant. C'était presque une vie de missionnaire, nous dit Marguerite Aubin. Les docteurs Georges-Henri Proulx et Bertrand Boucher de Sainte-Croix venaient aussi accoucher les femmes de Saint-Antoine.

Plus récemment, les docteurs Suzanne Robitaille et Michelle Lauzé ont pratiqué la médecine générale à Saint-Antoine.

Dans l'ensemble, les médecins furent peu nombreux à s'établir à Saint-Antoine-de-Tilly. Leur présence dans la communauté était sporadique. La situation a peu évolué jusqu'à maintenant. En l'absence de médecin, la population doit avoir recours aux médecins de Saint-Apollinaire, de Saint-Nicolas ou de Sainte-Croix, de Québec ou de Charny. Aucun service de transport ambulancier ne fut établi dans la région avant le milieu des années 1950.

L'Écho paroissial annonçait le 11 novembre 1958 qu'une voiture ambulance était au service des paroissiens jour et nuit. Il s'agissait semble-t-il d'un véhicule acheté par Hilaire Bergeron. En effet, celui-ci avait acheté un « station-wagon » gris usagé pour servir comme ambulance et corbillard. Selon les circonstances, on changeait les décorations : la croix pour un gyrophare, les draperies noires qui habillaient les fenêtres pour une civière et des serviettes. La même année,

*Corbillard-ambulance
d'Hilaire Bergeron avec
Gilles et André Bergeron.*

Collection
Famille Hilaire Bergeron





*Ambulance Saint-Jean et ambulanciers :
Théodore Dubois, Jacques Roy, André Bergeron,
Gilles Aubin et Henri-Paul Laroche.*

Jacques Roy, instructeur de la brigade ambulancière Saint-Jean de la division Saint-Antoine-de-Tilly, invitait les gens à participer à des cours de secourisme chaque vendredi soir. Un cours spécial de premiers soins était aussi donné par le D^r Bertrand Boucher, de Sainte-Croix. Les services de l'Ambulance Saint-Jean étaient gratuits et donnés bénévolement par les membres : requis lors d'accidents, sinistres, transports à l'hôpital et autres circonstances similaires¹²⁷.

Avant l'ouverture de la route 132 et de l'autoroute 20, c'est par bateau que les plus chanceux étaient dirigés vers Québec. De 1897 à 1969, année où le Canadien National ferma la station de Saint-Apollinaire, le malade pouvait prendre le train. Devant l'impossibilité de transporter le malade trop affaibli ou lors d'une tempête hivernale, le médecin pratiquait l'intervention à domicile ; en ce cas, la cuisine était transformée en salle d'opération. Selon une informatrice, le médecin, c'était pour les riches. Jusqu'au milieu des années 1900, plusieurs de nos parents décédèrent sans jamais avoir consulté un médecin.

En 1917, Mathilda Méthot fut opérée à la maison pour une hystérectomie. Le docteur Paquet était venu de Québec, en voiture, pour effectuer cette chirurgie, qui eut lieu sur la table de la cuisine. Pour prévenir toute infection, les murs, le plancher et la table de la cuisine furent tapissés de draps blancs. CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.

Dans un autre ordre d'idées, c'était généralement le père de famille qui procédait à l'extraction des dents de ses jeunes enfants. Il suffisait d'attacher solidement un fil à la dent branlante et de tirer d'un coup sec. Pour les cas plus difficiles, le médecin de famille et même le forgeron s'improvisaient dentiste.

Les ramancheurs

À une certaine époque, beaucoup de gens faisaient confiance à ce qu'on appelait des *ramancheurs* ¹²⁸. Lorsque nos aïeux se fracturaient un bras, une jambe, souffraient d'une entorse à la cheville ou au poignet, se donnaient un lumbago — appelé le plus souvent *tour de reins* —, se disloquaient l'épaule, c'est chez le *ramancheur* qu'ils se rendaient, puisqu'il était souvent le seul recours dans leur situation d'isolement. Ils avaient une grande confiance en ce dernier et le trouvaient parfois plus habile que le médecin. Le *ramancheur* avait la réputation de replacer les os du corps en bonne position et de posséder l'art de masser efficacement les muscles endoloris. La plupart du temps, ses mains suffisaient à régler les problèmes. On le croyait un peu sorcier tant il diagnostiquait rapidement le mal.

Il prescrivait des cataplasmes, des onguents ou des huiles médicamenteuses et fabriquait des éclisses de bois pour maintenir l'os d'un membre fracturé, si nécessaire. Il tenait cette science de son père, d'un oncle, d'un grand-père. Il s'agissait d'un don mystérieux. Était-il riche ? Les gens lui donnaient ce qu'ils voulaient, mais ils étaient généreux lorsqu'ils étaient enfin soulagés de leurs maux. On pratiquait souvent le troc, car l'argent était rare chez les anciens. S'il n'y avait pas de *ramancheur* dans la paroisse, on se déplaçait à l'extérieur pour profiter de ses services.

Les soigneurs

D'autres citoyens étaient appelés des *soigneurs* ou guérisseurs et pouvaient soigner à l'aide d'herbages ou de cataplasmes. Certains possédaient le don d'arrêter le sang, le feu, le mal de dents et quoi encore !

Au milieu du XX^e siècle, un certain monsieur Laroche, qui habitait sur la côte du Haut-de-la-Paroisse, faisait partie de ces *soigneurs* qui utilisaient des herbages. Il était, semble-t-il, une personne à qui les gens

faisaient confiance ¹²⁹. D'autres personnes à Saint-Antoine possédaient des talents plutôt étranges. La grand-mère d'Anita Aubin, Aurélie Grégoire, était réputée pour « fermer la tête des enfants ». Lorsqu'un bébé ne cessait de pleurer, la mère se rendait avec l'enfant chez la *fermeuse de têtes*, comme on l'appelait, et un seul regard ou un geste suffisait, paraît-il, à régler le problème ¹³⁰. Il semble qu'elle arrêta également le sang et pouvait enlever les douleurs associées à des brûlures. On faisait aussi appel à elle lorsqu'on voulait sauver ses chevaux. En effet, elle pouvait épargner la vie des chevaux qui souffraient d'une maladie (vers dans la panse). On dit qu'après sa mort, des membres de sa famille, confiants en ses capacités de guérisseuse, continuaient de lui demander la guérison, ce qui fonctionnait.

D'autres personnes se spécialisaient dans la préparation de cataplasmes, sorte de préparation pâteuse qu'on appliquait sur la peau pour combattre des inflammations. À ce titre, Adéline Rousseau avait une recette efficace. Elle se procurait de la gomme de pin chez Arthur Méthot, le scieur de long, et s'en servait pour faire des cataplasmes contre les bronchites ¹³¹. La guérisseuse, qui habitait au village, près de l'église, résidait dans la maison ayant appartenu autrefois aux religieuses du Bon-Pasteur et occupée de nos jours par l'auberge l'Ombrière.



Au centre, la fermeuse de têtes, Aurélie Lambert Grégoire et ses filles. 1^{re} rangée : Albertine et Desneiges ; 2^e rangée : Marie-Anne, Rachel et Marie-Ange. Collection Anita Aubin-Rousseau

Certaines personnes avaient, dit-on, le don d'arrêter le sang. C'est ce que faisait Ida Gingras-Garneau, à l'aide d'une formule qu'elle avait apprise de son beau-père, Damase. De même, Raymond Rousseau et Florent Aubin ont maintes fois démontré cette capacité. Gérard Rousseau, le frère de Raymond, pouvait, en plus d'arrêter le sang, arrêter le feu et enlever le mal de dents.

Toutes ces personnes se disaient investies d'un don. Ce pouvoir, elles l'obtenaient par la transmission d'un secret reçu d'un père, d'un grand-père ou d'un oncle, sous la forme d'une formule quelconque, d'une prière ou d'un signe. Généralement, ce savoir se transmettait d'un homme à une femme ou d'une femme à un homme¹³². Selon la tradition orale, le septième enfant successif du même sexe avait un don quelconque ou une prédisposition dès sa naissance. De l'avis de Simone Dubois-Ouellet, ce talent reçu de Dieu faisait en sorte que le guérisseur ne pouvait se soustraire à son devoir sacré et il mettait son pouvoir au service des autres pour les aider et les soulager¹³³.

Les divertissements

Dans toute société, les soirées joyeuses, les sports, les loisirs et les fêtes étaient des éléments de rassemblement qui venaient rompre la monotonie du travail quotidien. Des débuts de la colonie jusqu'au XX^e siècle, toutes les occasions étaient bonnes pour nos grands-parents de réunir familles et amis pour festoyer. Ces rassemblements allaient devenir aussi l'occasion d'un nouveau loisir, la photographie. Dans les veillées, des talents de musicien, de chanteur, de raconteur et même de danseur se révélaient. Sur nos patinoires, des parties de hockey marquèrent l'histoire du sport régional. La rivalité y était vive et la foule partisane. D'autres activités compétitives, comme le tennis, le croquet, les courses de chevaux, etc., étaient étroitement liées à la vie de chez nous. Avec les ans, les organisations sportives se sont développées, grâce au bénévolat et, plus récemment, avec la construction du centre communautaire.

Les jeunes sujets remplis de vie sont stabilisés, ils sont invités à regarder le petit oiseau qui va sortir de la boîte mystérieuse couverte d'une lustrine foncée sous laquelle le maître marmonne ses incantations. Les enfants sont contraints à jouer avec sérieux une pose qui, au XIX^e siècle, le costume aidant, fusionne l'enfance à l'âge adulte. La majorité des portraits



consacrés à l'enfance fixent un rituel de passage, de la naissance à la mort en passant par les anniversaires de naissance et la première communion. Lorsque Georges Eastman lance en 1888 son Kodak n° 1, il inaugure l'ère des histoires visuelles de chaque famille, faisant de l'album domestique le « livre » le plus précieux de la maisonnée. *Cap-aux-diamants, Regard sur l'enfance*, p. 23.

Julienne Lambert
Collection Marie-Paule Lambert-Gingras

Plusieurs journées fériées devenaient aussi une occasion de s'amuser. Durant la période des fêtes, à Pâques, à Noël, au jour de l'An et à l'Épiphanie, on se rassemblait toujours. Hector Grenon, dans son ouvrage sur les *Us et Coutumes du Québec*, nous apprend que, vers 1930, les jours fériés décrétés par la loi incluaient les cinquante-deux dimanches de l'année et les fêtes suivantes : le Premier de l'an, la fête de l'Épiphanie, le mercredi des Cendres, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, les fêtes de l'Ascension, de la Toussaint, de l'Immaculée-Conception et de Noël. Un peu plus tard s'ajoutèrent deux autres fêtes : celle de la Saint-Jean-Baptiste, célébrée le 24 juin de chaque année, et celle du 1^{er} juillet pour rappeler la création de la Confédération canadienne. Ces fêtes permettaient aux anciens de s'offrir un peu de repos, mais étaient le plus souvent l'occasion de réjouissances mouvementées. À compter des années 1965-1970, certains jours fériés disparurent du calendrier ; on travaillait alors à l'Épiphanie, à l'Ascension, à la Toussaint, une fête supplantée par celle de l'Halloween, à l'Immaculée-Conception, mais la messe dominicale demeurait obligatoire. Ces fêtes constituaient de belles traditions dont plusieurs se souviennent encore aujourd'hui.

La veillée

Nous pouvons imaginer le colon, au début de la colonisation, qui organisait des fêtes paysannes ou foraines, souvent préférées par plu-

sieurs officiers militaires et civils aux soirées organisées par le gouverneur ou les bourgeois de la ville. Ces fêtes qui pouvaient durer parfois plusieurs jours étaient appelées des *veillées*. L'habitant recevait seulement à la maison. Il accueillait ses invités dans la cuisine, la pièce la plus grande, qui servait à la fois de salle commune et de parquet de danse ¹³⁴.

Plus tard, dans ces veillées, on se mit à jouer de la musique pour faire danser les gens. Les danses carrées, le *calédonia*, la *guenille*, la *bastringue*, le *money must*, les *reels* de Sainte-Anne, de Montréal, du pendu, des quatre coins de Saint-Malo, bien rythmés par les *violoneux*, faisaient la joie de tous les participants. Lorsque Guy Gingras et son frère Martin atteignirent l'âge de *jeunesser* ¹³⁵, vers 16 ou 17 ans, ils commencèrent à s'éloigner du chemin Bois-Clair, où ils demeuraient, pour aller veiller au village et jouer de leurs instruments de musique : « On attelait une voiture, on rejoignait le bord de l'eau et on s'organisait pour avoir l'occasion de jouer dans une maison assez grande pour y faire danser des gens et avoir du plaisir ¹³⁶.

Lors de ces rencontres, les gens aimaient aussi se raconter des histoires. Contes, légendes, dictons, présages, conjurations et intersignes y avaient cours.

Tous ces récits mêlaient le surnaturel et le fantastique. On continuait à se raconter des histoires en tentant de leur donner de la crédibilité et en y associant des personnes connues.

Un conte écrit par Louis Fréchette, intitulé *Le Loup Garou*, était populaire dans les *veillées*. Il raconte l'histoire d'un vieux fermier de Saint-Antoine chez qui des jeunes s'étaient réunis pour une épluchette de blé d'Inde ¹³⁷.

Ils entrent quatre par quatre en frappant du talon...

Dès le début de la colonie, en 1645, les gens commencèrent à organiser des bals et des soirées de danse ¹³⁸. Et on dansait beaucoup dans ces soirées, malgré les interdits de l'Église. Ces interdictions sont rappelées dans des œuvres littéraires. À titre d'exemple, signalons *Marie Calumet* de Rodolphe Girard. L'histoire de ce roman se déroule dans le comté de Lotbinière et le curé prévient ses concitoyens contre les malheurs de la danse :

Ah! je ne saurais trop vous mettre en garde, mes très chers frères, contre la danse. C'est là une des ressources de l'enfer, un des pièges

que vous tend l'esprit des ténèbres, qui tourne sans cesse autour de vous comme un lion rugissant [...] ¹³⁹.

Tout comme le curé dans *Marie Calumet*, le curé Rouleau mettait la population de Saint-Antoine en garde ¹⁴⁰. Il demandait aussi aux parents de bien se rappeler que chaque veillée de danse qu'ils avaient le malheur de donner, même s'il s'agissait de noces, était une malédiction qu'ils portaient sur leur maison, leur famille. Il semait la peur en annonçant que les maisons où l'on dansait allaient s'effondrer et que les familles les habitant finiraient leur vie misérablement. De plus, lors de ces soirées, les jeunes devaient toujours être sous la surveillance de leurs parents. La sanction, en provenance de l'archevêché, était sévère à l'époque : les parents ayant envoyé leur fille *veiller* seraient privés de sacrements. Le curé Rouleau s'appuyait sur la doctrine de monseigneur Bégin pour tenir de tels propos ¹⁴¹.

Malgré tout, la joie de vivre de nos ancêtres continuait à se répandre et témoignait de la vitalité d'une tradition qui remontait à nos origines. On retrouvait chez nous comme ailleurs des *violoneux*, des *gigueux*, des accordéonistes, des guitaristes, des joueurs de piano, guimbarde et de cuillères. Il fut un temps où chaque maison avait son violon. Cet instrument servait aussi à égayer de nombreux rassemblements populaires : mariages, naissances, différentes fêtes religieuses et civiles ; bref, le joueur de violon occupait une place importante dans la vie de nos ancêtres ¹⁴².

En constatant avec quelle générosité et quelle régularité nos familles ont produit et continuent de produire des artistes de talent, nous pouvons comprendre que nos ancêtres avaient déjà dans leurs bagages des dispositions naturelles pour le chant, la musique et la danse, éléments essentiels de la fête. Les vieilles chansons de France, premières chansons d'ici, permettaient aux gens d'oublier un peu la misère quotidienne et l'éloignement de la mère patrie.

De la naissance à la mort, toutes les étapes de la vie devenaient un prétexte à réunir parents et amis pour partager et célébrer. Que ce soit par les *reels*, la musique à bouche, les airs endiablés du violoneux, le *turlutage*, les giges, la musique faisait partie des moeurs des Antoniens.

Au XX^e siècle, les familles se multiplièrent. Les cuisines et les salons ne suffisant plus, la musique se transporta dans des salles plus grandes. Les restaurants, les hôtels, la salle communautaire et la salle paroissiale devinrent des lieux privilégiés de rassemblement et de ré-

jouissances. L'avènement de la radio, du disque et du microphone allait donner lieu au concept du musicien professionnel.

C'est ainsi que surgirent peu à peu des ensembles musicaux fusionnant chanson, musique populaire et folklore. D'une part, les succès français de l'heure étaient entrecoupés de *reels* traditionnels. D'autre part, la valse et les danses latino-américaines gagnaient en popularité¹⁴³. Un des ensembles mémorables de notre milieu aura pour nom La famille Lafleur, sans oublier Bob Aubin et ses musiciens.

Les jeux de cartes

Dans certaines veillées, au XX^e siècle, on se réunissait aussi autour de la table pour jouer aux cartes, un jeu auquel s'adonnent encore plusieurs paroissiens pendant le temps des fêtes. On jouait au Euchre¹⁴⁴, au Ruff et au Cinquante. À ce dernier jeu, celui qui perdait le roi de coeur au profit de l'as de coeur, appelé dans ce jeu le Pitro, devenait la risée de tous et on ne se gênait pas pour le chasser de la maison et le lancer sur le *banc de neige*. Ces soirées étaient généralement bien arrosées d'alcool. Quelques-uns racontaient des histoires, tous avaient l'esprit à la fête¹⁴⁵. Aucune tempête ne pouvait empêcher Romuald Laroche et quelques voisins de jouer aux cartes. Tous les soirs, du lundi au vendredi, ils prenaient un petit verre de *bagosse*, raisonnablement, et fumaient la pipe tout en visant avec précision dans le crachoir¹⁴⁶.

Le rideau se lève sur... le théâtre

Parfois, dans certaines familles de Saint-Antoine, pour rompre la monotonie des longues soirées d'hiver, on *actait*. Autrement dit, on jouait des pièces de théâtre. Des sketches, des pièces de théâtre et des comédies musicales furent présentées régulièrement sur nos scènes depuis le tournant du siècle, que ce soit à l'église, à la salle du couvent ou à la maison. Les pièces étaient montées par les institutrices, Cécile Lambert ou tout simplement les familles. Lors de ces veillées familiales et amicales, les hôtes pouvaient recevoir jusqu'à vingt-cinq invités¹⁴⁷.

En 1925, des jeunes filles de la paroisse présentèrent une soirée dramatique et musicale au profit des œuvres paroissiales. Comme elles ne pouvaient disposer d'aucun local sur place, la salle de Saint-Apollinaire fut mise gracieusement à leur disposition.



*Pièce de théâtre Les souliers de la duchesse Anne.
On reconnaît ici : Alice Lambert-Bourret, Louise Lambert,
Marguerite Méthot-Bédard, Anita Lambert-Taschereau.*

Collection Madeleine Bourret-Germain

Quelques années plus tard, selon Julienne Lambert, des petites filles du village jouaient des pièces de théâtre sous la direction de Cécile Lambert qu'elles appelaient mademoiselle Cécile. Certaines pièces devinrent populaires comme *Au clair de la Lune*, *Margot*, puis *Mirza* dans laquelle jouaient Yvette Baron, Gaby Lambert et plusieurs autres jeunes filles.

Certains paroissiens se rendirent même jusqu'à Neuville pour voir des pièces de théâtre, et cela, même si les conditions climatiques n'étaient pas idéales. Arthur Méthot et ses filles, Hélène et Julie, avaient appris qu'une troupe de théâtre présentait une pièce à Neuville. Ils s'y étaient rendus en chaloupe. La représentation s'étant terminée très tard, ils étaient restés à dormir chez Philippe Méthot, un frère d'Arthur, qui habitait à proximité de l'église de Neuville. Tôt, le matin suivant, ils avaient entrepris de rentrer à la maison. Arthur ramait à travers une brume épaisse qui limitait la visibilité, ce qui était risqué. Il évita un bateau à la toute dernière minute. Tous les occupants eurent très peur¹⁴⁸.

Jacqueline Boisvert, en compagnie d'autres jeunes filles et garçons, comme Suzanne Aubin, Pierre Lauriault, Lise Lauriault, Gisèle et Madeleine Filteau, avait eu l'idée de créer un théâtre d'été à Saint-Antoine

vers 1950. Les théâtres d'été n'existaient pas, évidemment, car ils n'étaient pas à la mode à cette époque. Madame Cécile Lambert leur avait expliqué comment procéder et leur avait remis un livre pour apprendre les répliques. Les jeunes pratiquaient dans le garage de M. Lauriault situé au fond du terrain. À la fin de l'été, tous les gens de Saint-Antoine furent invités à assister à la présentation de ce spectacle. Ils devaient verser 1 ou 2 sous pour être admis. Les jeunes avaient récolté 1,50 \$. Avec cet argent, les comédiens s'étaient procuré des petits gâteaux Mae West et des boissons gazeuses à la fraise¹⁴⁹.

LES FÊTES CALENDAIRES

Sainte nuit...

Autrefois, les anciens qui habitaient les rangs, le Bas-de-la-Paroisse ou Les Fonds devaient parcourir plusieurs milles en pleine nuit, parfois à des températures glaciales, pour se rendre à l'église célébrer la fête de Noël. Hommes, femmes et enfants s'entassaient dans des *berlots* et des carrioles et, au son des grelots, se rendaient assister à la messe de minuit, au temple paroissial. Les passagers se couvraient de grandes peaux de fourrure et des briques leur tenaient les pieds au chaud. Les hommes les plus fortunés étaient coiffés de chapeaux de fourrure et portaient des *capots* de chat sauvage ; les autres étaient vêtus de manteaux de drap et portaient tuques et mitaines de laine. Les femmes s'emmitouflaient sous de longs manteaux d'étoffe du pays et enfouissaient leurs mains dans des manchons de fourrure. Même si elles arboraient leur plus beau chapeau de feutre, elles se recouvraient la tête et les épaules d'un châle de laine pour se protéger du froid et du vent.

Dans les familles nombreuses, comme chez les Ferland du rang de la Plaine, même si les hommes *greyaient* deux carrioles, tous les membres de la famille ne pouvaient y prendre place. En plus des quinze enfants, du père et de la mère, la grand-mère et trois employés habitaient sous leur toit. Les plus jeunes restaient donc à la maison en compagnie d'un adulte et attendaient leur tour pour assister enfin à cette cérémonie de minuit à l'église du village.

Lorsque la carriole arrivait à destination, les chevaux étaient conduits aux écuries de messieurs Baron et Breton, situées près de l'église. Les cloches lançaient un dernier appel aux paroissiens et tous se hâtaient à l'intérieur de l'église, où il faisait bon se chauffer près de la



*La famille du fromager Joseph Ferland.
Le bébé dans la carriole est Gracia Ferland-Côté.*

Collection Gracia Ferland-Côté

fournaise ronronnante située au beau milieu de l'allée principale. Les lampes à pétrole diffusaient une lumière discrète qui ajoutait au mystérieux de la cérémonie. Accompagnés de l'harmonium, le maître chantre et la chorale entonnaient *Les Anges dans nos campagnes*.

À Noël, en 1912, le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures ; le deuxième, à onze heures trente ; le troisième, à minuit moins dix. Comme il y avait traditionnellement trois messes ce jour-là, celle de minuit, celle de l'aurore et celle du jour, la plupart restèrent à la messe de l'aurore et en profitèrent pour rendre grâce. Bien sûr, tous les paroissiens devaient revenir à la grand-messe du jour de Noël en profitant bien du sermon, ce qui était la meilleure manière de sanctifier ce grand jour et cette belle fête de la Nativité ¹⁵⁰. La messe de minuit était chantée pour les âmes. On demandait au bon Dieu, en cette nuit de Noël, qu'il preserve les fidèles des excès du Carnaval, augmente leur piété et les rende meilleurs. Le curé avertissait ses ouailles de faire attention à la boisson et aux excès auxquels elle conduisait...

En 1959, la messe de minuit et celle de l'aurore étaient célébrées à l'église par le curé Fortier, tandis que le révérend père Lacasse célébrait deux messes basses au couvent. Selon Claire Bergeron, les messes dites au couvent étant plus courtes, le célébrant avait le temps de se rendre à l'église pour aider le curé à distribuer la communion ¹⁵¹.

Au retour de la messe, c'était le temps des réjouissances. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, dans plusieurs familles, les invités se regroupaient

autour d'un réveillon. Le menu était très varié : de la dinde, des pâtés à la viande, du rôti de lard, des tourtières, du ragoût de pattes de porc, des pommes de terre, des tartes, des gâteaux, des confitures, et des beignes. Les enfants recevaient une orange, une pomme ou quelques bonbons. Comme étrennes, les plus chanceux avaient droit à un jouet, très souvent de fabrication artisanale. Il faisait bon et chaud à la maison, tous étaient comblés. Dans certaines familles, le menu était moins élaboré. On mangeait du pâté à la viande, quelques pâtisseries et on se couchait, en prévision des festivités du lendemain.

La véritable veillée avait lieu le soir même de Noël et commençait avec le souper qui réunissait toute la parenté. Les gens veillaient une partie de la nuit en chantant des chansons épiques très anciennes, en se racontant des récits d'aventures drôles et en puisant dans le répertoire des chants d'amour, des chants religieux, des chants de métiers joyeux et chantés à l'ouvrage, des chansons gaillardes ainsi que des chansons de route. On jouait aussi à des jeux de société tels que jeux de cartes, de dés, de dames et de *pichenottes*.

Le couple qui habitait la maison paternelle recevait les autres membres de la famille. La parenté de l'extérieur venait aussi se promener le dimanche pour voir les vieux parents qui les invitaient à partager leur table. Ces repas du temps des fêtes rassemblaient facilement quarante à cinquante personnes. La soirée se passait à danser, à chanter, à jouer aux cartes. Dans les années 1940-1945, plusieurs invités restaient à coucher parce que les routes étaient souvent fermées par les rafales de neige. Venant de plus loin, d'autres visiteurs utilisaient parfois le train de Saint-Apollinaire pour venir festoyer avec les leurs. Ils arrivaient en *snowmobile* ou on allait les chercher à la gare de Saint-Apollinaire avec deux ou trois voitures tirées par des chevaux ¹⁵².

Bonne année, grand nez...

Le Premier de l'an évoque depuis toujours au Québec la bénédiction paternelle, l'échange des bons vœux, la distribution des étrennes aux enfants, les nombreuses visites à la parenté et aux voisins et le privilège de s'embrasser réciproquement. En plein hiver, souvent par une journée de tempête, les membres de la famille respectaient la tradition coûte que coûte. Au petit jour, la mère, après avoir réveillé la maisonnée, s'activait dans la cuisine à faire la toilette des plus jeunes à

la lueur de la lampe à l'huile. Chacun d'eux était coiffé minutieusement et habillé de ses plus beaux atours pour la circonstance.

Parmi les traditions ancestrales non religieuses de chez nous, il faut mentionner la solennelle bénédiction du jour de l'An. En cette circonstance, c'était en général devant l'ancêtre le plus âgé que la famille entière s'agenouillait pour obtenir la bénédiction. Le fils aîné, lui-même marié et père de famille, s'agenouillait devant lui avec les siens. À titre de représentant de l'autorité familiale, il procédait aussi à la bénédiction du jour de l'An dans sa propre famille.

Comme à Noël, plusieurs familles se préparaient à aller rejoindre la parenté pour le repas pendant que d'autres, qui habitaient la maison paternelle avec leurs parents, se préparaient à recevoir. Très tôt le matin, le paternel chauffait le poêle à bois et la mère voyait à ce que la maison soit propre et accueillante. Depuis la veille, les cuisinières s'activaient aux fourneaux afin de garnir la table familiale d'un copieux repas à l'intention des visiteurs ¹⁵³.

Dans plusieurs familles, c'était aussi le jour des étrennes. On offrait ou recevait des bonbons, des fruits, des jouets.

Le Premier de l'an était une autre grande fête familiale. L'événement était préparé longtemps à l'avance. On se souhaitait une bonne et heureuse année en ajoutant presque toujours « et le paradis à la fin de tes jours ! » Ce jour-là, les embrassades pouvaient se faire de deux façons : à la française, avec un baiser sur la joue ; à l'anglaise, avec un baiser sur les lèvres.

L'Épiphanie

La fête des Rois était le pendant populaire de la fête religieuse de l'Épiphanie célébrée le 6 janvier. Au repas du soir, on procédait alors à l'élection d'un roi ou d'une reine. Pour ce faire, on glissait un pois et une fève dans un gâteau que l'on appelait la galette des Rois et que l'on distribuait aux invités. Ceux qui tombaient sur le pois et la fève étaient couronnés roi et reine, ou la reine se choisissait un roi et vice-versa. Dans certaines familles, deux fèves étaient enfouies dans la pâte, ce qui donnait lieu à la formation d'un couple royal parfois désassorti, mais toujours content d'être le point de mire.

Mardi gras

Encore au XX^e siècle, on fêtait le Mardi gras en portant des masques et des hardes. Habillés de cette façon, les gens parcouraient la campagne et s'arrêtaient aux maisons pour trinquer et s'amuser. À Saint-Antoine, c'était aussi une soirée endiablée, selon Guy Gingras : « La plupart des gars et des filles qui assistaient à cette soirée se déguisaient. Pour l'occasion, de jeunes garçons se costumaient en fille pour éviter d'être reconnus. Au cours de la soirée, ils changeaient de costume. Mais y avait de la discipline dans le déroulement de la fête. Habituellement, quinze minutes avant le coup de minuit, l'hôte annonçait : " Profitez-en parce qu'à minuit la danse va s'arrêter, on servira plus à boire, tout le monde doit partir. " Les gens répondaient de bonne grâce. »

Le lendemain, le mercredi des Cendres, c'était la fin des réjouissances. Dans ce temps-là, les fidèles étaient tenus d'assister à la messe du jour. Commençait alors un carême de quarante jours, un temps de pénitences et de restrictions ¹⁵⁴.

Pendant le carême, au moins jusque dans les années 1950, il fallait absolument faire des sacrifices : on ne mangeait pas de *sucrage*, on diminuait la consommation d'alcool, certains la cessaient même complètement. Toutefois, on se rendait quand même chez les voisins pour jouer aux cartes. À cette occasion, les retraites fermées étaient très populaires. Elles étaient données par les pères rédemptoristes de Sainte-Anne, qui prêchaient « fort ». Ils défendaient aux mères de famille de laisser



Le Mardi gras

danser leurs filles à la maison sous peine d'aller en enfer. Subissant l'influence des autorités religieuses, qui se montraient d'une excessive sévérité, presque tous les paroissiens se tenaient à l'écart de la vie mondaine et se privaient durant cette période.

Fête de Pâques et eau pascalle

Pâques était une des plus importantes fêtes religieuses de l'année. Les anciens célébraient ce jour avec beaucoup de solennité et de dévotion. Ils s'y préparaient par le carême, pendant lequel ils observaient un jeûne sévère, et assistaient avec beaucoup de dévotion aux offices religieux qui se déroulaient au temple paroissial. Durant la semaine sainte, l'assistance aux offices était considérable. Selon la coutume, l'office du Jeudi saint avait lieu tôt le matin, celui du Vendredi saint, en après-midi, vers trois heures. Selon la tradition, il semble que le ciel devenait obscur pendant l'office du Vendredi saint. En soirée avait lieu le chemin de croix, auquel les gens assistaient nombreux. L'office du samedi avait lieu à onze heures, en soirée. Tous les jours, la file d'attente devant le confessionnal était impressionnante. Chaque paroissien de sept ans et plus devait « faire ses Pâques », c'est-à-dire se confesser et communier dans le temps pascal. Cette période comprenait le dimanche de Pâques et le dimanche suivant, que l'on appelait la Quasimodo.

Le jour de la résurrection du Christ, certaines personnes cueillaient l'eau de Pâques dans une rivière ou un ruisseau avant le lever du soleil. Le précieux liquide, selon la croyance populaire, protégeait contre la foudre, le feu et d'autres calamités. On frottait les membres endoloris avec de l'eau bénite. Certains buvaient même l'eau recueillie au matin de Pâques dans l'espoir de guérir des maladies internes, cette eau étant considérée comme miraculeuse. Cette coutume est encore observée au XX^e siècle.

La Saint-Jean-Baptiste

La Saint-Jean-Baptiste, célébrée le 24 juin, constitua une fête religieuse dès 1636. De 1694 à 1744, elle fut reconnue comme une journée fériée. Lors de la création de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1834, des éléments patriotiques ajoutèrent une autre dimension à cette fête traditionnelle.

À Saint-Antoine-de-Tilly, plus récemment, on célébrait l'événement en organisant les fêtes du patrimoine. Plusieurs activités étaient au programme, entre autres des tournois de balle molle et de tennis pour toutes les catégories d'âge, depuis les enfants jusqu'aux aînés. Le tout se terminait par de la musique autour d'un immense feu de joie.

La Saint-Jean-Baptiste était aussi très liée à l'ouverture de la saison de la baignade. Au début du XIX^e siècle, le premier bain de l'année se prenait le soir, le 23 juin, dans la joie. Peut-être a-t-on déjà entendu dire que se baigner le jour de la Saint-Jean permettait de se protéger des maladies contagieuses ¹⁵⁵.

Le Carnaval de Québec

Ces carnivals donnaient lieu à des fêtes grandioses, contre lesquelles le clergé mettait les habitants en garde. Le premier véritable Carnaval de Québec se déroula du 29 janvier au 3 février 1894. Son inauguration donna lieu au dévoilement d'un fort de glace érigé en face du Parlement et à l'érection de nombreux monuments historiques taillés dans des cubes de glace provenant du Saint-Laurent ¹⁵⁶. Les gens se mirent à aimer cette fête hivernale qui permettait de couper l'hiver en deux, malgré ce qu'en disait encore une fois leur bon curé. Les gens de Saint-Antoine-de-Tilly s'y rendaient, puisqu'en 1900 le curé Rouleau mettait en garde ses citoyens contre le Carnaval de Québec en disant qu'il était dangereux. Un peu plus tard, le 23 janvier 1911, on parlait encore beaucoup, dans la population, du Carnaval qui battait son plein. Le curé demandait alors aux jeunes gens et aux jeunes filles de se rappeler les instructions de la retraite ¹⁵⁷.

La fête de la Grosse Gerbe à la fête des Foins

Cette fête venait souligner la fin des moissons. Pour symboliser l'événement, les dernières javelles étaient liées en une grosse gerbe autour de laquelle dansaient les travailleurs. Pour la circonstance, la gerbe comptait deux fois plus de javelles qu'une gerbe ordinaire. Après la fête, elle était apportée pour être placée avec le reste de la récolte. La soirée se terminait par des réjouissances populaires, des jeux et des danses. Cette fête célébrée jadis dans plusieurs régions de Europe est encore commémorée de nos jours dans le comté de Lotbinière sous le nom de « fête des Foins ». Dans notre communauté, plusieurs paroiss-

siens se souviennent d'y avoir participé dans les villages avoisinant Saint-Antoine.

L'épluchette de blé d'Inde

L'épluchette de blé d'Inde était l'une de ces fêtes célébrées par les Amérindiens à la fin de leurs récoltes. À la fin du XVIII^e siècle, l'événement avait lieu à partir de la fin d'août et était un autre prétexte pour se réunir et se divertir. Lors de cette joyeuse corvée, les gens se réunissaient pour éplucher les épis, les débarrasser de leur enveloppe, les faire bouillir, puis les manger en les assaisonnant de beurre et de sel. Tous essayaient d'effectuer leur travail le plus rapidement possible afin de trouver l'épi rouge qui procurerait une récompense. On cachait parfois des flacons d'alcool pour permettre aux travailleurs de boire un peu, s'ils avaient la chance de les trouver. La soirée se terminait par des danses et différentes réjouissances. Cette activité est toujours très populaire de nos jours, même si l'épi rouge n'est plus de la fête.

La corvée

À l'aube du XIX^e siècle, les parents et amis s'improvisaient charpentiers pour ériger les bâtis des constructions ou la construction elle-même. Ces bénévoles s'entraidaient chacun leur tour selon les besoins. Les hommes faisaient des corvées pour scier le bois ou battre le grain au moulin. Les femmes les accompagnaient, et tous restaient à souper chez celui qui avait bénéficié de la corvée. Le battage durait



Corvée du sciage du bois à l'aide d'un moulin à scie mobile chez Théodore Dubois.

quelques jours. À la fin de la construction, un dernier repas accueillait tous les travailleurs pour marquer la fin de la corvée. Par exemple, en 1894, à la suite de l'incendie du magasin général de la paroisse, on effectua une corvée chez Phillias Normand en ce quatrième dimanche après la Pentecôte. Frédéric Montreuil possédait un *banc de scie* actionné par un moteur à gaz qui servait à couper le bois de chauffage. Son fils Alphonse le transportait d'une maison à l'autre pour accommoder les voisins. Ce travail exigeait la présence de quatre ou cinq personnes.

Les gens s'entraidaient. Il y avait peu d'argent à cette époque et les échanges de services étaient monnaie courante¹⁵⁸, surtout en cas d'incendie ou du décès d'un cultivateur. Dorilas Côté nous a expliqué que, pour les corvées, les gens passaient de porte en porte et demandaient « des bras ». C'est ainsi que Jos. Ferland fit construire sa grange, semble-t-il. Le 7 octobre 1934, une autre corvée avait lieu pour relever la grange de Samuel Rousseau, qui avait été incendiée. Plus près de nous, à l'automne de 1954, la grange-étable de Léon Genest, du chemin Bois-Clair était incendiée. C'était une perte totale. Une corvée fut aussitôt organisée pour l'aider à reconstruire. Quinze à vingt personnes étaient sur les lieux pour prêter main-forte, et ce, tous les jours¹⁵⁹. À la fin de novembre 1985, un incendie ravagea la porcherie de Paul-Émile Genest, dans le chemin Bois-Clair. Une corvée fut organisée à la demande du maire de l'époque, Daniel Beaudet. Pas moins de quarante personnes y participèrent. Lors de cette corvée, madame Genest donnait à manger aux travailleurs. Le boulanger Jean-Guy Lambert fournissait les gâteaux tandis que le restaurant Giard offrait les sandwiches¹⁶⁰. Le proverbial esprit d'entraide qui animait nos ancêtres n'est-il pas toujours aussi présent dans notre communauté ?

Des journées de corvée étaient aussi réservées aux femmes. Chacune apportait son ouvrage et allait aider la femme qui avait du tricotage, de la couture, du raccommodage et du filage à faire. Après l'école, des jeunes filles accompagnaient souvent leur mère à ces journées d'entraide féminine¹⁶¹.

La baignade

La baignade au fleuve attirait particulièrement les enfants qui habitaient à proximité et les touristes. Très peu de gens habitant les rangs venaient se baigner près du quai, situé dans Les Fonds. Même chose



*1925 – Baignade au fleuve dans Les Fonds.
Barthélémy Gingras, sa famille et la famille Guindon.
Collection Marie-Lise Gingras-Ouellet*

pour les jeunes du village qui, généralement, préféraient se rendre à la Pointe-Aubin dans le Bas-de-la-Paroisse.

L'été, les enfants des Fonds de Saint-Antoine avaient l'habitude d'aller se baigner au barrage qui servait de réservoir au moulin à farine Beaudet. Ils aimaient courir dans les sentiers, voguer sur les eaux du fleuve avec leurs parents, se baigner et recueillir des coquillages sur la plage ou encore s'adonner à la pêche et à la cueillette des petits fruits. Quel plaisir d'aller se promener pieds nus sur le sable chaud et rêver du haut de la colline en contemplant la beauté du panorama !



*Partie de pêche au
« trou à Charles ».
Thérèse Bergeron,
Denise Houde,
Lise Bergeron,
Nicole Boudreau,
Isabelle Houde et
Denise Bergeron.
Collection
Denise Houde-Degrâce*

Au cours de l'été, les enfants du pilote Robert Houde allaient à la messe basse un dimanche et à la messe haute ou grand-messe le dimanche suivant. Leur mère se demandait bien la raison de ce rituel. Voici l'explication que lui fournit l'un de ses marmots en réponse à sa question : « C'est simple, on se rend à la grand-messe quand la marée est basse et qu'on ne peut pas jouer dans l'eau. Quand on va à la messe basse, c'est que la marée est haute et qu'on peut jouer dans l'eau du fleuve. » Les enfants élevés au bord de l'eau adoraient s'amuser dans le fleuve.

Les enfants de monsieur Houde, comme la plupart des enfants qui habitaient Les Fonds, passaient le plus clair de leur temps dans l'eau. La baignade, les plongeurs, les sauts sur le bout du quai, les randonnées en chaloupe, les jeux sur la grève, voilà ce qui remplissait leurs temps libres. Lorsque, tout petits, ils pataugeaient dans l'eau du fleuve à travers les joncs, leur mère leur enduisait le corps d'une crème pour éviter les éruptions cutanées. Quand la marée était basse et qu'il faisait très chaud, ils allaient se baigner soit à la rivière Méthot soit à la rivière Bourret. « On était toujours dans l'eau », se plaît à dire Claire Houde.

À partir des années 1930, les enfants portaient des maillots de bain. Émilienne Boisvert a déjà confié à sa fille Claire qu'au début du siècle dernier, elle portait un grand vêtement semblable à une chemise de nuit, qui lui couvrait le corps en totalité lors de la baignade. Parfois, ce vêtement sou-



Baignade au barrage du moulin Beaudet.

Collection Jules Beaudet

ple gonflait et lui remontait par-dessus la tête. Comme on voyait d'un mauvais oeil que les garçons et les filles se baignent ensemble, les premiers se baignaient d'un côté du quai et les filles de l'autre.

Pendant les grosses chaleurs, dans les années 1930-1950, il devait être tentant d'alléger ses vêtements, mais le curé veillait à ce que les jeunes filles ne se « déshabillent » pas trop... Au moins une fois durant l'été, le curé Fortier faisait son sermon sur le port des *shorts* féminins. Il leur était alors défendu de se promener ainsi vêtues ¹⁶². Onézime Carré, qui habitait sur la côte, l'aidait et agissait à titre de policier en invitant les jeunes filles à se « rhabiller ».

Le patinage et le hockey

La première patinoire à Saint-Antoine-de-Tilly était située dans Les Fonds et fut fonctionnelle dans le premier quart du XX^e siècle. Tout au début, on l'avait aménagée près du moulin à cardes d'Armand Méthot, sur un terrain appartenant à Charles-Henri Méthot et près de la maison qu'habite aujourd'hui Léon Aubin. Par la suite, Robert Houde et quelques amis et employés de son atelier de bateaux Houde & Bergeron décidèrent de construire une patinoire sur le terrain de la petite école des Fonds, où habite aujourd'hui Alphonse Martel.

Les ouvriers de l'usine scièrent le bois nécessaire pour construire les bandes et plusieurs d'entre eux participèrent à leur construction. La patinoire fut inaugurée le 15 novembre 1952 ¹⁶³. Passionné de ce sport, Robert Houde fut entraîneur et, plus tard, arbitre de la ligue de hockey de la paroisse ¹⁶⁴. Les parties de hockey étaient alors très courues. Pour utiliser une expression du temps, « c'était noir de monde tout le tour de la patinoire. » Plus tard, il y eut aussi une patinoire au village, ce qui permit de former des équipes et de mettre un club sur pied. Des équipes de hockey de Saint-Apollinaire, de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas venaient défendre leur titre sur la patinoire des Fonds. À leur tour, les hockeyeurs de l'endroit allaient se mesurer aux autres équipes des villages voisins. Il existait une grande rivalité entre chaque formation et les paroissiens étaient de véritables partisans de leur équipe locale.

Le Club sportif Houde & Bergeron est une formation qui prit naissance en novembre 1947 et qui avait pour objectif d'amuser les jeunes. Pendant la saison hivernale de 1947-1948, ce club fit une grande patinoire et organisa un club de hockey : le Club H & B, St-Antoine. Le comité d'administration comprenait : le président Alidor Bergeron, le vice-président Robert Houde,

le secrétaire Réal Boudreau, les directeurs Alexandre Laroche, Arthur Tardif, Louis Philippe Lacroix, Gonzague Tanguay, Joseph Tanguay, Georges Boisvert, Charles Servant et Charles H. Méthot.

CFT. Coll. LDM. Informatrice : Claire Houde.

Vers 1950, Robert Houde fit construire un chalet près de la patinoire. Il servait à l'habillement des hockeyeurs et des patineurs sur semaine et se transformait en salle de danse les fins de semaine.

Une autre patinoire existait chez Damase Garneau, dans le Bas-de-la-Paroisse ; Antoine Garneau y tenait un restaurant. Les enfants de ce secteur pouvaient donc en profiter ¹⁶⁵. D'autres personnes se rendaient patiner sur le fleuve une fois qu'il était bien gelé.

Le 1^{er} février 1959, la population fut invitée à aller saluer la reine du festival de Saint-Antoine-de-Tilly à la salle du Club de hockey des Fonds. Denise Houde fut élue reine et Pierrette Laroche, duchesse ¹⁶⁶.

Au cours de l'hiver, de nombreuses personnes de Saint-Antoine-de-Tilly, masquées et déguisées, se réunissaient sur la patinoire des Fonds pour faire la fête. Elles défilaient en patins devant des juges, et des prix étaient attribués à celles qui portaient les déguisements les plus étran-



Équipe de hockey de Saint-Antoine-de-Tilly. L'arbitre Robert Houde.

Collection Claire Houde



*Mascarade sur la patinoire
dans Les Fonds.
Pageant 1950.
Claire Bergeron, Isabelle Houde,
Fernande Bergeron
et Auguste Lacroix.*
Collection Claire Bergeron, Les Fonds

ges, les plus drôles et surtout qui les rendaient méconnaissables. Un prix était attribué au participant mystérieux qu'on n'arrivait pas à identifier. De telles mascarades étaient également très populaires dans les villages voisins. Des gens de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas venaient participer à cette fête annuelle et les gens de Saint-Antoine-de-Tilly leur rendaient la politesse. Une année, Jean-Paul Houde s'était costumé en capitaine Walker et avait gagné une gamelle. Les anciens se rappellent le jour où Émilienne Houde et son amie Gilberte Laroche s'étaient présentées travesties en bonhomme Old Chum. Leurs costumes étaient très réussis, puisque personne ne les avait reconnues.

Course de chevaux et de bateaux : on aime la vitesse et la compétition !

Selon Guy Gingras, au cours des années 1920-1925, on retrouvait un champ de course de chevaux à mi-chemin sur le parcours du chemin Bois-Clair, du côté sud. Lorsqu'il devint propriétaire de la terre ancestrale, ce centre d'attraction n'existait plus. De forme ronde, il portait le nom de « Cinq tours » parce que les participants devaient en faire cinq fois le tour pour compléter une distance d'un mille. Les participants étaient généralement des gens de Saint-Antoine, comme Samuel Laroche, Herménégilde Dubuc et Georges Roger du Bas-de-la-Paroisse. La course se déroulait généralement le dimanche après-midi. Les gens allaient à la messe en avant-midi et si la température était favorable, ils

décidaient d'une course. Les femmes les accompagnaient dans ce divertissement. Les participants gageaient un peu, en général un petit verre de whisky, puisque l'argent se faisait rare à cette époque. On participait par fierté, mais la course était considérée davantage comme un sport, un divertissement.

Les voitures généralement utilisées étaient des sulkys, des bogheis et des petits *concordes*, ces voitures d'été à quatre roues, assez confortables, mais qui ne comportaient pas de toiture. C'est pourquoi on attachait au dossier un grand parapluie en toile, qui protégeait de la pluie ou du soleil. On utilisait aussi l'*express*, mais ce dernier servait surtout pour se rendre au village afin de quérir des vivres au magasin général. Ces voitures étaient tirées uniquement par des chevaux de race canadienne, de belles bêtes robustes parce qu'elles travaillaient aux travaux de la ferme. Fiers, les propriétaires étrillaient la robe de leur animal de course favori et lui peignaient la crinière. Le terrain était graveleux et, avec la pente du terrain, le champ de course était toujours bien drainé et nivelé.

Chez les jeunes, c'étaient les courses de bateau à voile qui étaient populaires, un phénomène tout à fait normal, puisque les gens vivant au bord de l'eau s'amusaient beaucoup à même le fleuve et étaient fiers de posséder de solides chaloupes ou des canots. Ils s'amusaient à effectuer quelques courses sur l'eau bien que leurs embarcations fussent davantage conçues pour le travail, les déplacements et les sports nautiques.



*Chaloupe à voile. Louise L'Espérance, D' Paul L'Espérance,
Dominique et Clovis Houde. Collection Dr Paul L'Espérance*



Ski-jorring dans les Fonds. Claire Bergeron, Isabelle Houde, Fernande Bergeron. Collection Denise Houde-Degrâce

Les plaisirs de la neige

L'hiver, les enfants glissaient sur la neige à l'aide de traîneaux dont les patins étaient munis de lisses de métal, une fabrication artisanale. Les *patenteux* fabriquaient des skis avec des douelles de barils, c'est-à-dire les pièces de bois longitudinales constituant le corps de ces tonneaux. Les jeunes pouvaient glisser en toboggan, un traîneau de fabrication indienne. Le patin à glace, la raquette, les traîneaux, les traînes et le tapecul, véritable jouet d'adresse qui obligeait le conducteur à maintenir son équilibre dans une descente sur la neige, étaient autant d'attractions qui incitaient les jeunes à pratiquer les sports d'hiver. Certains pratiquaient le « ski-jorring ».

D'autres, par groupe de sept ou huit, s'amusaient à glisser sur la pente douce du village, dans une grande *sleigh* de travail. Leur descente commençait chez Josaphat Lambert, le soir, surtout le printemps, et s'effectuait de l'est vers l'ouest, pratiquement jusqu'au manoir ou au presbytère. Il faut dire qu'à l'époque il y avait énormément de neige ¹⁶⁷.

Au début des années 1920, cette belle manne blanche faisait aussi le bonheur des fondeurs. Plus tard, vers 1967, la motoneigefit son apparition. Les deux premières motoneiges à circuler dans la paroisse appartenaient à Gérard Beaudet et Gilles Houde. C'est seulement en



Club féminin de raquetteurs 1909. Collection Cécile Lambert



Club masculin de raquetteurs. Jos. Jacques, Raymond Boisvert, Louis Lambert, Adélarde Breton, Armand Bergeron, Georges Beaudet, Wilbrod Lafleur, Alidor Bergeron, Aimé Garneau. Collection Claire Bergeron, Les Fonds



Motoneige avec Mozart Marchand et Théodore Dubois.

Collection Claire Dubois

1974 qu'on inaugura le centre de plein air Terre Rouge inc., un relais pour les adeptes du ski de fond et de la raquette. Des sentiers battus permettaient aux motoneigistes de s'y rendre.

En hiver, lorsqu'il y avait de la *croûte*, des enfants pouvaient se lever à cinq heures du matin afin d'aller glisser en traîneau avant de partir pour l'école. C'était le cas de la famille d'Arthur Méthot. Les jeunes portaient du haut du cap et glissaient jusqu'à la grève. Pour ce faire, ils chaussaient des *pattous*, sorte de grands bas de laine confectionnés par leur mère, qui se terminaient par une botte de feutre. Ils pouvaient marcher et s'enfoncer dans la neige sans que celle-ci pénètre à l'intérieur des bas ¹⁶⁸.

Le tennis et le croquet

Le tennis devint un sport populaire à Saint-Antoine à partir des années 1940. On retrouvait des terrains au village et surtout dans le secteur Les Fonds, où Clovis Beudet, Alidor Bergeron, Émile Garneau, Paul L'Espérance, Pauline Gaumond, Samuel Méthot, Richard Croteau, Roger Barré et bien d'autres s'amusaient à pratiquer ce sport. Au village, des terrains de tennis se trouvaient chez Charles Dionne, Napoléon Marchand et Théodule Bergeron. De nos jours, le tennis est toujours très populaire. On retrouve deux terrains de tennis au centre commu-



Croquet chez Clovis Beaudet 1938. Collection Agnès Lamontagne.

nautaire, d'autres terrains se trouvent chez M^e Jean-François Dionne, D^r Bertrand Boucher, Paul-Émile Bergeron, Guy Michaud et à la place Samuel-Rousseau.

Dans Les Fonds, il y avait des jeux de croquets chez Clovis Beaudet, Wellie Lafleur, au Club de croquet de Zéphirin Rivard et chez Charles-Henri Méthot. À cet endroit, à part Philippe Lacroix, les joueurs étaient surtout des membres de la famille Méthot : Armand, Ernest, Léger, Henri, Jos, Louis-Philippe. Ces amateurs de croquet pratiquaient même leur sport à la lumière de deux fanaux à l'huile en soirée.

Les jouets des tout-petits

Les enfants de Saint-Antoine-de-Tilly, comme tous les autres, avaient évidemment leurs jouets, mais ils étaient rarement achetés au magasin. On faisait plutôt appel aux talents domestiques. Le père, la mère ou le grand-père confectionnait l'objet convoité par l'enfant : une poupée, une marionnette, un traîneau et quoi encore.

Dès le début du XVII^e siècle, les parents amusaient les enfants avec des hochets. Dans les familles plutôt riches, il s'en trouvait même de très luxueux, en argent. Ordinairement, ce jouet était fait d'os. Certains grelots, que l'on obtenait lors des échanges de fourrures avec les Amérindiens, servaient aussi à apaiser les pleurs et les cris des enfants. Enfin, à l'occasion, les ustensiles domestiques servaient d'amusement.

Alors qu'il était dans sa phase d'exploration, au moment où il s'exerçait à faire ses premiers pas, l'enfant vidait l'armoire de la cuisine de son contenu et jouait avec les casseroles ou autres objets en les frappant les uns contre les autres, comme c'est toujours le cas de nos jours.

Au XVIII^e siècle, on amusait les filles avec des *catins*, des poupées qui représentaient des personnages adultes. Les plus simples étaient fabriquées de tissu. La mère cousait des boutons pour les yeux et brodait le nez et la bouche avec des brins de laine. Les pièces imitant les membres étaient achetées au magasin général et étaient cousues au corps en chiffon. Les premiers modèles avaient des têtes de papier mâché. C'est aussi à cette époque que l'on vit apparaître de petits berceaux et de petits lits pour les poupées. Au milieu du XIX^e siècle, les poupées avaient des têtes de porcelaine et une chevelure peinte. À la fin de ce siècle, la chevelure fit place à des perruques en lin ou à des cheveux humains. Les poupées portèrent progressivement des vêtements de petites filles, mais il fallut attendre vers 1910 pour voir apparaître des poupées représentant un bébé.

On destinait au garçon le cheval de bois, qui pouvait être à roulettes, berçant (au XIX^e siècle) ou à bascule. Ce jouet ainsi que les véhicules de transport routier, qui apparurent plus tard, rappelaient les travaux domestiques. Le garçonnet s'amusait aussi avec des *banneaux*¹⁶⁹, des brouettes, des *berlots* et des camions rustiques, toujours des imitations de la réalité environnante. Plusieurs enfants puisèrent dans le coffre à outils paternel pour construire un camion, une trottinette ou la goélette qui sillonnait le fleuve. D'autres s'amusèrent tout simplement avec des outils de travail inoffensifs qu'ils trouvaient à la maison¹⁷⁰.



*Claire Côté,
chemin des
Plaines,
1927.*

Collection
Gilles Boisvert

*Annexe 1***Liste des présidents de la Commission scolaire
Présidents de la Municipalité scolaire 1859 à 1949**

1858-1859 :	Pierre Normand
1859-1860 :	Joseph Bergeron
1860-1865 :	Edmond Larue
1865-1868 :	Charles-Alphonse Dionne
1868-1871 :	Edmond Larue
1871-1874 :	Zéphirin Béland
1874-1877 :	Jos. Lefèvre
1877-1880 :	Dr Lauriault
1880-1883 :	Isablon Méthot
1883-1886 :	Rémi Lafleur
1886-1889 :	Télesphore Lamontagne
1889-1899 :	Jos. Larue
1899-1900 :	Égésippe Croteau
1900-1906 :	Jos. Larue
1906-1909 :	Charles Bergeron
1909-1913 :	Benjamin Méthot
1913-1914 :	Napoléon Bédard
1914-1915 :	Gédéon Rousseau
1915-1916 :	Omer Gingras
1916-1917 :	Joseph Houde
1917-1918 :	Omer Garneau
1918-1919 :	Amédée Roger
1919-1920 :	Henri Méthot
1920-1921 :	Arthur Houde
1921-1922 :	Thomas Bergeron
1922-1925 :	Omer Aubin
1925-1926 :	Léonidas Houde
1926-1928 :	Pierre Laroche
1928-1929 :	Arthur Méthot
1929-1930 :	Herménégilde Dubuc
1930-1932 :	Clovis Beaudet
1932-1934 :	Alidor Bergeron
1934-1935 :	Romuald Doré
1935-1936 :	Raoul Laroche
1936-1938 :	Eugène Aubin
1938-1939 :	Georges Demers

1939-1941 :	Josaphat Lambert
1941-1943 :	Philippe Lacroix
1943-1944 :	Wilfrid Lambert
1944-1945 :	Léon Lambert
1945-1949 :	Adalbert Genest

Commission scolaire Saint-Antoine-de-Tilly (locale)

1949-1950 :	Adalbert Genest (aurait peut-être été président avant 1949)
1950-1955 :	Adélard Aubin
1955-1965 :	Hilaire Bergeron
1966-1970 :	Roland Dumas
1971-1972 :	René Lévesque

**Commission scolaire Marie-Victorin, de Lotbinière (1986 à 1998)
et des Navigateurs (1998 à 2002)**

1972-1975 :	André Blanchet (Saint-Édouard)
1975-1977 :	Clément Lemay (Leclercville)
1977-1980 :	René Lévesque (Saint-Antoine-de-Tilly)
1980-1981 :	Claude Mercier (Laurier Station)
1981-1986 :	André Blanchet (Saint-Édouard)
1986-1990 :	Normand Bolduc (Saint-Gilles)
1990-1998 :	Alain Lavoie
1998-2002 :	Anicet Gagné

**Commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin (1972 à 1986),
de Lotbinière (1986 à 1998) et des Navigateurs (1998 à 2002)**

1972 à 1986 :	René Lévesque
1986 à 1990 :	René Lévesque
1990-1991 :	Pauline Rousseau
1991-1998 :	Diane Beaulieu Désy
1998 à 2002 :	Diane Beaulieu Désy

NOTES

- 1 Pierre-Georges ROY, *Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 15.
- 2 Michel PLOURDE, *Le français au Québec*, p. 35.
- 3 Pierre de Saurel était capitaine du régiment de Carignan-Salières et seigneur. Il était né en 1628, à Notre-Dame de Grenoble, fils de Mathieu de Saurel et de Jeanne de Giraud, et décéda à Montréal en 1682. Il se maria avec une fille de Charles Legardeur de Tilly, Catherine, le 10 octobre 1668. Il s'établit alors sur la terre de Sorel, qui lui fut officiellement concédée en seigneurie en 1672. Jean-Guy PELLETIER, « Pierre de Saurel » dans *Dictionnaire biographique du Canada*.
- 4 Robert-Lionel SÉGUIN, *L'injure en Nouvelle-France*, p. 41.
- 5 Michel PLOURDE, *Le français au Québec*, p. 57.
- 6 *La Minerve*, 1827.
- 7 Claude GALARNEAU, *Atlas historique du Québec*, p. 129.
- 8 Il était auparavant cultivateur à Cap-Rouge. Il est décédé cette même année par noyade ; son corps fut retrouvé sur la grève. Jean-Pierre Roy et Geneviève Mallet, (page consultée le 30 janvier 2002), [En ligne], adresse URL: <http://pages.infinit.net/mandrack/tjproy.htm>
- 9 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis à Lotbinière*, p. 258.
- 10 Micheline DUMONT, *Des filles à l'école*, p. 11.
- 11 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 12 CFT. Coll. RL. Informatrice : Julie Méthot.
- 13 Diane NOËL et Claire BERGERON, Saint-Antoine-de-Tilly. *La petite histoire de mon école*.
- 14 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Claire MARTINEAU-LAMBERT.
- 15 Petit bâtiment servant de cabinet d'aisances, dépourvu de toute installation sanitaire. De l'anglais *back house*.
- 16 Lieux d'aisances sommaires dépourvus de toute installation sanitaire.
- 17 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 18 Sorte de petit instrument formé de deux planchettes de bois réunies par une charnière.
- 19 Numéros des écoles recueillis par Claire BERGERON et Jean BERGERON. Les adresses sont celles d'aujourd'hui afin de permettre aux lecteurs de situer les lieux.
- 20 CFT. Coll. LDM. Informateur : Guy GINGRAS.
- 21 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Denise CAYER-BOISVERT.
- 22 CFT. Coll. LDM. Informateur : Guy GINGRAS.
- 23 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 24 Jean-Claude DUPONT, *Coutumes et superstitions*, p. 23.
- 25 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Gracia FERLAND-CÔTÉ.
- 26 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 27 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 28 CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.
- 29 Manteau d'hiver fait de drap épais.
- 30 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 31 Appareil au bois, de forme rectangulaire, à deux étages et comprenant un foyer et un four.
- 32 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 33 CFT. Coll. LDM. Informateur : Antoine-Lévis GINGRAS.

- 34 CFT. Coll. LDM. Informateur : Raymond BEAUDET.
- 35 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Gracia FERLAND-CÔTÉ.
- 36 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 37 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 38 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 39 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Denise DE GRÂCE.
- 40 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 41 CFT. Coll. MLG. Informatrice : Anna GINGRAS.
- 42 Ces renseignements avaient paru dans le *Journal du dimanche*, le 27 décembre 1884. Pierre DESRUISSEAU, *Le p'tit almanach illustré de l'habitant*, p. 80.
- 43 Hector GRENON, *Us et coutumes du Québec*, p.169 à 184.
- 44 CLAQUE, CLAQUÉ. Chaussure de caoutchouc qui se met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de la boue, de l'humidité, du froid, de la neige. On dit habituellement des claques. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 157.
- 45 Ces informations se retrouvent dans le journal *Album universel du 17 janvier 1903*, mais aussi dans une lettre confirmant ces faits et informations et signée par madame Monique Roy, archiviste, s.s.c.m.
- 46 Quelques dates :
- 1810 : Félix Victor prend en charge l'école royale de Saint-Antoine-de-Tilly ;
 - 1829 : Loi qui prévoit une aide pour la construction des écoles (jusqu'à la moitié du coût d'achat ou de construction), qui assure un salaire annuel aux instituteurs (20 livres) et une allocation pour les enfants pauvres (10 shillings par enfant) ;
 - 1841 : Apparition de la taxe sur la propriété ;
 - 1951 : Construction d'un couvent qui offre des classes ;
 - 1963 : Fermeture des écoles de rang ;
 - 1975 : Rénovation de l'école ;
 - 1978 : D'autres rénovations ;
 - 1980 : On procède à un nouvel aménagement de l'intérieur.
- 47 Pour voir la liste des présidents et des commissaires de la commission scolaire, consulter l'annexe 1.
- 48 CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.
- 49 BERGERON GAGNON inc. *Inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial de Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 5.
- 50 Buffet, dressoir, plutôt massif.
- 51 BOMBE OU CANARD. Bouilloire. Le corps de la bouilloire ressemble assez à une bombe, et le bec à celui d'un canard. Il est naturel qu'à Québec, ville militaire — que les bombes n'ont pas épargnée — on ait été frappé de la première ressemblance. Certains l'appelaient également canard bien que cette expression semble plus fréquemment utilisée à Québec. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 83.
- 52 Que l'on appelait aussi *pataque*.
- 53 Lanières étroites de cuir de boeuf ou de nerf du même animal. Madame Marchand Laroche souligne que son père faisait exécuter ce travail par un résidant de Saint-Antoine avec le produit de sa chasse. Les babiches : lanières de peaux animales crues dont se servaient les Amérindiens pour tisser leurs raquettes. Les matériaux de base étaient des peaux d'anguille, de caribou, d'orignal et de chevreuil qui se trouvaient sur tout le territoire, et particulièrement sur les bords du Saint-Laurent

- pour « l'angui ». Cyril SIMARD et Jean-Louis BOUCHARD, *Artisanat québécois*, p. 279.
- 54 Robert-Lionel SÉGUIN, *Les granges du Québec*.
- 55 Signifie un cheval attelé à une voiture ou à une machine agricole.
- 56 Les caleçons, les sous-vêtements divers, jupons, bas, etc.
- 57 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 58 Jean PROVENCHER, *La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 31-32.
- 59 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 60 Elle préparait le bois nécessaire pour chauffer l'eau.
- 61 Une remise, un hangar.
- 62 On utilisait l'eau de pluie de deux grands barils, qui tombait par des *dalots* le long du toit de la maison. Lorsqu'il ne pleuvait pas suffisamment, le père attelait le cheval à une grande charrette, où il plaçait les barils, et allait chercher de l'eau au fleuve. Il fallait déverser cette eau dans le grand chaudron pour la chauffer. En hiver, on faisait fondre de la neige. La machine à laver de ces premières années était actionnée par une grande roue extérieure que l'on tournait manuellement. Les jeunes aidaient leur mère en actionnant cette roue chacun leur tour. CFT. Coll. RL. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 63 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 64 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 65 La soude est un caustique : hydroxyde de sodium NaOH, solide blanc fondant à 320 °C, fortement basique.
- 66 Résine jaune, solide, transparente.
- 67 « Castille » était une marque de commerce du nom d'une région en Espagne.
- 68 Informations tirées de Cyril SIMARD et Jean-Louis BOUCHARD, *Artisanat québécois*, p. 13 à 152.
- 69 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Denise HOUDE-DE GRÂCE
- 70 Julie MÉTHOT-BLONDIN, *Une vie, deux époques*.
- 71 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis-Lotbinière*, p. 146 à 150.
- 72 CHARLEVOIX, tome 3, p. 170-171.
- 73 FASCINE. Branchage ou harts entrelacées qui servaient à tendre les pêches, et formaient une barrière au poisson. On en fabriquait aussi des claies qui sont utilisables pendant plusieurs années. À partir des années 1940, le branchage des pêches à anguille fut remplacé par des filets de broche. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 313.
- Avant que soit utilisées des clôtures de broches pour la pêche en fascine, avec un peu d'audace, on pouvait classer les sections de « pêche en fascine » sur claie comme de la vannerie à grande échelle. À vrai dire, il s'agissait de l'entrecroisement d'aulnes de toutes sortes formant d'immenses barrières. SIMARD, Cyril et Jean-Louis BOUCHARD, *Artisanat québécois*, p. 414.
- 74 Julie MÉTHOT-BLONDIN, *Une vie, deux époques*, p. 28.
- 75 Expression utilisée pour désigner une viande séchée à la fumée.
- 76 Coton de blé d'Inde : épis de maïs.
- 77 Coll. LDM. Informatrice : Marie-Paule LAMBERT.
- 78 Pâté fait avec des morceaux de tête de porc pris en gelée.
- 79 Jean PROVENCHER, *La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 45 à 55. Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 340.

- 80 Un noyer noir se trouve sur le terrain d'Arthur Méthot. Cette variété de noyer est rare. Ce serait son père qui l'aurait planté. CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.
- 81 Cette fête religieuse était célébrée le 8 décembre.
- 82 Les morceaux de porc débités étaient conservés dans des boîtes de bois réservées spécialement à la conservation de la viande. Ces boîtes étaient placées dans la cuisine d'été. La viande était d'abord emballée dans du papier ou dans une poche de farine ou encore dans une sorte de grand sac ayant contenu de la farine blanche et qu'on avait mis de côté au cours de l'année en prévision de la « boucherie ». Chez Omer Gingras, on avait des boîtes de rangement réservées spécialement pour la conservation du boeuf et d'autres pour le porc. La viande gelait rapidement. On allait chercher les morceaux au fur et à mesure des besoins. Les boîtes étaient identifiées selon les pièces de viande qu'elles contenaient.
- 83 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marie-Paule GINGRAS.
- 84 Madame Gingras utilise ici le mot « lèche-frite » pour désigner une grande casserole rectangulaire d'environ un pouce et demi de profondeur.
- 85 Guy GIGUÈRE, 1600-1900. *D'un pays à l'autre. Mille et un faits divers au Québec*, p. 190.
- 86 Il y a environ cinquante ans, *un cent de sucre* coûtait environ 7 \$ ou 8 \$ et *un cent de farine* 3 \$ ou 4 \$. CFT. Coll. LDM. Informateurs : Guy GINGRAS et Marie-Paule LAMBERT.
- 87 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marie-Paule GINGRAS.
- 88 Dans le parler populaire, *bagosse* signifie un mauvais whisky, préparé en cachette.
- 89 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Amabilis LAROCHE-JANVIER.
- 90 CFT. Coll. LDM. Informateur : Florent AUBIN.
- 91 En 1894, au jour de l'An, on avertit de ne pas servir de boissons fortes, mais des liqueurs de tempérance si on le voulait. En 1897, le 5 décembre, on mentionnait que les citoyens buvaient beaucoup trop de *boisson*. On demandait aux familles de ne pas en offrir le jour de l'An (1924). Un scandale (1913) : le curé avertit les jeunes gens de ne pas boire durant les jours gras dans les paroisses voisines.
- 92 CFT. Coll. LDM. Informateur : Antoine-Lévis GINGRAS
- 93 RAISIN SAUVAGE. Vigne des rivages. Les premiers missionnaires fabriquaient leur vin de messe avec ce raisin. Ce vin était généralement fabriqué par les femmes et offert surtout aux dames pour accompagner les hommes au cours de veillées. C'était une façon de se montrer hospitalier. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 546.
- 94 GADELLE. Groseille à grappes. Nous avons la gadelle rouge, la gadelle noire et la gadelle sauvage. La gadelle noire est le cassis. Le fruit de la gadelle sauvage est rouge et recouvert d'un léger duvet. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 345.
- 95 CFT. Coll. LDM. Informateur : Léon AUBIN.
- 96 Cap-Aux-Diamants, p. 40.
- 97 Jean PROVENCHER, *La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 68 et 70.
- 98 Ordre des Pères du premier Concile plénier de Québec, *Appendice au rituel romain*, p. 43 et 44.
- 99 Le péché étant une pensée, une parole, une action ou une omission contre un ou plusieurs Commandements de Dieu ou de l'Église.

- 100 Ordre des Pères du premier Concile plénier de Québec, *Appendice au rituel romain*, p. 41.
- 101 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT
- 102 CFT. Coll. LA. Informatrice : Amabilis LAROCHE-JANVIER.
- 103 Jean PROVENCHER, *Les Quatre Saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Les Éditions du Boréal, p. 79.
- 104 Jean-Claude DUPONT, *Coutumes et superstitions*, p. 21.
- 105 Anne-Marie DESDOUITS, « La naissance dans le Québec traditionnel » dans *Cap-Aux-Diamants, Regard sur l'enfance*, p. 14 à 17.
- 106 Établissement où l'on recevait les enfants abandonnés nés hors mariage et où on les gardait jusqu'à ce qu'ils soient adoptés.
- 107 L'Hôtel-Dieu fut fondé en 1639 ; l'Hôpital Général de Québec, en 1693 ; l'hôpital des Émigrés en 1820 ; l'hôpital de la Marine en 1834. Simple métier encore associé à l'univers du barbier, la chirurgie était réservée aux maladies externes et l'obstétrique était l'apanage des sages-femmes. Au bas de la hiérarchie médicale se trouvait l'apothicaire. Jacques BERNIER et François ROUSSEAU, *Atlas historique du Québec, Québec ville et capitale, La médecine et la santé, des débuts à 1847*, p. 134.
- 108 Le typhus a sévi en 1664-1665, 1670, 1685, 1718, 1734, 1740, 1743, 1746, 1750-1759.
- 109 De juin à septembre, 3 851 personnes meurent à Québec et 4 000 à Montréal. En 1834, 1851, 1852 et 1854, le choléra décime à nouveau un grand nombre de personnes. Il faut ajouter à cela le choléra asiatique qui fait, à Québec, 3 292 morts en 1832, 2 519 en 1834 et 1 185 en 1849. Jean HAMELIN et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, p. 59.
- 110 Dans une lettre de monseigneur Panet au curé Raby, le 20 juillet 1832, on peut voir qu'il se réjouit des conséquences que la crainte du choléra a causées ; les citoyens se rapprochaient de leurs devoirs. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1935-1936*, p. 256.
- 111 Jacques LACOURSIÈRE, *Histoire populaire du Québec de 1791 à 1841*, p. 273.
- 112 Roch SAMSON, *Histoire de Lévis-Lotbinière*, p. 105.
- 113 D'ailleurs, en 1894, un dépliant sur le choléra est en circulation. *Livres de prônes, Saint-Antoine-de-Tilly*
- 114 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marie-Paule LAMBERT-GINGRAS. Une tante de son époux, Guy Gingras, du nom d'Aurore Gingras, décéda de la grippe espagnole.
- 115 Julie MÉTHOT-BLONDIN, *Une vie, deux époques*, p.15.
- 116 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marie-Paule LAMBERT-GINGRAS.
- 117 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marie GUIMOND
- 118 *Livres de prônes, Saint-Antoine-de-Tilly*
- 119 *Livres de prônes, Saint-Antoine-de-Tilly*
- 120 Simone DUBOIS-OUELLET, *L'histoire de vie d'un guérisseur québécois*, p.10.
- 121 Objet de dévotion composé de deux petits morceaux d'étoffe bénits réunis par des rubans qui s'attachaient au cou.
- 122 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Denise DE GRÂCE.
- 123 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Claire MARTINEAU-LAMBERT.
- 124 Alcool maison obtenu par distillation de céréales, très souvent du blé.
- 125 Yvon DESAUTELS, *Les coutumes de nos ancêtres*, p. 41.
- 126 *Livres de prônes, Saint-Antoine-de-Tilly*, 26 mai 1935.

- 127 Source : *L'Écho paroissial*, vol. 3, n° 7 (mai 1959), Saint-Antoine-de-Tilly, p. 1.
- 128 DÉMANCHER (se). Se luxer un membre. RAMANCHEUR ou RAMANCHEUX : Rebouteur, dont la spécialité est de mettre à leur place les os luxés ou fracturés. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 228 et 547.
- 129 CFT. Coll. LDM. Informateur : Guy GINGRAS.
- 130 CFT. Coll. LDM. Informateur : Antoine-Lévis GINGRAS et CFT. Coll. LA. Informatrice : Anita AUBIN-ROUSSEAU.
- 131 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 132 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Ida GARNEAU.
- 133 Simone DUBOIS-OUELLET, *L'histoire de vie d'un guérisseur québécois*, p.29.
- 134 Robert-Lionel SÉGUIN, *Les divertissements en Nouvelle-France*, p.21.
- 135 Temps de la vie où les jeunes gens commencent à s'affirmer comme adultes, à fréquenter des personnes de l'autre sexe et commettent à l'occasion certains écarts
- 136 CFT. Coll. LDM. Informateurs : Guy GINGRAS et Marie-Paule LAMBERT.
- 137 Louis FRÉCHETTE, *Noël d'autrefois*, p. 41 à 48.
- 138 Le premier bal avait eu lieu le 4 février 1647 chez Louis-Théandre Chartier de Lotbinière pour célébrer sa nomination à la charge de lieutenant civil et criminel de la prévôté de Québec.
- 139 Rodolphe GIRARD, *Marie Calumet*, p. 53.
- 140 Voici quelques renseignements recueillis dans les *Livres de prônes* de Saint-Antoine.
- LE 21 JANVIER 1912 : on indiquait que la danse n'était même pas permise aux noces.
- EN 1914 : le curé rappelait que la danse était strictement défendue. Il en était de même pour la *boisson* ou les jeunes gens qui traînaient dans leur voiture. Certaines interdictions étaient plus surprenantes que d'autres. Le 1^{er} novembre, le curé demanda de ne pas cracher à terre.
- LE 28 MARS 1915 : le curé attira l'attention des mères au sujet de leurs filles, pour les cabanes à sucre.
- EN 1935 : Pendant les vacances, les parents devaient surveiller leurs enfants à la plage où venaient aussi des étrangers de Québec...
- 141 *Livre de prônes*, Saint-Antoine-de-Tilly, du 8 octobre 1899 au 22 mai 1904.
- 142 Isaac WELD, « Nos racines, (circa 1780) » dans Cyril SIMARD et Jean-Louis BOUCHARD, *Artisanat québécois*.
- 143 Après l'avènement du *rock 'n' roll* vinrent les années 1960 et la vague des groupes rock et « yéyé ». Les années 1970 amenèrent la deuxième vague de la chanson québécoise.
- 144 EUCHRE, YOU-KEUR : Jeu de cartes où le valet d'atout joue un grand rôle. Narcisse-Eutrope DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*.
- 145 CFT. Coll. LDM. Informateurs : Guy GINGRAS et Marie-Paule LAMBERT.
- 146 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Amabilis LAROCHE-JANVIER.
- 147 Arthur et Mathilda Méthot participaient aux soirées théâtrales organisées à la maison en créant des accessoires, comme un grillage pour une prison, une coupe de *Jello* pour un supposé banquet politique, un costume de sacristain, etc. CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.
- 148 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Hélène MÉTHOT.
- 149 CFT. Coll. LDM. Informateur : Jacqueline BOISVERT.
- 150 *Livres de prônes*, Saint-Antoine-de-Tilly.
- 151 *L'Écho Paroissial*, volume 3, n° 1 (janvier 1959), p. 4.

- 152 CFT. Coll. LDM. Informateurs : Guy GINGRAS et Marie-Paule LAMBERT.
- 153 Hector GRENON, *Us et coutumes du Québec*, p.169 à 184.
- 154 CFT. Coll. LDM. Informateurs : Guy GINGRAS et Marie-Paule LAMBERT.
- 155 « On attribue souvent à l'eau des valeurs symboliques telles [que] la naissance, la purification, le miroir et l'écoulement du temps. » « Les bains de la Saint-Jean » dans *Le Peuple Lotbinière* (18 juin 2000).
- 156 Voici des événements d'importance qui figuraient au programme officiel de ce carnaval : bal à l'édifice du Parlement, tournois de curling et de quilles, concert au Manège militaire, joutes de crosse et concours de patinage, défilés de raquetteurs, glissades en traîneaux et joutes de hockey, activités de l'Artillerie royale canadienne, défilés aux flambeaux dans les rues de la ville, courses de canots sur le fleuve, excursions à la chute Montmorency, à Lorette, à Sainte-Anne-de-Beaupré (sans voiture automobile), mascarades et feux d'artifice. Georgette LACROIX, *Les cent ans d'un carnaval*, p. 12 à 15.
- 157 *Livres de prônes*, Saint-Antoine-de-Tilly.
- 158 CFT. Coll. LDM. Informatrice : Marguerite MONTREUIL-AUBIN.
- 159 CFT. Coll. LDM. Informateur : Guy GINGRAS.
- 160 D'après Madame Paul-Émile GENEST.
- 161 CFT. Coll. LA. Informatrice : Amabilis LAROCHE-JANVIER.
- 162 *Livres de prônes*, Saint-Antoine-de-Tilly.
- 163 D'après Madeleine MÉTHOT.
- 164 Lors de la saison 1949-1950, les membres de l'équipe de hockey de Saint-Antoine-de-Tilly rendirent hommage au dévouement de leur entraîneur, Robert Houde, en lui remettant une adresse de circonstance.
- 165 CFT. Coll. LA. Informateurs : Anita AUBIN et Henri ROUSSEAU.
- 166 *L'Écho Paroissial*, volume 3, n° 2 (février 1959), p. 6.
- 167 CFT. Coll. CB. Informateurs : Annette FERLAND et Hilaire BERGERON.
- 168 CFT. Coll. RL. Informatrices : Julie et Ida MÉTHOT.
- 169 BANNEAU : Vient du mot banne. Il s'agit d'un petit véhicule semblable à un tombereau, c'est-à-dire une voiture de charge, faite d'une caisse montée sur deux patins, susceptible d'être déchargée en basculant à l'arrière. Le banneau était utilisé en hiver et servait surtout à transporter la neige.
- 170 Les enfants d'Arthur Méthot jouaient souvent dans le moulin à scie de leur père. Ils aimaient monter sur le chariot à billots et essayer de se tenir en équilibre lorsque celui-ci se mettait en mouvement. Ses petits-enfants, dont Robert Linteau, ont également passé de nombreux moments à se faire promener sur le chariot à billots et à jouer sur le tas de bran de scie.



La vie maritime

LE FLEUVE, FENÊTRE OUVERTE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR

Avant l'établissement des premiers colons en Nouvelle-France, les Amérindiens se déplaçaient sur le fleuve à l'aide de canots d'écorce pour échanger des marchandises, faire du commerce et s'approvisionner en nourriture. Imitant ces derniers, les premiers arrivants dans la seigneurie de Villieu s'installèrent sur le bord du Saint-Laurent, la seule grande voie de communication entre les agglomérations de l'époque. À défaut d'un réseau routier, chacun devait compter avec le fleuve et les bateaux pour assurer sa subsistance. En plus des apports de la terre et de la forêt, la vie tout entière des ancêtres dépendait des ressources dont disposait le fleuve.

Au premier regard, Saint-Antoine-de-Tilly offrait l'image d'un monde rural homogène, mais la réalité était autre. La variété des lieux et des sols avait donné naissance à de multiples modes de vie. Sur l'ensemble du territoire, on retrouvait majoritairement des cultivateurs. La partie dite « du bord de l'eau », qui allait de la pointe Aubin, à l'est du village, jusqu'au secteur Les Fonds, à l'extrémité ouest, avait une vie qui lui était propre. L'habitant qui vivait à proximité des ressources du fleuve s'adonnait à des activités qui, selon les saisons, étaient axées sur la navigation, la culture, la chasse et la pêche. En effet, dans le secteur Les Fonds se trouvait une forte concentration de pilotes, de capitaines, d'hommes d'équipage, de pêcheurs et de constructeurs navals. Navigateur ou pas, presque chacun des riverains possédait son embarcation et plusieurs s'adonnaient à la pêche, à la chasse aux oiseaux sur les battures et à la coupe de la glace sur le fleuve. Les navigateurs exploitaient tout de même une petite ferme et s'adonnaient aux travaux agricoles

de la mi-décembre à la mi-avril ¹, période au cours de laquelle il n'y avait aucune navigation sur le fleuve. C'était à un point tel que le géographe Raoul Blanchard a écrit « c'est le fleuve ici qui domine tout ».

Saint-Antoine-de-Tilly possède donc une histoire maritime d'une grande importance, qui fut marquée par les rapports socioéconomiques qui existaient entre nos ancêtres et le monde extérieur ². Plus rien n'existe de cette vie maritime extrêmement dynamique d'autrefois. Seuls le quai, les récits de quelques grands-pères et des photographies anciennes témoignent d'une époque où les activités maritimes étaient omniprésentes et indispensables à la vie quotidienne, des activités économiques mais aussi récréatives, comme la baignade, les promenades en carriole, le patinage et autres divertissements pratiqués sur le fleuve.

LE FLEUVE ET LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Bénéficiant de terres agricoles fertiles, les agriculteurs produisaient une grande variété de grains et de légumes et possédaient de beaux pâturages. Connaissant l'éloignement de la ville et des villages voisins, et à défaut d'un réseau routier fonctionnel, les Antoniens devaient utiliser le fleuve et les bateaux pour écouler les surplus des récoltes et s'approvisionner en biens de toutes sortes qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes.

Dès 1712, des censitaires de Saint-Antoine se rendaient à Québec pour vendre leur surplus de nourriture et de bois, probablement au marché de la basse-ville, à la place Royale (1640-1889). On y apportait des denrées diverses mais principalement alimentaires telles que viande, poisson, fruits, légumes, foin, bois, etc. D'après les règlements de 1676, les bouchers et les agriculteurs des campagnes avoisinantes venaient y offrir leurs produits les mardis et les vendredis ³.

En 1800, on se servait toujours du fleuve comme voie de communication, car les grandes routes étaient quasiment inexistantes. Il y avait bien le chemin du Roy, qui reliait Saint-Nicolas à Saint-Antoine, mais il n'était pas en très bonne condition. Dans la première moitié du siècle, les rares routes terrestres étaient dans un état pitoyable et faisaient peser ceux qui les empruntaient. La fréquence des pluies et le phénomène du gel et du dégel les abîmaient lourdement. Sans compter que, jusqu'en 1841, toute construction de chemins relevait entièrement des usagers. Voici ce qu'un voyageur écrivait à ce propos en 1836 : « Et

*Joseph Laroche conduisant
des moutons au quai
de Saint-Antoine
avec sa petite nièce
Bertha en 1924.*

Collection Bertha Laroche



comme tout le monde est obligé d'y travailler, personne n'y travaille. Je crois qu'en aucun lieu du monde il n'existe de chemins aussi mal entretenus qu'en Canada. Il est vrai qu'il existe aussi peu de pays où les pluies soient aussi fréquentes et les gelées aussi considérables⁴».

Au siècle dernier, les cultivateurs continuaient d'apporter aux marchés de Québec les produits de leur ferme et même des produits artisanaux. Par exemple, déjà vers l'âge de douze ou treize ans, soit vers 1920, Anna Gingras se rendait seule au marché. Ses parents lui faisaient confiance, car elle avait de la facilité en calcul : « Je comptais dans ma tête », disait-elle⁵.

Pour nos ancêtres, le fleuve, c'était aussi une voie d'accès aux nouveautés de la ville. Les maisons de gros de la cité expédiaient sur un vapeur les marchandises destinées aux marchands et aux artisans du fer et du bois de la région. Il fallait compter cinq à six heures pour se rendre à Québec. L'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises étaient rythmés aux mouvements des marées. Les gens devaient parfois se rendre au débarcadère de la Pointe Aubin ou au quai de Saint-Nicolas où, semble-t-il, il était plus facile au bateau

d'accoster le quai ⁶. Au retour, certains jours, les passagers restaient bloqués sur le bateau. Voici comment un témoin de l'époque décrit la situation. « Et pourtant, dans les petites marées, il ne fallait pas trop s'attarder pour ne pas rester "collé" comme on disait, surtout au retour. Il n'était pas rare de rester à Saint-Antoine jusqu'à la prochaine marée ou encore le bateau restait au large et les passagers débarquaient en chaloupe ⁷. »

Au fil des siècles, une vie fluviale très intense se développa dans le milieu. Les paquebots, vapeurs, barges, goélettes et voiliers qui sillonnaient constamment le Saint-Laurent contribuèrent à façonner la culture maritime des résidents du bord de l'eau. Les gens ne voyageaient pas seulement vers Québec, ils se rendaient commercer à Sainte-Croix et à Saint-Nicolas. Les deux rives étaient aussi unies par des transactions commerciales régulières. Ainsi, chaque automne, Arthur Méthot s'embarquait sur le vapeur *Ste-Croix*, au quai de Saint-Antoine, à destination de Neuville, pour aller y vendre des pommes de son verger.

Les ponts de glace facilitaient également l'approvisionnement en denrées de toutes sortes. Lorsque la température était clémente, des cultivateurs de chez nous allaient vendre à Neuville des porcs et des boeufs entiers ou en quartiers ainsi que des volailles, des pommes de terre et autres choses ⁸. Il semble qu'un résident des Fonds, Raoul Laroche, allait périodiquement à Neuville en empruntant le pont de glace pour aller acheter diverses provisions utilitaires comme de la farine de blé d'Inde (fécule de maïs), du sarrasin, des moulées pour les animaux et bien d'autres choses. De son côté, Alidor Bergeron se rendit un jour à pied livrer un cheval qu'il avait antérieurement vendu à un individu de l'endroit. Enfin, on se servit aussi du pont de glace pour transporter, depuis la rive nord, les pierres de taille devant servir à l'érection de la nouvelle façade de l'église en 1902 ⁹.

LE FLEUVE ET LES RAPPORTS SOCIAUX

Ces échanges finissaient par créer des liens de parenté entre les gens des deux rives et favorisaient les habitudes de réunions joyeuses. En effet, plusieurs personnes de Saint-Antoine se sont mariées à des gens de la rive opposée. Certains se sont installés sur la rive nord et y ont fondé une famille, d'autres ont choisi de ramener épouse ou mari à Saint-Antoine. Qu'il suffise de mentionner Athanase Méthot, qui a

épousé Céline Dorval, native de Neuville ; Alidor Aubin, qui a uni sa destinée à une demoiselle Noël de Neuville ; Édilbert Genest, qui avait lui aussi marié une fille au « Nord »¹⁰. La parenté des deux rives se visitait tout au long de l'année. Selon les saisons, le voyage s'effectuait par bateau ou en carriole sur le pont de glace.

Le dimanche, lorsque la température était clémente, les carrioles sillonnaient la surface glacée du fleuve en tous sens. Certains se rendaient même à Québec. Ils gagnaient la rive nord toujours en faisant la traversée du pont de glace¹¹. En fait, la totalité de la surface glacée, c'est-à-dire la batture et le chenal, était utilisée par les gens des deux rives. Selon le témoignage de Claude Bergeron, des habitants du village des Écureuils, où il n'y avait pas de chemin balisé, venaient dans Les Fonds au gré de la surface glacée. Et un certain monsieur Laroche, de Sainte-Croix, était venu à quelques reprises dans Les Fonds avec son « p'tit coupé » motorisé en longeant la falaise sur la batture¹². Par ailleurs, Léon Aubin se rappelle que des gens du Bas de la paroisse traversaient le fleuve ailleurs qu'aux ponts de glace aménagés au village ou dans Les Fonds¹³.

Les gens de Saint-Antoine se rendaient sur la rive nord participer à des veillées diverses. En 1928, Hilaire Bergeron, accompagné d'un frère, d'une soeur et de quelques voisins, se rendit à la salle municipale de Neuville pour participer à une soirée de cartes. Certains se rendaient à pied à un restaurant de Neuville juste pour le plaisir de traverser le fleuve. Ils prenaient une boisson gazeuse et revenaient par la suite.

Traverser le pont de glace représentait aussi des émotions fortes et des défis pour les jeunes gens qui y passaient pour la première ou la dernière fois de la saison. Plusieurs se souviennent encore que le pont de glace avait repris vie exceptionnellement en 1960 à cause d'un refroidissement soudain de la température et de l'immobilisation des brise-glaces. Jean-Paul Houde fut de ceux qui s'empressèrent de traverser à Neuville, à partir des Fonds, pour vivre cette expérience unique tant de fois racontée par les plus vieux¹⁴.

La glace était solide et les gens se sentaient en sécurité. Les passagers déposaient des briques chaudes au fond de la carriole pour se chauffer les pieds tout au long du parcours. Une petite rasade de *bagosse* rassurait les aventuriers. Ce trajet était effectué avec fierté, voire avec plaisir, parce qu'il offrait l'occasion, dans une certaine mesure, de lutter contre les éléments naturels.

LE PONT DE GLACE

Jusqu'à la fin des années 1920, la navigation était impraticable sur le fleuve durant l'hiver. Pendant près de quatre mois, la grande rivière disparaissait sous une solide couche de glace. La formation du pont de glace, ou le gel du chenal, survenait généralement à la fin de décembre ou au début janvier. Il ne cédait qu'à la fin d'avril.

Ce n'était toutefois pas un événement régulier et annuel. Certains hivers, au moins jusqu'en 1923 et 1924, le gel du pont survenait tard, soit à la fin de janvier ou au début de février. On considérait alors qu'il ne valait pas la peine d'y aménager un chemin balisé, puisque les brise-glaces venaient ouvrir le fleuve en mars ¹⁵.

Ce pont de glace reliait les villages de Saint-Antoine-de-Tilly et de Neuville. L'aménagement des chemins balisés sur la glace était soumis à certaines lois, au même titre que les autres chemins d'hiver. En effet, une loi obligeait les municipalités riveraines à aménager un chemin balisé sur la glace ¹⁶, chacune d'elles ayant la responsabilité de la moitié du tracé ¹⁷. Ainsi, en janvier 1859, le balisage ¹⁸ et l'entretien du pont de glace du village avaient été remis entre les mains des propriétaires obligés à entretenir aussi la côte de l'église. Nous ignorons cependant si la tâche était rémunérée, mais nous pouvons supposer qu'elle faisait partie de l'entretien bénévole de la côte de l'église, une responsabilité qui revenait aux gens demeurant à proximité. Une vingtaine d'années plus tard, en mars 1880, l'entretien ¹⁹ était municipalisé : le salaire relié au coût du balisage et les balises elles-mêmes faisaient l'objet d'une taxe de répartition ²⁰, soit respectivement 2 \$ et 1 \$. Il s'agit là du plus ancien témoignage retrouvé concernant le financement par la municipalité d'un chemin balisé sur le fleuve.

Selon un informateur, Hilaire Bergeron, dans le premier quart du XX^e siècle, le financement de l'entretien du pont de glace et les autres dépenses relatives aux chemins d'hiver étaient assurés par une taxe municipale de répartition qui était levée au printemps suivant. Cette taxe était payée par l'ensemble des propriétaires de la paroisse. Cependant, compte tenu de la faiblesse des salaires, le coût de l'entretien du chemin balisé ne devait pas représenter un lourd fardeau pour les contribuables. En 1921, les montants versés par la municipalité à ceux qui entretenaient les routes étaient de 25 ¢ l'heure pour les hommes, de 12½ ¢ pour leur cheval ou 10 ¢ pour leur boeuf ²¹. Il y a tout lieu de

croire que le balisage était effectué par celui qui, en même temps, veillait à l'entretien d'une route dans la paroisse, notamment celle de l'église, puisque l'entretien du pont de glace se limitait principalement au balisage. L'entrepreneur devait donc remplacer au besoin les balises cassées et n'égaliser le chemin, avec une gratte à neige, qu'en de rares occasions. Selon Émilio Lambert ²², l'aménagement du chemin sur le pont de glace était effectué généralement par une équipe de deux à trois hommes. Au pont de glace du village, on commençait par installer une passerelle entre la glace de la batture et celle du chenal, car cette dernière changeait de niveau lors des marées ²³, ce qui n'était pas le cas, semble-t-il, dans Les Fonds ²⁴. Il s'agissait ensuite de déterminer le tracé du futur pont.

Celui du village, large de quinze à vingt pieds (4,6 à 6,1 mètres), était orienté vers l'église de Neuville ²⁵, il suivait une ligne à peu près perpendiculaire au fleuve. Le chemin des Fonds était dirigé vers le centre du village de Neuville ²⁶ suivant une ligne forcément plus oblique. Le tracé était délimité par des balises constituées de petits arbres d'environ dix pieds de long, dégarnis de leurs branches inférieures. L'entrepreneur creusait un trou dans la glace pour permettre à l'eau de s'infiltrer et on y déposait la balise en attendant que l'eau gèle autour ²⁷. Ces signaux étaient placés de chaque côté du chemin, face à face, à tous les 150 à 200 pieds (45,7 à 61 mètres) environ. Il fallait aménager des « rencontres » à droite et à gauche, comme on le faisait pour les chemins d'hiver terrestres. Le chemin ainsi délimité sur les deux moitiés du fleuve pouvait être ouvert aussitôt. À Saint-Antoine, la neige, qui était balayée par de forts vents d'est, ne s'accumulait pas de façon importante et la tâche de l'entrepreneur s'en trouvait simplifiée d'autant. Occasionnellement, il devait égaliser le chemin avec une gratte à neige et remplacer les balises cassées ²⁸.

Jusqu'en 1930, le pont de glace fut une route fort animée. La traversée entre Saint-Antoine-de-Tilly et Neuville représentait un peu plus de trois milles (quatre kilomètres) entre les deux églises et le voyage en voiture durait une demi-heure. Avant l'ouverture du pont de Québec aux piétons, en 1929, c'était la seule voie terrestre unissant les deux rives. D'ailleurs, utiliser le pont de Québec nécessitait un détour de plusieurs kilomètres pour les individus de Saint-Antoine-de-Tilly désireux de se rendre à Neuville. En outre, les chemins d'hiver étaient quasi impraticables et la route 3, qui allait devenir la 132, ne fut créée qu'à la

fin des années 1940. Alors que l'utilisation du pont de Québec était à péage, il en coûtait 50 ¢ par automobile et 10 ¢ par passager, le pont de glace était un moyen de communication gratuit.

Au cours des dernières années de sa formation, vers 1930, le pont de glace jouait un rôle social pour les gens de la place, notamment pour ceux du village. Émilio Lambert nous rappelait que son père aménageait le chemin balisé pour permettre avant tout aux habitants des paroisses opposées de se rencontrer, de se visiter et surtout d'effectuer des promenades d'une façon sécuritaire. En somme, à l'époque, ce pont constituait plus une source de divertissements qu'un moyen véritable de commerce entre les rives.

Son accessibilité était plus grande dans Les Fonds qu'au village. Les habitants de ce secteur, demeurant à la bordure immédiate du fleuve, l'empruntaient sans problème, tandis que les gens du village devaient obligatoirement descendre et remonter la très haute falaise pour y avoir accès. Cette situation attirait davantage de paroissiens, même parmi ceux qui habitaient le village. Le pont de glace permettait également aux résidents des Fonds de se rendre aux villages voisins sans devoir franchir l'une ou l'autre des deux côtes qui délimitaient le secteur à l'est et à l'ouest ²⁹.

Transport sur le pont de glace

Les voitures qui circulaient sur le pont de glace et celles qui empruntaient les routes terrestres étaient les mêmes. La plus utilisée pour la promenade était la carriole. Il s'agissait tout simplement d'une calèche dont les roues avaient été remplacées par des patins pour la saison hivernale. Pour le transport des marchandises, on se servait du *berlot* ou de la *sleigh* montée sur patins dont la hauteur variait de quinze à vingt-quatre pouces. Ces voitures pouvaient servir à plusieurs fins : transport des passagers, des bagages, des poches de moulée et même du bois.

Circuler sur la glace comportait toujours certains risques. Au début du siècle dernier, Philéas Normand, marchand général de Saint-Antoine, et son épouse, Desneiges Desruisseaux, vécurent une situation périlleuse qui aurait pu leur être fatale. Alors qu'ils revenaient de visiter leur fille, Jeanne, pensionnaire chez les soeurs de la Congrégation à Neuville, leur voiture et le cheval s'enfoncèrent dans la glace au moment où ils étaient

engagés sur le pont. Ils eurent la vie sauve grâce à des personnes venues leur prêter secours de la rive ³⁰.

La débâcle et la fin des ponts de glace

Avant l'intervention des brise-glaces, la débâcle était cause d'importantes inondations. Lors des embâcles, la poussée des glaces était telle que les blocs venaient s'accumuler sur le rivage, détruisant parfois des bâtiments situés à proximité. Jusqu'au début du XX^e siècle, presque chaque printemps, les résidents des Fonds se voyaient inondés et vivaient dans la crainte de voir leur maison écrasée par les glaces. Les inondations étaient à ce point fréquentes que plusieurs propriétaires des Fonds avaient aménagé des cabanes sur la falaise, qu'ils pouvaient habiter temporairement lors de ces événements.



Débâcle de la rivière Bourret
dans *Les Fonds*. Collection Agnès Beudet-Lamontagne

Si la débâcle n'était pas encore survenue le premier jour de mai, une coutume voulait que l'on aille planter un mât, appelé « mai » pour l'occasion, au centre du chenal. Cela représentait un défi, car à une date aussi tardive, la glace était fondante et partiellement recouverte d'eau. Le mai pouvait être une longue perche à l'extrémité de laquelle on fixait un drapeau rouge ; on le plantait solidement dans la glace dans un trou creusé à la hache ³¹ La plantation du mai est antérieure à 1905 dans la région de Saint-Antoine, puisque le premier brise-glaces le *Montcalm* commença son service en amont du fleuve en 1905 ³².

Les traversées sur le pont de glace cessèrent dès que les brise-glaces furent en opération sur le fleuve ³³. En 1907, un second brise-glace, le *Lady Grey*, entra en service. De 1905 à 1923, ces deux brise-glaces n'intervinrent dans le Saint-Laurent qu'au printemps. Au fil des ans, la flotte de brise-glaces se développa : le *Mikula* fut lancé en 1923, le *Saurel* en 1929 et le *McLean* en 1930. À partir de 1928 environ, le chenal entre Québec et Trois-Rivières était maintenu ouvert la majeure partie de l'hiver ³⁴. Les derniers chemins balisés sur la glace à Saint-Antoine-de-Tilly datent donc approximativement de 1928-1930.

Depuis la mise en service des brise-glaces, le pont de glace n'est plus qu'un souvenir de la société traditionnelle à Saint-Antoine-de-Tilly. Aujourd'hui, les résidents de Saint-Antoine-de-Tilly considèrent Neuville comme un village fort éloigné, et ce, même si quelques kilomètres seulement séparent les deux rives. Il en était bien autrement au temps de nos ancêtres.

LE FLEUVE : UNE SOURCE DE DIVERTISSEMENT

Le fleuve faisait partie intégrante de la vie des Antoniens. Dès que la glace était prise, ils s'adonnaient à toutes sortes d'activités récréatives comme le patinage, le ski, les promenades en voitures, les courses en voilier d'hiver et même la pêche sur glace. Le vent était souvent assez puissant pour permettre l'utilisation du traîneau à voile, une simple traîneau au centre de laquelle on plaçait un mât et une voile. Dans Les Fonds, Jean-Paul Houde se rappelle avoir participé à des courses contre des jeunes des environs avec un traîneau à voile de son invention. Il avait assemblé deux planches de bois, l'une servant de montant et l'autre de traverse, fixée au tiers de la première planche. L'assemblage faisait penser à une croix de chemin. Il avait fixé une lame de patin à chaque

extrémité de la traverse et une troisième à l'extrémité arrière du montant. Un mât gréé d'une voile de fortune complétait l'équipement. La glace était généralement unie, sauf à l'embouchure de la rivière Méthot, où la formation de pics de glace faisait basculer les embarcations de fortune³⁵. Claire Houde, elle, se souvient d'avoir patiné de nombreuses fois sur les battures du fleuve, tandis que d'autres, comme les enfants du meunier Benoît Beudet, patinaient et skiaient sur la rivière Bourret, qui se jetait au fleuve.

Une autre activité était populaire, particulièrement auprès des hommes de Saint-Antoine-de-Tilly : la pêche aux poulamons, que les gens d'ici³⁶ appelaient couramment la pêche à la *mouroche*. L'hiver venu, les pêcheurs descendaient sur les battures et, munis d'un pic à glace et d'une hache, perçaient un trou dans la glace en s'assurant que son épaisseur ne présentait aucun danger. Pour se protéger des rigueurs du climat, ils installaient ensuite un abri ou une cabane à pêche. Pour attraper la *mouroche*, il n'était pas nécessaire d'être habile, il suffisait d'être patient. Le pêcheur attirait le poisson avec un hameçon garni d'un morceau de pain, de viande rouge ou d'autre appât du genre. Une fois prise, la *mouroche* était décrochée et jetée sur la glace où elle gelait rapidement. Avec l'arrivée du doux temps, ce sport comportait certains dangers. Parfois, la glace cédaït ou un morceau de glace partait à la dérive entraînant avec lui les infortunés.



Pêche à la « mouroche » . Fernand Boisvert. Collection Liliane Lafleur

LA COURTEPOINTE QUI VOLAIT AU VENT

Jean-Paul Houde, encore enfant, rêvait de se faire un voilier. La chaloupe qu'il utilisait était pointue des deux bouts et n'était vraiment pas construite pour faire de la voile. Dans son entêtement, il l'avait quand même gréee d'un mât. Comme il ne lui restait plus qu'à y fixer une voile, il s'était efforcé de trouver une grande pièce de tissu qui aurait pu convenir. Après avoir cherché en vain dans l'atelier de son père, dans le garage, dans le hangar, il avait décidé d'utiliser une courtepointe qu'il avait dénichée dans la garde-robe de sa mère. Il l'avait coupée en biais, fixée au mât de son bateau imaginaire et... vogue la galère !

Au moment où il était passé devant la maison, sa mère avait reconnu sa courtepointe et l'avait sommé de rentrer. Inutile de dire qu'il s'était fait réprimander.

Courses en voiliers d'hiver sur le fleuve

Certains hivers, alors que la glace du fleuve présentait une surface uniforme, les jeunes garçons se fabriquaient des voiliers d'hiver pour glisser sur les battures glacées du fleuve. Avec un vent de quarante mille à l'heure, ces voiliers de fortune filaient à une vitesse de près de trente-cinq mille à l'heure. Jean-Paul Houde affirme que cinq minutes suffisaient pour se rendre à la pointe de l'église. Installés à plat ventre sur leur création, ils essayaient de la diriger avec les pieds. Lorsqu'ils arrivaient à l'embouchure de la rivière Méthot, ils devaient redoubler de prudence pour se protéger le visage, car, à cet endroit, la glace était inégale et ils se faisaient secouer fortement.

Vogue la valise !

Chez Adélarde Houde, dans Les Fonds, un fossé facilitait l'écoulement des eaux vers le fleuve. Quand la marée était haute, l'eau du fleuve montait dans le fossé. Vers l'âge de dix ou douze ans, Robert Houde, utilisait une ancienne valise de tôle d'environ 9,1 mètres (30 pieds) de longueur en guise d'embarcation. Il montait dans son bateau d'occasion et le faisait avancer avec des rames.

LE FLEUVE : OUVERTURE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR

Avant l'apparition de l'automobile et la construction du pont de Québec, les pèlerinages en bateau étaient très populaires chez les anciens. Ils se rendaient surtout au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Michel-de-Bellechasse et à celui de Sainte-Anne-de-Beaupré. Entre 1850 et 1924, des milliers de pèlerins partirent de Sainte-Croix-de-Lotbinière, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Nicolas, de Saint-Romuald et de Lévis à destination de ces deux sanctuaires.

Les pèlerinages ont joué un rôle important dans la culture régionale. Par exemple, à Saint-Antoine-de-Tilly, plusieurs jeunes couples soulaient leur mariage par un pèlerinage en bateau à vapeur.

Comme on peut le constater à la lecture des livres de prônes, de nombreux citoyens de Saint-Antoine avaient comme destination de prédilection le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré³⁷. Le 10 juillet 1860, le *Steamboat* partait de Saint-Nicolas à trois heures pour Sainte-Anne-de-Beaupré. Plus de trente ans plus tard, le 25 juin 1893, on se rendait encore en pèlerinage dans ce lieu. Il en coûtait 50 ¢ pour les adultes, 25 ¢ pour les enfants. Le départ se faisait dans Les Fonds, tôt le matin. L'année suivante, vers la même date, un autre pèlerinage en l'honneur de sainte Anne était organisé à bord du bateau *Ste-Croix*, le départ avait été fixé à 3 h de l'après-midi, le dimanche, et le retour, le lundi après-midi vers 15 h. Le curé exhortait les paroissiens à aller faire ce pèlerinage

*Billet
d'embarquement
pour le bateau
Vapeur Ste-
Croix.
Collection
Joseph Payeur*



et à le faire avec piété, tout en demandant à sainte Anne les grâces dont ils avaient besoin, surtout pour le salut de leur âme. À bord du *Ste-Croix*, il y avait même des confesseurs³⁸.

Certains départs avaient lieu dans Les Fonds et d'autres à la Pointe Aubin, comme en témoigne cet extrait du *Livre de prônes* en date du 3 juillet 1904 :

Pèlerinage à Sainte-Anne dimanche prochain. Pourquoi s'y rendre, comment en revenir. C'est le pèlerinage de la ligue, mettez vos insignes. Que tous les officiers y soient avec le drapeau. Départ à 5 heures à la Pointe Aubin seulement. Nous aurons à peu près 4 heures. Messe solennelle à 11 heures.

Les gens arrêtaient chez Ferdinand Aubin, dételaiant les chevaux et s'embarquaient vers 4 h 30 le matin. La plupart revenaient le soir, mais certains restaient à Québec pour la nuit³⁹.

Ces voyages procuraient de la joie chez les pèlerins, qui ne manquaient pas de prier ou de chanter des hymnes religieux sur le *Ste-Croix*. Le capitaine Ferdinand Boisvert avait même accepté d'y installer un harmonium. On utilisait beaucoup le vapeur *Ste-Croix* pour ce genre de voyage à Sainte-Anne-de-Beaupré ou à Cap-de-la-Madeleine. Au cours de l'été, on organisait au moins une trentaine de pèlerinages à ces endroits. Parfois le voyage durait deux jours et les gens apportaient leur nourriture.

Le capitaine Boisvert était connu et apprécié pour sa générosité envers les retardataires et accordait aux enfants un passage gratuit lors de leur première communion. Il était aussi propriétaire du bateau l'*Étoile* qui desservait Lotbinière, Sainte-Emmélie et Deschaillons. En 1879, ce bateau offrait également un passage tantôt jusqu'à Saint-Michel tantôt jusqu'à Cap-de-la-Madeleine. Par la suite, Désiré Boisvert, fils de Ferdinand, prit la relève. Ces capitaines avaient une foi si grande qu'ils n'assuraient jamais leurs bateaux, disant que sainte Anne et les âmes du purgatoire étaient leurs assurances⁴⁰.

LA CONSTRUCTION NAVALE

La construction navale était une industrie séculaire en bordure du Saint-Laurent. Au début de la colonie, les charpentiers de navires se faisaient plutôt rares. Plus tard, on assista à un développement dans ce secteur d'activité.

La construction de bateaux débuta modestement à l'ouest de la rivière Chaudière. En 1762, un sloop jaugeant vingt-neuf tonneaux, le *Saint-Pierre*, était lancé à Saint-Nicolas. À Lotbinière, on commença à construire des goélettes à partir de 1783. Avec les années, les autres localités riveraines eurent également leur petit chantier de construction de goélettes et de barques. À Sainte-Croix, Alexandre Legendre dirigea un petit chantier durant les années 1842-1845. La plupart des bateaux construits ici et là servirent surtout au cabotage, c'est-à-dire au transport de marchandises de toutes sortes, d'une localité riveraine à une autre, à l'intérieur d'un circuit situé près des côtes. Vers la fin du XIX^e siècle, les municipalités riveraines à l'ouest de la Chaudière eurent leurs chantiers d'envergure. Entre 1850 et 1899, on y construisait des goélettes, des barges, des sloops et des bateaux à vapeur. Plus d'une centaine de navires sortirent des chantiers de Lotbinière, de Sainte-Croix, de Saint-Antoine-de-Tilly et de Saint-Nicolas. Dans ces localités, on construisait surtout des bateaux pour commercialiser les produits agricoles et le bois de construction. En outre, les municipalités de Lotbinière, qui comptaient des briqueteries, profitèrent de la construction de barges pour acheminer les briques à Québec et ailleurs dans la région.

La construction navale à Saint-Antoine-de-Tilly

Le Saint-Laurent, donnant naissance à des industries traditionnelles, procura du travail à bien des résidents. De 1797 à 1896, on construisit 2 542 navires dans la région de Québec. Jusqu'en 1900, la construction navale semble avoir été active à Sainte-Croix, à Saint-Jean-des-Deschailons et à Saint-Antoine-de-Tilly.

Le fleuve procurait donc des emplois et du travail à des navigateurs, à des charpentiers et à des menuisiers de la région, dont certains de Saint-Antoine. Entre 1760 et 1849, plusieurs navires furent construits à Saint-Antoine : le *Julie Louis*, une goélette construite en 1819 ; le *Polydore Napoléon*, un sloop construit par Joseph Beaudry en 1834-1838 ; le *St. Lawrence*, un vapeur à roues à aubes, construit par Charles King⁴¹ en 1842 ; le *Léon Marion*, une barge construite par Léon Marion en 1846 ; le *Marie Sélina*, une goélette construite par Jean Trudel en 1849⁴².

Dans ce contexte économique plutôt favorable, la construction de navires constituait une source importante de revenus pour certaines familles. À Saint-Antoine-de-Tilly, au cours des années 1940, on vit

apparaître la manufacture Houde & Bergeron, laquelle construisait des embarcations de sauvetage, des radeaux et des chaloupes ; puis, en 1979, AMT Marine produisait surtout des bateaux de pêche et des bateaux de plaisance.

Adélard Houde, constructeur de bateaux

Les membres de la famille Houde n'étaient pas seulement navigateurs, plusieurs d'entre eux s'intéressaient à la construction navale. À la fin des années 1930, les frères Adélard, Robert et Eugène se lancèrent dans la construction de chaloupes, mais ce partenariat fut de courte durée. C'est finalement Adélard qui se porta acquéreur de l'entreprise et il se spécialisa dans la construction de chaloupes de type « verchères », de yachts, de voiliers et de quelques remorqueurs de petites tailles. Adélard était autodidacte mais très habile et minutieux. Il exécutait lui-même les gabarits de ses bateaux et effectuait même les travaux d'électricité et de plomberie requis. Pendant une quinzaine d'années, il répondit à une clientèle de connaisseurs. Parmi ceux-ci, Clovis Beaudet et le comédien Paul Berval. Sa réputation était telle qu'un voilier de sa fabrication prit la route de l'Angleterre.

Eugène Houde et la Montreal Boatman

Quant à Eugène, il quitta son patelin pour Montréal et devint propriétaire de Montreal Boatman. Cette entreprise offrait un service de remorquage, de ravitaillement et de transport aux pilotes qui descendaient du port de Montréal et s'embarquaient sur des bateaux à long cours qui étaient en ancrage. Quatre de ses neveux, fils d'Adélard, étaient à un moment ou l'autre à son emploi : Albert, Dominique, Émilien et Ludger. En 1958, Dominique et Albert prirent la relève.

Houde & Bergeron

Robert, lui, s'associa avec Alidor Bergeron. Tous deux fondèrent l'industrie Houde & Bergeron, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le permis donnait droit aux propriétaires d'exercer le commerce et l'industrie d'une compagnie ou entreprise de construction maritime⁴³.

En 1942, les propriétaires achetèrent le moulin à scie d'Arthur Méthot, qui venait de fermer ses portes. La manufacture commença

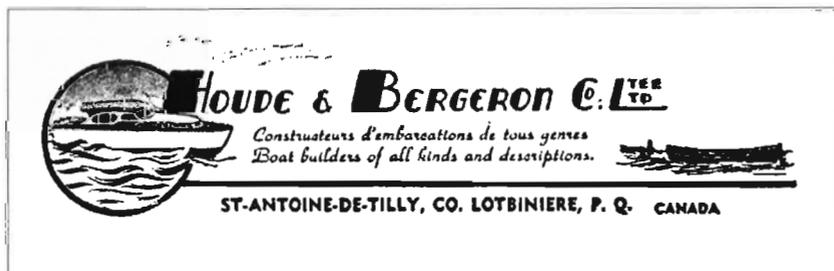


Manufacture Houde & Bergeron 1945. Collection Claire Bergeron, Les Fonds

ses opérations en juin 1942 et s'affaira à la construction d'embarcations de sauvetage pour George T. Davie & Sons Ltd, de Lévis, ainsi que pour les Chantiers Morton, à Québec. Comptant alors huit employés, la manufacture était spécialisée dans la construction de chaloupes et d'embarcations de sauvetage⁴⁴.

En 1943, la manufacture Houde & Bergeron obtint de nouveaux contrats de chaloupes de la Fondation Maritime Ltd de Pictou, en Nouvelle-Écosse, et de radeaux pour la Traverse de Lévis. On porta le nombre d'employés à quinze.

En août 1944, le Wartime Shipbuilding Ltd accordait à l'entreprise un contrat de trente barques d'invasion (Harbour Launches) mesurant 36 pieds (11 mètres) de longueur. Un agrandissement s'imposait et le nombre d'employés passa à soixante hommes.



Collection Claire Houde

Au plus fort de la production, l'entreprise compta jusqu'à 126 employés répartis entre le travail du moulin à scie, les employés de la forge et ceux qui construisaient les chaloupes. Les employés étaient de Saint-Antoine-de-Tilly, de Sainte-Croix, de Saint-Apollinaire et des environs⁴⁵. Les horaires de travail étaient de 8 h du matin à 17 h du soir. À l'occasion, trois ou quatre employés devaient travailler la nuit. En 1950, un employé travaillant quarante heures par semaine recevait un salaire de 44 \$. Au cours de l'hiver, lorsque son service de pilotage était terminé⁴⁶, Robert Houde n'hésitait pas à mettre ses *overalls* et à travailler avec ses employés du matin au soir.

Toutes les pièces nécessaires à la construction des chaloupes ou des radeaux étaient usinées dans l'atelier Houde & Bergeron. Les quilles et les membres des chaloupes étaient fabriqués en bois de chêne et les bordées en pin de Colombie. Le bois de chêne était acheté en grosses pièces pour être coupé selon les besoins. Au cours de l'hiver, les billots arrivaient par train à la gare de Saint-Apollinaire et étaient transportés à l'atelier sur des *sleighs* tirées par des chevaux.

Le sciage des billots, ceux-ci mesurant 7,6 mètres (25 pieds) de longueur et environ 101,6 cm (40 pouces) de hauteur, était très exigeant pour le moulin à scie actionné par un moteur automobile. Assez souvent, la scie coinçait dans le billot de bois, ce qui entraînait près d'une journée de labeur pour dégager l'outil. Les *croûtes*⁴⁷ provenant du sciage du bois étaient revendues au boulanger du village, qui s'en servait pour chauffer son four à pain. Robert Houde construisait lui-même les gabarits des chaloupes. Il avait, disait-on, un talent naturel pour donner une silhouette harmonieuse aux embarcations. Alidor Bergeron était chargé de l'administration et du personnel de l'entreprise. Claire Houde, fille de Robert, et Claire Bergeron, fille d'Alidor, travaillèrent toutes deux dans les bureaux de l'entreprise Houde & Bergeron.

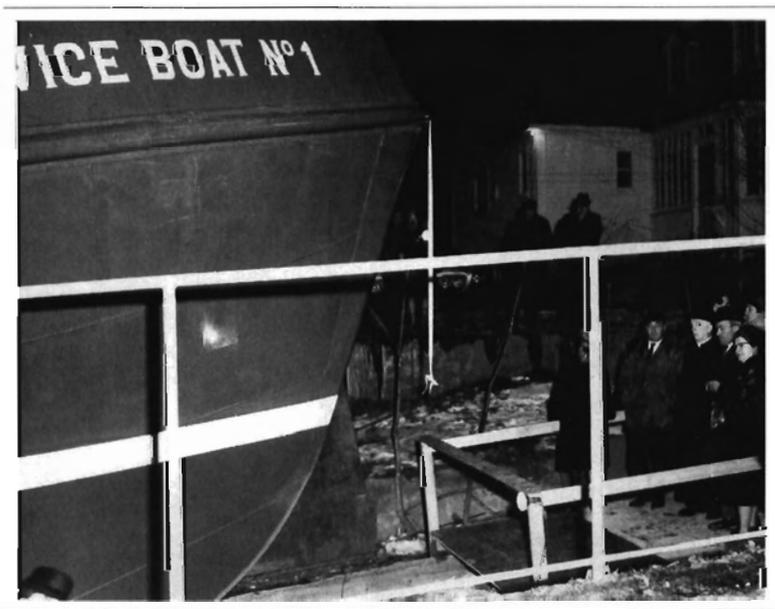
La fin des hostilités amena l'annulation des contrats de guerre. L'industrie Houde & Bergeron diminua le nombre de ses employés et continua de faire des chaloupes de sauvetage et des radeaux pour diverses compagnies de Lauzon, de Québec et de Sorel. En 1946, la manufacture ajouta à ses carnets de commandes la construction de voiliers et de yachts de plaisance. L'entreprise fut active jusqu'en 1949.

Robert Houde et la Three Rivers Boatmen

À compter de cette année, le service de pilotage sur le fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal se divisa en deux parties : un pilote partait de Québec et terminait sa course à Trois-Rivières, un autre le remplaçait pour continuer le trajet jusqu'à Montréal. Robert Houde construisit un bateau et proposa d'offrir un service de remorquage, de transbordement des marchandises et des pilotes à Trois-Rivières. Il donna à sa compagnie le nom de Three Rivers Boatmen. Il donnait le service de changement de pilotes une à deux fois par jour, à raison de 3 \$ du changement. Il se lança en affaire pour une courte période, avec le *Jean-Paul*, et continua d'offrir le même service avec le *Service Boat N°1*.

Il poursuivit avec le *Service Boat N°2* et, par la suite, fit l'acquisition, dans le bas du fleuve, du bateau *Le Moisie* qui fut en opération pendant huit ou neuf ans.

En outre, Robert se lança dans la construction de bateaux de fer. Après un premier essai, il renouvela l'expérience avec le *Service Boat N° 4*, qui était solide avec son dispositif de départ actionné par deux



Bénédition du Service-Boat N° 1

Collection Claire Houde

moteurs. Après avoir été stationné dans les eaux du Saint-Maurice tout un hiver, il afficha une robustesse à toute épreuve en cassant la glace de 3 pieds (0,9 mètre) d'épaisseur qui l'entourait, sans subir de dommages. Le *Service Boat N° 5*, qui fut construit dans la descente près du quai de Saint-Antoine-de-Tilly, fut sa dernière réalisation et il est toujours en service.

AMT Marine

En 1977, sous la raison sociale Houde & Houde, les frères Gilles et Émilien Houde s'investirent dans la construction de canots conçus spécialement pour monter les rapides et la fabrication de pièces pour bateaux à voile. En 1979, en association avec Jacques et Gérard Beudet, ils ouvrirent les Ateliers maritimes de Tilly inc.

Ces quatre copropriétaires et entrepreneurs produisirent dès la première année une série de quatre bateaux de pêche en bois. Très rapidement, ils rajustèrent leur tir et s'orientèrent vers la construction de barques et de bateaux en fibre de verre, offrant un produit impeccable quant à l'esthétique et à l'entretien. De plus, le travail en série et sur



Bateau de pêche construit par AMT Marine. Collection Gilles Houde

moule permit à la compagnie de livrer les bateaux à une cadence que les concurrents avaient peine à suivre.

Les Ateliers maritimes de Tilly inc. se spécialisèrent aussi dans la construction de petits bateaux de travail, créneau laissé vacant par les grands chantiers maritimes. Ces bateaux de pêche mesuraient cinquante-cinq pieds et parfois un peu plus. Leur clientèle se composait principalement de pêcheurs professionnels semi-hauturiers et de personnel de différents ministères du gouvernement dont celui de la Défense nationale.

La compagnie ne cessa d'augmenter la gamme de ses produits. Six ans plus tard, plus de cinquante bateaux construits aux Ateliers maritimes de Tilly sillonnaient le golfe Saint-Laurent, la péninsule gaspésienne et la Basse-Côte-Nord. La compagnie construisait d'autres bateaux de diverses catégories : vedettes de pilotage, patrouilleurs, bateaux incendie, bateaux passager, police et garde côtière.

Ayant à ses débuts un chiffre d'affaires annuel de 300 000 \$, l'entreprise devait terminer l'année 1985 avec des ventes totalisant 7,5 millions. La compagnie réussit même une percée en territoire nord-américain et sur le plan international. À partir de ce moment, la direction décida de simplifier l'appellation de la compagnie en AMT Marine inc., qui donnait de l'emploi à plus de soixante-quinze personnes de la localité et des environs.

Assez rapidement, l'entreprise acquit une solide réputation pour la qualité de ses produits. AMT Marine inc. se classa ainsi parmi les finalistes dans la section « fabrication » aux Mercuriades 1985. En 1987, la manufacture était en pleine expansion, ce qui nécessita l'agrandissement des locaux⁴⁸. Quelque temps après, elle fut vendue à Laurent Beaudoin. Celui-ci livra les derniers bateaux de pêche au carnet de commandes et décida d'orienter la production vers la construction de bateaux de plaisance appelés Sunseker. A.M.T. Marine devint ensuite la propriété de Bombardier. Jusqu'à la fin des années 1990, l'entreprise se spécialisa dans la construction de bateaux d'allure sportive.

LA TRADITION MARITIME SE POURSUIT

Le 23 juillet 2001 avait lieu au quai de Saint-Antoine le lancement du voilier de Pierre-Paul Vigneault. Un bateau qu'il a fabriqué pendant vingt ans, de ses propres mains, du moule jusqu'à la finition des deux

mâts, ce qui rappelle les heures de gloire de la construction maritime de Saint-Antoine.

Le phare de la pointe Legardeur

En amont du havre de Québec, les rives du fleuve étaient jalonnées d'un réseau de phares, et le tracé du chenal délimité par des bouées. La profondeur de ce dernier, à certains endroits, était indiquée par des balises sur la terre ferme, nommées sémaphores. Outre ces marques permanentes, le pilote de navire utilisait des points de repère familiers à même la nature ou dans l'aménagement des rives, comme l'expliquait le pilote Jean-Paul Houde : « Cela consistait autant à reconnaître des arbres, des maisons et des églises qui étaient familiers aux habiles pilotes d'en haut. » Les phares en amont de Québec étaient indispensables à la navigation dans cette section du fleuve parsemée de hauts-fonds, où les chenaux étroits offraient de nombreuses courbes au trajet des navires. Par temps d'orage et de brouillard, la descente était considérée comme beaucoup plus dangereuse que la montée à cause du courant qui allait dans la même direction que le navire.

Au cours de l'année 1842, un phare était érigé sur la rive sud, à Sainte-Croix-de-Lotbinière, et deux autres apparurent en 1843 sur la rive nord, à Portneuf. En 1854, la tour construite sur la rive sud, à Saint-Antoine-de-Tilly, portait à quatre le nombre de phares sous la responsabilité de la Trinité de Québec⁴⁹. Le 8 juillet 1854, les syndic de la Trinité de Québec reçurent une pétition, signée par des marchands, des propriétaires de navires à vapeur ainsi que des capitaines et des pilotes de rivière, réclamant la construction d'un phare sur la pointe Legardeur, à Saint-Antoine-de-Tilly :

*That the navigation on the River St. Lawrence, between the batture of Pointe aux Trembles and the shoal of the Ecureuils is very intricate and dangerous and accidents in that part of the River are of frequent occurrence and have caused heavy loss. That the navigation of that portion of the River might be made safe by the establishment of a light house on the Point au Gardeur in the parish of St. Antoine, a work not attended with much expense*⁵⁰.

Le 25 août 1854, on accorda le contrat de construction du phare de Saint-Antoine-de-Tilly à Michel Poitras, menuisier, pour un montant de

175 livres courantes. Le 3 octobre suivant, Pierre Bergeron, cultivateur de la paroisse, fut engagé par la Trinity House, au salaire de trois livres par mois, comme gardien du phare et aussi pour visiter de temps à autre la lumière de Sainte-Croix-de-Lotbinière.

La tour en bois érigée sur la pointe Legardeur mesurait 28 pieds (8,5 mètres), du sol à la girouette. Le fanal de Saint-Antoine-de-Tilly était équipé de deux réflecteurs fixes qui montraient une lumière blanche à 36 pieds (11 mètres) au-dessus des hautes marées et pouvaient être aperçus à une dizaine de kilomètres de distance par les navires suivant le chenal.

Jusqu'en 1863, l'énergie qui alimentait l'appareil d'éclairage était l'huile de marsouin et de loup marin. Plus tard, l'huile de charbon ou kérosène remplaça l'huile animale ⁵¹. Ce phare consommait 260 gallons d'huile par saison ⁵².

Pour compléter la signalisation à Saint-Antoine, le 1^{er} mai 1902, trois autres phares furent dressés un peu à l'ouest du village. Les deux feux, qui étaient sur le rivage, furent allumés pendant trente ans par Josaphat Bergeron. Les trois feux de Saint-Antoine-de-Tilly avaient coûté 4 159,63 \$ au Trésor public.

Le quai de Saint-Antoine-de-Tilly

D'abord construite en bois, la structure du quai était enlevée chaque automne afin d'éviter qu'elle soit endommagée par les glaces, puis elle était replacée au printemps. Le quai, sur la rue de la Promenade, date du début des années 1920. Le bloc du large fut ajouté en 1924, sous la direction de Napoléon Trudel & fils de Baie-Saint-Paul. Le quai aurait été reconstruit en béton coulé vers 1930, par le contracteur Alidor Bergeron.

Le secteur appelé Les Fonds constituait l'endroit le plus accessible pour rejoindre la rive nord. En été, la présence d'un quai favorisait l'accostage des bateaux tels le *St-Antoine*, le *Ste-Croix*, l'*Étoile* ou la goélette *Alys*. Il favorisait les échanges commerciaux entre les deux rives et Québec ainsi que les pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les battures s'asséchant à marée basse, le quai devint alors le prolongement obligé : il offrait protection aux navires qui s'approchaient du rivage à marée haute. Durant tout l'été, le chargement, l'arrimage, le

déchargement des marchandises attiraient les services d'une nombreuse main-d'oeuvre. Rapidement, le quai fut occupé par les curieux.

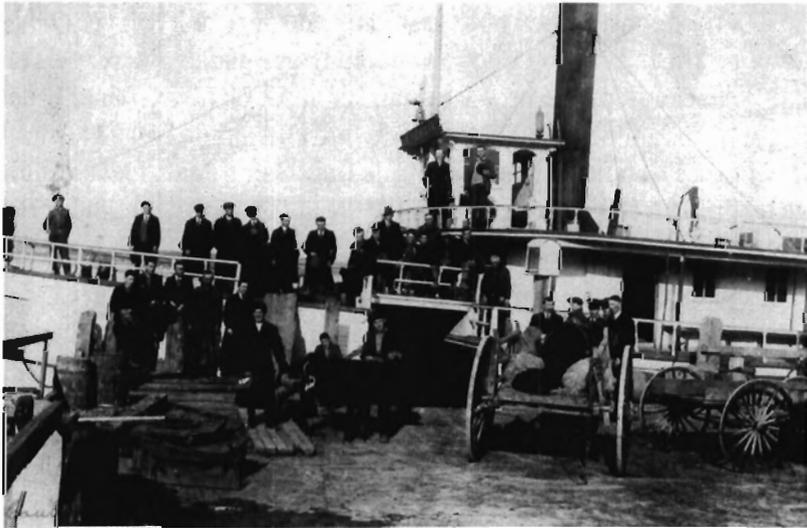
Selon Hilaire Bergeron, les jeunes aimaient se retrouver près du quai pour voir les matelots travailler. Il y avait autrefois un hangar sur le quai qui appartenait à la famille Normand, propriétaire d'un magasin général au village de Saint-Antoine. La présence de ces hommes qui travaillaient à embarquer les marchandises et la venue des visiteurs faisaient du quai un attrait important.

À partir du moment où les bateaux cessèrent leurs activités de cabotage, le quai de Saint-Antoine devint désert, sauf en de rares occasions où des promeneurs et des pêcheurs s'y aventuraient.

AU TEMPS DE LA NAVIGATION

Le cabotage

Avant l'apparition du chemin de fer, les liens entre les paroisses riveraines étaient établis presque exclusivement par les bateaux à voile. Le long du Saint-Laurent, des commerçants se spécialisèrent progressivement dans le cabotage⁵³, car la navigation était un objet important de profit pour les gens de la paroisse. Le cabotage, c'était la navigation



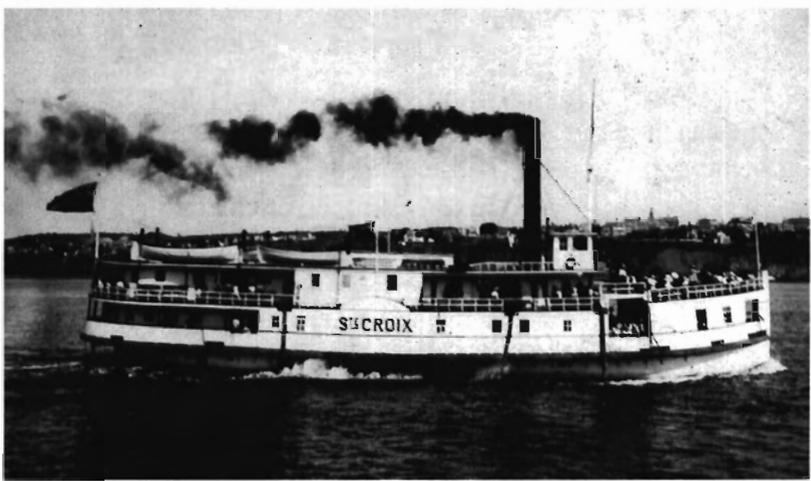
Embarquement sur le vapeur Ste-Croix. Collection Claire Houde

marchande à faible distance des côtes. Les goélettes assuraient alors le transport du bois et des produits de la ferme d'une paroisse à l'autre. Au XIX^e siècle, le cabotage était une pratique importante et un reflet de l'économie régionale.

Ce phénomène n'était pas exclusif à la région. En fait, presque toutes les localités riveraines du Saint-Laurent munies d'un quai ou d'une jetée disposaient au moins d'une goélette ou d'une barge. Produits agricoles, animaux, matériaux de construction et bois de chauffage provenant de l'arrière-pays de Lotbinière étaient acheminés en grande quantité jusqu'à Québec et ailleurs.

Le Ste-Croix

Le bateau *Ste-Croix* faisait le service deux fois la semaine entre Sainte-Croix, Saint-Antoine, Neuville, Saint-Nicolas et Québec. Ce vapeur fut construit sur la grève, dans le Haut de la paroisse Saint-Nicolas, par le capitaine Ferdinand Boisvert et les frères Lagacé de cet endroit. Le bateau fut d'abord la propriété du capitaine Ross⁵⁴, puis du capitaine Damase Lafleur. Un peu plus tard, il passa aux mains d'une compagnie dont faisait partie le capitaine Ferdinand Boisvert qui, d'ailleurs, en devint le seul propriétaire.



Bateau Vapeur Ste-Croix. Collection Claire Houde



*Capitaine de l'Étoile et du Ste-Croix, Émile Boisvert
avec son épouse Louisianna Gingras. Collection Claire Houde*

Il est difficile de savoir exactement quand fut construit le *Ste-Croix*. D'après le *Canadian coastal and inland steam vessels, 1809-1930*, le vapeur *Ste-Croix* aurait été construit à Saint-Nicolas en 1880. On augmenta son tonnage en 1882 et en 1894 pour enfin mettre fin à ses activités en 1930. La confusion vient peut-être du fait que trois autres navires aussi appelés *Ste-Croix* l'auraient précédé ⁵⁵.

Émile Boisvert, fils de Ferdinand, fut pendant 37 ans le capitaine de ce vapeur, qui aurait donc été le quatrième à porter ce nom ⁵⁶. Le bateau mesurait 128 pieds (39,1 mètres) de longueur, 28 pieds (8,5 mètres) de largeur et pesait 363 tonnes ⁵⁷. Le premier pont servait aux marchandises et le second était destiné aux passagers. Il en coûtait 25 ¢ pour un voyage à Québec, qui durait cinq ou six heures. Le capitaine Boisvert possédait également l'*Étoile*, qui offrait le même service entre Lotbinière et Deschailons, sous les ordres de son fils Désiré. Au début des années 1920, les cultivateurs trouvaient qu'il était plus rapide d'emprunter la nouvelle route 3. Comme la diminution du trafic fluvial était à ce moment étroitement liée au développement des chemins, le *Ste-Croix* fut vendu vers 1925 pour son vieux fer. On transborda la machinerie dans un autre navire et la carcasse fut démolie à Lévis ⁵⁸.